

See discussions, stats, and author profiles for this publication at: <https://www.researchgate.net/publication/354169035>

Sociolinguistique historique du domaine gallo-roman

Article · January 2009

CITATIONS

2

READS

413

3 authors, including:



Sara Cotelli Kureth
Université de Neuchâtel

20 PUBLICATIONS 15 CITATIONS

[SEE PROFILE](#)



Andres Kristol
Université de Neuchâtel

18 PUBLICATIONS 89 CITATIONS

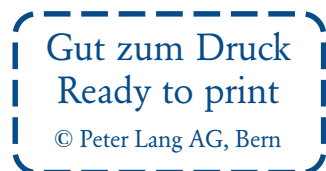
[SEE PROFILE](#)

Some of the authors of this publication are also working on these related projects:

Project

Atlas linguistique audiovisuel du francoprovençal valaisan ALAVAL [View project](#)

Sociolinguistique historique du domaine gallo-roman



Dorothee Aquino-Weber / Sara Cotelli / Andres Kristol (éd.)

Sociolinguistique historique du domaine gallo-roman

Enjeux et méthodologies



PETER LANG

Bern • Berlin • Bruxelles • Frankfurt am Main • New York • Oxford • Wien

Information bibliographique publiée par «Die Deutsche Bibliothek»

«Die Deutsche Bibliothek» répertorie cette publication dans la «Deutsche Nationalbibliografie»; les données bibliographiques détaillées sont disponibles sur Internet sous <http://dnb.ddb.de>.

Publié avec l'appui du Fonds national suisse de la recherche scientifique.

Réalisation couverture: Eva Rolli, Peter Lang AG

ISBN 978-3-03911-795-6

© Peter Lang SA, Editions scientifiques internationales, Berne 2009
Hochfeldstrasse 32, CH-3012 Berne
info@peterlang.com, www.peterlang.com, www.peterlang.net

Tous droits réservés.

Réimpression ou reproduction interdite par n'importe quel procédé, notamment par microfilm, xérographie, microfiche, offset, microcarte, etc.

Imprimé en Allemagne

Table des matières

Préface	VII
---------------	-----

Partie I: Enjeux et méthodologies

Sara COTELLI

Sociolinguistique historique: un tour d'horizon théorique et méthodologique	3
--	---

Andres KRISTOL

Textes littéraires et sociolinguistique historique: quelques réflexions méthodologiques	25
--	----

Sonia BRANCA-ROSOFF

L'apport des archives des «peu-lettrés» à l'étude du changement linguistique et discursif	47
--	----

René MERLE

L'enquête sur le texte en langue d'Oc et en francoprovençal (fin XVIII ^e , XIX ^e siècles): approches méthodologiques	65
--	----

Aurélie JOUBERT

Pour une sociologie du langage multidisciplinaire et de contraste: les exemples catalan et occitan	83
---	----

Fabienne H. BAIDER

Notices historiques: iconisation sociologique, effacement linguistique, récursivité lexicographique	107
--	-----

Alexandre DUCHÊNE

Discours, changement social et idéologies langagières	131
---	-----

Partie II: Etudes de cas

Catharina PEERSMAN

Une approche actuelle de matériaux médiévaux :
les chartes de l'abbaye de Ninove sous l'angle
de la sociolinguistique historique 153

Georges LÜDI

Confessions criminelles. Réflexions sociolinguistiques
à propos d'un genre textuel au début de l'ère moderne 175

Anthony LODGE

La sociolinguistique historique et le problème
des données 199

France MARTINEAU

A distance de Paris: usages linguistiques en France
et en Nouvelle France à l'époque classique 221

Yana GRINSHPUN

La structure [Ô+GN] à l'épreuve
des pratiques socio-discursives du XVII^e siècle 243

Dorothee AQUINO-WEBER

Les Mémoires d'un forban philosophe (1829):
une source pour la sociolinguistique historique? 261

Michaël ABECASSIS

La représentativité du français parisien
dans le cinéma des années 30-40 283

Fañch BROUDIC

Sociolinguistique historique
d'une langue non-romane: le breton 317

Dorothée AQUINO-WEBER et Sara COTELLI

Préface

A l'origine de ce recueil se trouve un colloque organisé par une équipe de chercheur-e-s du Centre de dialectologie et d'étude du français régional de l'Université de Neuchâtel (Suisse) en juin 2007 sur le thème *Sociolinguistique historique du domaine gallo-roman: enjeux et méthodologies d'un champ disciplinaire émergent*. L'idée de cette rencontre est née d'un constat de manque. En effet, si la sociolinguistique historique s'est largement développée depuis une trentaine d'années, principalement pour la langue anglaise (TRUGDILL 1974, ROMAINE 1982, MILROY 1992, BIBER/FINEGAN 1994), ce n'est que récemment et de manière fragmentaire que ces recherches ont commencé à profiter au domaine gallo-roman. Il semblerait en effet qu'une nouvelle perspective se soit ouverte ces dernières années sur l'étude sociale des langues gallo-romanes en diachronie. Cette approche qui n'est pas totalement nouvelle – on peut citer notamment les travaux de Michel Banniard depuis la fin des années 1980 – a récemment fait l'objet d'un fort regain d'intérêt comme en témoignent les ouvrages d'ANTHONY LODGE (1993, 2003), SONIA BRANCA et NATHALIE SCHNEIDER (1994) ou de WENDY AYRES-BENNETT (2004). Des recherches de plus en plus nombreuses mettent l'accent sur la composante sociale de cette histoire, tout en empruntant théories et méthodes aux différents courants de la sociolinguistique. Cette évolution apporte incontestablement un souffle nouveau à l'étude de l'histoire de la langue. De plus, la sociolinguistique historique apparaît au moment où émerge un courant quelque peu similaire: la pragmatique historique, un très vaste champ d'études scientifiques centrées sur les qualités communicationnelles de la langue dans l'histoire. En effet, depuis la fin des années 1980, un nombre croissant d'études de pragmatique prennent en compte la dimension historique (JACOBS/JUCKER 1995). Ces travaux partagent de nombreuses questions, sujets et problèmes avec les approches qui font l'objet de ce volume, en particulier dans les domaines de la sociolinguistique proches de l'analyse du discours et de l'analyse conversationnelle. Il n'est pas

anodin, nous semble-t-il, que ces deux nouvelles disciplines voient le jour presque simultanément; peut-être est-il possible d'y déceler un mouvement général de la recherche actuelle en linguistique vers une prise en compte plus importante du facteur historique. Dans un tel contexte, l'organisation d'une rencontre réunissant un grand nombre des protagonistes de la recherche en sociolinguistique historique gallo-romane nous semblait incontournable pour permettre de cerner au mieux les contours de la discipline.

Le comité d'organisation s'était fixé deux objectifs principaux. Il s'agissait, d'une part, de mettre l'accent sur les aspects méthodologiques de la discipline dans leur application spécifique au domaine gallo-roman, afin d'en proposer un bilan et d'en cerner les enjeux et les implications. D'autre part, il semblait essentiel de tisser des liens entre les différent-e-s chercheur-e-s et les différentes approches – plus particulièrement en favorisant l'insertion et la participation de jeunes chercheur-e-s aux discussions – afin d'encourager le dialogue et de parvenir ainsi à envisager les vastes perspectives d'avenir qui s'ouvrent dans notre domaine.

L'intérêt des différentes communications proposées lors du colloque ainsi que l'absence d'un ouvrage de référence dans ce domaine nous ont encouragés à entreprendre la publication de ce volume d'actes. En effet, si de nombreuses recherches isolées ont effectivement fait l'objet d'une publication sous forme de monographie ou d'article, il n'existe actuellement aucun recueil offrant une vue d'ensemble des problèmes méthodologiques de notre discipline pour le domaine gallo-roman. Assurément, le présent opuscule ne prétend pas combler entièrement ce manque, mais nous espérons que les différents éclairages proposés lors des séances de travail et des discussions pourront servir de point de repère à des recherches actuelles ou à venir.

Les contributions de ce volume ont été réparties en deux grands ensembles: le premier, *Enjeux et méthodologies*, réunit les communications axées explicitement sur des intérêts théoriques liés à notre discipline, tandis que la seconde section, *Etudes de cas*, regroupe les contributions des auteur-e-s qui ont préféré présenter les fondements méthodologiques qui les ont guidé-e-s en partant d'une base documentaire particulière ou d'un problème spécifique. Dans cette seconde partie de l'ouvrage, les articles sont classés par ordre chronologique du thème traité. Evidemment, telle ou telle communication aurait aussi bien pu prendre place

dans l'autre partie du recueil. Nous avons choisi une structure souple afin de permettre une lecture croisée des différentes contributions mettant en valeur les lignes de force récurrentes du volume que nous essaierons également de dégager dans la suite de cette préface.

Il aurait été possible d'envisager un autre type d'agencement pour la présentation des contributions. En ouverture, SARA COTELLI propose, en effet, une subdivision des principaux travaux existant en sociolinguistique historique selon les grands courants déjà connus en sociolinguistique contemporaine. Nous aurions ainsi pu répartir les différents articles selon ce critère. Toutefois, même si certains rapprochements sont envisageables selon de telles catégories, nous y avons renoncé par peur de tomber dans des amalgames faciles et d'orienter la lecture de façon trop manifeste. Il reste néanmoins intéressant de passer brièvement en revue l'ensemble des communications selon leur approche théorique spécifique. Ainsi, plusieurs contributions permettent d'exemplifier un paradigme variationniste de la sociolinguistique historique, comme celles d'ANTHONY LODGE, de MICHAEL ABECASSIS et de FRANCE MARTINEAU qui s'intéressent plus particulièrement à l'analyse des variétés linguistiques dévalorisées ou stigmatisées d'une époque donnée. Parallèlement, plusieurs auteur-e-s abordent les situations de plurilinguisme dans une perspective sociolinguistique fishmanienne : AURÉLIE JOUBERT et FAÑCH BROUDIC militent tous deux pour une prise en compte du facteur historique dans l'étude sociolinguistique des langues régionales de France ; quant à RENÉ MERLE, il a longuement étudié l'histoire du plurilinguisme dans les régions de langue occitane et francoprovençale. Enfin, toute une série d'articles se caractérise plutôt par une approche socio-discursive. GEORGES LÜDI emprunte certains concepts à l'analyse conversationnelle pour se pencher sur des confessions de victimes de procès de sorcellerie. Il postule l'existence d'un genre textuel qui expliquerait les ressemblances entre des témoignages différant du point de vue géographique et diachronique. Les contributions de SONIA BRANCA-ROSOFF et de FABIENNE BAIDER portent également sur l'analyse du discours, mais les deux auteures y présentent plutôt une réflexion métalinguistique. La première tente de réconcilier l'analyse du discours « du côté de l'histoire » et la sociolinguistique historique en suggérant de dépasser, dans le cas de certaines sources, le clivage oral-écrit. La seconde s'intéresse au discours hégémonique. Elle en recherche les traces dans le discours des notices étymologiques, remarquant ainsi que les auteures sont systé-

matiquement évincées et effacées au profit des auteurs. ALEXANDRE DUCHÊNE s'interroge quant à lui sur la façon dont l'historicité est prise en compte dans le discours. Il analyse ainsi divers extraits de polémiques sur la langue et montre que le discours du changement linguistique est le lieu d'une critique d'un changement social en cours (notamment ici la globalisation).

Mais d'autres pistes s'offrent également aux lecteurs et lectrices de ce recueil. Parmi elles, une préoccupation revient de manière récurrente : celle qui pousse certain-e-s auteur-e-s à mener une réflexion générale sur leur propre travail de recherche en sociolinguistique historique. SARA COTELLI ouvre le volume en présentant un état des lieux de la recherche dans la sociolinguistique du domaine gallo-roman. Elle revient sur la naissance de la discipline et passe en revue les différentes approches au sein de ce champ. Regrettant le fréquent manque de théorisation des études de sociolinguistique historique, elle choisit d'examiner les notions d'*historicité* et de *social* qui en constituent les fondements. SONIA BRANCA-ROSOFF développe une thématique déjà brièvement soulevée par SARA COTELLI : la place des approches socio-discursives en sociolinguistique. En confrontant les approches de la sociolinguistique historique et de l'analyse du discours du côté de l'histoire, elle s'attache à montrer les points de divergence et de convergence de ce qu'elle considère comme deux disciplines distinctes. La contribution de RENÉ MERLE évoque son long parcours de chercheur. L'auteur, après avoir expliqué l'origine de son intérêt pour l'occitan et le francoprovençal, dresse un bilan de ses multiples recherches sur ces langues régionales minorées, montrant leur évolution dans le temps. AURÉLIE JOUBERT revient sur la tradition des études sociolinguistiques des langues occitane et catalane et entend dépasser des notions telles que « sociolinguistique militante », « diglossie conflictuelle » ou « sociolinguistique périphérique » en tablant sur une approche multidisciplinaire plus proche d'une sociologie du langage. FABIENNE BAIDER consacre son étude à une analyse des notices de divers dictionnaires étymologiques et dévoile l'existence d'un discours hégémonique qui défavorise les auteures et les auteurs moins célèbres et/ou régionaux. Enfin, la réflexion d'ALEXANDRE DUCHÊNE porte en grande partie sur les prémisses épistémologiques de sa démarche de chercheur. Après avoir exposé sa vision du discours comme une construction sociale, il plaide en effet pour l'adoption d'une approche historicisante dans les études sociolinguistiques.

Une deuxième thématique, centrale aux préoccupations des sociolinguistiques historiques, apparaît avec récurrence dans les diverses contributions de ce volume : c'est le problème des sources. Toute une série d'auteur-e-s se penchent, avec différents points de vue, sur cette thématique complexe. Ainsi, plusieurs articles sont consacrés à la poursuite de la réflexion sur la délicate question de la valeur des sources littéraires pour notre discipline. ANDRES KRISTOL aborde cette thématique en détail et parvient à la conclusion qu'« un nouvel examen critique des sources littéraires disponibles » s'avère désormais indispensable, ce type de source pouvant en effet nous renseigner non seulement sur la langue, mais également sur les représentations linguistiques de leurs auteur-e-s et de l'époque de leur création. Les articles d'ANTHONY LODGE sur les *Mazarinades* et de DOROTHÉE AQUINO-WEBER sur les *Mémoires d'un forban philosophe* corroborent ces hypothèses et permettent de les illustrer, de compléter le tour d'horizon de la question et de réfuter l'idée selon laquelle les textes littéraires n'auraient qu'une faible valeur linguistique.

A côté des sources littéraires, d'autres types de documents peuvent également servir de corpus à des études de sociolinguistique historique. C'est pourquoi, démontrant bien que le sociolinguiste historien travaille à la manière d'un archéologue réunissant des sources exploitables, certain-e-s auteur-e-s se sont intéressés à des sources qui pourraient sembler particulières à un sociolinguiste qui travaille le plus souvent à partir d'enquêtes et d'entretiens. C'est le cas de CATHARINA PEERSMAN qui, partant d'un corpus de chartes originales du sud de la Flandre néerlandophone de la première moitié du XII^e siècle, en propose une analyse socio-historique. Elle s'intéresse surtout aux phénomènes de transition du latin aux langues vernaculaires et à leur rapport avec de probables changements sociaux, aux raisons de l'utilisation de différentes variantes dialectales et à la question de l'apparition d'une éventuelle standardisation. Parallèlement, GEORGES LÜDI interroge des sources juridiques, les documents officiels provenant de procès de sorcellerie – plus particulièrement des ensembles de confession – dans une perspective qui se rapproche de l'analyse du discours. Quant à SONIA BRANCAROSOFF et FRANCE MARTINEAU, elles travaillent sur des lettres authentiques de peu-lettrés respectivement de la période révolutionnaire et des XVII^e et XVIII^e siècles. Par l'étude de ces documents, la première remet en cause le clivage oral-écrit tandis que l'objectif de la seconde consiste

plutôt à mesurer la variation interne de la langue, notamment au niveau régional, et plus particulièrement pour le français canadien. Dans un registre quelque peu différent, MICHAEL ABECASSIS cherche à entrevoir à travers les dialogues de productions cinématographiques du début du XX^e siècle ce qu'a pu être le vernaculaire parisien de cette époque.

L'intérêt porté à la variation diastratique et surtout à certains registres socialement dévalorisés constitue le troisième leitmotiv du volume. Ainsi, plusieurs articles s'arrêtent sur ce qui constitue les marges de la langue «légitime», soit sur le large éventail des productions qui n'appartiennent pas au «bon» usage. Dans cette catégorie, nous retrouvons ANTHONY LODGE et MICHAEL ABECASSIS qui collectent, dans des sources secondaires – littérature et œuvres cinématographiques – des traits phonétiques, morphologiques et lexicaux appartenant aux registres substandards de la langue. Leur principale préoccupation, par l'intermédiaire du vernaculaire parisien, est l'étude de la variation et du changement linguistique. Dans cette même optique, DOROTHÉE AQUINO-WEBER cherche à démontrer qu'il devient possible, à travers l'étude de différents registres linguistiques dévalorisés – l'argot, le français populaire et un écrit de peu-lettré –, de déterminer quelles étaient les représentations sociales au début du XIX^e siècle. SONIA BRANCA-ROSOFF et FRANCE MARTINEAU trouvent également leur place dans cette catégorie puisqu'elles cherchent, par l'intermédiaire de données authentiques que sont les écrits des peu-lettrés, à déterminer les usages et la valeur sociale des variantes.

Un quatrième centre d'intérêt est présent dans ce volume: l'attention des participant-e-s ne se porte pas exclusivement sur la langue française, les langues régionales ne sont pas en reste. Plusieurs auteurs s'intéressent en effet aux situations de la «périphérie géographique», telle que la Bretagne, la Flandre ou l'Occitanie. Ainsi, FAÑCH BROUDIC s'attache à construire une image fiable de la situation sociolinguistique en Bretagne au travers des siècles. AURÉLIE JOUBERT, même si elle refuse l'appellation de «sociolinguistique périphérique», travaille sur deux langues régionales et analyse la situation de l'occitan par opposition à celle de son voisin méridional, le catalan. Elle soutient que seule une comparaison des contextes sociolinguistiques dans lesquels ces deux langues ont évolué depuis le Moyen Age permet de comprendre la situation actuelle et la profonde différence de statut qui existe entre les deux langues. RENÉ MERLE se penche sur la tradition de recherche des

langues occitane et francoprovençale. CATHARINA PEERSMAN porte son attention sur les chartes de la Flandre, pour tenter d'apporter des indices sur l'utilisation du latin, du picard, du wallon et du flamand dans cette région au Moyen Age. Dans une moindre mesure, ANDRES KRISTOL participe également à ce mouvement vers les langues régionales. En effet, les exemples qu'il invoque proviennent du domaine d'oïl (avec le poitevin du *Baron de Fæneste* ou le picard de Nérine, chez Molière), du domaine d'oc (avec *Jacquou le Croquant*) ou encore du domaine francoprovençal, comme c'est le cas du dernier texte littéraire connu qui contient un passage en francoprovençal neuchâtelois.

Finalement, on peut déceler un dernier sujet d'importance qui revient à plusieurs reprises. Si SARA COTELLI insiste de façon théorique sur l'importance du contexte socio-historique, plusieurs contributions en témoignent par l'exemple. Ainsi YANA GRINSHPUN se voit-elle contrainte de faire appel à la socialisation et à la scolarisation des auteurs classiques pour expliquer un fait de langue, [Ô+GN], dont l'utilisation transcende les genres textuels. CATHARINA PEERSMAN présente également la nécessité d'élaborer pour son corpus des fiches regroupant des données d'ordre contextuel, et ceci même et surtout pour une analyse de chartes médiévales dont on sait très peu de chose. Finalement, ALEXANDRE DUCHÊNE souligne l'importance de l'historicité des données pour leur analyse. Il peut ainsi démontrer que le discours sur la langue cache en fait un discours plus global sur la société en général. Ces considérations le poussent à souhaiter que la sociolinguistique adopte une approche historicisante qui permette de mieux prendre en compte les discours du changement.

A la lumière de ces quelques pistes de lectures qui sont sûrement loin d'être exhaustives, apparaissent la profonde unité de la recherche en sociolinguistique historique et, paradoxalement, sa richesse. Ainsi, la diversité des thématiques abordées lors de notre colloque témoigne des perspectives qui s'ouvrent pour l'avenir de notre discipline.

Références

- AYRES-BENNETT, Wendy (2004), *Sociolinguistic Variation in Seventeenth-Century France: Methodology and Case Studies*, Cambridge: Cambridge University Press.
- BANNIARD, Michel (1992), *Viva voce*. Communication écrite et communication orale du IV^e au IX^e siècle en Occident latin, Paris: Institut d'études augustiniennes.
- BIBER, Douglas/FINEGAN, Edward (ed.) (1994), *Sociolinguistic Perspectives on Register*, New York, Oxford: Oxford University Press.
- BRANCA-ROSOFF, Sonia/SCHNEIDER, Nathalie (1994), *L'écriture des citoyens*. Une analyse linguistique de l'écriture des peu-lettrés pendant la période révolutionnaire, Paris: Klincksieck.
- JACOBS, Andreas/JUCKER, Andreas H. (1995), « The historical perspective in pragmatics », in: A. JUCKER (ed.), *Historical Pragmatics*. Pragmatic Developments in the History of English, Amsterdam, Philadelphia: John Benjamins, 3-33.
- LODGE, R. Anthony (1993), *French: From Dialect to Standard*. London, New York: Routledge.
- LODGE, R. Anthony (2004), *A Sociolinguistic History of Parisian French*, Cambridge: Cambridge University Press.
- MILROY, James (1992), *Linguistic Variation and Change*. On the Historical Sociolinguistics of English, Oxford, Cambridge Mass.: B. Blackwell.
- ROMAINE, Suzanne (1982), *Socio-Historical Linguistics*. Its Status and Methodology, Cambridge: Cambridge University Press.
- TRUGDILL, Peter (1974), *Sociolinguistics*. An Introduction, Harmondsworth: Penguin.

Partie I
Enjeux et méthodologies

Sara COTELLI

Sociolinguistique historique: un tour d'horizon théorique et méthodologique

Préambule¹

Cet article se propose d'explorer une zone de la nébuleuse que représentent les disciplines en sciences du langage, zone qu'occupe une science traitant conjointement l'historique, le social et le linguistique, et que l'on nomme le plus souvent *sociolinguistique historique*, *diachronique* ou *rétrospective*. A la croisée de la sociologie, de l'histoire et des sciences du langage, une telle approche existe depuis longtemps. Cependant, les années 1990 ont vu certain-e-s auteur-e-s utiliser l'étiquette *sociolinguistique historique* (dorénavant abrégé SH) pour qualifier leurs travaux, d'abord dans le domaine anglo-saxon, puis, plus tardivement, dans les domaines germaniques et romans. WILLEMYS et VANDENBUSSCHE (2006) ont déjà proposé une rétrospective des différents travaux en SH dans les domaines anglo-saxons et germaniques. C'est pourquoi nous n'y ferons qu'occasionnellement allusion dans cette contribution et nous nous concentrerons sur les recherches effectuées dans le domaine gallo-roman.

Nous envisageons dans ce texte la SH dans un sens très large, et chercherons à questionner la pertinence et l'étendue de cette discipline émergente. Pour ce faire, nous passerons tout d'abord en revue les premiers textes qui parlent expressément de SH (1.), essayant de donner un nom (1.1.), de mettre à jour une définition (1.2.) et une méthodologie pour la nouvelle discipline (1.3.). Nous constaterons alors que la plus grande partie de ces études présentent une méthodologie commune proche de la sociolinguistique variationniste (1.4.). Considérant que la SH ne s'arrête pas à ce paradigme, nous ouvrirons alors la définition de

1 Les recherches pour cet article ont été effectuées grâce à l'aide du Fonds national suisse de la recherche scientifique (subside n° 117731).

la discipline et nous questionnerons d'autres types de recherches qui peuvent être considérées comme de la SH même si elles n'en portent pas le nom (2.). Cela nous amènera à citer, d'une part, de nombreuses études qui présentent une approche de SH «avant la lettre», c'est-à-dire avant que la discipline n'aquière un nom (2.1.) et, d'autre part, des travaux qui s'ancrent dans des domaines autres de la sociolinguistique que le variationnisme (2.2.). Après ce parcours à travers la SH du domaine gallo-roman, nous nous interrogerons de façon plus théorique sur deux concepts qui fondent l'approche que nous cherchons à cerner: l'historique (3.1.) et le social (3.2.) sont au cœur de la nouvelle discipline, mais ils ne sont que rarement problématisés par les sociolinguistes historiques.

1. Sociolinguistique historique: tentative de construction d'un champ disciplinaire?

Plusieurs commentateurs l'ont noté, la SH ne représente pas une démarche complètement nouvelle (MATTHEIER 1999, WILLEMYS/VANDENBUSSCHE 2006). Cependant, un changement notable s'opère entre la fin des années 1980 et le début des années 1990 qui permet de considérer la SH comme un champ disciplinaire émergent. A cette époque en effet, plusieurs chercheuses et chercheurs, d'abord dans le domaine anglo-saxon puis dans le domaine gallo-roman, vont donner le nom de *sociolinguistique historique* ou *rétrospective* à la nouvelle méthodologie mise en place et proposer une définition de la démarche théorique entreprise, initiant ainsi, sans peut-être en avoir conscience, la construction d'un nouvel objet scientifique.

1.1. Donner un nom à la discipline

Aujourd'hui, aucun consensus ne s'est dégagé sur le terme à adopter pour désigner les études linguistiques qui s'intéressent à la fois au social et à l'historique: deux terminologies se concurrencent, même si l'une prédomine. Le terme de *sociolinguistique historique* – à l'heure

actuelle le nom le plus répandu – naît dans la recherche anglo-saxonne, sous sa forme anglaise *historical sociolinguistics*. C'est SUZANNE ROMAINE qui le propose la première dans un article fondateur qui paraît dans le deuxième volume du *Handbook of the Science of Language and Society* en 1988. Quelques années plus tôt, elle mettait déjà en évidence une démarche de SH, par le biais d'une étude consacrée à la variation syntaxique en moyen écossais; elle utilisait alors le terme de *socio-historical linguistics* (ROMAINE 1982). Dans les mêmes années, JAMES MILROY développe également – sans toutefois proposer un nom – un cadre socio-historique pour l'analyse du changement linguistique de l'anglais (1992). WENDY AYRES-BENNETT et ANTHONY LODGE, qui sont les premiers à proposer une *sociolinguistique historique* du français, se placent dans cette filiation anglo-saxonne (AYRES-BENNETT 2001 : 161s., LODGE 1993, 2004).

Par ailleurs, dans les mêmes années, un courant analogue voit le jour en France, représenté en particulier par les travaux de Michel Banniard. Celui-ci a entamé, en parallèle, une démarche d'analyse sociale et historique, prenant comme domaine de recherche le latin tardif et le français archaïque. Néanmoins, il ne fait jamais allusion à la *sociolinguistique historique* d'origine anglo-saxonne et n'a pas choisi le même terme pour caractériser son approche. Il parle d'abord de *sociolinguistique rétrospective* (BANNIARD 1993), puis semble lui préférer l'appellation *sociolinguistique diachronique* (BANNIARD 2001).

1.2. En proposer une définition

Les différentes études qui se réclament de la SH dans le début des années 1990 cherchent indirectement à construire des frontières à la nouvelle discipline. C'est pourquoi, en plus de suggérer un nom pour caractériser la nouvelle démarche qu'ils proposent, les premiers textes de SH vont également en donner une définition. On doit la toute première description de la SH à la plume de SUZANNE ROMAINE (1988) qui la situe dans la lignée des réflexions d'URIEL WEINREICH, WILLIAM LABOV et MARVIN HERZOG (1968) sur le changement linguistique et qui la transforme en un véritable programme. Pour elle, le nouveau champ de recherche («field of research», 1988 : 1452) comprend plusieurs courants. En premier lieu, il s'agit de mettre en place une reconstruction de

la langue dans son contexte social, tant au niveau macro (reconstruire la langue en relation avec la société) que micro (reconstruire les formes linguistiques en relation avec le sens et le contexte social). En second lieu, elle propose de tirer profit des méthodes de la sociolinguistique pour enquêter sur des états antérieurs de la langue, dans le but principal d'expliquer le présent ou de mettre en lumière le processus de changement. Dans cette définition, Suzanne Romaine lie clairement la SH à la recherche d'une théorisation du changement linguistique.

Une chose retient particulièrement l'attention dans ce programme : la volonté de transposer les théories de la sociolinguistique synchronique en diachronie. C'est ce point central qui va le plus souvent réapparaître dans les définitions ultérieures. MICHEL BANNIARD, par exemple, considère que la sociolinguistique diachronique est « issue de l'application à la recherche traditionnelle en diachronie des méthodes de la recherche [sociolinguistique] moderne en synchronie » (2001 : 88). Pour ANTHONY LODGE, la SH peut se définir comme une science qui « applies the concepts and techniques of sociolinguistics to past states of the language, with the idea that the observed properties of contemporary speech communities [...] must also have been typical of earlier speech communities » (2004 : 9). C'est une définition similaire qui est reprise dans le récent *Glossary of Historical Linguistics* pour l'article « socio-historical linguistics » : « the application of the findings and methods of sociolinguistics to historical linguistic questions; sociolinguistic investigation in historical (non-contemporary) contexts, such as the application of sociolinguistics to variation and change in Old English [...] ». La suite du paragraphe fait allusion à l'ouvrage de SUZANNE ROMAINE de 1982 (CAMPBELL/MIXCO 2007). Cette transposition des méthodes synchroniques en diachronie – en particulier en ce qui concerne la sociolinguistique historique labovienne – a par ailleurs été critiquée par STIJN VERLEYEN (2008) qui soulève une série de problèmes épistémologiques.

1.3. *Expliciter une méthodologie*

Lors des premières occasions où elle s'affirme, une nouvelle approche se doit de préciser en quoi elle est novatrice, et par rapport à quelle(s) tradition(s) scientifique(s) elle se positionne. ROLAND WILLEMYS et WIM VANDENBUSSCHE (2006) ont bien relevé cette tendance dans les

études de SH des domaines germanique et anglo-saxon. Cette explicitation des nouveautés de la démarche et des méthodologies est également présente dans les études historico-sociales consacrées au domaine gallo-roman.

Le premier point qui émerge des déclarations de Wendy Ayres-Bennett, Michel Banniard et Anthony Lodge est la volonté affichée de ces sociolinguistes de palier les lacunes de l'histoire de la langue traditionnelle et de la philologie romane. Ils répondent notamment à son approche téléologique – c'est-à-dire la tendance à ne prendre en compte que la norme qui s'est finalement imposée (AYRES-BENNETT 2001) –, sa focalisation sur la langue littéraire (*ibid.*, BANNIARD 1993: 141) et sa concentration sur les paramètres internes (LODGE 1993: 2). Cependant, les trois auteurs ne délaissent pas totalement ces approches traditionnelles mais cherchent à les compléter par des perspectives méthodologiques novatrices. Si Anthony Lodge et Wendy Ayres-Bennett préconisent une démarche sociolinguistique variationniste pour répondre à ces manquements, MICHEL BANNIARD insiste, quant à lui, sur l'importance de la prise en compte de diverses disciplines aux côtés de la sociolinguistique labovienne: en particulier l'histoire culturelle et les sciences de la communication (1993: 143s., 2003: 545). De surcroît, les chercheurs et les chercheuses parent à d'éventuelles critiques en soulignant les écueils rencontrés dès lors qu'on souhaite appliquer une approche variationniste à des états passés de la langue. ANTHONY LODGE s'interroge, par exemple, sur le statut des informations que l'on peut dégager de telles études (1995: 440s.). A cet égard, une question revient souvent, celle de la constitution du corpus, de son statut et de son analyse (AYRES-BENNETT 2001, LODGE 2004: 5-6). Il semble que les trois auteur-e-s développent leur nouvelle approche en complément, plutôt qu'en opposition, à l'approche traditionnelle. Les questions méthodologiques restent cependant cruciales et leur permettent de se démarquer de la tradition de l'histoire de la langue, offrant par là même une légitimité à la discipline émergente.

1.4. *Les témoins d'une approche variationniste du changement linguistique*

Les études qui se réclament de la SH offrent dans leur ensemble une perspective théorique et méthodologique similaire. Nous l'avons relevé, le variationnisme de type labovien est le courant de la sociolinguistique le plus souvent cité par les auteur-e-s et celui auquel ils et elles semblent en effet se référer dans leurs analyses d'états passés de la langue. Il s'agit du paradigme le plus représentatif des études diachroniques de la langue vue sous son angle social, du moins pour le domaine gallo-roman. Nous présentons brièvement dans ce chapitre les principaux témoins d'une telle approche de la SH.

Anthony Lodge suit parfaitement la définition de la SH qu'il préconise (1.2.): les concepts usuels de la sociolinguistique synchronique, tels que *standardisation*, *diglossie*, ou *communauté linguistique*, sont bel et bien appliqués à des états passés de langue. Il est le premier à proposer en 1993 une histoire de la langue française qui donne la part belle aux facteurs dits «externes» et où il tente de remettre chaque période de l'histoire du français dans son contexte socio-historique, prenant en compte autant que possible la langue dans ses diverses variations. Son intérêt, par la suite, va se concentrer sur une analyse des registres plus dévalorisés et d'une approche «par le bas». L'ouvrage de 2004 sur le français populaire parisien montre bien ce point de vue analytique. C'est dans ce cadre qu'interviennent surtout les discussions autour de la validité de certaines sources pour l'analyse linguistique. Dans un article de 1995 sur un texte satirique du XVIII^e siècle, il suggère qu'il est possible de conférer une certaine validité aux sources littéraires pour l'étude linguistique du français non-standard. Pour cela, il convient, dans un premier temps, de considérer l'objet d'étude comme un objet créé par l'analyste, une construction idéologique comme l'est finalement le *français standard*. Dans un second temps, il faut retenir comme base de l'analyse que le texte littéraire offre une vision subjective de ce *français non-standard*. Le chercheur anglais insiste donc sur l'importance du rôle pris par le sociolinguiste en tant qu'analyste des sources; c'est la manière d'examiner les textes et la possibilité de comparer ces différentes observations entre elles qui va permettre de considérer les textes littéraires, mais aussi d'autres types de sources indirectes, comme des documents valables pour une étude sociolinguistique historique.

WENDY AYRES-BENNETT (2001, 2004) travaille quant à elle sur la variation du français au XVII^e siècle. Elle nous fournit une discussion méthodique des différents problèmes rencontrés par l'historien de la langue et en particulier le sociolinguiste historien qui veut appliquer les méthodes de la sociolinguistique variationniste à un état de langue passé. Le premier problème soulevé est le suivant: la SH s'intéresse surtout à la langue parlée, à l'oral, au français non-standard, alors qu'elle n'a accès qu'à des sources écrites. Deux approches prédominent au regard de ce paradoxe bien connu: certaines analystes n'y voient aucun problème, d'autres estiment qu'il s'agit d'une difficulté insurmontable. Wendy Ayres-Bennett préconise une voie médiane en reconnaissant une correspondance partielle entre certains textes et la langue parlée (les discours directs dans les romans, le théâtre, ou les écrits de peu-lettrés, etc.), sans toutefois oublier que la transparence n'est jamais totale. Elle mentionne un second problème: les sources disponibles ne présentent aucune garantie de représentativité. En effet, elles ont le plus souvent été conservées par hasard grâce aux accidents de l'histoire et, qui plus est, elles sont parfois difficiles à réunir (AYRES-BENNETT 2000). Il est donc presque impossible de mener à bien de grandes recherches historiques de type quantitatif. Elle met également en garde contre certains obstacles qui peuvent apparaître lors de l'interprétation des sources. En effet, il convient de favoriser les analyses croisées en comparant sources linguistiques et sources métalinguistiques et de garder à l'esprit le danger de tenir un jugement anachronique, d'où l'importance de remettre chaque fait de langue dans le contexte de l'époque.

Bien qu'elle n'utilise que ponctuellement le terme de *SH* dans ses publications², France Martineau s'intéresse elle aussi à la variation en diachronie. La chercheuse canadienne s'est penchée plus avant sur certains traits du français non-standard, qu'elle recherche dans un corpus historiquement et géographiquement varié. Elle a analysé en particulier les français régionaux d'Amérique du Nord et a tenté de comprendre leur formation. Comme elle focalise son attention sur des variantes non-standard, France Martineau partage les problèmes méthodologiques rencontrés par Anthony Lodge et Wendy Ayres-Bennett. Cependant, elle

2 Comme par exemple l'article co-rédigé avec Raymond Mougeon qui expose les résultats d'une « sociolinguistic historical study » de la particule négative *ne* en français (MARTINEAU/MOUGEON 2003: 118).

propose une approche différente pour tenter d’y remédier: son équipe a mis sur pied un corpus informatisé d’écrits familiers (écrits personnels, lettres, etc.) qui s’échelonnent sur trois siècles, du XVII^e au début du XX^e siècle, et qui proviennent tant de France que d’Amérique du Nord (MARTINEAU 2004, 2005, 2007; voir aussi sa contribution dans cet ouvrage). Ce large corpus permet de regrouper un nombre considérable de sources primaires pour l’étude du changement linguistique et de les interroger de façon automatique.

Finalement, Michel Banniard présente dans cette galerie un portrait quelque peu atypique. Un des premiers auteurs à proposer un modèle du passage du latin tardif au français archaïque en prenant en compte ces deux langues dans leur contexte social, il confère bien une importance capitale à la variation intrinsèque de la langue, qu’il considère comme l’origine de tout changement linguistique. S’il cite volontiers Labov et le variationnisme comme source d’inspiration à son modèle de *sociolinguistique rétrospective*, il a également recours à d’autres approches. En parallèle, il fait ainsi appel aux théories de la communication pour questionner sous un angle social les textes qui nous sont parvenus, en particulier les écrits de ceux qu’il nomme les «professionnels de la communication» (BANNIARD 1993: 144), c’est-à-dire, à l’époque, les prédicateurs, présentant une analyse entre la pragmatique et l’histoire des mentalités.

2. D’autres tendances en sociolinguistique historique?

L’exemple de Michel Banniard ouvre d’autres perspectives et illustre bien que le variationnisme n’est pas l’unique paradigme attesté en SH. De fait, certain-e-s auteur-e-s qui, comme Jean-François Courouau ou Andres Kristol³, citent la SH parmi leurs thèmes de recherche sont plus proches d’une sociologie du langage ou d’une ethnographie linguis-

3 La «sociolinguistique historique XVI^e-XVII^e-XVIII^e siècles» est un des deux thèmes de recherche qui figure sur la page web de Jean-François Courouau (url: <http://www.lahic.cnrs.fr/spip.php?article46>; version du 15.06.07) et «sociolinguistique historique du domaine gallo-roman» apparaît sur celle d’Andres Kristol (url: <http://www2.unine.ch/dialectologie/page9359.html>, version du 15.06.07).

tique. D'ailleurs, si l'on en croit la définition de la SH la plus communément admise – pour reprendre la formulation de MICHEL BANNIARD (2001 : 88) –, l'application à la recherche en diachronie des méthodes de la recherche sociolinguistique moderne en synchronie, d'autres courants de la sociolinguistique sont susceptibles de donner lieu à une analyse historique et le variationnisme labovien n'est qu'une approche parmi beaucoup d'autres. Notons que les études non-variationnistes concernant le domaine gallo-roman ne se réclament le plus souvent pas de la SH. Nous en proposerons néanmoins un rapide tour d'horizon (2.2.). Nous commencerons cette section consacrée aux autres tendances en SH par une brève discussion de toute une série d'études qui précèdent l'appellation du champ mais qui nous semblent pourtant présenter une approche de la langue à la fois sociale et historique (2.1.).

2.1. La sociolinguistique historique « avant la lettre » ?

De nombreux travaux de teneur très différente peuvent être considérés comme de la SH avant la lettre. On voit, par exemple, déjà apparaître une telle approche dans certaines recherches consacrées à une histoire de la langue considérant, selon l'appellation traditionnelle, non seulement les «paramètres internes» mais aussi les «paramètres externes» de la langue⁴. A ce titre, mentionnons tout d'abord la monumentale *Histoire de la langue française* de FERDINAND BRUNOT (1905-1972)⁵. Comme le signale d'ailleurs WENDY AYRES-BENNETT (2001 : 162), le grand linguiste s'est intéressé aux différents registres et styles langagiers à travers les siècles. Plus récemment, HELMUT BERSCHIN, JOSEPH FELIXBERGER et HANS GOEBL dédient une grande partie de leur manuel sur l'histoire du français à l'histoire externe (1978 et 2008). DANIEL DROIXHE et THIERRY DUTILLEUL présentent également une «histoire externe de la langue»

4 Cette distinction, proposée pour la première fois par FERDINAND DE SAUSSURE (1960 : 42-3), a connu un certain succès dans les études de romanistique (BLUMENTHAL 2003). Elle est pourtant réfutée par certains linguistiques. CLAUDE HAGÈGE montre notamment comment ce qu'on considère comme des facteurs externes «sont en fait internes, dans la mesure où ils constituent le tissu même des systèmes de langues» (1995 : 92).

5 Il qualifiait lui-même sa méthode de «philologie sociologique» (BRUNOT 1920, t. 7 : 3).

dans leur article de 1990. En outre, depuis les années 1970, certain-e-s historien-ne-s français-es se sont consacré-e-s à une étude sociale de la langue française. MICHEL DE CERTEAU, DOMINIQUE JULIA et JACQUES REVEL (1975) ont édité et analysé un texte incontournable de la Révolution française, l'enquête de l'Abbé Grégoire. RENÉE BALIBAR (1985) a, quant à elle, proposé une lecture d'événements historiques (*Serments de Strasbourg*, Révolution française, etc.) autour de la notion de français langue de l'État. La langue à l'époque de la Révolution française a par ailleurs suscité de nombreux travaux à tendance sociologique (BALIBAR/LAPORTE 1974, SCHLIEBEN-LANGE 1996).

Un dernier courant, à cheval entre les sciences du langage et l'histoire, mérite une place dans ce panorama. Il s'agit de l'«analyse du discours du côté de l'histoire» (GUILHAUMOU 1993, 2007). Depuis le début des années 1970, la rencontre entre des linguistes (en particulier Denise Maldidier) et des historien-e-s (Régine Robin et Jacques Guilhaumou) autour de préoccupations scientifiques communes donne naissance à une nouvelle perspective sur l'histoire. RÉGINE ROBIN offre un premier état des lieux de la recherche dans ce domaine avec son livre fondateur *Histoire et linguistique* (1973). Cette équipe de recherche profite de l'impulsion donnée par l'analyse du discours fondée quelques temps auparavant par les travaux de Michel Pécheux et de Jean Dubois (GUILHAUMOU *et al.* 1994: 173s.).

L'analyse du discours française se démarque dès ses origines de la sociolinguiste naissante. Il n'empêche, dans un texte qui retrace l'émergence de la sociolinguistique en France, JEAN-BAPTISTE MARCELLES⁶ – un élève de Jean Dubois – considère une certaine intégration de l'analyse du discours dans la sociolinguistique comme une «originalité» française (2003: 47 et 49)⁷. De fait, selon les termes de DENISE MALDIDIER (1994: 176), «marxisme et linguistique président à la naissance de l'AD dans la conjoncture théorique de la France des années 1968-70». Cette double influence permet de comprendre les préoccupations profondé-

6 Il est aussi l'éditeur en 1971 d'un numéro spécial de la revue *Langue française*, «Linguistique et société», de même que le co-auteur du premier ouvrage sur la sociolinguistique en français (MARCELLES/GARDIN 1974).

7 Ce n'est pas tout à fait la position de JOSIANE BOUTET et DOMINIQUE MAINGUENEAU (2005) qui, s'ils concèdent que les deux disciplines présentent des «fortes zones de recouvrement» (15), voient une différenciation de taille dans les «manières de faire» (16). Voir aussi la contribution de SONIA BRANCA-ROSOFF dans ce volume.

ment sociales de l'analyse du discours française, et donc de l'analyse du discours du côté de l'histoire. Influencée par la pensée de Foucault, elle a mené, en se démarquant du marxisme classique, une réflexion épistémologique soutenue pour réintégrer le social dans l'étude de la langue, qui était totalement évacué de la linguistique de type structuraliste, modèle dominant à l'époque (WILLIAMS 1999). Ainsi, il ne nous paraît pas incongru de considérer l'analyse du discours du côté de l'histoire comme de la SH avant la lettre, même si on a parfois souligné les différences qui existent entre les deux approches (BRANCA-ROSOFF 2007; voir aussi sa contribution dans ce volume). Un tel rapprochement nous semble néanmoins pertinent. En effet, certaines recherches actuelles sur les langues germaniques se réclamant nommément de la SH (voir 2.2.1.) font appel aux méthodes de la *Critical Discourse Analysis* (CDA) anglo-saxonne, une approche qui doit beaucoup à l'analyse du discours française⁸.

2.2. *La sociolinguistique historique non-variationniste : sociologie du langage⁹, ethnographie linguistique et approches socio-discursives¹⁰*

2.2.1. *La SH non-variationniste dans d'autres domaines géographiques¹¹*

Le domaine gallo-roman fait office de parent pauvre pour ce qui est des études sociolinguistiques historiques dans le champ des contacts de langues et de la politique linguistique¹². D'autres régions ont pourtant sus-

8 Voir les travaux de ROSITA RINDLER-SCHJERVE et EVA VETTER (2003) que nous décrivons dans la prochaine section (2.2.1.).

9 Dans leur rétrospective sur les tendances de la sociolinguistique, MONICA HELLER et JOSIANE BOUTET (2007) considèrent que la sociologie du langage « se retrouve [...] orientée davantage vers l'aménagement linguistique » (308).

10 Nous insérons sous cette appellation les approches d'analyse du discours et d'analyse conversationnelle.

11 Nous n'intégrons pas dans ce paragraphe une liste complète de toutes les études qui existent. Nous nous bornerons à en citer quelques-unes qui nous intéressent particulièrement. WILLEMYS et VANDENBUSSCHE (2006) proposent un excellent passage en revue de la littérature disponible en SH pour les domaines anglo-saxon et germanique.

12 A l'exception notable des études sur la politique linguistique lors de la Révolution française déjà citées (BALIBAR/LAPORTE 1974, CERTEAU *et al.* 1975, SCHLIEBEN-LANGE 1996).

cit  des telles recherches. Le Centre de linguistique de la Vrije Universiteit de Bruxelles m ne depuis quelques ann es un grand projet sur la langue flamande qui cherche   atteindre deux objectifs principaux (DE GROOF *et al.* 2004, 2005, VANDENBUSSCHE 2004). D'une part, plusieurs approches (macro et micro) y sont combin es pour d gager une vision globale et pr cise des usages langagiers au XIX  si cle en Flandres, gr ce   la prise en compte d'un corpus important. D'autre part, l' quipe du Centre de Linguistique souhaite, gr ce   ce projet, participer au d veloppement th orique et m thodologique de l'approche SH (WILLEMYS/VANDENBUSSCHE 2006). Une  tude d'une ampleur similaire porte sur une autre r gion de l'Europe. L'ouvrage *Diglossia and Power*,  dit  en 2003 par ROSITA RINDLER-SCHJERVE, pr sente une s rie d'articles qui explorent dans une perspective sociohistorique les contacts de langues de l'ancien empire habsbourgeois et ses pratiques langagi res, mais aussi la politique linguistique de l'Etat imp rial. A nouveau, les auteur-e-s se r f rent nomm ment   la discipline de la SH. Rosita Rindler-Schjerve et Eva Vetter, dans le chapitre consacr    l'explicitation de la m thodologie, se placent plut t du c t  de l' tude historique du multilinguisme et de l'analyse du discours (CDA).

2.2.2. *La planification linguistique, l' tude du multilinguisme et l'analyse conversationnelle*

Malgr  tout, il est possible de mentionner quelques  tudes dans le domaine gallo-roman qui portent un regard diachronique sur des questions plus proches d'une sociologie du langage telle que l'illustrent les travaux de Joshua Fishman. Nous avons par exemple d j  cit  plusieurs recherches qui traitent de la politique de la langue lors de la R volution fran aise. Toujours au sujet de la politique linguistique, un vaste travail a  t  accompli pour la Suisse sur les discours qui ont entour  les diff rentes lois f d rales sur les langues¹³. Les auteur-e-s de cette recherche analysent la fa on dont la collectivit  politique suisse s'est constitu e historiquement, en grande partie autour de la fa on dont elle a g r  sa diversit  linguistique (WIDMER *et al.* 2004). A une autre  chelle, ANDRES KRISTOL

13 Il s'agit d'un projet financ  par le Fonds National suisse de la Recherche Scientifique intitul  «Die Schweizer Sprachenvielfalt im  ffentlichen Diskurs. Eine sozial-historische Analyse der Grundbegriffe der Eidgen ssischen Sprachenpolitik».

(2005) retrace les politiques linguistiques du xv^e siècle au xviii^e siècle en Suisse dans le Moratois fribourgeois et l'Ajoie jurassienne.

D'autres auteur-e-s se sont intéressé-e-s à une description historique du multilinguisme. Pour la recherche francophone, citons GEORGES LÜDI (1995) qui a travaillé sur le bilinguisme et le multilinguisme dans l'Antiquité. ANDRES KRISTOL (2007) a également proposé une analyse du plurilinguisme dans l'espace francophone au xviii^e siècle. JEAN-FRANÇOIS COUROUAU, quant à lui, s'est spécialisé dans la SH de l'occitan et du catalan aux xvi^e-xviii^e siècles. Par exemple, il s'est penché sur l'histoire du terme patois et de ses significations (COUROUAU 2005a, 2005b) et a analysé les raisons qui déterminent les choix linguistiques de certains auteurs des xvi^e et xvii^e siècles parmi les possibilités qu'offrait le multilinguisme de l'époque (COUROUAU 2006).

Finalement, il existe dans le domaine francophone plusieurs applications du modèle de l'analyse conversationnelle à des textes historiques. GEORGES LÜDI développe une lecture socio-discursive proche de l'analyse conversationnelle d'un pamphlet post-révolutionnaire (1986) et de documents d'archives relatifs au procès pour sorcellerie dans la Montagne de Diesse (Jura Bernois) au xvii^e siècle (2006). CHRISTIAN TANNER (2007), pour son travail de master, a examiné le *Journal* d'Héroard dans une perspective analogue.

3. Réflexions théoriques

Nous poursuivons notre questionnement sur la SH en nous penchant plus avant sur les deux notions théoriques qui en font un champ à part dans les sciences du langage. En effet, la spécificité de l'approche présentée par tous les auteur-e-s que nous avons cité-e-s réside dans son appréhension, à la fois, du linguistique, du social et de l'historique. Si la place du social dans les sciences du langage, et en particulier la sociolinguistique, a déjà été amplement débattue (BOUTET/HELLER 2007, CANUT 2000), les sociolinguistes historiques ont évité de reprendre la discussion et n'ont pas intégré une réflexion épistémologique à la construction de la nouvelle approche, même si, nous l'avons relevé, ils ont examiné en détail certains problèmes méthodologiques. Une réflexion

théorique plus approfondie sur les deux concepts de social et d'historicité nous semble pourtant nécessaire et nous livrons ici une vision possible qui plaide pour une imbrication totale du linguistique, de l'historique et du social.

3.1. *Le concept d'historicité*

Nous voulons à présent discuter une notion qui, paradoxalement, est très peu souvent explicitée par les auteur-e-s cité-e-s jusqu'à présent¹⁴. De fait, les définitions de la SH que nous avons dégagées n'y font même pas allusion directement. Peut-être parce qu'il semble trop évident, ce concept reste tacite et est sous-entendu dans le terme «état passé de la langue». Il est pourtant corollaire à l'adjectif *historique* qui apparaît dans le nom de la discipline. Il s'agit, bien entendu, d'*histoire* et d'*historicité*. Quelle est la vision du temps sous-jacente aux principales études en SH et en quoi est-elle problématique? Nous présenterons une réponse possible en nous appuyant sur les analyses avancées par JAN BLOMMAERT, en particulier celle qu'il énonce dans son introduction à l'ouvrage *Language ideological debates* (1999). Dans ce volume, Jan Blommaert entend proposer une historiographie des idéologies langagières pour tenter de mieux cerner leur production et leur reproduction. Il part du constat que l'*histoire* n'est pas un concept qui a beaucoup inspiré la linguistique et l'anthropologie linguistique¹⁵. Il commence par remettre en cause la définition du *temps* chronologique et linéaire implicite à la plupart des études en linguistique. La notion matérialiste du temps objectif de la physique newtonnienne, se calculant scientifiquement avec la distance parcourue par la lumière, n'est pas un concept opérationnel en sciences sociales. En s'appuyant sur les travaux de l'historien français FERNAND BRAUDEL (1969) et sa vision de la dialectique de la durée, il postule que le temps n'est pas une notion linéaire et unique,

14 A l'exception notable de REBECCA POSNER (1994) qui réfléchit à ce concept, mais plutôt dans le cadre d'une approche plus traditionnelle de l'histoire de la langue.

15 Si ce n'est récemment... Mentionnons par exemple le volume 14 du *Journal of Linguistic Anthropology* (2004), dont les articles entendent explorer «temporality and historicity in and through linguistic ideology» (INOUE 2004: 1). Les articles empruntent généralement une conception du temps et de la temporalité qui découle des thèses de W. Benjamin et P. Auer.

mais qu'elle est au contraire plurielle, dynamique et multi-stratique. Ainsi, le temps est fait de couches de différentes durées : notamment, pour ce qui nous intéresse particulièrement en linguistique, le temps court de l'événement (de l'acte langagier ou de l'événement discursif), et le temps long, la lente et invisible transformation des systèmes sociaux ou politiques (proche des concepts foucaaldiens de *régime de vérité* ou d'*archive*¹⁶). Pour résumer, le temps n'est ni absolu, ni ontologique. En fait, il n'existe pas autrement que comme un concept socialement construit, au même titre que d'autres concepts comme *discours*, *idéologie* ou *nation*. Et s'il est important de connaître la date et le contexte socio-historique du temps court, de l'acte d'énonciation, il est également vital de s'interroger sur le temps long et la tradition discursive dans laquelle s'insère cet événement discursif.

Une fois introduite cette définition de la temporalité, Blommaert peut logiquement répondre à une question centrale en SH : en quoi une source peut-elle être dite *historique* ? Cette interrogation concerne d'autant plus la SH que les chercheurs et chercheuses dans cette discipline se préoccupent beaucoup du corpus (de ses manquements surtout) et qu'on considère toujours celui-ci comme étant composé de documents dit « historiques » (c'est-à-dire non-contemporains¹⁷). Pour Blommaert, il ne suffit pas de dire qu'un texte date de 842 ou de 1539, par exemple, pour qu'il devienne un corpus historique susceptible d'être lu à travers une grille socio- et même linguistico-historique. En fait, l'anthropologue linguiste postule que tout fait de langue (oral tant bien qu'écrit) est intrinsèquement *historique*, et ceci à deux niveaux. Suite aux phénomènes bien connus de contexte, d'intertextualité, d'indexicalité et de dialogisme, tout texte ou discours possède, de façon indissociable, un ancrage chronologique et socioculturel propre, de même qu'il s'insère dans une histoire discursive. Cette définition de l'historicité a des répercussions importantes pour le sociolinguiste. Si l'on accepte cette vision de la durée et de l'histoire, une histoire de la langue ne peut se faire qu'en tenant compte du contexte social ; autrement dit, toute histoire de la langue devient de la SH. De plus, admettre que tout fait de

16 Voir BLOMMAERT (2005 : 99s.) pour une définition et une application du concept foucaaldien d'*archive* à l'analyse du discours.

17 C'est ainsi que les définissent CAMPBELL et MIXCO : « sociolinguistic investigation in historical (*non-contemporary*) contexts » (2007 : 186, nos italiques).

langue est historique signifie aussi que la différence entre les études de sociolinguistique synchronique et diachronique s'atténue : toutes deux doivent intégrer une approche historique.

3.2. *Et le social ?*

La discussion de l'*historicité* nous a donc finalement amenés au *social* et il convient de s'interroger sur sa place dans les approches dites de SH. D'une manière générale, cette préoccupation a peu inquiété les sociolinguistes (historiques ou synchroniques), à l'exception notable de SUZANNE ROMAINE qui l'a bien cernée dans la formulation synthétique qui ouvre son article de 2005 : « a basic premise of historical sociolinguistics is that language is both a historical and social product, and must therefore be explained with reference to the historical and social forces which have shaped its use » (1696). De fait, la sociolinguistique est plutôt connue pour évacuer toute véritable réflexion épistémologique ou théorique sur sa pratique sociologique (CAMERON 1990, CANUT 2000, WILLIAMS 1992, 1999). Il n'en demeure pas moins que la relation entre langue et société est l'un des points centraux de la discipline dans ses approches tant synchroniques que diachroniques. Ce sont d'ailleurs des visions divergentes de ce lien entre langue et société qui vont en partie déterminer l'existence de différents paradigmes dans le champ disciplinaire de la sociolinguistique. En effet, traditionnellement, la sociolinguistique a pour objet de montrer la corrélation entre les variables linguistiques et la structure sociale ou les variables sociales, considérant ainsi que l'ordre social est reflété dans la langue (sociolinguistique variationniste, contacts de langues, etc.) et réduisant souvent le social à des variables.

Néanmoins, le courant sociologique représenté par ce que l'on a appelé les « nouvelles sociologies » (CORCUFF 2004) suggère à la sociolinguistique une autre appréhension du social et du linguistique. Plusieurs sociolinguistes se réclament de ces nouvelles approches, particulièrement développées suite aux travaux de Pierre Bourdieu et de Michel Foucault. C'est le cas de l'analyse du discours du côté de l'histoire (WILLIAMS 1999), de la CDA (WODAK/FAIRCLOUGH 1997, WODAK/MEYER 2001) et de l'analyse du discours d'anthropologues linguistes comme JAN BLOMMAERT (2005), ainsi que de l'approche amor-

cée par MONICA HELLER d'une sociolinguistique critique (BOUTET/HELLER 2007, HELLER 2001, 2002). Cette dernière s'intéresse en premier lieu à la langue en tant que pratique sociale: la langue ne reflète donc plus le social, elle est le social. La chercheuse canadienne se donne ainsi comme objectif de «relier la description et l'analyse des pratiques langagières spécifiques à des moments historiques et socialement bien situés, à une description, une interprétation et une explication qui tiennent compte des dynamiques sociales à plus grande échelle, tant dans l'espace social que dans l'espace temporel» (HELLER 2002: 9). On le voit, les faits de langage analysés dans le cadre de la sociolinguistique critique sont bien *historiques* au sens donné par Jan Blommaert, c'est-à-dire qu'ils sont intégrés dans un contexte socio-temporel du temps court, mais également dans l'histoire discursive plus étendue du temps long. Monica Heller ne traite pas de sujets *historiques*, si on emprunte la définition de ce terme à la SH traditionnelle, mais elle les intègre dans une démarche «ethnographique, matérialiste et *historicisante* centrée sur la langue, le discours et la distribution des ressources» (HELLER/LABRIE 2003: 23, nous soulignons). Elle adopte une analyse qui repose sur un nombre considérable de sources, tant contemporaines (entretiens, observation participative, etc.) qu'anciennes (textes d'archives, par ex.). Ainsi, dans cette approche, l'historicité est complètement dépendante de la théorisation sociale. Si l'on considère la langue comme une pratique sociale, elle doit être située. Ainsi, on le voit, une sociolinguistique critique devrait toujours se présenter également comme une sociolinguistique *historicisante*.

Conclusion

La SH est-elle vraiment un champ disciplinaire émergent? Elle ne naît évidemment pas de rien à la fin des années 1980. Nous avons cité les nombreux précurseurs qui présentent, bien avant cette date, une approche sociale de l'histoire de la langue ou une approche historique de la sociolinguistique. Nous avons cependant essayé de démontrer que l'on se situe bien, dès le début des années 1990, à une période charnière: celle de la construction d'un nouveau champ d'étude. Ainsi, nous avons ex-

posé dans un premier temps la façon dont les chercheurs et les chercheuses ont d'abord donné un nom, une définition et une méthodologie à cette discipline. Puis, dans un deuxième temps, nous avons décrit les divers travaux parus dans le domaine de la SH, en les présentant selon les différentes approches qui les caractérisent: sociolinguistique variationniste, sociologie du langage, ethnologie du langage et approches socio-discursives. Un point important a retenu notre attention: il s'agit de la place à donner aux approches socio-discursives, en particulier, celles qui relèvent de l'analyse du discours, tant de l'analyse du discours du côté de l'histoire que de la CDA. En effet, si l'analyse du discours et la sociolinguistique partagent de nombreuses préoccupations, la première a eu tendance à se constituer en une discipline séparée de la seconde; de ce fait il semble difficile de les concilier au sein de la SH. Notre enquête n'a ainsi pas réellement permis d'appuyer ou d'infirmer la cohérence de la discipline, si ce n'est la prédominance du paradigme variationniste dans les études qui se reconnaissent comme de la SH.

Au final, peut-être qu'une recherche épistémologique plus approfondie portant sur les bases théoriques de la SH serait la bienvenue pour permettre à la discipline émergente de mieux s'imposer, face à la sociolinguistique synchronique, mais aussi face à une certaine analyse du discours historicisante. La réflexion que nous avons entamée ici ne représente bien sûr que le début d'un tel processus. Néanmoins, elle nous a menés à la conclusion presque inverse, nommément qu'une approche qui considère la langue comme à la fois temporellement et socialement située se retrouve également dans certaines recherches de sociolinguistique synchronique. C'est pourquoi il nous importe, pour finir, de relever l'intérêt pour la SH et pour la sociolinguistique synchronique d'études qui, à l'instar de la sociolinguistique critique de Monica Heller, proposent une réflexion sur des usages langagiers contemporains dans une perspective historicisante, telle que nous l'avons décrite. Ce genre d'approche nous semble aller de concert avec l'interdisciplinarité puisqu'elle inclut dans sa vision du linguistique à la fois le social et l'historique.

Références bibliographiques

- AYRES-BENNETT, Wendy (2000), «Voices from the past. Sources of Seventeenth-Century Spoken French», *Romanische Forschungen* 113, 323-48.
- (2001), «Socio-historical linguistics and the history of French», *French Language Studies* 11, 159-77.
- BALIBAR, Renée (1985), *L'institution du français*. Essai sur le colinguisme, des Carolingiens à la République, Paris : Presses universitaires de France.
- BALIBAR, Renée/LAPORTE, Dominique (1974), *Le français national*. Politique et pratique de la langue nationale sous la Révolution française, Paris : Hachette.
- BANNIARD, Michel (1993), «Latin tardif et français pré-littéraire : observations de méthode et de chronologie», *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* 88(1), 139-62.
- (2001), «Causes et rythmes du changement langagier en Occident latin (III^e-VIII^e siècles)», *TRANEL* 34-35, 85-99.
- (2003), «Délimitation temporelle entre le latin et les langues romanes», in : G. ERNST/M.-D. GLESSGEN *et al.* (ed.), *Histoire linguistique de la Romania*, t. 1, Berlin, etc. : Walter de Gruyter, 544-55.
- BERSCHIN, Helmut/GOEBL, Hans/FELIXBERGER, Josef (1978), *Französische Sprachgeschichte*, München : Max Hueber Verlag.
- BERSCHIN, Helmut/GOEBL, Hans/FELIXBERGER, Josef (2^e éd. 2008), *Französische Sprachgeschichte*, Hildesheim, etc. : Georg Olms Verlag.
- BLOMMAERT, Jan (ed.) (1999), *Language Ideological Debates*, Berlin, etc. : Mouton de Gruyter.
- (2005), *Discourse*. A Critical Introduction, Cambridge : Cambridge University Press.
- BLUMENTHAL, Peter (2003), «Der Begriff der externen und internen Sprachgeschichte in der Romanistik», in : E. GERHARD/M.-D. GLESSGEN *et al.* (ed.), *Histoire linguistique de la Romania*, t. 1, Berlin, etc. : Walter de Gruyter, 38-45.
- BOUTET, Josiane/HELLER, Monica (2007), «Enjeux sociaux de la sociolinguistique : pour une sociolinguistique critique», *Langage et société* 121-122, 305-18.
- BOUTET, Josiane/MAINGUENEAU, Dominique (2005), «Sociolinguistique et analyse du discours : façons de dire, façons de faire», *Langage et société* 114, 15-47.
- BRANCA-ROSOFF, Sonia (2007), «Sociolinguistique historique et analyse du discours du côté de l'histoire : un chantier commun ?», *Langage et société* 121-122, 163-76.
- BRAUDEL, Ferdinand (1969), «La longue durée», in : id., *Écrits sur l'histoire*, Paris : Flammarion, 41-56.
- BRUNOT, Ferdinand (1905-1972), *Histoire de la langue française*, Paris : A. Colin.
- CAMERON, Deborah (1990), «Demythologizing sociolinguistics : Why language does not reflect society», in : J. JOSEPH/T. TAYLOR (ed.), *Ideologies of Language*, Londres, New York : Routledge, 79-93.
- CAMPBELL, Lyle/MIXCO, Mauricio J. (2007), *A Glossary of Historical Linguistics*, Edinburgh : Edinburgh University Press.
- CANUT, Cécile (2000), «De la sociolinguistique à la sociologie du langage : de l'usage des frontières», *Langage et société* 91, 89-95.

- CERTEAU, Michel de/JULIA, Dominique/REVEL, Jacques (1975), *Une politique de la langue. La Révolution française et les patois : l'enquête de Grégoire*, Paris : Gallimard.
- CORCUFF, Philippe (2004), *Les Nouvelles sociologies. Constructions de la réalité sociale*, Paris : A. Colin.
- COUROUAU, Jean-François (2005a), « L'invention du *patois* ou la progressive émergence d'un marqueur sociolinguistique français. XIII^e-XVII^e siècles », *Revue de linguistique romane* 69, 185-225.
- (2005b), « Matériaux pour servir à l'histoire du mot *patois*. XV^e-XVII^e siècles », *Lengas* 57, 45-71.
- (2006), « La plume et les langues. Le choix linguistique à l'époque moderne », *L'Homme : Revue française d'anthropologie* 177-178, 251-78.
- DE GROOF, Jetje/VANDEBUSSCHE, Wim *et al.* (2004), « Historical sociolinguistics in Flanders: Rediscovering the 19th century », in: H. CHRISTEN (ed.), *Varietäten und Varianten im sozialen und zeitlichen Raum*, Wien: Edition Praesens, 49-80.
- (2005), « Language policy and language practice in official administrations in 19th century Flanders », in: *Actas I, IX simposio internacional de comunicación social*, Santiago de Cuba: Centro de Lingüística Aplicada, 433-37.
- DROIXHE, Daniel/DUTILLEUL, Thierry (1990), « Französisch : Externe Sprachgeschichte », in: G. HOLTUS, M. METZELTIN *et al.* (ed.), *Lexikon der Romanistischen Linguistik*, t. V.1, Tübingen: Max Niemeyer Verlag, 437-471.
- GUILHAUMOU, Jacques (1993), « A propos de l'analyse du discours : les historiens et le < tournant linguistique > », *Langage et société* 65, 5-38.
- (2007), « L'analyse du discours du côté de l'histoire. Une démarche interprétative », *Langage et société* 121-122, 177-87.
- GUILHAUMOU, Jacques/MALDIDIER, Denise/ROBIN, Régine (ed.) (1994), *Discours et archive. Expérimentations en analyse du discours*, Liège: Mardaga.
- HAGÈGE, Claude (1995), « La linguistique externe est-elle de la linguistique ? », in: L. PANTALEONI/L. SALMON KOVARIKI, *Sapere linguistico e sapere enciclopedico*, Bologna: Cooperativa Libreria Universitaria Editrice Bologna, 83-92.
- HELLER, Monica (2001), « Critique and sociolinguistic analysis of discourse », *Critique of Anthropology* 21 (2), 117-41.
- (2002), *Éléments d'une sociolinguistique critique*, Paris : Didier.
- HELLER, Monica/LABRIE, Normand (ed.) (2003), *Discours et identités. La francité canadienne entre modernité et mondialisation*, Cortil-Wodon: Editions modulaires européennes (E.M.E.).
- INOUE, Miyako (2004), « Introduction : temporality and historicity in and through linguistic ideology », *Journal of Linguistic Anthropology* 14 (1), 1-5.
- Journal of Linguistic Anthropology* (2004), volume 14 « The History of Ideology and the Ideology of History ».
- KRISTOL, Andres (2005), « Politiques et discours linguistiques explicites en Suisse occidentale (XV^e-XVIII^e siècles) », in: D. AMBÜHL (ed.), *Le discours sur les langues en Suisse. D'un modèle d'exemple à un cas problématique ?*, Berne: Académie suisse des sciences humaines et sociales, 49-63.

- (2007), «Le plurilinguisme socialisé dans l'espace < francophone > du XVIII^e siècle», in: U. HASKINS/A. SANDRIER (ed.), *Multilinguisme et multiculturalité dans l'Europe des Lumières*, Paris: Honoré Champion, 25-50.
- LODGE, R. Anthony (1993), *French: From Dialect to Standard*, New York: Routledge.
- (1995), «Les *Lettres de Montmartre* et l'idéologie normative», *Revue des Langues Romanes* 59, 439-63.
- (2004), *A Sociolinguistic History of Parisian French*, Cambridge: Cambridge University Press.
- LÜDI, Georges (1986), «Le discours d'assemblée perverti. Représentations de la variation du français à l'époque de la Révolution», *LINX* 15, 9-41.
- (1995), «Eléments pour une histoire du plurilinguisme. Polyglossie et pratiques pluri-lingues chez les Romains», in: *Estudis de lingüística i filologia oferts a Antoni M. Badia i Margarit*, Barcelone: Publicacions de l'Abadia de Montserrat, 553-64.
- (2006), «La sorcellerie dans la Montagne de Diesse au XVII^e siècle comme construction sociale: une approche discursive de documents d'archives», *Vox Romanica* 65, 108-31.
- MALDIDIER, Denise (1994), «Eléments pour une histoire de l'analyse du discours en France», in: J. GUILHAUMOU/D. MALDIDIER *et al.* (ed.), *Discours et archive. Expérimentation en analyse du discours*, Liège: Mardaga, 173-83.
- MARCELLESI, Jean-Baptiste (2003 [1980]), «De la crise de la linguistique à la linguistique de la crise: la sociolinguistique», in: P. BLANCHET/T. BULOT *et al.* (ed.), *Sociolinguistique. Epistémologie, langues régionales, polynomie*, Paris: L'Harmattan, 39-68.
- MARCELLESI, Jean-Baptiste/GARDIN, Bernard (1974), *Introduction à la sociolinguistique. La linguistique sociale*, Paris: Libr. Larousse.
- MARTINEAU, France (2004), «Un corpus de textes français pour l'analyse de la variation diachronique et dialectale», *Lexicometrica* 5 «Actes du colloque <L'analyse de données textuelles: de l'enquête aux corpus littéraires>», URL: <http://www.cavi.univ-paris3.fr/lexicometrica/>.
- (2005), «Perspectives sur le changement linguistique: aux sources du français canadien», *Canadian Journal of Linguistics/Revue Canadienne de Linguistique* 50 (1-4), 173-213.
- (2007), «Variation in Canadian French usage from the 18th to the 19th century», *Multilingua* 26, 203-227.
- MARTINEAU, France/MOUGEON, Raymond (2003), «A sociolinguistic study of the origins of *ne delition* in European and Quebec French», *Language: Journal of the Linguistic Society of America* 79(1), 119-52.
- MATTHEIER, Karl J. (1999), «La sociolinguistique historique: remarques préliminaires», *Sociolinguistica* 13, 1-3.
- MILROY, James (1992), *Linguistic variation and change. On the historical sociolinguistics of English*, Oxford, Cambridge (Mass.): B. Blackwell.
- POSNER, Rebecca (1994), «Historical linguistics, language change and the history of French», *French Language Studies* 4, 75-97.
- (1997), *Linguistic Change in French*, Oxford: Clarendon Press.
- RINDLER-SCHJERVE, Rosita (ed.) (2003), *Diglossia and Power. Language Policies and Practice in the 19th Century Habsburg Empire*, Berlin, etc.: M. de Gruyter.

- ROBIN, Régine (1973), *Histoire et linguistique*, Paris: A. Colin.
- ROMAINE, Susanne (1982), *Socio-Historical Linguistics: Its Status and Methodology*, Cambridge: Cambridge University Press.
- (1988), «Historical sociolinguistics: Problems and methodology», in: U. AMMON/N. DITTMAR *et al.* (ed.), *Sociolinguistics. An International Handbook of the Science of Language and Society*, t. 1, Berlin, etc.: W. de Gruyter, 1452-69.
- (2005), «Historical Sociolinguistics», in: U. AMMON/N. DITTMAR *et al.* (ed.), *Sociolinguistics. An International Handbook of the Science of Language and Society*, Berlin, t. 1, Berlin etc.: W. de Gruyter, 1696-703.
- SAUSSURE, Ferdinand de (1960), *Cours de linguistique générale*, Paris: Payot.
- SCHLIEBEN-LANGE, Brigitte (1996), *Idéologie, révolution et uniformité de la langue*, Liège: Pierre Mardaga.
- TANNER, Christian (2007), *Analyse linguistique des constructeurs des relations interpersonnelles dans le Journal d'hygiène de Jean Héroard*, Université de Bâle (mémoire de maîtrise non publié).
- VANDEBUSSCHE, Wim (2004), «Triglossia and pragmatic variety choice in nineteenth-century Bruges», *Journal of Historical Pragmatics* 51(1), 27-47.
- VERLEYEN, Stijn (2008), «L'application de modèles synchroniques à la diachronie. Contribution à l'épistémologie de la linguistique diachronique au XX^e siècle», in: B. FRAGNARD/S. PRÉVOST *et al.* (ed.), *Evolutions en français. Etudes de linguistique diachronique*, Berne: Peter Lang, 461-477.
- WEINREICH, Uriel/LABOV, William/HERZOG, Marvin (1968), «Empirical foundations for a theory of language change», in: W. P. LEHMANN/Y. MLKIEL (ed.), *Directions for Historical Linguistics*, Austin, London: University of Texas Press, 85-189.
- WIDMER, Jean/CORAY, Renata *et al.* (2004), *La diversité des langues en Suisse dans le débat public. Une analyse socio-historique des transformations de l'ordre constitutionnel des langues de 1848 à 2000*, Berne: Peter Lang.
- WILLEMYNS, Roland/VANDEBUSSCHE, Wim (2006), «Historical sociolinguistics: Coming of age?», *Sociolinguistica* 20, 146-65.
- WILLIAMS, Glyn (1992), *Sociolinguistics. A Sociological Critique*, New York: Routledge.
- (1999), *French Discourse Analysis. The Method of Post-Structuralism*, New York: Routledge.
- WODAK, Ruth/FAIRCLOUGH, Norman (1997), «Critical Discourse Analysis», in: T. A. VAN DIJK (ed.), *Discourse as Social Interaction*, London, etc.: Sage publications, 258-84.
- WODAK, Ruth/MEYER, Michael (ed.) (2001), *Methods of Critical Discourse Analysis*, London, etc.: Sage Publications.

Andres KRISTOL

Textes littéraires et sociolinguistique historique : quelques réflexions méthodologiques¹

1. Une nouvelle lecture de documents connus

A ses origines, la recherche sociolinguistique est axée sur des faits observables en synchronie. Sa portée diachronique ou historique est limitée. Cela est vrai même pour les travaux censés étudier la « diachronie dans la synchronie », à savoir les différences linguistiques imputables à l'âge des témoins interrogés : on sait aujourd'hui que les pratiques linguistiques de l'individu évoluent au cours de sa vie. Les informations que fournissent les témoins âgés ne peuvent donc pas être considérées comme des reflets entièrement fidèles de la langue de leur jeunesse, comme on l'a cru autrefois.

Toute recherche synchronique devient « historique » à partir du moment où elle est publiée. L'enquête de GAUCHAT (1905) sur la variation interne dans le parler francoprovençal de Charmey, saluée par LABOV (1972 [1991] : 22s., 268) comme un travail précurseur de la sociolinguistique moderne, observe des réalités qui ont disparu depuis fort longtemps. Les enquêtes phonologiques entreprises dans les années 1940-1970 par ANDRÉ MARTINET et ses disciples (REICHSTEIN 1960, DEYHIME 1967, MARTINET 1971, etc.) sur les différences sociales caractérisant différentes variétés de français parisien sont aujourd'hui des documents historiques. Les travaux que JAKOB WÜEST et le soussigné ont entrepris dans les années 1980 sur la situation sociolinguistique de certaines vallées pyrénéennes (KRISTOL/WÜEST 1985, WÜEST/KRISTOL 1993) décrivent des réalités qui appartiennent désor-

1 Version remaniée et élargie du discours d'ouverture du colloque. Je remercie tous les collègues qui ont participé à la discussion et qui ont contribué à la maturation de ces réflexions.

mais au passé, et peuvent commencer à intéresser la sociolinguistique historique.

Mais ce n'est pas le sens que je donnerai ici à la notion de sociolinguistique historique. Ce n'est pas en vieillissant qu'un travail réalisé avec les méthodes de terrain spécifiques de la sociolinguistique synchronique, se transforme en travail de sociolinguistique historique.

Comme l'écrit LODGE (2004: 9), il est plus que probable que certaines situations sociolinguistiques que nous observons dans notre synchronie ont quelque chose d'universel, et que nous pouvons présupposer que dans le passé, des situations analogues ont dû exister. Encore que... Les conditions de la vie et le fonctionnement des échanges verbaux, au Moyen Age et sous l'Ancien Régime, ont sans doute été foncièrement différents des nôtres, et la recherche ethno-linguistique en analyse de la conversation nous a appris que même à l'époque actuelle, les différentes sociétés humaines n'ont pas les mêmes comportements discursifs. On se méfiera donc de tout parallélisme simpliste dans l'évaluation de la variation sociolinguistique (ou des jugements épilinguistiques à son sujet) entre le passé et le présent. Il n'en reste pas moins qu'à toutes les époques de l'histoire, toutes les langues humaines ont été caractérisées par des phénomènes de variation interne. Et à toutes les époques de l'histoire, le plurilinguisme et le contact des langues ont constitué la norme, statistique du moins, pour la plupart des locuteurs. C'est en tenant compte de ce constat que certains latinistes (cf. en particulier ADAMS 2003) ont récemment – et enfin – découvert la richesse du plurilinguisme et des situations de contact linguistique dans l'Empire romain.

La sociolinguistique contemporaine et la sociolinguistique historique posent donc essentiellement les mêmes questions ; la principale méthode de travail en sociolinguistique historique consiste à reprendre à son profit des questionnements qui se sont développés en sociolinguistique contemporaine. La sociolinguistique contemporaine a aiguisé notre regard pour des réalités analogues du passé. Quelle est donc la différence entre les deux disciplines ?

En ce qui me concerne, j'estime qu'elle réside dans la nature de nos sources, et dans notre manière de les aborder. Ce qui constitue pour moi l'unité épistémologique de toutes les recherches en sociolinguistique historique, quelle que soit par ailleurs la diversité des approches, c'est que – comme toutes les sciences historiques – elle travaille sur des

sources écrites² qui n'ont pas été réalisées pour elle. Alors que la sociolinguistique moderne crée elle-même ses corpus, par les méthodes d'enquête qui conviennent aux objectifs qu'elle se fixe, la sociolinguistique historique n'est pas en mesure d'en faire de même. Les sources sur lesquelles elle travaille la précèdent. Leur inventaire est clos et – mis à part quelques surprises heureuses et ponctuelles – elles sont déjà connues. Dans la mesure où elles existent, elles existent en nombre limité. L'information disponible est toujours lacunaire, et lorsque les documents manquent, il n'est plus possible de les susciter. Les vraies découvertes nouvelles sont rares – je pense par exemple aux travaux que RICHTER (1979, 1995) a consacrés aux actes du procès de canonisation de Thomas Cantilupe. Ces documents, conservés dans les archives du Vatican, ont été établis – évidemment sans la moindre visée linguistique – par une commission ecclésiastique haut placée, chargée d'enquêter sur les miracles attribués au nouveau candidat à la sainteté à Hereford, petite ville du sud-est de l'Angleterre, au début du XIV^e siècle. Leur teneur nous permet de nous faire une idée relativement précise de la situation sociolinguistique telle qu'elle a existé à Hereford, en 1307, parce que ces documents indiquent, pour chaque témoin interrogé, et en fonction de son statut social, dans quelle langue il a répondu à la commission : latin, français (anglo-normand) ou anglais. Bien sûr, ils n'indiquent pas quelle était la qualité des connaissances linguistiques des témoins interrogés, mais nous renseignent sur les langues connues, sur les langues apprises dans les différentes classes sociales qui composaient la population de Hereford et de ses environs, et sur leur statut relatif, parce que chaque témoin a répondu à la prestigieuse commission dans la « meilleure » langue qui était à sa disposition.

L'art du travail en sociolinguistique historique consiste donc à identifier les documents du passé qui se prêtent à une lecture sociolinguistique, de les constituer en corpus, et de développer les méthodes d'analyse qui conviennent à la nature du corpus ainsi constitué. A cet égard, on pourrait aussi mentionner l'utilisation sociolinguistique des

2 Dans le sens que je donne ici à ce terme, même le cinéma des années 1930 ou 1940 (cf. la contribution de MICHAEL ABECASSIS dans ce volume) est un document de nature écrite : le scénario a été écrit, les dialogues ont été écrits, et il est désormais impossible d'interroger les auteurs et les interprètes sur leurs pratiques linguistiques et sur leurs intentions.

archives historiques de la police. Les signalements policiers rassemblés par l'historien FURRER (2002) forment un corpus de données suffisamment riche pour permettre une interrogation de nature statistique sur le plurilinguisme individuel dans la population suisse entre le XVII^e et le XIX^e siècle, grâce aux informations contenues dans ces signalements au sujet des connaissances linguistiques – dialectes et langues scolaires – des personnes recherchées.

Ainsi, le point commun de toutes les recherches en sociolinguistique historique, c'est le fait qu'elles procèdent à de nouvelles lectures des documents existants, documents qui, à l'origine, ont été rassemblés avec des objectifs tout à fait différents. Virtuellement, n'importe quel document du passé peut ainsi devenir une source d'informations sociolinguistiques historiques, si nous savons les reconnaître, et si nous savons poser les bonnes questions. Et souvent, les nouvelles lectures auxquelles nous pouvons procéder, les questions que nous pouvons poser à l'égard de ces documents, sont multiples.

Un bel exemple de ce type, c'est l'exploitation linguistique du fameux *Journal* de Jean Héroard, médecin personnel du futur Louis XIII (cf. FOISIL 1989). Dans son étude de 1985, ERNST a bien vu quel était l'intérêt de ce document pour la connaissance du français parlé ordinaire, à la cour de Saint-Germain et dans la bouche du jeune prince, au début du XVII^e siècle. Il a également été possible d'utiliser ce texte pour une étude des différentes étapes du processus d'acquisition du français par l'enfant royal. Mais ce n'est pas tout. Le *Journal* d'Héroard recèle encore des informations sociolinguistiques d'une toute autre nature. Comme nous venons de le montrer (cf. KRISTOL sous presse et TANNER 2007), on y trouve une documentation de tout premier ordre pour l'analyse des comportements discursifs des différents locuteurs, en fonction de leur statut social relatif, à travers les formes de salutation ou d'allo-cution, la présence ou l'absence des formules de politesse, l'utilisation des noms propres: chez le roi et la reine, chez les différents courtisans, dans le personnel de service et en particulier chez le jeune prince et ses différents frères et soeurs, légitimes et illégitimes, tous éduqués ensemble au château de Saint-Germain, mais d'un statut social très différent. L'information qu'il est possible de dégager de ce document concerne donc aussi bien l'organisation sociale proprement dite de la cour de Saint-Germain, que l'expression sociolinguistique et discursive de cette réalité.

2. La valeur documentaire des textes littéraires

2.1. Mais il n'y a pas que les documents «utilitaires» qui peuvent ainsi faire l'objet de nouvelles lectures. De nombreux textes littéraires peuvent également constituer une source précieuse d'informations sociolinguistiques, si nous les abordons avec les précautions nécessaires. Et ces informations concernent aussi bien la variation sociolinguistique interne, c'est-à-dire la connaissance de certaines variétés non standard de nos langues historiques, dans l'oral ou dans l'écrit³, que la sociolinguistique externe, à savoir la problématique du plurilinguisme historique et des langues en contact. De même, si nous savons les lire, de nombreux textes littéraires véhiculent des informations d'ordre méta- ou épilinguistique qui peuvent nous permettre de mieux comprendre la situation sociolinguistique d'une période donnée du passé.

Si certaines œuvres de fiction littéraires, de manière implicite, par les pratiques linguistiques mises en scène, nous donnent un accès indirect à la compréhension de certaines situations sociolinguistiques du passé, d'autres textes littéraires peuvent nous fournir, de manière parfaitement explicite, des informations méta- ou épilinguistiques directes sur la situation sociolinguistique de leur époque. Dans ce contexte, à titre d'exemple, je mentionnerai le roman *Jacquou le Croquant*, publié en 1900 par l'écrivain réaliste périgourdin Eugène le Roy (1836-1907), qui retrace l'histoire de la vie du «dernier croquant du Périgord», Jacques Ferral.

Le roman est raconté à la première personne par le personnage principal qui fonctionne comme narrateur. Le récit commence en 1815, dans la petite enfance du protagoniste. Le père de Jacquou, pauvre métayer du haut Périgord tue le régisseur du comte de Nansac, dont il dépend, parce que celui-ci a voulu s'intéresser d'un peu trop près à sa femme, la mère de Jacquou. S'ensuit une enquête judiciaire, le père de Jacquou est arrêté et condamné à vingt ans de travaux forcés pour meurtre. C'est dans ce contexte que se situent les premiers extraits du texte que j'ai retenus ici. La première scène se passe lors des interrogatoires :

3 Cf. à ce sujet les contributions de DOROTHÉE AQUINO-WEBER, de SONIA BRANCA-ROSOFF et de FRANCE MARTINEAU dans ce volume.

(1) Lorsqu'il commença à me questionner d'un air dur, faisant la grosse voix, je compris bien, quoique tout jeune, que peut-être, sans le vouloir, je pourrais lâcher quelque chose de conséquence contre mon père, et, pour éviter ça, je me mis à geindre et à pleurer. Il eut beau m'interroger en français que je ne comprenais pas, en patois qu'il parlait comme ceux de Sarlat, me menacer de prison, me montrer une pièce de quinze sous, rien n'y fit, je ne lui répondis qu'en pleurant. (p. 35⁴)

(2) Pendant que ma mère déposait, un monsieur répétait en français ce qu'elle avait dit en patois. (p. 74)

Un peu plus tard, à un autre moment du récit, Jacquou, devenu homme, réussit à abattre un loup dans la forêt et se rend à Périgueux pour encaisser la prime offerte par l'Etat pour chaque loup abattu :

(3) Quand je fus chez le payeur le caissier me dit en patois :

- Vous ne savez point signer, n'est-ce pas ?
- Si bien, lui dis-je, je signe.

Il me regarda tout étonné, me passa une plume, et, lorsque j'eus signé, me donna quinze francs. (p. 225)

Les leçons à tirer de ces passages sont parfaitement claires, en ce qui concerne la situation linguistique du Périgord dans la première moitié du XIX^e siècle – dans la mesure où il est possible de faire confiance à un roman qui véhicule évidemment toute une idéologie. Selon le tableau que dresse Le Roy, la totalité de la population rurale du Périgord, vers 1815-1830, parle encore son « patois » occitan, souvent sans savoir le français, voire sans le comprendre, et le caissier de Périgueux présuppose manifestement qu'un campagnard est analphabète et ignore le français. Quant au personnel de l'appareil judiciaire, même s'il « fonctionne » en français – le procès-verbal sera évidemment dressé en français – il maîtrise encore parfaitement la langue vernaculaire dans la mesure où il est originaire du pays.

Face à un tel texte, la question qui se pose est évidente : jusqu'à quel point la description romanesque d'une situation sociolinguistique peut-elle être considérée comme fidèle à la réalité de son époque ? Il est vrai que Le Roy lui-même a grandi dans un village du Périgord noir, et qu'il a travaillé comme percepteur dans la région. Même si sa propre expérience est légèrement plus tardive, on peut donc considérer qu'il est

4 Les pages indiquées sont celles de l'édition de poche publiée par Presses Pocket (1978).

parfaitement familiarisé avec la réalité locale et sait de quoi il parle. Malgré cela, il sera indispensable de corroborer cette information par d'autres sources, dans la mesure où elles existent, et on se demandera si cette description correspond à une réalité strictement locale, ou si elle est représentative pour de plus vastes régions de la France.

Dans ce cas précis, j'estime que la situation décrite par Le Roy n'est certes pas isolée et limitée à une région reculée de la France profonde. Ainsi, il a été possible de démontrer que même dans une ville de la Suisse romande protestante telle que Genève qui, à juste titre, a toujours été considérée comme profondément francisée depuis la Réforme, la situation sociolinguistique est restée complexe, diglossique, jusqu'au début du XIX^e siècle. La maîtrise du français, à Genève, a été un fait de culture. Elle a été le résultat d'une excellente scolarisation de toute la population, mais qui n'a pas empêché le maintien de la langue vernaculaire traditionnelle jusque dans les plus hautes sphères de la société (cf. MERLE 1991 : 48s.). Quant aux régions savoyardes de l'arrière-pays immédiat de Genève, elles sont restées profondément dialectophones. Ce n'est que dans la première moitié du XIX^e siècle que l'usage oral du vernaculaire francoprovençal genevois va régresser rapidement :

Il n'y a pas très longtemps que presque chacun chez nous, à la ville comme dans les villages, comprenait et parlait cet idiome ; on voyait même sous le régime impérial, des magistrats de l'ordre judiciaire s'en servir pour interroger ceux de nos voisins annexés qui ne comprenaient rien du français. [...] Mais peu à peu, dès la première enfance de la génération qui s'en va, l'usage du patois tendit à disparaître (PLAN 1870 : 6s.)⁵.

Le problème de base, pour l'analyse des documents, dans n'importe quel travail de sociolinguistique historique, est donc le suivant : il s'agit de savoir de quelle manière il convient de procéder pour éviter des contresens, pour éviter de donner une interprétation anachronique aux documents que nous interrogeons, pour éviter l'application anachronique de jugements de valeur qui nous semblent évidents. On le sait : lorsque nous faisons du terrain, en sociolinguistique contemporaine, nos témoins sont souvent tentés de nous dire ce qui, à leur avis, correspond à nos

5 Lorsque CHOMARAT (1999 : 277 N2) déclare qu'Henri Estienne, en plein XVI^e siècle, a « probablement » entendu le francoprovençal à Genève, il montre par là que la sociolinguistique historique de l'espace gallo-roman a encore des progrès à faire.

attentes. C'est là peut-être le seul problème auquel la sociolinguistique historique n'est pas confrontée : les documents que nous interrogeons n'ont pas été biaisés pour répondre à nos attentes... En revanche, en sociolinguistique historique, nous ne disposons pas de la même « connaissance du monde » que nos « informateurs » involontaires. Si nous ne faisons pas constamment attention, l'anachronisme nous guette.

Ainsi, lorsque BALIBAR (1985 : 43), considère que les *Serments de Strasbourg*, dans leur double rédaction germanique et romane, constituent « la constitution délibérée et solennelle de deux langues nationales sous forme de textes, prononcés et jurés sur l'Écriture sainte », lorsqu'elle pense que les *Serments de Strasbourg* sont « l'acte de fondation des nations française et allemande », et en même temps l'acte de naissance de la langue française comme langue « nationale » du nouvel État linguistique créé par Charles le Chauve, elle se fait l'interprète d'une lecture nationaliste de ce document qui est tout simplement anachronique. De plus, elle ne tient pas compte de la complexité réelle de la situation linguistique et sociolinguistique du royaume de Charles le Chauve dont les frontières ne correspondent à aucune frontière linguistique, et qui est au moins quadrilingue (français, occitan, breton, norrois...) et multidialectal au niveau de l'oralité, sans compter l'omniprésence du latin. Cela n'empêche pas que cette interprétation abusive a encore été reprise par exemple par CERQUIGLINI en 1991.

A cet égard, pour l'instant du moins, la sociolinguistique historique anglo-saxonne est beaucoup plus avancée que la recherche analogue du domaine roman. J'en veux pour preuve la brillante analyse fournie par MACHAN (2003) de la première proclamation royale en anglais, par un roi anglo-normand, au Moyen Âge. C'est un texte dont certains historiens et linguistes anglais ont voulu faire l'« acte de naissance » de la langue anglaise comme langue officielle de leur royaume, un peu comme Balibar a voulu faire des *Serments de Strasbourg* le texte fondateur de la langue nationale française. Or, par une analyse méticuleuse du contexte historique et de la situation d'énonciation linguistique et sociolinguistique dans lesquels le document anglais a été produit, Machan démontre que cette interprétation est abusive et parfaitement anachronique. Il serait urgent qu'une démarche analogue soit entreprise dans l'analyse des *Serments de Strasbourg*, pour éviter que l'on continue à les considérer comme l'« acte de naissance » du français comme langue « officielle » du royaume de France.

Revenons à notre propos. Une des erreurs les plus fréquentes dans ce domaine, à mon avis, ce sont les jugements portés sur la pratique historique des dialectes et des langues régionales de la France. Il est évident que dans le monde francophone contemporain, toutes les langues régionales, les «patois» – mais aussi les langues créoles, dans les régions d’outre-mer – souffrent d’un manque de reconnaissance sociale (et c’est un euphémisme, pour ne pas parler du mépris des patois qui s’est généralisé en France depuis le XIX^e siècle⁶). Mais il serait dangereux d’extrapoler à partir d’une situation sociolinguistique moderne, et d’en tirer des conclusions pour l’analyse d’un texte des XVI^e ou XVII^e, voire XVIII^e siècles, à une époque où le fait dialectal constitue encore tout simplement une réalité massive de la normalité langagière. Les paysans de l’acte II du *Dom Juan* font-ils rire le public parisien de Molière parce qu’ils parlent le dialecte de l’Île-de-France, comme de nombreux commentateurs l’ont écrit (cf. à ce sujet le commentaire tout récent de SIOUFFI 2007 : 670), ou parce que le rôle de Piarrot est intrinsèquement amusant⁷? Le «patois» est-il vraiment risible à une époque où toute la population campagnarde de la France parle encore naturellement ses dialectes vernaculaires? Lorsque l’écolier limousin, dans le chapitre IV du *Pantagruel*, après son discours latiniseur, est pris à la gorge par Pantagruel parce qu’il écorche le latin, il demande grâce en occitan limousin. Et le seul commentaire de *Pantagruel* est le suivant: «A ceste heure parle tu naturellement»... Il n’y a rien de ridicule ou de dépréciatif dans le fait que l’écolier limousin utilise sa langue «naturelle»⁸.

L’analyse sociolinguistique du texte littéraire devient plus exigeante encore lorsqu’un auteur, sans le moindre commentaire explicite, dans le discours de ses personnages, met en scène des usages linguistiques de son époque – différents registres diastratiques ou diatopiques – réels ou présentés comme tels. Dans quelles conditions et avec quelles précautions un document littéraire peut-il figurer dans un «corpus» soumis à

6 Il est vrai que ce mépris, en ce qui concerne les dialectes traditionnels de l’espace gallo-roman, est sur le point de s’estomper par simple ignorance, parce que les dialectes eux-mêmes ont quasiment disparu.

7 Il est facile de le vérifier, me semble-t-il, en comparant les deux protagonistes de la scène: Charlotte, qui parle le même dialecte que Piarrot, est beaucoup moins drôle que son compagnon.

8 Dans ce cas, c’est également la conclusion à laquelle parvient SIOUFFI (2007 : 492).

l'analyse sociolinguistique ? Quelle est la nature des informations sociolinguistiques qu'il est légitime de dégager d'un texte littéraire ? Quelles sont les méthodes d'analyse qui nous permettent de parvenir à des conclusions significatives, sans nous exposer au danger de reproduire tout simplement nos propres représentations linguistiques ?

La principale approche que je tenterai d'explorer dans ces lignes est celle de comparer ce qui est comparable, c'est-à-dire de constituer des corpus littéraires qui présentent des situations d'énonciation similaires, à travers l'histoire littéraire du français, et d'analyser les différences spécifiques qui y apparaissent. Je testerai ici cette approche sur la base de trois textes, rédigés entre le début du XVII^e et la fin du XIX^e siècle, et qui font intervenir des locuteurs dialectophones.

2.2. Au chapitre 4 du livre III de son roman satirique *Les Aventures du baron de Fæneste*, publié en 1619 chez l'imprimeur Moussat à Maillé (ou à Niort⁹), au Poitou, Agrippa d'Aubigné raconte une anecdote bilingue, en français et en dialecte poitevin, qu'il place dans la bouche d'un petit noble local, Monsieur d'Enay ; ce dernier est présenté par ailleurs dans le roman comme parfaitement francophone. Sans contenir le moindre commentaire épilinguistique, ce passage illustre sans doute la réalité sociolinguistique de son époque, mais probablement de manière détournée, et plusieurs lectures de ce passage sont possibles.

Enay. Mathurin Biraud de la Bithe avoit employé tout sō bien en procez, fuivant les vaillants confeils de l'Avocat Chefne-verd de Nyort : Biraud estant contraint de quitter le país pour fes debtes, c'est à dire d'aller demeurer en Gaftine, arriua un Samedi au foir chez l'Avocat tout pleureux, & après auoir jetté son chappeau par terre, il s'afflit sur une selle de buée pour faire cette harāgue en Poicteuin, *O l'é, mō moēstre, que passé inet voū ne me veiré iemoez, y sé vengu ve dire à Dé & à ma moēstresse que vequi, ô me fat graonzire de vredé forz le pouiz pre trez chetiz fō temeinz* : Et cōme Chefne-verd & fa femme l'interrompoiēt, il pourfuit, *Agaré mō moēstre, y n'avez pū qu'ine ouche de quatorze boicelee, fremee de muraille de sept pé, ô fō dire qu'o l'et ine Baronnie d'iquelle terre, à n'a chommé de viuant d'hōme, les vezins y sont treignans & tenuz d'ou fumi, agaré m'nami, y pensez gardé iquieu, & que pre le moens d'iquelle pece y n'arez pū fote de pouē, mēs quād ma moenagere a esté oguē morte de maléze, ma fé y ouez tout vēdu, & lez befochous en papé sont iqui à l'estrille qui m'attēdāt pr'ou achevi*. Chefne-verd prend Matelin par le bras, lui disāt, He ! tu m'as vendu le reste de ton biē, que ie t'ai si biē payé, pourquoi t'es-

9 Cf. la notice au sujet de cet imprimeur dans le catalogue Opale de la BNF.

tu adressé à d'autres ? Matelin respōd, *Ma fé mon moestre, ve me diciré ieudi quan y vou demaondi quatre frā à emprūnti, que ve n'aviez pas in dené*. L'Avocat, après quelques excuses, s'enquiert si le marché estoit fait de tout poinct, trouve que nō, s'ēquiert du prix & des differēts, mefnage si bien son client qu'ils concluent à quatre cents livres contāt, et cent que sur la foi il lui devoit envoyer à Bressuire : mais de peur que Matelin ne fust battu par ceux qui l'attendoient il falut faire diligemment, payer & chaffer le compagnon, qui mōltroit avoir grād peur : encores voulut-il toucher à la main, en jurant à son patron que iamais il n'avoit fait un tel marché, & qu'il se fouviēdroit de lui. Le lendemain l'Avocat & la femme, sans perdre temps, vont à S. Remi, descendent devant l'Eglise, & puis se tenans par dessus les bras vōt à la porte du cimetiere, où estoit la foule des habitans ; là ils se vont enquerir de leur acquēt, lisent dans le contract les tenās & aboutiffans de leur ouche, mettent en grand' peine la compagnie pour deviner cēt heritage : Après demie heure de dispute un vieillard, le pouffe sur la ceinture, va s'écrier, *Y saiz ben oure ô l'ét avoure ; Monsieur le Bailli, pré la vretudé, Matelin a esté le moestre y quiai quot, ô l'é be vraiz qugl à part en la pece, mai ô n'é grin tou son* : Comment, dit l'Avocat, feroit-il bien faux vendeur ? *ma fé*, dit le bonhomme, *ô l'é le cemeteré qugl bous a vendu*, ce qui fut trouvé fort vrai, & vrai le proverbe qui dit, que le diable fait des nocpes quād on trompe un Avocat.

(Agrippa d'Aubigné, *Les Auantures du Baron de Fæneste*, livre iii, chap. 4: *De l'Advocat Chefne-verd, & de la vente du Cimetiere*¹⁰)

De tels dialogues diglossiques, bilingues ou bidialectaux, ne sont pas rares dans la littérature française et pourraient effectivement refléter une pratique sociale répandue sous l'Ancien Régime – mais probablement à une période légèrement plus tardive. A ce sujet, on consultera par exemple le début bilingue du roman languedocien *Histoïra de Jean l'an prés* (1756) de l'abbé Jean-Baptiste Castor Fabre, édité par PHILIPPE GARDY (in: LE ROY LADURIE 1980: 9-59). Ce texte illustre la répartition sociolinguistique des langues co-présentes dans le Midi de la France au XVIII^e siècle (cf. KRISTOL 2007: 28s.) : Monsieur le baron s'adresse en français au villageois, et celui-ci lui répond dans son dialecte languedocien. Il est fort probable que dans la situation de communication esquissée par l'auteur, le baron aurait naturellement été capable de parler occitan lui aussi – on sait qu'il n'est pas encore possible de vivre dans le Sud de la France, à cette époque, sans connaître l'occitan – mais cela ne correspondait pas à son statut social. Quant au villageois,

10 Graphie de l'édition de Genève (« Au Dezert », selon la page de titre de l'ouvrage), 1630. Ce texte ne présente aucune modification significative par rapport à la première édition de la troisième partie du *Fæneste* (1619: 8-10). Les italiques, pour les discours en poitevin, sont de moi.

son choix linguistique (ou plutôt: la langue que lui attribue l'auteur) reflète sans doute la seule réalité imaginable: il aurait certainement répondu en français au baron s'il en avait été capable, pour des raisons de politesse, et parce que le français devait déjà être considéré comme la langue de l'ascension sociale. Ce double bilinguisme passif a dû caractériser de larges régions de la France du XVIII^e siècle¹¹.

Dans une première approche, naïve, du texte d'Agrippa d'Aubigné, on pourrait donc être tenté de croire que son anecdote illustre telle quelle une pratique linguistique qui aurait eu cours au Poitou, vers le début du XVII^e siècle: Monsieur l'avocat de Niort s'exprime en français, alors que son client, le paysan Mathurin qui a le beau rôle – il n'a rien de ridicule et il réussira à tromper son avocat – s'exprime en poitevin. Et chacun des deux semble comprendre l'autre dans une sorte de bilinguisme passif mutuel. Est-ce là la principale information sociolinguistique véhiculée par ce passage?

En ce qui me concerne, je proposerai une autre lecture de ce texte. Il y a fort à parier que dans une situation d'énonciation réelle, un avocat de Niort, au début du XVII^e siècle, même s'il a parfaitement appris le français au cours de ses études, s'entretiendrait évidemment en dialecte poitevin avec son client campagnard. Et il en serait vraisemblablement de même pour n'importe quel autre notable poitevin de la même période, noble, curé ou médecin. La preuve en est qu'Agrippa lui-même maîtrise parfaitement et écrit le dialecte de sa région d'origine. Donc, si Agrippa d'Aubigné utilise ici le français dans le discours de l'avocat et le poitevin dans celui du paysan, ce n'est pas la représentation «fidèle» d'un échange verbal réaliste, mais un moyen de situer socialement et de distinguer de manière efficace les deux protagonistes du récit: l'avocat sait le français, et le paysan ne le sait pas. Je suis donc de l'avis que nous rencontrons ici non pas le reflet d'un usage linguistique réel, mais l'illustration du rôle d'identificateur sociolinguistique attribué aux deux langues qui coexistent, selon les représentations linguistiques de l'auteur et de son époque¹².

11 A ce sujet, cf. aussi CHAUVEAU (sous presse).

12 A cela s'ajoute le fait que le discours de l'avocat en français rend évidemment la lecture du texte plus aisée. Dans le public lettré, habitué à lire en français (et en latin), la pratique de la lecture dialectale – même s'il s'agit du dialecte de la région d'origine du lecteur – n'a jamais dû être très développée.

Une deuxième constatation qui s'impose à la lecture de ce texte, présenté sans traduction aucune et sans notes dans son édition originale – et dans sa réédition de Genève (1630) – est que l'anecdote est incompréhensible pour un lecteur qui n'est pas familiarisé avec le dialecte poitevin¹³. Or, les discours en poitevin de Mathurin sont trop longs pour pouvoir être considérés comme servant simplement à créer une certaine couleur locale; ils véhiculent des informations essentielles à la compréhension du récit. Il ne s'agit pas de quelques insertions – alternances codiques – qui épicient le texte, à la manière, par exemple, de certains auteurs francophones contemporains d'origine antillaise ou africaine. Un lecteur qui ignore le poitevin n'aurait que la possibilité de sauter le chapitre, déçu et dépité.

Il me semble difficile de supposer qu'un auteur puisse composer un texte d'une certaine longueur – tout un chapitre, en l'occurrence – tout en sachant que son public n'aura aucun espoir de le comprendre. Agrippa, lors de l'édition de 1619, aurait-il pensé uniquement à un public local, poitevin? Là encore, c'est une hypothèse qui me semble difficile à soutenir. Je me demande donc si Agrippa a pu présupposer chez ses lecteurs – du moins chez ses lecteurs d'origine oïlique des années 1619-1630 – la compréhension passive de son dialecte poitevin, dans un texte écrit qui, tout compte fait, n'est pas trop long. Si c'est le cas, nous trouverions ici un important indice pour répondre à une question souvent évoquée: quel a été le taux d'intercompréhension entre les différentes régions du domaine d'oïl, sous l'Ancien Régime, au niveau de la pratique dialectale? C'est cette question que j'explorerai avec le deuxième texte que j'ai retenu.

2.3. Dans les scènes 7 et 8 de l'acte II de *Monsieur de Pourceaugnac*, Molière fait intervenir deux paysannes qui doivent compromettre le projet de mariage de Pourceaugnac en lui reprochant d'être bigame. Or, chaque paysanne parle son dialecte, languedocien pour l'une, picard pour l'autre. Pourceaugnac s'exprime en français, évidemment. S'agissait-il de rendre ridicules les deux femmes du peuple et de faire rire le public parisien à leurs dépens? Je suis persuadé qu'il n'en est rien – la

13 Il est significatif à cet égard que dans son édition du *Faeneste* en 1855, Prosper Mérimée fournit une traduction intégrale ainsi que des notes supplémentaires (p. 138-40), et qu'il précise qu'il s'est fait aider par des amis poitevins.

seule personne ridicule, dans la scène, c'est Pourceaugnac. Les usages linguistiques des deux paysannes sont un simple reflet de la réalité. Une vraie paysanne, à l'époque de Molière, ne saurait parler autre chose que son dialecte, et Molière le sait très bien. A Paris même – la recherche récente en sociolinguistique historique a commencé à le comprendre – la situation était comparable: le peuple ne parlait pas la langue des salons¹⁴. J'estime donc une fois de plus que le parler dialectal ou populaire n'a rien de ridicule en soi, et l'intrigue n'en a pas besoin pour être amusante: son emploi correspond à un comportement linguistique normal et naturel, pour un locuteur d'origine populaire, sous l'Ancien Régime. L'intérêt du passage, d'un point de vue sociolinguistique, se situe ailleurs. Je pense en effet que Molière nous renseigne ici sur les capacités de compréhension qu'il pouvait présupposer chez son public aristocratique – la première a été donnée à Chambord, pour le divertissement du roi.

NÉRINE, *en Picarde* – AH ie n'en pis plus, ie fis toute effolée. Ah! finfaron, tu m'as bien fait courir, tu ne m'écaperas mie. Iustice, iustice; ie boute empêcheement au Mariage. Ches mon Mery, Monfieur, & ie veux faire pindre che bon pindar là.

M. POURCEAUGNAC – Encor!

ORONTE – Quel diable d'Homme est-ce-cy?

LUCETTE – Et que boulés-bous dire, ambe boftr empachomen, & boftr pendaré? Quaque Homo es boftr Marit?

NÉRINE – Oüy, Medeme, & je fis fa Femme.

LUCETTE – Aquo es faus, aquos yeu que foun fa Fenno; & fe deü estre pendut, aquo fera yeu que lou faray penda.

NÉRINE – Je n'entains mie che baragoin là.

LUCETTE – Yeu bous dify que yeu foun fa Fenno.

NÉRINE – Sa Femme?

LUCETTE – Oy.

NÉRINE – Je vous dis que cheft my, encor in coup, qui le fis.

LUCETTE – Et yeu bous fousteni yeu, qu'aquos yeu.

NÉRINE – Il y a quatre ans qu'il m'a épofée.

LUCETTE – Et yeu fet ans ya que m'a presfo per Fenno.

NÉRINE – J'ay des gairents de tout ce que ie dy.

LUCETTE – Tout mon País lo fap.

NÉRINE – No Ville en est témoin.

LUCETTE – Tout Pezenas a bift noftr mariatge.

14 « Je ne sçaurois, moy, parler vostre jargon » et « je parlons tout droit comme on parle cheux nous » déclare Martine, dans les *Femmes savantes* II, 6, et ce n'est pas Martine, femme pleine de bon sens, qui est ridicule dans cette pièce.

- NÉRINE – Tout Chin Quentin a affisté à no Noce.
 LUCETTE – Nou ya res de tan beritable.
 NÉRINE – Il gn’y a rien de plus chertain.
 LUCETTE – Gausos-tu dire lou contrari, valifquos ?
 NÉRINE – Eft-che que tu me démaintiras, méchaint Homme ?
 M. POURCEAUGNAC – Il est auffi vray l’un que l’autre.
 LUCETTE – Quaign inpudensso ! Et couffy, misérable, nou te foubenes plus de la pauro Françon, & del paure Ieanet, que soun lous fruits de nostre mariatge ?
 NÉRINE – Bayez un peu l’infolence. Quoy, tu ne te souuiens mie de chette pauvre ainfain, no petite Madelaine, que tu m’as laichée pour gaige de ta foy ?
 M. POURCEAUGNAC – Voila deux impudentes carognes !
 LUCETTE – Beny Françon, beny Ieanet, beny touftou, beny touftoune, beny fayre beyre à vn Payre dénaturat, la duretat quel a per nautres.
 NÉRINE – Venez Madelaine, me n’ainfain, venez-vesen ichy faire honte à vo Pere de l’inpudainche qu’il a.
 JEANET, FANCHON, MADELAINE – Ah ! mon Papa, mon Papa, mon Papa.
 M. POURCEAUGNAC – Diantre soit des petits Fils de Putains.
 LUCETTE – Couffy, trayte, tu nou sios pas dins la darniere confusiu, de ressaupre à tal tous Enfans, & de ferma l’aureillo à la tendressso patemello ? Tu nou m’escaperas pas, infame, yeu te boly seguy per tout, & te reproucha ton crime jusquos à tant que me sio beniado, & que t’ayo fayt penia, couqui, te boly fayré penia.
 NÉRINE – Ne rougis-tu mie de dire ches mots là, & d’estre infainfible aux caireffes de chette pauvre ainfain ? Tu ne te fauueras mie de mes pates ; & en dépit de tes dains, ie feray bien voir que ie fis ta Femme, & ie te feray peindre.
 LES ENFANS, *tous ensemble* – Mon Papa, mon Papa, mon Papa.
 (Molière, *Monsieur de Pourceaugnac*, acte II, sc. 8¹⁵)

Louis XIV comprenait-il le languedocien ? Je n’en sais rien, et je ne sais pas si la question peut être élucidée. Mais il me semble certain qu’un tiers environ de ses courtisans, d’origine méridionale, devait le comprendre. Pour eux, dans la mesure où l’interprétation linguistique du texte par l’actrice était convenable, le fait d’entendre la langue « du pays », la langue de leurs nourrices et de leur enfance, ne devait pas être entièrement neutre, tout francophones – bilingues – qu’ils étaient. Et pour les autres, ainsi que le roi, s’il le fallait, Molière a trouvé la solution : il leur fournit une traduction simultanée en picard. En effet, une différence essentielle, entre le texte de Molière et celui d’Agrippa d’Aubigné, tient à la situation d’énonciation du texte. L’anecdote poitevine d’Agrippa est destinée à la lecture. Le lecteur peut donc prendre tout

son temps pour déchiffrer les passages dialectaux. Dans la pièce de Molière, lors de la représentation, la compréhension doit être immédiate. Il est donc frappant de constater que de manière presque systématique, Nérine, la Picarde – qui déclare qu'elle ne comprend pas l'occitan («*Le n'entains mie che baragoin là*») – et Lucette, la Languedocienne, reformulent régulièrement les énoncés l'une de l'autre :

Yeu bous dify que yeu foun fa Fenno.	– Sa Femme ?
Il y a quatre ans qu'il m'a épofée.	– Et yeu fet ans ya que m'a prefo per Fenno.
Tout mon Païs lo fap.	– No Ville en est témoin.
Tout Pezenas a bift noftre mariatge.	– Tout Chin Quentin a affifté à no Noce.
Nou ya res de tan beritable.	– Il gn'y a rien de plus chertain.
Gaufos-tu dire lou contrari, valifquos ?	– Est-che que tu me démaintiras, méchaint Homme ?

La compréhension de la scène est donc assurée pour l'ensemble du public : tous les occitanophones, jusqu'à ce jour, sont en mesure de comprendre le languedocien (cf. KRISTOL/CAMENISCH 1989), et tous les septentrionaux devaient comprendre le picard¹⁶. Si nous sommes évidemment incapables de déterminer avec certitude quel a été le degré de compréhension entre locuteurs oïliques et occitans originaires de différentes régions sous l'Ancien régime – encore que les témoignages explicites à cet égard ne manquent pas – Molière, à sa façon, nous fournit ici une information sociolinguistique très instructive, et nous renseigne en même temps sur le fait que grâce à leur parcours personnel, un certain nombre de personnes, méridionaux et septentrionaux, tels que lui-même, devaient être plurilingues (ou pluridialectaux). J'estime en effet que des locuteurs diglossiques (avec le français d'une part et les différents vernaculaires de l'autre) qui pratiquaient encore couramment le dialecte de leur région d'origine – tels qu'Agrippa d'Aubigné, dans l'exemple précédent – devaient comprendre sans trop de peine les autres

16 Dans la forme imprimée du texte tel qu'il nous est parvenu, il s'agit évidemment d'un picard stylisé, réduit à ses caractéristiques stéréotypées les plus importantes (cf. à ce sujet VAGANAY 1934) ; il est impossible de savoir comment il a été interprété. Mais n'importe quel acteur, à l'époque de Molière, devait être capable d'imiter le picard de manière relativement réaliste en s'appuyant sur un ensemble de phénomènes linguistiques bien connus et facilement identifiables par le public, d'autant plus que le domaine linguistique picard commence à quelques kilomètres au nord de Paris et que les occasions d'entendre le picard ne devaient pas manquer.

dialectes de la même zone linguistique. Entre les parlers oïliques, l'occitan et le francoprovençal, en revanche, l'intercompréhension semble avoir été exclue – à l'exception sans doute des locuteurs originaires des régions frontalières. On a souvent cité à cet égard le témoignage de Racine (lettre à La Fontaine du 11 novembre 1661), qui affirme avoir eu besoin d'un traducteur dès son arrivée à Lyon – pas avant. Quant à l'impossibilité de se comprendre entre occitanophones et septentrionaux, un témoignage analogue se trouve un siècle plus tôt chez le poète gascon Pey de Garros: «Amy lecteur, noz deux langages principaux sont le françois celtique et le gascon. [...] Mais le celtique ne nous entend point, s'il n'est appris, ny nous luy.» (Pey de Garros [1567], *Poesias gasconas*, «Au Lecteur», reproduit in: GARDY 1997: 58)

2.4. Je terminerai ces considérations par un exemple neuchâtelois. Dans son roman *Jean-Louis*, publié à Neuchâtel en 1882 et grand succès à son époque, l'artiste peintre et écrivain Auguste Bachelin (Neuchâtel, 1830-Berne, 1890), met en scène deux notables neuchâtelois: monsieur le pasteur de Saint-Blaise et monsieur le «justicier» Prince¹⁷. Or, dans le passage qui m'intéresse, que l'auteur a situé en 1849, ces deux notables qui, normalement, s'entretiennent en français, changent de langue au cours de leur conversation – le balisage métalinguistique est explicite – et se mettent à parler en francoprovençal. Quelle est l'interprétation sociolinguistique que l'on donnera à ce passage?

- Ma foi ! oui, que c'est triste de penser qu'un gros homme comme vous n'a pas eu plus d'énergie que cela [...].
- Vous avez bien raison, monsieur le ministre.
- Je le sais, parbleu ! bien que j'ai raison, j'y suis sujet. – Il continua en patois : *Saté-vos, djustizi, vos ites adie zeu on patet.*
- *I le sa pru, m'sieu le m'nistre. Ma que vlaivos ? I sû cmé on m'a fait.*
- *On vos a gros mau fà.*
- *I n'é pouis ré.*
- *Ma dé to cé, c'est c'tu bouèbe qui ma fa petie ! on se brave bouèbe ! i né cniosse ré cmé iu.*
- *Vos ai bai rason.*
- *Et c'ta pouira Louise, c'est cé asbai ena bouenna baista ! Toparie, é faut itre bé crouie por ne pas le vaire.*

17 Le «justicier» est un membre de la cour de justice de l'ancienne Principauté de Neuchâtel, jusqu'en 1848.

- *Ouai, ma i ne voui pas que le bouèbe s'è d'aille, que me faut-u faire? Vos me comprètes.*
- *Cé qué vos faut faire? é vo faut budgi.*
- *I sù veni por cé. [...]*¹⁸

Si ma lecture de ce texte est exacte, celui-ci ne sert pas en premier lieu à créer une certaine couleur locale, mais reflète une pratique linguistique réelle des dernières générations de dialectophones urbains dans les cantons protestants de la Suisse romande, à laquelle fait également allusion PHILIPPE PLAN en 1870 (cf. ci-dessus). Les deux personnalités mises en scène sont des locuteurs qui, dans leur jeunesse, ont encore été socialisés en « patois », mais qui, à l'instar de tous les locuteurs neuchâtelois de cette période, ont adopté le français comme langue habituelle et ont évidemment cessé de transmettre la langue vernaculaire à la génération suivante¹⁹. Ce n'est que dans une situation hautement émotive – et potentiellement compromettante pour le justicier Prince²⁰ – qu'ils ont recours à la langue de la proximité, la langue de l'intimité qui a dû être la langue de leur première enfance, et que l'auteur lui-même, né en ville de Neuchâtel en 1830, manie encore avec aisance.

Mais ce n'est pas l'aspect principal de ce passage qui m'intéresse ici. Ce qui a fondamentalement changé, dans ce roman de la fin du XIX^e siècle, c'est l'attitude de l'auteur à l'égard de son public. Bachelin sait qu'il ne peut plus présupposer la compréhension du dialogue dialectal

- 18 Savez-vous, justicier, vous avez toujours été un homme mou.
- Je ne le sais que trop, monsieur le ministre, je suis comme on m'a fait.
 - On vous a bien mal fait.
 - Je n'en puis rien.
 - Mais dans tout ça, c'est ce garçon qui me fait pitié! un si brave garçon! je ne connais « rien » comme lui.
 - Vous avez bien raison.
 - Et cette pauvre Louise, c'est ça aussi une bonne fille! Tout de même il faut être bien mauvais pour ne pas le reconnaître.
 - Oui, mais il ne faut pas que le garçon s'en aille, vous me comprenez. Que me faut-il faire?
 - Ce qu'il vous faut faire? Il vous faut bouger.
 - Je suis venu pour cela. (Traduction de l'auteur; je cite la 3^e édition, Neuchâtel 1895, p. 327).
- 19 Dans le pays de Neuchâtel, les derniers locuteurs du francoprovençal disparaîtront au tout début du XX^e siècle (cf. GAUCHAT *et al.* 1925: 166).
- 20 L'emploi du vernaculaire pourrait également servir à atténuer les « quatre vérités » que le pasteur assène à son interlocuteur et contribuer ainsi à ménager sa face.

chez tous ses lecteurs. Or, comme la plupart des auteurs, il tient à être compris, et il fournit donc la traduction intégrale du dialogue au bas de la page. Il illustre ainsi qu'une phase importante, dans l'histoire sociolinguistique du pays de Neuchâtel, est en train de s'achever. Désormais, la connaissance du francoprovençal n'est plus assurée, chez de nombreux lecteurs neuchâtelois et suisses romands. Et c'est ainsi que la présence de la traduction, dans une situation d'énonciation littéraire identique à celle de l'anecdote racontée par Agrippa d'Aubigné près de trois siècles plus tôt, devient un révélateur fiable, me semble-t-il, pour l'évolution de la situation sociolinguistique du monde gallo-roman à l'égard des langues vernaculaires traditionnelles telle qu'elle s'esquisse vers la fin du XIX^e siècle.

3. L'auteur, un «témoin» pour la recherche en sociolinguistique historique

Même si la recherche récente en sociolinguistique historique a fait des progrès considérables, l'histoire sociolinguistique externe de l'espace gallo-roman n'est pas encore suffisamment connue, et les malentendus, dans la recherche, quant aux situations d'énonciation plurilingues qui affleurent çà et là dans la littérature française sont encore trop fréquents. Dans ce contexte, et au vu des exemples qui ont été examinés dans ces quelques lignes, il me semble évident qu'un nouvel examen critique des sources littéraires disponibles – toujours corroboré par d'autres sources, et en comparant ce qui est comparable – est susceptible de faire avancer considérablement notre compréhension du plurilinguisme socialisé, actif et passif, et des différentes formes de la di- ou de la pluriglossie (et du pluridialectalisme de certains individus) qui ont caractérisé l'histoire linguistique de la France (et des pays francophones voisins) jusqu'à une époque récente²¹. En tout cas, au terme de ce petit examen, il me semble qu'un premier résultat peut être considéré comme acquis – et c'est en fait une banalité : lorsque, dans un texte littéraire, un

21 Actuellement, ils sont en train d'être remplacés par de nouveaux plurilinguismes...

auteur met en scène des pratiques linguistiques plurilingues, pluridialectales ou plurisociolectales, il devient notre témoin, et nous sommes en mesure de l'«interroger». Dans le cadre des conventions littéraires de son époque et au-delà de la «couleur locale» que les pratiques multilingues confèrent à son texte, il est susceptible de nous informer sur sa perception d'une situation linguistique, sur ses représentations linguistiques, et il nous informe sur les capacités de compréhension qu'il présuppose chez ses lecteurs. Dans ce sens, les informations qu'il nous fournit sont comparables à celles que peuvent produire des entretiens dirigés en sociolinguistique contemporaine.

La recherche en sociolinguistique synchronique, en nous apprenant à interroger nos témoins, nous a également appris à examiner les réponses de ces mêmes témoins avec le recul nécessaire. Depuis longtemps, nous le savons : l'information obtenue n'est jamais neutre. Ce que les informateurs disent ou écrivent correspond rarement – ou jamais – à une réalité que l'on pourrait considérer comme objective. Dans tous les cas, ce sont des reflets, souvent stéréotypés, de comportements et de représentations linguistiques : les idées que nos informateurs se font sur les langues avec lesquelles ils sont en contact, par des jugements de valeur toujours subjectifs sur la beauté ou la valeur présumée d'une langue donnée, dans une société déterminée. Il convient donc de lire les documents historiques – littéraires ou non – avec les mêmes précautions, avec le même recul que lorsque nous examinons un corpus contemporain. Le chantier est ouvert.

Références bibliographiques

Textes primaires

AUBIGNÉ, Théodore Agrippa d' (1619), *Les Aventures du baron de Fæneste*, troisieme partie, Maillé: I. Moussat.

— (1630), *Les Aventures du baron de Fæneste*, comprises en quatre parties, s.l. («Au Dezert» [Genève]).

BACHELIN, Auguste (³1895 [1882]), *Jean-Louis*, Neuchâtel: Attinger.

FABRE, Jean-Baptiste Castor (1756-60), *Histoïra de Jean l'an prés*. Manuscrit: cf. LE ROY LADURIE.

- FOISIL, Madeleine (ed.) (1989), *Journal de Jean Héroard*, Paris : Fayard.
- LE ROY, Eugène (1900), *Jacquou le Croquant*, Paris : Calman Lévy (édition utilisée : Paris : Presses Pocket 1978).
- LE ROY LADURIE, Emmanuel (1980), *L'argent, l'amour et la mort en pays d'oc*, précédé du roman de l'abbé Fabre *Jean-l'ont-pris* (1756), édité par PHILIPPE GARDY, Paris : Seuil.
- MÉRIMÉE, Prosper (ed.) (1855) : AUBIGNÉ, Théodore Agrippa d', *Les aventures du Baron de Fœneste*, Paris : Jannet (édition disponible sur gallica.bnf.fr).
- MOLIÈRE, J.B.P. (1670), *Monsieur de Pourceaugnac*, Paris : Jean Ribou (édition disponible sur gallica.bnf.fr).

Littérature secondaire

- ADAMS, James Noel (2003), *Bilingualism and the Latin Language*, Cambridge : Cambridge University Press.
- BALIBAR, Renée (1985), *L'institution du français*. Essai sur le colinguisme des Carolingiens à la République, Paris : PUF.
- BRUNEL, Jean/FRAGONARD, Marie-Madeleine (ed.) (1995), *Babel en Poitou*. Agrippa d'Aubigné et le plurilinguisme. Journées d'études des 29-30 mai 1992, Paris : Champion.
- CERQUIGLINI, Bernard (1991), *La naissance du français*, Paris : PUF.
- CHAUVEAU, Jean-Paul (sous presse), «Dialectes et français dans la formation des français expatriés en Amérique», in : *Actes du 25^e Congrès international de linguistique et de philologie romanes*, Innsbruck, septembre 2007.
- CHOMARAT, Jacques (ed.) (1999) : HENRI ESTIENNE, *Hypomneses (1582)*. Texte latin original, traduction et notes par Jacques Chomarat, Paris/Genève : Champion/Slatkine.
- DEYHIME, Guiti (1967), «Enquête sur la phonologie du français contemporain», *La linguistique* 3(1), 97-108 ; 3(2), 57-84.
- ERNST, Gerhard (1985), *Gesprochenes Französisch zu Beginn des 17. Jahrhunderts*. Direkte Rede in Jean Héroards «Histoire particulière de Louis XIII» (1605-1610), Tübingen : Niemeyer.
- FURRER, Norbert (2002), *Die vierzigsprachige Schweiz*. Sprachkontakte und Mehrsprachigkeit in der vorindustriellen Gesellschaft (15.-19. Jahrhundert), Zürich : Chronos.
- GARDY, Philippe (1997), *Histoire et anthologie de la littérature occitane*, t. 2, «L'âge du baroque (1520-1789)», Montpellier : Les Presses du Languedoc.
- GAUCHAT, Louis (1905), «L'unité phonétique dans le patois d'une commune», in : *Aus romanischen Sprachen und Literaturen*. Festschrift Heinrich Morf, Halle : Niemeyer, 175-232.
- GAUCHAT, Louis/JEANJAQUET, Jules/TAPPOLET, Ernest (1925), *Tableaux phonétiques des patois suisses romands*, Neuchâtel : P. Attinger.
- KRISTOL, Andres (2007), «Le plurilinguisme socialisé dans l'espace <francophone> du XVIII^e siècle», in : U. HASKINS/A. SANDRIER (ed.), *Multilinguisme et multiculturalité dans l'Europe des Lumières*. Actes du Séminaire international des jeunes dix-huitiémistes 2004, Paris : Champion, 25-50.

- KRISTOL, Andres (2009, sous presse), « Sociolinguistique historique et analyse conversationnelle : une nouvelle approche du *Journal d'hygiène* de Jean Héroard », *Vox Romanica* 68.
- KRISTOL, Andres / CAMENISCH, Claudio (1989), « L'intercompréhension entre le gascon, le languedocien et le catalan », in : B. MOREUX (ed.), *Langues en Béarn*, Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, 71-86.
- KRISTOL, Andres / WÜEST, Jakob (1985), *Drin de tot*. Travaux de sociolinguistique et de dialectologie béarnaises, Berne : Peter Lang.
- LABOV, William (¹¹1991 [1972]), *Sociolinguistic Patterns*, Philadelphia : University of Pennsylvania Press.
- LODGE, R. Anthony (2004), *A sociolinguistic history of Parisian French*, Cambridge : Cambridge University Press.
- MACHAN, Tim (2003), *English in the Middle Ages*, Oxford : Oxford University Press.
- MARTINET, André (1969), « L'évolution contemporaine du système phonologique français », in : id., *Le français sans fard*, Paris : PUF, 168-90.
- (1971), *La prononciation du français contemporain*. Témoignages recueillis en 1941 dans un camp d'officiers prisonniers, Genève : Droz.
- MERLE, René (1991), *Une naissance suspendue*. L'écriture des « patois », Genève, Fribourg, Pays de Vaud, Savoie de la pré-Révolution au Romantisme, La Seyne : Société Historique du Texte Dialectal.
- PLAN, Philippe (ed.) (1870), *La conspiration de Compesières*. Poème en patois savoyard (1695), Genève : Libr. A. Cherbuliez.
- REICHSTEIN, Ruth (1960), « Etude des variations sociales et géographiques des faits linguistiques », *Word* 16, 54-99.
- RICHTER, Michael (1979), *Sprache und Gesellschaft im Mittelalter*. Untersuchungen zur mündlichen Kommunikation in England von der Mitte des elften bis zum Beginn des vierzehnten Jahrhunderts, Stuttgart : Hiersemann.
- (1995), *Studies in Medieval Language and Culture*, Blackrock : Four Courts.
- SIOUFFI, Gilles (2007), « De la Renaissance à la Révolution », in : A. REY / F. DUVAL / G. SIOUFFI (2007), *Mille ans de langue française*. Histoire d'une passion, Paris : Perrin, 457-948.
- TANNER, Christian (2007), *Analyse linguistique des constructeurs des relations interpersonnelles dans le Journal d'hygiène de Jean Héroard*, mémoire de licence (in-édit), Université de Bâle.
- VAGANAY, L.J. (1934), « Le picard de Molière », *Le français moderne* 2, 349-52.
- WÜEST, Jakob / KRISTOL, Andres (ed.) (1993), *Aqueras montanhas*. Etudes de linguistique occitane : le Couserans (Gascogne pyrénéenne), Bâle/Tübingen : Francke.

Sonia BRANCA-ROSOFF

L'apport des archives des «peu-lettrés» à l'étude du changement linguistique et discursif

Pour aborder quelques aspects des changements linguistiques et plus encore discursifs, qui sont intervenus dans la pratique de l'écriture pendant la Révolution française, je m'appuierai sur des textes, écrits par des «peu-lettrés» entre 1790 et 1815, choisis de façon à faire varier le rapport du scripteur aux institutions. Les premiers sont des procès-verbaux de comités de surveillance de très petits villages provençaux¹ qui ont fonctionné en l'an 2. Ces comités, une sorte de police politique capable de faire pression sur les municipalités, délivraient des certificats de civisme et incarcéraient les suspects. Les rédacteurs, secrétaires élus, occupent donc une position politique. Les autres textes qui seront évoqués ici sont des requêtes de suspects, des Jacobins marseillais arrêtés après une manifestation et qui tentent de convaincre le juge du tribunal qu'ils ont été arrêtés par erreur. Enfin, des lettres adressées par des particuliers aux autorités municipales de la région de Marseille² font partie de la correspondance administrative traditionnelle où l'on trouve pêle-mêle, des plaintes, des requêtes et des dénonciations. On trouvera lettres et registres dans l'ouvrage que j'ai publié avec NATHALIE SCHNEIDER en 1994, sous le titre, *L'écriture des citoyens*.

A la fin du XVIII^e siècle, la Basse-Provence est encore essentiellement rurale et vit dans sa langue locale. Même à Marseille, la population peut encore communiquer sans autres langues que son provençal. Mais le basculement vers un monde où le français est la seule langue de l'administration et de la culture a déjà eu lieu au XVII^e siècle: les parlers des provinces sont définitivement dévalués et les notables pratiquent le français à côté du «patois». Or, avec la Révolution, le français n'est plus seulement une langue de prestige, la langue «haute» de l'administration,

1 Archives départementales des Bouches du Rhône, Série L.

2 Bibliothèque municipale de Marseille, Série I.2.

de la littérature, du savoir, et de l'écrit, mais la langue de la République. Tout citoyen est concerné par ce qui se passe à Paris en français. Cependant, il s'agit d'une langue acquise que les habitants ont souvent du mal à écrire.

On pourrait en dire autant de la capacité d'écrire. La Basse-Provence est particulièrement en retard dans la diffusion de l'alphabétisation. Il n'y a pratiquement pas de structure d'enseignement pour les filles. MICHEL VOVELLE (1980, 1986) estime à 20% de la population masculine les gens capables de signer dans la région. L'enseignement est très médiocre quand il existe, même s'il existe un réseau de tout petits établissements intermédiaires qui ont pu être fréquentés par des enfants d'artisans ou de paysans aisés. Ce sont sans doute ces élèves qui sont à l'origine des comptes-rendus que nous avons analysés.

Aborder ces textes oblige à la fois à tenir compte de l'hétérogénéité des langues en présence et des difficultés à entrer dans l'écrit. Cette brève note sera peut-être l'occasion de ré-interroger les outils que fournissent la sociolinguistique et l'analyse du discours, et de s'intéresser à l'articulation des deux disciplines dans ce domaine.

1. Entre linguistique socio-historique et analyse du discours

1.1. Sociolinguistique, hétérogénéité et changement

Les approches de la langue développées en sociolinguistique ont en commun d'insister sur l'hétérogénéité linguistique et sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une anomalie mais d'un fonctionnement normal des langues, qui produisent régulièrement des variantes considérées selon les époques comme enfantines, régionales ou archaïques. La variation relève donc du jeu ordinaire du système.

La variation dans la langue

Cependant la variation ne signifie pas forcément le changement. En prenant des exemples au seul niveau morphologique, je rappellerai par exemple, avec CLAIRE BLANCHE-BENVENISTE (1978: 22), qu'un lin-

guiste estimera également françaises les formes de subjonctif « que je /sav/ », « que je /saz/ », « que je /saj/ », même si les deux dernières sont aujourd'hui dites fautives, enfantines ou régionales³. Tout se passe comme si les locuteurs respectaient une règle abstraite (mettre une restrictive), susceptible de se réaliser sous trois formes.

De même, il faut inscrire dans le système du français, et vraisemblablement dans les universaux du langage, l'aptitude des formes pronominales à renvoyer à toutes sortes de personnes du discours: *nous* désigne tantôt le locuteur seul (« nous traiterons ici de la variation », tantôt le locuteur dans son groupe, et tantôt l'interlocuteur (« alors nous sommes convaincus »); *on* et *tu*, le locuteur, l'interlocuteur, un ensemble de locuteurs incluant *je*, et un ensemble générique, etc.

Un tel modèle est prédictif: il prévoit que ces variantes vont réapparaître à chaque génération et que l'évolution est largement une illusion. A chaque génération, les communautés peuvent valoriser une forme qui sera alors considérée comme la forme standard, mais elles ne pourront pas empêcher la production des variantes, dues à la pression du système. Néanmoins cette position paraît difficile à généraliser. HAUSMANN (1992), en s'appuyant sur le *Journal d'Héroard*, montre que certains faits de variation sont récents, par exemple la quasi-disparition du passé simple ou la rareté de l'interrogation par inversion. La discussion porte alors sur la signification des changements constatables empiriquement. Beaucoup, sans doute, peuvent être ramenés à des écarts de fréquence dus à la pression normative, dissimulant la permanence des structures, cependant certains peuvent entraîner de véritables ruptures.

La variation dans la communauté

Les approches variationnistes du changement, développées par William Labov dans les années 1960, ont déplacé le terrain de discussion en prenant pour objet non plus seulement l'explication de l'origine et du fonctionnement linguistique de la variation sur fond d'invariant, mais

3 Comme dans ce message recueilli sur le site de la chanteuse Hilary Duff: « BON-JOUR HILARY JE FAIS UNE COMUNICACION ORALE DEMAIN SAI SUR MON IDOLE et sais toi mais il a un petit probleme car sai pour demain **et il faut que je save** tai interai tes goup et un petit peux plus sur ta vie alor s.v.p repon moi » (<http://www.i-services.net/membres/livredor/livredor.php?user=52588> (il faut que je sache tes intérêts, tes goûts et un petit peu plus sur ta vie...)).

la façon dont des variantes se confrontent dans une communauté linguistique donnée et dont certaines parviennent à se diffuser à la quasi-totalité du corps social. Les grammaires du changement linguistique développées par William Labov sont des grammaires de la communauté linguistique. La langue dans ce modèle n'est plus seulement une structure, ou selon la vieille métaphore de Schlegel un organisme naturel, et le linguiste est invité à ne plus reléguer la société et à tenir compte de ses effets sur les pratiques linguistiques des locuteurs.

Bien sûr, le travail de William Labov s'inscrit dans une tradition: MEILLET en 1906 voulait ainsi déterminer à quelle structure sociale répond une structure linguistique donnée, et comment d'une manière générale les changements de structure sociale se traduisent par des changements de structure linguistique (voir LABOV 1976 [1972]: 259, note 2). Mais cette mise en relation restait peu spécifiée. Les dialectologues faisaient également intervenir les frontières des communautés pour étudier la façon dont rayonnent les innovations. L'apport considérable de William Labov, ce qui fait de son travail un véritable travail de fondation, est d'avoir quantifié ses observations, permettant ainsi à la sociolinguistique de passer de stade de l'inventaire au stade des prédictions sur la direction du changement.

Enfin la réflexion labovienne implique une prise en compte de l'usage dans la langue: c'est dans les «discours» qui circulent, que les variantes se répandent, et éventuellement se stabilisent, et l'on sait combien William Labov a été soucieux de trouver des techniques permettant de faire émerger des plages de parler vernaculaire – style *naturel*, involontaire, que l'on adopte lorsqu'on ne s'auto-surveille pas⁴ – au milieu des interviews.

Un second aspect des travaux de William Labov porte sur les pratiques communicatives des jeunes Noirs des ghettos américains. Ce deuxième axe rejoint la conception américaine des analyses des discours, largement inspirée par l'anthropologie. Aujourd'hui, en France, la tradition dominante se réclame plutôt de John Gumperz et de l'interactionnisme. Les travaux s'orientent vers l'examen de micro-situations con-

4 La variation de style phonologique est corrélée à des manifestations prosodiques et paralinguistiques. Le style informel s'accompagne de rires, de changements dans le rythme de la respiration et d'une accélération du tempo (voir LABOV 1976 [1972]: 148s.).

sidérées comme exemplaires et mettent en valeur la créativité linguistique des sujets parlants, leur capacité à s'adapter à des situations toujours renouvelées.

Quels que soient les modèles, ils insistent sur le vernaculaire. Cependant l'oral des gens ordinaires du passé nous est inaccessible – du moins jusqu'à l'invention du magnétophone. Il faut passer soit par les représentations de leurs pratiques, soit par les rares traces écrites qu'ils ont laissées. Du côté des représentations, une riche moisson est possible, dont témoignent par exemple les colloques du GEHLF: grammairiens et écrivains ont beaucoup décrit les parlures populaires, même s'il s'agit d'une vision d'en haut. Faut-il considérer ces écrits comme des témoignages ? Quand elle s'intéresse aux parlars populaires, la littérature est souvent leur mise en spectacle, mais ce faisant, elle transmet des mots, des différences de prononciation, des tournures. Une deuxième source possible est constituée par les écrits laissés par des hommes ordinaires. Ils ne concernent en aucun cas la langue ordinaire, nous y reviendrons. Le problème qui se pose est alors celui de la possibilité de transposer à l'écrit des méthodes qui mettent en jeu le vernaculaire. La question de la variation se déplace vers une réflexion sur les relations entre oral et écrit et, secondairement, sur l'hétérogénéité des langues en présence, du moins chaque fois que l'unification linguistique n'est pas réalisée, ce qui est plutôt la règle que l'exception.

1.2. L'AD «du côté de l'histoire»

Contrairement à la sociolinguistique, l'analyse de discours analyse traditionnellement l'écrit. Cependant, à ses débuts, elle est spécialisée dans les grands discours politiques ou dans les textes que COSSUTA et MAINGUENEAU (1995) appellent des discours constituants⁵. Les textes qui nous intéressent ont été longtemps délaissés. S'y intéresser conduira là encore à des préoccupations nouvelles.

5 Leur définition prend en compte leur position dans l'interdiscours : ils sont les garants des autres discours, tout en ne s'autorisant que d'eux-mêmes, ou plutôt en faisant comme s'ils tenaient leur légitimité d'une source transcendante, le Verbe révélé, la Raison, la Loi.

En France, l'analyse de discours «du côté de l'histoire»⁶ plonge ses racines dans une tradition interdisciplinaire qui associe historien et philologue. Alors que la tradition allemande écartait l'histoire externe, FERDINAND BRUNOT (1905-1972) a ainsi mené de vastes recherches sur les lexiques du français qui constituent une part importante de sa monumentale *Histoire de la langue française*. Tout au long du xx^e siècle, cette tradition de collaboration se poursuit, par exemple à travers les fascicules du *Dictionnaire des usages socio-politiques* (1985-2006), qui envisagent des mots phares de la Révolution française.

Cette tradition est aussi politique. Les historiens de la langue des deux premiers tiers du xx^e siècle sont des Jacobins, intéressés par la dynamique qui a fait du français une langue d'Etat. Aujourd'hui, l'édit de Villers-Cotterêts paraît plus décisif que la Révolution puisque le statut des dialectes était déjà très bas en 1789 (SIOUFFI 2007: 884-891)⁷. Toutefois, la période révolutionnaire reste la période où l'unification linguistique est rattachée à l'exercice de la démocratie. Il s'agit de «consacrer aussitôt, dans une République une et indivisible, l'usage unique et invariable de la langue de la liberté» (GRÉGOIRE 1794). Le grand texte utopique de Grégoire a fasciné avant que ne se produise un retournement que l'on peut situer autour des travaux de CERTEAU/JULIA/REVEL (1975), mais qui a aussi contribué au développement d'études sur cette période.

Qu'apporte l'analyse du discours à ce domaine ? Tout d'abord, dès le livre de RÉGINE ROBIN écrit en 1973, une historienne défend la fécondité d'une étude systématique de corpus, qui s'appuie sur la linguistique, en particulier sur la syntaxe. Le sens d'un mot n'est plus accessible immédiatement au chercheur informé, il faut le décrypter par des procédures systématiques permettant d'explorer ses contextes: extraction de mots-pivots (comme *propriété* dans les *Cahiers de doléances*), mise en série (recueil de toutes les occurrences du corpus, l'exhaustivité faisant partie de la méthode), étude des contextes, le sens étant analysable par la syntaxe.

Jacques Guilhaumou devient très vite avec la linguiste Denise Mالدیدier le représentant des jeunes historiens du discours. Dans leurs articles, au long des années 65-75, les sciences du langage jouent un rôle

6 Je reprends l'expression de J. Guilhaumou.

7 Le mouvement touche avec retard l'Allemagne et l'Italie.

essentiel. Un des plus éclairants s'intitule «Coordination et discours : <Du pain et X> à l'époque de la Révolution française» (GUILHAUMOU/MALDIDIER 1984). Il montre comment la coordination permet d'articuler le domaine matériel du pain (renvoyant au vieux thème des subsistances) avec le domaine politique : le symbole X deuxième terme de la coordination a été rempli successivement par des termes renvoyant aux luttes politiques («et la liberté», «et des armes», «et du fer»). Les variations dans la formule renvoient aux différentes phases du processus révolutionnaire. Elles sont en prise sur l'événement qui les légitime et les rend interprétables. C'est par exemple la formation du mouvement hébertiste qui permet la coordination de *fer* avec *pain*. Dès ce moment, alors que l'AD classique dépeint des formations discursives stables, Jacques Guilhaumou cherche à dégager la dynamique des actions ; il va bientôt introduire le thème de l'événement et se rapprocher de la pragmatique dans ses travaux.

Parallèlement, s'opère un retour aux genres. DOMINIQUE MAINGUENEAU y voit dès 1995 une caractéristique fondamentale de la nouvelle analyse du discours, ce qui entraîne un travail sur la textualité. Le numéro 105 de *Langages* coordonné par JEAN-CLAUDE BÉACCO est un bon repère de ces infléchissements dans le domaine des discours spécialisés. *L'écriture des citoyens* (BRANCA-ROSOFF/SCHNEIDER 1994) cependant introduisait un déplacement en s'intéressant à des scripteurs «maladroits» en train d'entrer dans le monde de l'écrit. Comment ces scripteurs allaient-ils gérer les problèmes d'énonciation que pose l'écrit et d'abord la coupure entre les interlocuteurs et l'autonomie du texte qui en résulte ? Comment allaient-ils structurer leurs textes alors que les genres oraux et écrits divergent notablement ? Les rapports politiques qui ont toujours intéressé l'analyse du discours ne s'y lisent pas directement : les textes sont trop rudimentaires pour qu'on puisse les analyser en y cherchant un système politique. Ce sont les façons de dire, et notamment le poids des formules, qui renvoient à l'expérience de la domination.

2. Sociolinguistique et analyse du discours à propos des textes révolutionnaires : convergences et déplacements

Analyse du discours et sociolinguistique ne sont donc pas superposables. Dans sa version labovienne du moins, la sociolinguistique cherche à bâtir des modèles des phénomènes linguistiques qu'elle étudie. Derrière les occurrences toujours différentes des discours, le sociolinguiste vise à constituer des variables quantifiables. Tel est son objet. De telles abstractions sont étrangères à l'analyse du discours pratiquée par des historiens comme Guilhaumou. La place prise par le *récit* singularise les énoncés attestés dans l'archive. Puisqu'il s'agit d'observer la *formation* de nouvelles identités, ce qui fait sens, c'est bien le trajet qui peut mener d'un énoncé premier à l'énoncé situé en fin de parcours qui aboutit à l'avènement de quelque chose de neuf⁸.

Cette brève présentation a quand même fait apparaître des convergences entre les deux disciplines : d'abord, et essentiellement leur intérêt commun et croissant pour des activités de langage situées. Comme l'analyse du discours, la sociolinguistique travaille de plus en plus souvent sur l'articulation entre les discours et leur contexte d'énonciation, temps, lieu, cadre institutionnel, etc. C'est encore plus vrai pour les écrits « pauvres », particulièrement contraints par leurs conditions d'énonciation. Si les œuvres littéraires, si les discours constituants prétendent transcender le contexte dans lequel ils ont été écrits, ce contexte pèse de tout son poids lorsqu'on adresse une supplication à un tribunal ou que l'on pratique le genre du compte rendu politique. Les scripteurs endossent alors des rôles fortement prédéterminés par les situations.

L'intérêt pour la discoursivité entraîne une réflexion méthodologique poussée sur les données. Les deux disciplines ont en effet en commun l'accent mis sur les opérations de construction des corpus, sur la nécessité de les rassembler selon des hypothèses explicites. Soit, l'analyste travaille sur des contrastes (par exemple, entre des groupes sociaux ou entre des genres) soit, il essaie d'homogénéiser son corpus, le plus souvent en le renvoyant à des fonctionnements génériques. De ce point de vue, il n'y a pas de données qui soient données. Elles sont toujours

8 Voir dans le *Dictionnaire d'analyse du discours* (CHARAUDEAU/MAINGUENEAU 2002), la notion de « trajet thématique ».

construites, les données du passé comme les autres. Le seul fait de regrouper les textes analysés sous une catégorie est souvent une recatégorisation qui s'accompagne d'une réflexion sur l'intérêt de la catégorie proposée. La notion de peu-lettrés n'était pas usitée. Elle ne correspond pas à une division d'époque. Il ne s'agit pas d'ailleurs d'une division binaire, mais plutôt d'une gradation. Nous l'avons utilisée pour poser la question de la spécificité des mises en discours écrites, pratiquées pendant la Révolution française par des gens qui ne sont pas des familiers de l'écriture. Nous pensons ainsi articuler d'une part un intérêt pour une anthropologie de l'écriture qui pourrait conduire à des comparaisons internationales (le thème du changement s'infléchit vers celui de la possibilité d'envisager des étapes dans « l'entrée dans l'écriture ») et d'autre part un intérêt pour l'impact de l'événement révolutionnaire sur les textes recueillis ; la question devient la marque que le changement politique imprime sur les textes.

2.1. L'importance du médium

Les textes recueillis témoignent de l'entrée dans l'écriture de gens qui ne sont ni des professionnels, ni la fraction éduquée qui commence à jouer le jeu de la subjectivation ; les *Confessions* de Rousseau ont fait des émules jusque dans le peuple, comme en témoigne le journal du compagnon vitrier J. MÉNÉTRA, écrit entre 1764 et 1800, année où son auteur commence à le recopier (SEGUEIN 1985). Mais il y a loin de cette aristocratie populaire parisienne aux scripteurs qui prennent la plume sous la nécessité et dont les discours s'inscrivent tous dans une relation au pouvoir.

Des traces de la diglossie français/provençal : les variations orthographiques et morphologiques

S'intéresser à ces pratiques d'écriture a conduit d'abord à tenir compte de l'univers social des scripteurs. Au XVIII^e siècle, toutes les institutions sont des institutions d'écriture et même les illettrés savent demander aux écrivains publics de prendre la plume pour eux⁹.

9 De fait, un certain nombre de « récits de vie révolutionnaires », sortes de confessions exigées par les tribunaux révolutionnaires, ont été rédigés par des écrivains publics sans que cela soit signalé. Les inculpés, même quand ils sont illettrés, collaborent

Ecrire suppose cependant une familiarité avec des gestes assez complexes dès lors qu'on écrivait à la plume d'oie : seules les signatures des membres des comités de surveillance sont parfois maladroites. Les plus petits villages ont pu trouver des secrétaires qui ont suffisamment d'années de scolarisation pour que la calligraphie soit aisée. La compétence orthographique fait en revanche défaut, alors qu'à la fin du XVIII^e siècle, une bonne orthographe commence à compter¹⁰. Les écarts sont nombreux en particulier pour l'orthographe d'usage, ce qui suppose une faible imprégnation de l'image visuelle du mot.

L'écriture, c'est ensuite le choix du français : dans les documents rassemblés, personne n'a essayé d'écrire en provençal. Jamais. Le français règne partout. Le passage du français au provençal a été signalé par GUILHAUMOU (1989) dans son livre sur *La langue politique de la Révolution française*. Il concerne la coexistence de textes politiques en français avec des chants fusionnels en provençal. Ce jeu sur les langues à l'écrit suppose une aisance lettrée qui prolonge à sa façon les mélanges pratiqués au XVIII^e siècle par les Jésuites avant leur expulsion, lorsqu'ils faisaient chanter des *pastorales* de Noël où les anges s'exprimaient en français et les bergers en provençal. L'écriture des peu-lettrés n'existe que dans la langue hégémonique.

Cependant, la diglossie peut se lire dans les approximations morphologiques : l'écharpe (municipale) devient ainsi *la chierpe* à la Barben. Elle se repère aussi à des écarts orthographiques répétés que l'on peut tenter de mettre en rapport avec la prononciation. Pour l'essentiel, les graphies ne sont pas phonétiques et dissimulent par conséquent l'essentiel de la variation phonétique ; de temps à autre cependant des écarts orthographiques ou morphologiques peuvent être utilisés comme des indices. Notons ainsi des graphies en *ai*, *é*, *est...* pour des *e* dits muets comme dans : *Il s'est son* pour *ils se sont* (Cujes, 19 pluviôse) ou des dénasalisations comme dans *seace* pour *séances* (La Barben, 23 floréal). Il est toutefois toujours délicat d'interpréter des écarts orthographiques.

suffisamment avec les greffiers pour entrer dans les formats administratifs de déclinaison de l'identité, même si ces derniers ont sûrement reformaté en partie les informations.

10 On peut consulter à ce sujet la correspondance de Laclos et de son fils rééditée dans l'édition de la Pléiade (CHODERLOS DE LACLOS 1979).

Pour aller plus loin et pouvoir mesurer ce qui relève de l'hybridation de langues, il faudrait disposer de relevés comparables sur des régions contrastées de France.

L'écrit loin de l'oral: l'énonciation

VACHEK (1989) considérait que, dans un premier stade, l'écrit représentait l'oral, avant de devenir autonome. Aujourd'hui, on insisterait davantage sur les décalages selon les genres de discours. Oral et écrit se sont par exemple plutôt rapprochés dans l'épistolarité, le modèle formel et cérémonieux étant d'abord abandonné par les aristocrates au XVIII^e siècle (CHARTIER 1991) avant d'atteindre les couches populaires un siècle plus tard (BRUNETON-GOVERNATORI/MOREUX 1997). Cependant, les usages sont toujours aussi éloignés dans l'écriture administrative, juridique et scientifique. Le scripteur n'a donc pas à apprendre comment on écrit dans le système linguistique français, il doit maîtriser une hétérogénéité d'usages qui varient en fonction de l'histoire.

Voici un exemple des difficultés qu'ont les scripteurs à s'approprier les codes des lettres administratives. Il s'agit d'une plainte contre un locataire, rédigée en 1790, dont j'envisagerai seulement une caractéristique énonciative:

octobre 1790

A Messieurs les maires

Et officiers municipaux

Messieurs,

Le nommé Guillaume vieux citoyen actif de cette petite ville prend la tres respectueuse liberte et a recours à votre justice. vous expose que le quinze fevrier de la Dite année, eut le malheur de louer sa maison aux nommé pierre olivier et Charles Brun tous les deux piémontais et des deux il n'y a que Charle Brun qui soit coupable envers le suppliant

1° qu'il a tenu mauvais train dans ma maison

2° qu'il y a mis le feu

Le rédacteur, un propriétaire, est un homme aisé. En 1790, un citoyen actif payait au moins des impôts équivalents à plus ou moins trois jours de travail. Il est instruit et n'a pas de problème d'identification des mots écrits: les coupures de mots sont normées et l'orthographe d'usage conforme à ce qu'on trouve sous la plume de professionnels, y compris dans les flottements qui concernent les accents et l'usage aléatoire et

archaïsant des majuscules¹¹. Or la connaissance du visage des mots montre la familiarité du rédacteur avec la chose écrite. Guillaume est également à l'aise avec les marqueurs hiérarchiques que tout plaignant se doit d'adopter: s'adressant au(x) *maire(s?)* et *officiers municipaux* il «prend la tres respectueuse liberte»; il se définit comme un suppliant. On est d'autant plus frappé de l'incapacité qu'il manifeste à maintenir la troisième personne déclenchée par son auto-désignation juridique «Le nommé Guillaume, vieux citoyen actif de cette petite ville». En effet, *je* reprend la parole lorsqu'il s'agit de préciser les dommages subis qui sont des atteintes à l'individu engagé dans l'écriture. Cette tension entre l'objectivation imposée par le genre et la subjectivité portée par les éléments informatifs émouvants se retrouve dans beaucoup d'énoncés.

La tendance démocratique manifestée pendant la période jacobine verra le recul des indications de titres hiérarchiques au profit de désignants comme *frères, citoyens...* mais sans que cela résolve la tension centrale entre l'objectivation demandée par l'écriture juridique et le *je* spontané de la prise de parole.

Une syntaxe qui n'est ni orale, ni lettrée

La syntaxe n'est pas davantage une syntaxe orale, bien qu'elle soit non lettrée: on y trouvera peu d'exemples des constructions clivées ou des dislocations des pronoms fréquentes à l'oral. Elle se caractérise d'abord par la faible présence de la ponctuation. Le point entraîne une réflexion sur le découpage des énoncés. Beaucoup de textes, surtout lorsqu'ils sont argumentatifs, donnent à lire une argumentation d'un seul tenant.

je me donne lhonneur de vous ecrire pour prendre part à mon inquietude car il y a enviroind du mois que je suis dans limpatience Et la privation de notre pension que feu mon pere ma à legué dans le testament par deux séensse après avoir prié tout les moyen de la douceur avoir fait ecrire notre respectable superieure prié nos soeur de marseille de sinteresser pour moi etre aubligée de prendre un homme daffaire qui Si monsieur guignon de la rue st jaume il voulé me la disputer ne pouvent le faire (etre/eten) lheritier il me maine dun mois à lautre une fille inferme loins de sa patriée & de ces parens.

Dans cette requête d'une sœur contre un certain Guignon de la rue Saint Jaume, un point permettrait de distinguer deux blocs, mais la séquence

11 L'orthographe d'accord de Guillaume est plus fragile.

qui commence à « après » est plus complexe. On distingue bien une petite liste de quatre compléments antéposés à une « principale » qui serait « il me maine dun mois à lautre ». Mais la religieuse a inséré une conditionnelle dans une sorte de parenthèse syntaxique qui vient retarder le relatif. Par ailleurs les anaphores sont équivoques : le *il* de la principale renvoie-t-il à l'homme d'affaires ou bien à M. Guignon ?

D'autres, moins éduqués, procèdent par structure énumérative en utilisant largement les *et* de relance :

le Citoyen president a ouvert La Seance **et** adit que les quinze jours de la presidence etant expiré il falloît renouvelér Lepresident et Le Secraitaire conformement à la loy du 14 frimaire **et DeSuite** chaqun des membres compofant le comité ayant fait ou fait faire leur billét lon deposé dans le vase [servant] Descrutin depouillie et recenssé **et** les billets [ont] étant conformes au nombre de votans Le citoyen Latour maire ayant reuni la pluralité Des suffrages aété president **et proclamé Comme tel parle president et** a été deSuite procedé a la nomination de secraitaire aux memes formes que dessus, Lescrutin depouillié et recensse La pluralite des suffrages sest reunie en faveur du citoyen gaspard cabassol **et** a été proclamé secraitaire parle president

la Seance a été levée (Venelles).

2.2. La langue politique

Les scripteurs disposent d'une rhétorique restreinte qui passe par le recopiage. On prendra pour exemple le formulaire d'ouverture¹² employé par le secrétaire du comité de surveillance du petit village de Cujes que l'on peut décrire comme constitué d'une (date) puis d'un sujet qui est tantôt *le comité (de surveillance)*, tantôt *les membres* (du comité de surveillance), tantôt *nous*, puis du verbe *s'assembler* sous diverses constructions :

(date) nous Se Somme assemblé (+ liste de noms) et le comité adeliberes (Bonifay, 22 frimaire).

(date) le Comite cet assemblé et le precident a dit (Bonifay, 3 nivôse).

(date) Le commité De Surveillance cést an assamblét Les quatre Commissaire de police on fait Sont raport ondit ... (Venel, 5 nivôse).

12 Chaque communauté a adopté un certain type de formule qui revient régulièrement (sans doute en s'inspirant d'autres registres).

les membre du Comité de <Surveillance> cet assemblé et le president dit...(Venel, 16 nivôse).

(date) la Semblée du Comité <de Surveillance> ces assemblé on deliberé (Venel, 26 nivôse).

(date) la Semblée du Comité de Surveillance cest assemblé on deliberé (Venel, 2 pluviôse)

(date) nous ce Somme a Semblé on deliberé (Venel, 4 pluviôse).

(date) nous nous Somme assemblé pour lanomina<tion> (Michel, 13 pluviôse).

(date) le Comité de Surveillance Sest assemblé pour mettre Son voeu Sur la presentation [...](Michel, 14 pluviôse).

(date) Dans la salle ordinaire de Seances, le Comite de Surveillance de Cette Commune de Cujes Sest assemblé extraordinairement, Et... (Michel, 17 pluviôse)

D'autres villages ont choisi des formules différentes, entraînant un autre jeu de reprises et de variations :

La seace et ouvete Sest ocupee afaire La leture des papier public (Maunier, 23 floréal).

Sur la proposition dun membre la Seance Sest ocupee afaire lalecture de deux arreté (Boi, 29 prairial).

La Seance Sest premièrement occupée a faire la lecture des papier publicq et Socuper ala Surveillance publique (Maunier, 26 floréal).

l'assemblée Set aucupée a lire Les papier public pour Sinformer de toute la Surveillance et aviser un Sertificat de [enpassevant] (Bonifai, 20 floréal).

La Seance Set occupée a faire la leture des decret de la convantion nationale et [...] s'est ancore aucupée dacuser deux Sertificat (Bonifay, 9 floréal).

la Seance Sest ocupee de faire la lecture du Raport [du] fait par le maximilien Robespierre (Maunier, 13 prairial).

La Samblee Sest aucupée de faire la leture des buletin et du Renouvellement dun presidents et du secretere (Boi, 25 messidor).

Laseance Sest aucupée de plusieurs leture de papier public (Boi, 4 messidor).

Seance Sest occupée de plusier affaire de Sur la Surveillance (Maunier, 18 prairial).

Sur la proposition d un membre la Seance Sest occupée de la Surveillance (Maunier, 21 prairial).

la seance aete ouverte pour faire la leture[...] pour empecher des complô péfide [...]. Cet ancore aucupée pour acuser le Sertificat de Residance du citoyen jean pierre gregoire (Bonifay, 13 floreal).

BAKHTINE/VOLOSHINOV (1977) permettent de situer l'importance de ces reprises dans le cadre général du dialogisme qui rapporte les énoncés aux discours qui les ont précédés. Mais il faut aussi intégrer à la réflexion les apports du cognitivisme qui éclairent les phénomènes de variation incessante constatables dans les productions les plus modestes. Les scripteurs s'appuient sur les comptes-rendus qui précèdent et le simple fait de mettre la langue en fonctionnement produit de l'inédit. Leurs pratiques bien que très rudimentaires montrent qu'écrire c'est en permanence «faire quelque chose» aux paradigmes appris, les déplacer en les «bricolant». L'instabilité des solutions adoptées pousse à considérer que les ressources incorporées par les scripteurs ne sont pas des matériaux, mais plutôt des schèmes d'action relativement abstraits¹³. Dans *L'écriture des citoyens* (BRANCA-ROSOFF/SCHNEIDER 1994), nous avons considéré que la série de La Barben pouvait être ramenée à la formule :

Un collectif (pourvu d'un rôle institutionnel) + S'OCCUPER + une activité politique ou policière.

Seul est stable le recours au verbe *s'occuper*. Ce choix lexical d'un verbe présenté sous une certaine construction grammaticale répond à d'autres niveaux de structuration qui n'appartiennent pas au domaine syntaxique. On peut citer notamment le fait que le lexique verbal a ici un rôle d'opérateur pragmatique. La communauté s'est appropriée *s'occuper* comme l'élément indiquant que le comité parle le langage de la loi.

Ainsi, le filtrage des genres donne à voir ce que le peuple considère comme le style d'apparat qui convient aux requêtes et aux comptes rendus politiques. De même, les formules si fréquentes témoignent tantôt d'un conformisme «spontané», tantôt de la pression idéologique exercée par la novlangue révolutionnaire, tantôt ou en même temps des difficultés à écrire qui poussent à s'abriter derrière ce que COLLINOT/MAZIÈRE (1997) nomment le «prêt à parler».

13 Voir sur les abréviations BRANCA-ROSOFF 2006.

Conclusion

L'opposition de l'oral et de l'écrit a longtemps fondé la distinction de la sociolinguistique et de l'analyse du discours françaises. Cette opposition tombe lorsqu'on s'intéresse à un matériau ancien et dès lors que les deux disciplines développent des recherches proches caractérisées entre autres par la place croissante qu'occupent les genres pratiqués dans l'analyse, par la réflexion sur les rapports des langues avec leur statut oral ou écrit et par un intérêt commun pour les formes d'appropriation de l'écrit développées dans les populations. On peut évidemment considérer qu'il est important de distinguer l'approche variationniste de l'orthographe, de la morphologie et de la syntaxe d'avec l'approche discursive du discours prenant en charge l'énonciation, la textualité, la rhétorique. Mais on trouvera beaucoup de zones de recouvrement.

Quoi qu'il en soit, la façon dont depuis des années, l'analyse du discours prend en charge ces questions peut aider la sociolinguistique historique à situer l'arrière-plan discursif des faits linguistiques qu'elle considère.

Références bibliographiques

- BAKHTINE, Mikhail/VOLOSHINOV, Valentin N. (1977), *Le marxisme et la philosophie du langage*, traduit et présenté par M. YAGUELLO, Paris : Editions de Minuit.
- BEACCO, Jean-Claude (ed.) (1992), *Langages* 105 : « Ethnolinguistique de l'écrit ».
- BLANCHE BENVENISTE, Claire (1978), « Variations morphologiques du verbe français », in : B. DE CORNULIER/F. DELL (ed.), *Etudes de phonologie française*, Paris : Editions du CNRS.
- BRANCA-ROSOFF, Sonia/SCHNEIDER, Nathalie (1994), *L'écriture des citoyens. Une analyse de l'écriture des peu-lettrés pendant la période révolutionnaire*, Paris : Klincksieck.
- BRANCA-ROSOFF, Sonia (2006), « Littératie et prise de notes. Le primat de la fonction iconique », *Pratiques* 131-132, 189-98.
- BRUNETON-GVERNATORI, Ariane/MOREUX, Bernard (1997), « Un modèle épistolaire populaire. Les lettres d'émigrés béarnais », in : D. FABRE (ed.), *Par écrit. Ethnologie des écritures quotidiennes*, Paris : Editions de la MSH, 79-104.
- BRUNOT, Ferdinand (1905-1972), *Histoire de la langue française*. Paris : A. Colin.
- CERTEAU, Michel de/JULIA, Dominique/REVEL, François (1975), *Une politique de la langue*, Paris : Gallimard.

- CHARAUDEAU, Patrick/MAINGUENEAU, Dominique (ed.) (2002), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris : Seuil.
- CHARTIER, Roger (ed.) (1991), *La correspondance*. Les usages de la lettre au XIX^e siècle, Paris : Fayard.
- CHODERLOS DE LACLOS, Pierre-Ambroise-François (1979), *Œuvres complètes*, éditées par L. VERSINI, Paris : Gallimard.
- COLLINOT, André/MAZIÈRE, Francine (1997), *Un prêt à parler*. Le dictionnaire, Paris : Presses Universitaires de France.
- COSSUTTA, Frédéric/MAINGUENEAU, Dominique (1995), «L'analyse des discours constituants», *Langages* 117, 112-25.
- Dictionnaire des usages socio-politiques* (1985-2006), Paris : Champion.
- GRÉGOIRE, Henri Jean-Baptiste (abbé) (s. d.), (9 prairial an II, 1794), *Convention nationale. Instruction publique*. Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française, par Grégoire ; [...], Paris : Impr. nationale.
- GUILHAUMOU, Jacques (1989), *La langue politique et la Révolution française*. De l'événement à la raison linguistique, Paris : Klincksieck.
- GUILHAUMOU, Jacques/MALDIDIER, Denise (1984), «Coordination et discours : <Du pain et X> à l'époque de la Révolution française», *LINX* 10, 96-117.
- HAUSMANN, Franz-Josef (1992), «L'âge du français parlé actuel : bilan d'une controverse allemande», in : P. CARON (ed), *Grammaire des fautes et français non conventionnels*, Paris : Presses de l'École Normale Supérieure, 355- 62.
- IRVINE, Judith (2001), «Style as distinctiveness : The culture and ideology of linguistic differentiation», in : P. ECKERT/J. R. RICKFORD (ed.), *Style and sociolinguistic variation*, Cambridge : Cambridge University Press, 21-43.
- LABOV, William (1976 [1972]), *Sociolinguistique*, Paris : Les Editions de Minuit.
- MAINGUENEAU, Dominique (1995), «Les analyses du discours en France», *Langage* 117, 5-12.
- MEILLET, Antoine (1982 [1906]), *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris/Genève : Champion/Slatkine.
- ROBIN, Régine (1973), *Histoire et linguistique*, Paris : A. Colin.
- SEGUIN, Jean-Pierre (1985), «Le Journal de ma vie de J.L. Ménétra : une syntaxe populaire», in : *Mélanges de langue et de littérature française offerts à Pierre Larthomas*, Paris : ENSJF, 437-50.
- STOUFFI, Gilles (2007), «De la Renaissance à la Révolution», in : A. REY *et al.*, *Mille ans de langue française*. Histoire d'une passion, Paris : Perrin, 457-967.
- VACHEK, Josef (1989), *Written Language Revisited*, Amsterdam, etc. : Benjamins.
- VOVELLE, Michel (1980), *De la cave au grenier*. Un itinéraire en Provence au XVIII^e siècle, Québec : Serge Fleury.
- 1986, «Mesure de l'histoire», *Histoire et mesure* 1(1), 75-93.

René MERLE

L'enquête sur le texte en langue d'Oc et en francoprovençal (fin XVIII^e, XIX^e siècles): approches méthodologiques

Votre invitation m'a permis en quelque sorte de cristalliser, je ne dirai pas mon testament de chercheur, puisque l'entreprise continue¹, mais une revisite de cette recherche, en ce moment de la vie où, le temps du départ en retraite (1996) largement dépassé, l'on peut se retourner et tenter de faire le point.

Je serais heureux que ce bilan de la recherche d'un historien, son origine, ses motivations, sa méthodologie, la grille des défrichements ultérieurs que cette recherche a suscitée, puisse intéresser les sociolinguistes que vous êtes, même, et peut-être surtout, s'ils n'y retrouvent pas toujours la conceptualisation et les cadres opérants qui leur sont familiers.

Cette recherche est en fait née d'une frustration.

On m'aurait étonné si l'on m'avait dit, à la fin des années 1960, que, dans ma double formation, le certifié de lettres et l'agrégé d'histoire que j'étais allait s'investir, sur le long terme des quarante années à venir, dans l'histoire des pratiques linguistiques dans la France du Sud-Est et en Suisse romande, en leur consacrant de très nombreux articles, plusieurs ouvrages et une thèse. C'est dire que cet engagement, auquel rien ne me préparait, est né de la circonstance et de l'inattendu.

On ne dira jamais assez combien la secousse des événements de 1968, en France, a stimulé, voire renouvelé, par l'irruption d'une poésie et d'une chanson «engagées» l'intérêt pour les cultures dites régionales, et particulièrement pour la culture occitane, en liant ce qui apparaissait souvent comme un passéisme quelque peu poussiéreux, la défense de la langue d'Oc, à un engagement contestataire et juvénile pleinement moderne (on ne disait pas encore post-moderne).

1 On trouvera sur mon site (URL : <http://www.rene-merle.com>) la bibliographie des derniers articles et ouvrages parus.

Contestation qui, au-delà de la revendication hautement formulée de «réparation historique», voulait souvent faire de la «langue du peuple», une «arme du peuple» dans une quête d'identité et de dignité à la fois contestataire et nationalitaire (MARTEL 2003).

Interpellé par cette nouvelle donne, le jeune trentenaire que j'étais, jusqu'alors monolingue français dans le champ de l'hexagone et plutôt indifférent aux entreprises félibréennes², n'a pas eu de peine à apprendre, ou plutôt à retrouver la langue d'Oc (en l'occurrence sa variété provençale maritime, différente à plusieurs égards du provençal rhodanien sacralisé par le Mistralisme), langue de mes grands-parents et des anciens de mon environnement, langue dont les sons étaient inscrits dans les vibrations de mes cordes vocales, et dont le lexique demeurait partiellement présent dans mon français quotidien, ce «francitan» qui faisait alors l'objet de nombreuses études et portait bien des espérances de récupération de la langue d'Oc³.

Mais, comme sous peine d'être lettre morte, une langue ne vit vraiment que dans la bouche de ceux qui la parlent, la démarche de retrouver la langue d'Oc par la lecture, par la fréquentation d'un cours public et la pratique d'ouvrages didactiques, m'est aussitôt apparue inséparable du contact avec les (ultimes ?) locuteurs naturels de cette langue. Locuteurs chez lesquels je ne trouvais pas seulement une source d'information linguistique, mais qui m'apparaissaient riches de toute une expérience humaine dont, en tant qu'historien, en tant que citoyen, j'étais demandeur.

Ces retrouvailles avec l'oralité populaire en provençal m'ont d'abord conduit, en dehors d'abord de tout cadre universitaire, à des enquêtes et des collectages de témoignages, essentiellement avec des personnes nées à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e, enquête bientôt élargie à une grande partie de l'ensemble linguistique occitan.

Un bilan de cette collecte, centrée sur l'engagement social, politique et culturel de ces témoins dans l'histoire contemporaine française depuis le début du siècle, fut publié de façon militante en 1977 (MERLE

2 Né en 1854, le Félibrige, d'abord provençal, puis étendu à l'ensemble de la langue d'Oc, a longtemps été la principale association de maintenance de la langue et de la culture d'Oc.

3 Espérances aujourd'hui démenties par la régression de l'accent méridional et la quasi-disparition du lexique d'origine occitane dans la plupart des régions urbani-sées et touchées par les brassages de population.

1977). L'ouvrage fut, à ma grande surprise, un véritable succès de librairie, qui m'amena à répondre à des invitations d'intervention dans un grand nombre de localités du Sud.

Mais il m'attira aussi un certain nombre de critiques émanant d'intervenants depuis longtemps actifs dans le champ de la culture d'Oc, intervenants dont je découvrais l'œuvre et l'importance par la même occasion.

Ces critiques se focalisaient autour de deux thèmes majeurs, par ailleurs antinomiques.

Pour d'aucuns, en privilégiant le témoignage oral, la parole, «l'ethno-texte»⁴, je négligeais le vecteur essentiel de la culture d'Oc : la Lettre dignifiante et salvatrice. Une entreprise de défense de la langue d'Oc ne saurait être que défense et promotion de la littérature d'Oc, passée et présente.

Reproche d'autant plus vif que nombre de mes détracteurs liaient, à juste titre me semble-t-il, le déclin de la langue et de la culture d'Oc au laminage du socle sociologique traditionnel de la langue d'Oc : la paysannerie et le petit peuple des foyers industriels traditionnels. Ce faisant, implicitement ou explicitement, ils posaient le constat de déclin linguistique dans une protestation et soutenaient un avenir possible de la langue par des revendications d'ordre économique ou social : «Volem viure al país», («Nous voulons vivre au pays»). Au contraire, pour ces critiques, la culture d'Oc ne se légitimait que de la langue et pour la langue, indépendamment du nombre de ses locuteurs, de la langue maintenue dans la perpétuation des éternelles valeurs troubadouresques.

D'autres enfin me reprochaient d'avoir privilégié le témoignage d'acteurs fortement engagés dans la vie politique et sociale française, acteurs dont l'expression était occitane mais l'horizon était pleinement national – français. En inscrivant cette parole recueillie dans le champ d'engagements uniquement «hexagonaux», je tenais à distance, quand je ne la combattais pas, la dimension présumée «nationalitaire» de l'entreprise occitaniste du présent. Ce faisant, je témoignais bien de l'existence de ce qui fut la langue du peuple, mais je trahissais la caractéristique principale de la Renaissance occitane des années post-68, celle du réveil d'un Peuple qui prenait conscience de son existence.

4 Le professeur Jean-Claude Bouvier et son équipe (Université de Provence) ont alors grandement contribué à la pratique de la collecte d'ethnotextes.

J'étais d'autant plus sensible à ces critiques qu'elles n'émanaient pas de dialectologues, dont certains (une minorité sans doute), indifférents de fait au destin du parler qu'ils étudient, épinglent les mots tombant dans l'oubli comme des papillons sur leurs bouchons. Ces critiques émanaient de personnes dont l'axe de vie avait été, profondément, affectivement, et le plus souvent sans profils de carrière, la défense et l'illustration de cette langue d'Oc.

Tout en respectant la seconde catégorie de critiques, je ne pouvais prendre en compte leur argumentation, tant la réalité m'apparaissait en distorsion avec leur projet nationalitaire d'un Peuple d'Oc. Autant ce que je savais, ce que j'étudiais, de l'histoire de nos régions provençales et languedociennes depuis la Grande Révolution me montrait des spécificités évidentes de mentalités et de comportements, autant ces spécificités s'inscrivaient pleinement dans l'histoire nationale française. Les Méridionaux n'avaient jamais été habités d'une conscience identitaire les poussant à la séparation d'avec la France. Et il ne me semblait pas en aller différemment au présent.

Par contre, le reproche d'être indifférent à la création littéraire, d'ignorer la réalité passée et présente des Lettres d'Oc, me touchait d'autant plus que j'étais moi-même, à mes heures, poète et prosateur en langue d'Oc.

Il m'a semblé alors que je devais investiguer sérieusement ce qui avait pu être publié en langue d'Oc, et tout particulièrement dans la région où j'habitais et où j'enseignais, la Provence.

En fait déjà, même si mon ouvrage de 1977 se fondait essentiellement, on l'a vu, de retrouvailles d'oralité, ma pratique vivante de la langue (enquête linguistique, contacts personnels, et bientôt entreprise théâtrale, MERLE 1976) ne pouvaient que se compléter d'une rencontre avec l'écrit en langue d'Oc. D'autant que, dans ce climat de «revival» occitan, j'avais accepté d'assumer des cours de provençal dans l'enseignement public (lycée: préparation au baccalauréat), et de donner des cours publics pour adultes dans le cadre d'activités associatives. Si la prise de parole dominait dans le cours public, et si toute liberté m'y était évidemment donnée pour une éventuelle approche des textes, le texte littéraire en langue d'Oc tenait une place importante dans l'enseignement scolaire, au programme fixé par l'Administration.

Or en Provence, où je vivais et travaillais, les associations de maintenance de la langue – monde, oh combien jusqu'alors inconnu pour

moi – avaient le monopole de l'enseignement. Ces associations de maintenance, jalousement détentrices de la mémoire de l'écrit provençal, et de sa vie au présent, étaient alors pour l'essentiel unies dans le culte d'une gloire littéraire mistralienne sur laquelle se fondait leur légitimation de la Langue. Le programme proposé par elles à l'Administration rectorale, et avalisé par celle-ci, n'admettait que l'étude de quelques textes sacrés de l'école mistralienne. Elles s'estimaient donc à même de décréter quels auteurs avaient droit à l'enseignement, à l'exclusion de tous autres.

Sans mettre le moins du monde en cause l'intérêt de ces textes, je savais bien qu'ils étaient loin de représenter la totalité de la création d'Oc. Une création que ces associations, quand elles voulaient bien y prêter attention, présentaient sans trop s'y arrêter de façon téléologique. Leur vision de la création d'Oc revisitait le passé : après l'effacement de la culture troubadouresque (consacré à partir du *xvi^e* siècle), à dater du *xvi^e* siècle, toute l'écriture d'Oc, annonçait et préparait la « Renaissance » mistralienne. Ainsi, la somme des textes publiés avant les débuts du Félibrige (1854), quand elle n'était pas ignorée, était le plus souvent organisée comme une marche devant aboutir au point oméga salvateur, au seuil qualitatif de la Renaissance mistralienne. Et dire « Renaissance » impliquait évidemment et exclusivement « Renaissance » littéraire.

Cette vision téléologique ne pouvait guère convenir à l'historien.

Qui plus est, alors que la graphie de la langue d'Oc n'avait jamais été fixée par aucun pouvoir officiel, ces associations considéraient que leurs choix graphiques étaient les seuls valables, et interdisaient d'enseigner d'autres choix, passés ou contemporains.

Ce double ostracisme, dans le choix des auteurs et celui de la graphie, relayé par les autorités rectorales, aboutit rapidement à la fin de ma participation à l'enseignement officiel du provençal au lycée.

C'est de cette double déception, au plan de la déontologie historique et au plan pédagogique, qu'est née ma décision d'engager une recherche sur la totalité de l'écrit provençal, écrit que, à l'instar des susdites associations, j'imaginai a priori comme uniquement « littéraire ».

Jusqu'alors, comme pour nombre de jeunes Méridionaux de ma génération, je n'avais approché les lettres d'Oc que par une connaissance assez superficielle des Troubadours et de l'œuvre mistralienne, et par une première et très intéressante approche de la création contemporaine préfacée par Aragon (LAFONT 1962).

Dans ces premières années 1970, la parution d'œuvres majeures, et notamment celles de Robert Lafont, permettait dorénavant un accès commode à des pans entiers de la littérature d'Oc (LAFONT 1970) que le programme officiel ignorait. J'en faisais ample pâture.

Mais, en ce qui concernait plus particulièrement les écrits provençaux du XIX^e siècle, je ne disposais comme recherche approfondie d'ensemble que de la très intéressante, mais déjà bien ancienne thèse d'EMILE RIPERT (1918). Les interventions fécondes de CLAUDE BARSOTTI (1975), puis de PHILIPPE GARDY (1978), m'indiquaient bientôt quelle mine restait à explorer.

Mon champ d'essai a alors été l'inventaire et la mise en perspective historique de cet inventaire du texte en provençal dans une zone réduite, celle de la région toulonnaise où je demeure. Zone qui, à priori, au vu des rares anthologies officielles de la Maintenance, semblait être celle d'un blanc d'écriture dans la période que j'avais choisi d'étudier, de la pré-Révolution à la Seconde République. Mais l'intérêt, passé et présent, de quelques érudits locaux, notamment de l'A.V.E.P., m'indiquait déjà que ce blanc était tout relatif⁵.

En fait, très rapidement, ce que j'avais pu penser être un blanc d'écriture se révélait comme une sorte de réduction, voire d'occultation d'écriture par l'officialité de la Maintenance.

Cette première plongée archivistique fut une vraie découverte : celle, au-delà de quelques noms déjà connus, d'un univers foisonnant de publications, littéraires ou non, qu'il importait, sans se borner à une description purement linguistique, de situer dans leur contexte, de remettre en perspective historique. Elle me confirmait dans le sentiment que l'hagiographie mistralienne avait amené beaucoup de bons esprits à négliger, voire ignorer, quantité de textes attestant d'un usage non littéraire de la langue : des textes d'intervention politique, sociale, religieuse, etc, qui certes n'étaient le plus souvent pas des chefs-d'œuvre de littérature, mais portaient témoignage, et témoignage précieux, sur notre histoire nationale, et sur celle du bilinguisme.

Je m'appliquais donc à présenter l'essentiel de cette recherche en appliquant des principes simples : présenter (en français) les textes dans leur contexte biographique et historique, donner de larges extraits en

5 Association Varoise des Enseignants de Provençal.

respectant la graphie des auteurs (qui ne pouvait être, et pour cause, la graphie félibréenne fixée après 1854), ne pas traduire mais aider à la compréhension du texte par des notes et un lexique. La publication suivit quelques années plus tard (MERLE 1986d).

Mais déjà la richesse du matériel découvert et inventorié dans l'aire toulonnaise m'avait incité à élargir cette recherche sur l'ensemble de la zone des parlers provençaux.

Ainsi est née au début des années 1980 une entreprise d'investigation dans la zone culturelle provençale et ses franges, entreprise dont il n'est pas question dans le cadre de cette intervention de développer amplement les résultats, mais seulement de présenter rapidement les principes méthodologiques qui ont pu la guider.

Il convenait d'abord de poser à mon travail des limites chronologiques. J'ai choisi d'entreprendre un double travail d'inventaire et de réflexion sur la publication en langue d'Oc, en amont et en aval de la naissance du Félibrige. Choix qui me permettait de mesurer la modification de la donne introduite par la mise en place d'un mouvement renaissantiste organisé dans l'intervention publique en langue d'Oc dans les registres sociaux, politiques, religieux, etc.

En amont, ce travail s'ouvrait avec les prémices de la grande secousse révolutionnaire, matrice de la francisation. En aval, il s'arrêtait à cette fin du XIX^e siècle, qui, avec la scolarisation obligatoire, et bientôt le brassage de la guerre, fut la seconde et définitive matrice de la francisation et marqua le déclin irrémédiable de l'usage social de la langue d'Oc.

En inventoriant la somme de ce qui avait pu être publié, dans la totalité des registres d'écriture et d'intervention («littéraires», politiques, religieuses, satiriques, etc...), mon propos était de reconquérir la vérité de l'écrit en occitan en dehors de toute fascination associative. A travers le prisme de l'écrit, il convenait de situer la vie de la langue dans son contexte social de diglossie, de préciser les stratégies d'utilisation de ces publications dans une mise en perspective historique dégagée de toute hagiographie. Il convenait surtout de s'interroger, au-delà du public réduit, voire confidentiel, des publications littéraires «renaissantistes», sur les retombées que pouvaient avoir eu sur un public plus vaste les autres types d'intervention (feuilles volantes ou brochures monolingues, billets encartés dans la presse française, etc).

Si cette proposition de travail n'a pas trouvé d'échos auprès des secteurs concernés des facultés d'Aix en Provence et de Nice, j'ai trouvé

immédiatement accueil et appui auprès des chercheurs de l'école sociolinguistique en domaine occitan de l'Université de Montpellier, et particulièrement auprès de Philippe Gardy. Appui fructueux qui me mettait en contact avec d'autres chercheurs travaillant dans la même direction, et tout particulièrement Philippe Martel. La revue de sociolinguistique *Lengas*, publiée par cette Université sous la direction de Philippe Gardy, allait immédiatement publier les premiers résultats de ma recherche (MERLE 1985a, 1985b).

Cette recherche a été soutenue, dès le début, par plusieurs axes méthodologiques :

- Il convenait d'abord de situer la recherche dans une aire fonctionnelle au plan relationnel, géographique, économique, géopolitique, et donc ne pas s'enfermer a priori dans une aire dialectale strictement provençale. Le cadre choisi a été celui du Sud-Est français, dans la dialectique et la complémentarité socio-économiques ancestrales de la Basse Provence et des hautes terres de Provence et Dauphiné, et dans l'échange tout aussi ancestral, structuré par l'axe rhodanien, entre Languedoc oriental et Provence. C'est dire que dans mon inventaire principal, je devais travailler sur des textes que les linguistes définissent comme provençaux, vivaro-alpins, languedociens (voire francoprovençaux sur les marges nord de cette zone).
- Il convenait également de ne dégager aucune conclusion avant d'avoir réalisé l'inventaire le plus complet possible de tout ce qui avait été publié dans la période considérée, pièces de tous ordres (non seulement littéraires répétons-le, mais encore politiques, religieuses, satiriques...), pièces dont les inventaires déjà consultables laissent sentir l'importance numérique.

L'inventaire s'appuyait en effet en ce qui concerne les textes en langue d'Oc sur quelques solides biographies érudites totalisantes qui, à l'exception de celle proposée en 1877 par ROBERT REBOUL, privilégiaient le domaine littéraire.

Il restait à prolonger ces inventaires par l'investigation de sources jusqu'alors peu ou pas explorées : l'immense source du dépôt légal, celles encore des références proposées par le bureau de la censure, les fichiers des bibliothèques municipales, ceux des dépôts d'archives départementales et nationales, et le continent de la presse en français, si souvent accueillante au billet en « patois ». Démarche qui s'apparente à

celle du collectionneur comme à celle de l'enquêteur (et il n'est sans doute pas indifférent à l'affaire que je sois par ailleurs auteur de romans policiers).

Sans prétendre à l'exhaustivité, le résultat de l'inventaire a montré combien la réalité de la publication dialectale dépassait, et de loin, ce que l'on pouvait alors imaginer. Il témoignait aussi de l'organisation de cette écriture en foyers de publication, liés aux possibilités locales d'impression et à l'existence d'une presse dans le meilleur des cas départementale. Et ce constat posait la question des degrés de communication entre ces foyers, de leur rapport à une conscience culturelle d'Oc qui les englobait (on écrit dans sa ville, et souvent pour sa ville, mais on se sait provençal ou languedocien, et bien souvent on se réclame de l'existence d'une langue commune à tout le Midi).

Il convenait aussi, dans une démarche comparative, de ne jamais séparer cette publication dialectale de ce qui pouvait se publier en français au même moment, de mesurer les phénomènes de mimétisme, d'osmose, ou de prises de distance, d'autant que la totalité des intervenants dialectaux maîtrisaient parfaitement le français et avaient souvent tâté de l'intervention publique dans cette langue. Une comparaison particulièrement fructueuse sera celle de la création théâtrale en français et en langue d'Oc (MERLE 1990c).

Enfin il convenait de comparer constamment les résultats obtenus en domaine d'Oc avec la réalité de la publication en domaine francoprovençal, réalité connue ou réalité elle aussi encore grandement à défricher. En ce qui concerne le francoprovençal, je disposais de bibliographies locales et régionales (dauphinoises, foréziennes, lyonnaises en particulier), et de l'indispensable somme proposée par le Glossaire des patois de la Suisse romande.

Un premier bilan de cette comparaison de la publication en zone de parlers occitans et en zone de parlers francoprovençaux a fourni la matière à un ouvrage publié en 1990, investigant et comparant l'ensemble des foyers d'écriture, occitans et francoprovençaux (MERLE 1990d).

Il ne s'agissait pas bien sûr, rassurez-vous, d'une quelconque annexion des parlers francoprovençaux à l'ensemble occitan, mais d'envisager ce qui avait pu advenir au plan de la publication dans des foyers d'écriture francoprovençale clairement locaux ou régionaux, sans véritable conscience «nationalitaire» d'ensemble, en rapport à la zone à forte conscience «nationalitaire» de Provence et de Languedoc. Je ne

rencontrais évidemment pas en zone francoprovençale une motivation «nationalitaire» à l'occitane (souvenir plus ou moins magnifié d'un passé de grande culture), sentiment porté par l'érudition et par l'empirisme des rencontres d'une intercompréhension entre parlers d'Oc, et donc d'un ensemble «national» d'Oc. La chronologie des poussées d'écriture francoprovençales, leur thématiques, étaient-elles en cohérence ou en distorsion avec ce que je pouvais constater en zone d'Oc ?

Et ceci m'apparaissait d'autant plus intéressant que ces zones françaises de parlers francoprovençaux (principalement grande région lyonnaise, région grenobloise, Forez) d'une part se situaient dans le prolongement direct de l'axe rhodanien que je viens d'évoquer, et d'autres part vivaient les mêmes péripéties politiques, dépendaient du même pouvoir central, le premier point fort de cette démarche comparative étant évidemment la période de la Révolution (MERLE 1988, 1989a, 1990a).

Tout à fait passionnante également fut la comparaison de la publication dialectale des auteurs populaires, un peu vite baptisés «poètes ouvriers» au tournant des années 1840, dans la zone marseillaise (MERLE 1987a) et dans la zone lyonnaise (MERLE 1989b), où j'ai eu le plaisir d'exhumer l'œuvre importante mais bien oubliée de Roquille, dénonciateur de la répression de l'insurrection des Canuts et chantre de la première grève des mineurs de Rive de Gier (MERLE 1989c).

Autre intérêt de cette étude comparative avec les textes de la zone des parlers francoprovençaux : elle permettait la comparaison entre la nature de l'écriture dialectale (occitane et francoprovençale) dans l'Etat français, et dans des Etats francophones voisins : République de Genève, Confédération helvétique, partie savoyarde du Royaume sarde. La publication dans ces zones de parlers francoprovençaux a fait l'objet d'interventions en Suisse (Conférences, RSR, MERLE 1992a) et donné matière à un ouvrage de restitution et de mise en perspective historique des textes dialectaux de Suisse romande en amont et en aval de la période révolutionnaire (MERLE 1991).

Cette démarche comparative entre foyers occitans et francoprovençaux a été également très stimulante dans l'étude des regards portés sur «l'idiome natal» par l'inventaire officiel des patois mené sous l'Empire, long travail initié précocement qui a donné récemment lieu à plusieurs articles (MERLE 1986b, 2006a) et se concrétisera par une publication prochaine (MERLE 2008).

La première partie de cette recherche, consacrée à la période précédant la naissance du Félibrige, période dès le début dont je mesurais l'importance (MERLE 1986a), devait aboutir à la soutenance (1987) et à la publication d'une thèse consacrée à l'inventaire commenté du texte provençal entre 1775 et 1840 (MERLE 1990b). Ce premier inventaire commençait en amont de la grande Révolution, autour d'une poussée de publication marquant les années 1770 et s'arrêtait (provisoirement) au début des années 1840, marquées par le début du premier «revival» collectif de publications occitanes, autour de l'hebdomadaire marseillais *Lou Bouillabaisso*, la publication du grand dictionnaire d'Honorat, les révélations de Gelu et de Bénédict, etc. (MERLE 1986c).

Il convenait pour cette période de bien distinguer ce qui procédait uniquement du divertissement, voire de la tentation littéraire, et ce qui procédait, y compris dans des registres apparemment jusqu'alors voués au divertissement (chansons, pièces à déclamer, etc.), de la communication efficace en matière politique, religieuse, etc., en direction d'une population encore majoritairement analphabète, dans laquelle la compréhension du français était encore fort limitée, et donc a fortiori la pratique orale du français: situation mouvante qui voit le français gagner sans cesse, de génération en génération, sans pour autant que «l'idiome natal» cesse d'être majoritairement parlé au quotidien.

En ce qui concerne l'écrit de divertissement, dans la période précédant ou suivant immédiatement la Révolution, l'écrit dialectal ne pouvait émaner que de lettrés, sensibles aux vertus expressives de «l'idiome natal» face au français du Bon Ton qu'ils pratiquaient par ailleurs excellentement. C'est dire que cet écrit dialectal de divertissement ne pouvait toucher directement, parmi ceux qui ont eu accès à l'alphabétisation (en français), que ceux qui savent apprécier la saveur de l'idiome. Au-delà de ces registres connus d'écriture, dont il a été relativement facile d'inventorier les occurrences, il a été aussi possible de retrouver, par le travail d'archives, des strates beaucoup plus frustes et populaires de chansons et de modestes productions théâtrales.

Après 1830, sous la Monarchie de Juillet, il convenait de pointer une inflexion notable de cette «saveur» linguistique.

L'épaisseur dialectale populaire demeure, mais avec l'acculturation (notamment le développement de la scolarité à partir des premières années 1830), progressent grandement la compréhension et la lecture du français, voire sa pratique orale quotidienne. L'alphabétisation (en fran-

çais) autorise ainsi le passage à l'écriture dialectale d'intervenants issus de milieux petits-bourgeois et de milieux populaires, et leur permet une rencontre avec un public, populaire lui aussi.

Le texte en langue d'Oc ressemble alors de plus en plus à du français traduit; signe, paradoxalement, qu'il est de plus en plus le fait d'«écrivains» d'origine modeste, qui avec les progrès de l'alphabétisation se sont révélés auteurs, dans l'admiration et l'imitation du modèle français.

Plus complexe était la question de la communication efficace en dialecte.

En amont et en aval immédiat de la grande Révolution, l'oralité dialectale, répétons-le, est encore générale. La différenciation se fait entre ceux qui, tout en parlant la langue d'Oc, ont accès au français et ceux qui sont cantonnés dans le monolinguisme dialectal. Dans ces conditions, la communication efficace descendante est grandement attestée dans l'oralité par le rôle des intermédiaires linguistiques, prêtres, notaires, régents, etc. qui traduisent en dialecte au bon peuple un français qu'il comprendrait mal, ou pas. Mais la question se posait des stratégies de communication efficace dans la publication dialectale: était-il possible d'en repérer? Dans quelle mesure ces textes se différenciaient-ils de l'ordinaire intercession orale des petits notables?

Il convenait déjà de mettre en avant les entreprises de communication efficace menées par l'Eglise, en parcourant le vaste champ de la publication religieuse en langue d'Oc (essentiellement cantiques et catéchismes), publication dont les bibliographies attestent du flux continu sur tout le XVIII^e siècle comme dans la période post-révolutionnaire (MERLE 1993, 1995). J'ai également consacré une étude poussée de la publication religieuse autour de l'événement inattendu, mais vite pris en compte, de La Salette, où la Dame aurait parlé «patois» à deux jeunes bergers dauphinois (MERLE 1992b).

Mais il était particulièrement nécessaire et intéressant de s'interroger sur l'utilisation du dialecte dans les paroxysmes des crises politiques, en complément de l'usage dominant du français, langue de l'officialité et de la politique: crise majeure de la Révolution française (1789-1799), crise de la chute de l'Empire et du retour des Bourbons, crise de 1830 et de l'instauration de la Monarchie de Juillet. Là encore, l'inventaire a permis des découvertes plus que bienvenues.

En ce qui concerne la période révolutionnaire (1789-1799), on peut faire clairement la différence entre les textes de communication réelle-

ment efficace nés de l'urgence (ainsi cette affiche officielle appelant en provençal les Provençaux au calme au printemps 1789, que nous avons eu le plaisir d'exhumer) et les textes de célébration de la victoire populaire où, au-delà de la nécessaire communication efficace, l'usage du parler populaire pose le Peuple en dignité (ainsi de cette *Verita desplegado*, que nous avons eu également le grand plaisir d'exhumer (REMUZAT 1988) qui depuis a fait l'objet d'un court métrage diffusé par FR3).

Ce travail sur le texte révolutionnaire a été d'autant plus stimulant qu'il s'inscrivait dans une démarche commune à nombre de chercheurs sérieux, démarche qui devait aboutir à la publication d'un fort ouvrage collectif (MERLE 1989a).

Il était d'autant plus nécessaire que, poussés par la circonstance, nombre d'associatifs qui ne s'étaient jusqu'alors jamais soucié de ces textes non littéraires, se sont précipités pour les reproduire de façon quasi photocopiée, dans l'ignorance du contexte et parfois dans le malentendu historique: ainsi de la traduction en provençal de la constitution de 1791, présentée comme une importante décision officielle.

Au regard de la francisation sans cesse en progrès, la pierre de touche de la réalité ou du fantasme d'une communication politique efficace par l'écrit dialectal a été la période de la Seconde République. En effet, en instaurant le suffrage universel (masculin), la République mettait les divers courants politiques devant la nécessité de convaincre la masse populaire. Il a été passionnant d'étudier les diverses stratégies alors mises en place en ce qui concerne la publication politique dans «l'idiome natal» (MERLE 1999), stratégies brutalement balayées par le coup d'Etat de décembre 1851.

Ce travail sur l'écriture dialectale sur le long terme de la période 1770-1840 a été inséparable du regard que, à travers cette écriture, les Méridionaux peuvent porter sur eux-mêmes en reflet le plus souvent du regard porté sur eux par l'imaginaire français (MERLE 1987b).

En ce qui concerne le rythme des publications, ce travail m'a permis de mettre en évidence la présence renouvelée plusieurs fois d'un cycle ternaire: apathie de la publication dialectale, relance de l'écriture dialectale par l'événement politique (1789, retour des Bourbons en 1814-1815, Révolution de Juillet...), glissement de l'écriture politique à l'écriture de plaisir et de création, échec de cette entreprise et retour à la déréliction.

Ce cycle plusieurs fois renouvelé se rompt vers la fin des années 1830, avec l'explosion des textes dialectaux et le rythme régulier de

leurs publications. J'ai déjà souligné la part des laboratoires urbains, notamment celui de la région marseillaise, voire de la région lyonnaise, où s'affirment de fortes individualités populaires qui trouvent un vrai public. Ces éclaireurs n'étaient en rien les annonceurs d'une «renaissance» d'une langue à laquelle ils ne voyaient pas d'avenir. Avec eux, le débat sur le sens et l'avenir d'une écriture en dignité dans «l'idiome natal» commence à toucher l'opinion, particulièrement par leurs interventions dans la presse en français.

C'est dans la comparaison avec le foyer d'écriture fribourgeoise, et particulièrement dans celle de la Gruyère, qu'il m'a été permis de rencontrer alors précocement la problématique renaissantiste, comme celle qui la combattait: en ce début des années 1840, en quelques mois, dans un débat passionnant, la presse de Fribourg donne un véritable condensé des débats que connaîtra le Sud-Est de la France dans les années 1850-1860 sur la possibilité et l'intérêt d'une écriture du dialecte (MERLE 1991).

Les années 1850-1860 marqueront le début d'une période où s'affirmera dans l'écriture littéraire, notamment avec le Félibrige, la volonté de dignifier en Langue «l'idiome natal», alors que l'oralité bilingue français-dialecte devient très majoritaire dans une population désormais grandement alphabétisée, et donc lectrice de textes français. Mais cette population sera-t-elle aussi lectrice des textes sacrés de la Renaissance, dont le *Mirèio* de Mistral ouvre la liste en 1859? Sera-t-elle seulement au fait de l'entreprise félibréenne? C'est vers la presse que je me suis tourné pour avoir des éléments de réponse.

A partir de la fin des années 1860 (Empire libéral), puis sous la Seconde République, avec le développement de l'alphabétisation, la liberté de la presse, les modifications techniques et la baisse de son prix, le journal n'est plus un petit luxe réservé aux privilégiés et aux lettrés, mais un élément important de la vie quotidienne. Il convenait de vérifier la place qu'y ont tenue les interventions en dialecte (sans traductions la plupart du temps), d'apprécier dans quelle mesure les normes graphiques et linguistiques de la Renaissance félibréenne y étaient utilisées. Inventaire qui ne pouvait s'appuyer sur aucun dépouillement antérieur et qui, au plan de l'ensemble des départements de langue d'Oc, dépassait évidemment les forces d'un seul chercheur.

Je me suis donc borné, si l'on peut dire, à inventorier de la façon la plus complète possible la presse d'un département témoin, du Second

Empire à la veille de la guerre de 1914: le Var, département à la fois rural et urbanisé, aux forts engagements politiques antagonistes (MERLE 1996). L'étude met en valeur la place majeure des interventions politiques. Il ne s'agit plus alors vraiment de communication efficace, mais de coups de griffes caustiques ou de renforts affectifs à des engagements qui se disent en français. Rares par contre sont les interventions dans «l'idiome natal» en ce qui concerne les luttes sociales (MERLE 2006b), y compris la révolte viticole de 1907 dans laquelle beaucoup d'occitanistes ont pu lire a posteriori un mouvement «nationalitaire» (MERLE 1997b). Cette enquête met aussi en évidence à la fois la réalité reconnue du renaissantisme félibréen, et le peu de rapports qu'il entretient avec ces interventions dialectales, qui dans leur grande majorité tiennent à distance les normes mistraliennes (MERLE 1997a).

Voici donc, rapidement, et par là schématiquement présentés, les principes méthodologiques qui ont guidé cette recherche.

Si initialement elle a pu être suscitée par l'agacement (le mot est faible) devant le boisseau mis par une partie de la Maintenance sur tout ce qui n'était pas directement «mistralien», cette recherche a été menée dans la conviction que, loin de desservir la cause de la défense de la langue et de la culture d'Oc, elle en était partie prenante.

Avec le recul, je mesure d'ailleurs combien la démarche a contribué à détendre la crispation d'une grande partie des associations de maintenance dont je parlais, et de nouer avec elles des contacts positifs sur la base de la meilleure connaissance, voire de la découverte de ce riche corpus d'écriture.

Il me reste à souhaiter que de jeunes chercheurs continuent le travail entrepris, si les structures universitaires et celles de la recherche leur en donnent la pleine possibilité.

Références bibliographiques⁶

- BARSOTTI, Claude (1975), *Antologia deis escrivans sociaus provençaus (1875 a 1914)*, Montpellier: Centre d'Etudes Occitanes.
- GARDY, Philippe (1978), *Langue et société en Provence au début du 19^e siècle: le théâtre Carvin*, Paris: PUF.
- LAFONT, Andrée Paule (1962), *Anthologie de la poésie occitane, 1900-1960*. Préface d'ARAGON, Paris: Editeurs français réunis.
- LAFONT, Robert (1970), *Renaissance du Sud*, Paris: Gallimard.
- MARTEL, Philippe (2003), « Révolutionnaire ou nationaliste ? La poésie occitane après 1968 », *Terrain* 4, 91-102.
- MERLE, René (1976), *Poupre et Compagnie*, Compagnie André Neyton, Toulon: éditions Centre Dramatique Occitan.
- (1977), *Culture Occitane, per avançar*, Paris: Editions sociales.
- (1985a), « Consulat-Empire, un laboratoire de l'aliénation occitane », *Lengas* 18(2), 333-407.
- (1985b), « Usage politique du provençal, 1814-1840 », *Lengas* 18(2), 423-454.
- (1986a), « Préfélibrige: lou fué eis estoupes ? », *Amiras*, « Les fous de la langue », 6-36.
- (1986b), « 1807, la fabrication de la différence ? », *Lengas* 20, 71-86.
- (1986c), « Victor Gelu et les poètes provençaux vers 1840. Le statut du réalisme », in: *Marseille au XIX^e siècle*. Actes du colloque Victor Gelu, Aix: Université de Provence, 323-40.
- (1986d), *Inventaire du texte provençal de la région toulonnaise*, Nîmes: G.R.A.I.C.H.S.
- (1987a), « Gelu et les canuts », *Lengas* 22, 239-55.
- (1987b), « Langue d'oc et parole populaire: la mise en place des ethnotypes », *Amiras*, « L'invention du Midi », 27-48.
- (1988), « Citoyenneté et idiome natal, la dialectique identitaire pendant la Révolution. Textes dialectaux du sud-est Occitan et de la zone francoprovençale », in: M. GILLI (ed.), *Région, Nation, Europe, unité et diversité des processus sociaux et culturels de la Révolution française*. Actes du colloque de Besançon (25-27 nov. 1987), Besançon: Université de Franche-Comté, 675-686.
- (1989a), « Le texte Occitan et francoprovençal du Grand Sud-Est », in: H. BOYER / G. FOURNIER et al. (ed.), *Le texte Occitan de la période révolutionnaire*, Montpellier: A.I.E.O, 247-365.
- (1989b), « Langue du peuple, arme du peuple ? L'écriture dialectale forézienne et lyonnaise de la Révolution à la monarchie de Juillet », in: G. ROUILLE, *Breyou et so disciplo*, Toulon: S.E.H.T.D, 11-30.

6 Le lecteur intéressé trouvera une bibliographie complète sur mon site: <http://www.rene-merle.com>.

- (1989c), *Luttes ouvrières et dialecte, Guillaume Roquille, Rive-de-Gier, 1840*, Toulon: S.E.H.T.D.
 - (1990a), «L'utilisation de l'Occitan et du francoprovençal dans les textes de la période révolutionnaire, ressemblances et différences», in: M. AGULHON (ed.), *La Révolution vécue par la province: mentalités et expressions populaires en Occitanie*. Actes du colloque réuni à Puylaurens les 15 et 16 avril 1989, Béziers: Centre international de documentation Occitane, 175-84.
 - (1990b), *L'écriture du provençal de 1775 à 1840*. Inventaire du texte Occitan, publié ou manuscrit, dans la zone culturelle provençale et ses franges, Béziers: C.I.D.O.
 - (1990c), «Fonction sociale du théâtre français et du théâtre dialectal dans le Sud-Est de la fin de l'Ancien Régime à 1840», *Provence historique* 160, 157-72.
 - (1990d), *Une mort qui n'en finit pas? L'écriture de l'idiome natal de la fin de l'Ancien Régime à la naissance du Félibrige*, Nîmes: M.A.R.P.O.C.
 - (1991), *Une naissance suspendue*. L'écriture des «patois», Genève, Fribourg, Pays de Vaud, Savoie, de la pré-Révolution au Romantisme, Toulon: S.E.H.T.D. (en collaboration avec le *Glossaire des patois de la Suisse romande*).
 - (1992a), «Les publications <patoises> dans les Révolutions de Genève: une originalité historique au temps des Lumières», *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, 33-52.
 - (1992b), «1846, L'apparition de La Salette et le <patois>», *Lengas* 31, 69-105.
 - (1996), *Les Varois, la presse varoise et le provençal, 1859-1910*, Toulon: S.E.H.T.D.
 - (1997a), «Renaissantisme provençaliste et politique (1855-1914), l'exemple du Var», in: *Mélanges Michel Vovelle*. Sociétés, Mentalités, Cultures, France (xv^e-xx^e siècles), Aix: Université de Provence, 353-57.
 - (1997b), «Autour de la crise viticole de 1907 dans le Var: conscience <méridionale> et langue d'Oc», *Provence Historique* 188, 317-38.
 - (1999), «Quelques remarques sur l'usage de la langue d'Oc dans la propagande électorale démocrate socialiste», in: R. ANDRÉANI/M. LEULLIEZ (ed.), *De la Révolution au coup d'Etat (1848-1851), les répercussions des événements parisiens entre Alpes et Pyrénées*. Actes du colloque des 18 et 19 septembre 1998, Université Paul-Valéry-Montpellier III, Montpellier: Centre d'histoire moderne et contemporaine de l'Europe méditerranéenne et de ses périphéries, 167-176.
 - (2006a), «Autour de l'enquête sur les patois de 1807. Conscience de langue: vers l'éclatement ou vers l'unité, l'exemple de la Bresse», *Lengas* 60, 243-54.
 - (2006b), «Langues (français, italien, provençal) et niveaux de langues dans les deux conflits du travail aux Forges et Chantiers de La Seyne-sur-Mer (Var), 1897 et 1898», *Promemo* 4, 3-10.
 - (2008), *Visions de «l'idiome natal» (langue d'Oc, catalan, francoprovençal) à travers l'enquête impériale sur les patois (1807-1812)*, Perpignan: Trabucaire.
- REBOUL, Robert (1877), *Bibliographie des ouvrages écrits en patois du Midi de la France et des travaux sur la langue romano-provençale*, Paris: Techener.
- REMUZAT: BERTRAND, Régis/GARDY, Philippe/MERLE, René (ed.) (1988): *La verita desplegado, 1789-1790*, Toulon: Société d'études historiques du texte dialectal.
- RIPERT, Emile, (1918), *La Renaissance provençale (1800-1860)*, Paris, Aix: Champion.

Aurélie JOUBERT

Pour une sociologie du langage multidisciplinaire et de contraste: les exemples catalan et occitan¹

Les tentatives de définition du terme englobant de «sociolinguistique» ont fait couler beaucoup d'encre de part et d'autre de l'Atlantique depuis les années 1960 (CANUT 2000: 87-8). Alors que le discours explicatif général inclut des interactions entre les différentes dimensions des catégories de «langue» et de «société», une méthodologie plus élaborée est nécessaire lorsqu'une situation particulière est analysée. L'enjeu de cet article sera de définir un espace d'analyse sociolinguistique adéquat pour un examen comparatif empirique des situations de l'occitan et du catalan. A l'aide de différentes disciplines, les circonstances de l'évolution sociolinguistique récente de ces deux langues prennent une nouvelle dimension.

Les langues occitane et catalane ont été assez liées, comparées, co-analysées, regroupées, maltraitées pour être considérées comme solidaires par de nombreux membres des deux communautés et par les spécialistes. Elles sont alliées «d'origine et de parcours» (LAFONT 1997, cité dans BOYER/GARDY 2001: 465). Une méthodologie basée sur des remarques diachroniques et synchroniques permet d'offrir une richesse d'interprétation quant aux origines des divergences contemporaines entre les deux idiomes.

En effet, les deux langues sont très proches génétiquement et typologiquement (MARTEL 2001). Du point de vue de l'évolution linguistique externe, elles multiplient les points communs et les influences mutuelles: émancipation par rapport au modèle latin, mécanismes de standardisation², développement littéraire, etc.; et de même dans des

1 Mes sincères remerciements sont adressés à Iris Bachmann, Andres Kristol, René Merle et Nigel Vincent pour leurs suggestions éclairantes qui ont fortement contribué à la version finale de cet article. Merci également à Marya DuMont et Sanne Steusel pour l'accès à leur travail.

2 Au sens anglo-saxon: sélection, codification, élaboration, acceptation.

périodes plus récentes : phénomènes de marginalisation (BAGGIONI 1997) ou de minoration (BOYER 1991 : 10). Ce qui peut surprendre ou intriguer dans cette observation comparative, c'est la grande disparité entre les deux langues qui s'est installée au cours du XX^e siècle – en particulier depuis la fin du régime franquiste – en termes de légitimation et de maintenance linguistique. En effet, l'occitan est classé aujourd'hui par l'UNESCO dans le « livre rouge des langues en danger », alors que le catalan est dorénavant une langue unifiée, enseignée par delà ses frontières, avec un statut et des règles de grammaire bien établies. On peut alors s'interroger sur les facteurs qui ont amené ces langues si semblables à de multiples points de vue, à des destins diamétralement opposés.

Il n'est pas étonnant de trouver les premiers éléments de réponse dans les événements historiques de la « colonisation interne » selon Lafont (cité dans BOYER 1991). Si les histoires linguistiques de l'Espagne et de la France se recoupent par la manière dont l'Etat-nation a utilisé la langue de sa capitale comme symbole de l'unification nationale, il convient de reconnaître que l'Etat français reste « le modèle de l'Etat centralisateur » (BAGGIONI 1997 : 36, voir aussi LODGE 1993 : 3). Des approches extralinguistiques reposant sur des méthodes qualitatives interprétatives peuvent également apporter un éclaircissement des circonstances conduisant à cette situation. Ces approches font appel à une intersection des axes diachronique et synchronique, et font usage, de façon parallèle, de modèles spécifiques empruntés à la psychologie sociale, à l'ethnographie, à la sociologie et à la politique. Le but de cette démarche est de recentrer la sociolinguistique occitane et catalane sur les rapports entre langue, individu, communauté et société.

Gardant cet objectif en tête, il me semble essentiel, dans un premier temps, de décrire les différentes facettes des traditions de recherche en sociolinguistique occitane et catalane. Dans un deuxième temps, une discussion des définitions de *sociolinguistique* et de *sociologie du langage*, de la multidisciplinarité et de la question du contraste, permettra d'élaborer un cadre d'étude plus précis quant aux trois concepts fondamentaux qui seront ensuite présentés dans la dernière partie de ce travail : *attitude*, *prestige* et *identité*. Ces trois notions cristallisent en effet les articulations complexes concernant l'évolution des représentations linguistiques dans l'esprit des locuteurs. Synchroniquement resituées dans un arrière-plan déterminé par l'ethnographie et la psychologie du

langage, elles peuvent jouer le rôle de révélateur d'une situation sociolinguistique. Diachroniquement, elles peuvent aussi entrer dans le cadre d'une théorie explicative des divergences entre les perspectives d'avenir de l'occitan et du catalan. En 1971 déjà, SCHLIEBEN-LANGE (1971 : 302) souhaitait voir une étude du domaine occitan sous les aspects de la conscience linguistique³ des locuteurs occitanophones et du conditionnement sociologique de la langue. En soulignant la nécessité de considérer le problème sous un angle historique, elle entrouvre une porte sur une thématique fascinante (que l'on retrouve chez MÜHLEISEN 2002) : celle du changement de prestige linguistique et des attitudes à son égard, provoqué par le macro-contexte environnant⁴.

1. Les traditions sociolinguistiques catalane et occitane

Par «tradition», il est entendu «l'histoire» de la sociolinguistique occitane et catalane dans toutes ses dimensions. Cette section présente une revue minimale de certains points de vue importants pour le développement d'un cadre conceptuel propre à un projet individuel.

1.1. Les premiers pas des sociolinguistiques occitane/catalane

Du point de vue de leur évolution, la sociolinguistique catalane et la sociolinguistique occitane ont une interdépendance indéniable, du moins en ce qui concerne leurs productions initiales. En général, c'est la sociolinguistique catalane qui exerce son ascendant sur la sociolinguistique occitane (BLANCHET/SCHIFFMAN 2004 : 7). Alors que les textes sociolinguistiques méridionaux du début du XX^e siècle étaient rédigés dans l'ombre du français (par exemple BRUN 1973), la sociolinguistique occitane est ensuite passée à une phase active de recherche et d'auto-

3 Les différences de terminologie entre *conscience* et *attitude* seront examinées un peu plus loin.

4 Compte tenu de l'orientation plutôt gallo-romane de ce volume, notre attention sera plus particulièrement portée sur le cas de l'occitan, mais sans négliger l'exemple catalan comme élément de comparaison.

détermination. Les premiers travaux ont rencontré deux difficultés: la réticence du monde de la recherche française à se consacrer à des questions de langue régionale et une certaine crainte des résultats parmi les défenseurs de la langue (KIRSCH/KREMnitz *et al.* 2002: 105). C'est aussi à cette époque, après 1960, que le cas occitan a attiré l'attention de sociolinguistes extérieurs, permettant une certaine «objectivation» (*ibid.*: 106, CICHON 2001). Cette sociolinguistique occitane identifie dans les développements de son équivalent catalan⁵ un intérêt prononcé pour les théories du conflit linguistique, eux-mêmes adaptés des principes de Fishman, Gumperz et Ferguson (BOYER/GARDY 2001: 10). Cependant, on note des différences entre la vision des Américains (où la diglossie est considérée comme une distribution plutôt neutre de fonctions linguistiques entre deux langues) et la représentation des linguistes «partiaux» catalans et occitans. En effet, ces derniers condamnent les inégalités d'un système diglossique en dénonçant les rapports de force et de domination entre les deux langues.

1.2. Portée de la sociolinguistique

La compétence des chercheurs et la qualité de leurs travaux ont permis, d'une part, de susciter l'attention d'un plus grand public pour le sort des langues régionales de France, surtout après les événements de mai 1968. D'autre part, un véritable réseau occitaniste s'est mis en place (en parallèle du réseau plus ancien du Félibrige⁶), qui réussit à faire pression en faveur des minorités. Finalement, comme le montre l'étude de WÜEST et KRISTOL (1993), les interventions des spécialistes ont permis de «lever le sentiment de honte qui pesait sur la plupart des locuteurs occitanophones» (WÜEST/KRISTOL 1993: 9).

Cependant, les échecs amers de cette sociolinguistique militante se retrouvent, d'une part, dans les données macrosociologiques, c'est-à-dire dans l'impossibilité de bouleverser les disparités fonctionnelles entre langue dominante et langue dominée et dans l'incapacité de créer un

5 Comme les travaux d'ARACIL 1965 et NINYOLES 1969.

6 Refusant d'entrer dans la polémique qui partage les experts de langue entre Occitanistes et Félibres, je choisis également dans un souci de cohérence de cet article d'ignorer les fragmentations dialectales et les discordes qui s'ensuivent. Pour un aperçu, voir BLANCHET/SCHIFFMAN 2004.

sentiment de «nationalité» occitane (*id.*: 12). D'autre part, il se développe dans l'évolution intrinsèque de la discipline, une tendance légitime mais toutefois réductrice qui emprisonne le sujet occitan dans sa situation diglossique, c'est-à-dire en constante référence au français. KREMnitz (1981) note qu'en quittant la terminologie purement descriptive et statique de la sociolinguistique nord-américaine, l'analyse serait devenue plus profonde et plus engagée. Si l'engagement est un atout décisif pour un scientifique en termes de motivation et d'intérêt, notons que la question de la profondeur (et donc la qualité) d'une analyse sociolinguistique n'est pas proportionnelle à l'engagement de son auteur.

1.3. Engagement et militantisme

La sociolinguistique catalane et la sociolinguistique occitane se sont engagées dans des directions différentes assez prématurément puisque, dès 1974, BADIA I MARGARIT (1974: 26) écrit que les préoccupations de la sociolinguistique catalane «tout en étant teintées de passion et de subjectivisme, ne laissent pas de côté le sérieux et l'exigence du travail scientifique ou spéculatif»⁷. Il reconnaît que «la sociolinguistique ne peut rester limitée aux relations avec *l'autre langue*» (*id.*: 28). De plus, de nombreuses études ont été réalisées sur la question de la diglossie catalane, démontrant l'effacement de la situation diglossique dans les pays catalans à partir du XIX^e siècle et la réticence des experts à employer ce terme à cause de l'importance de la culture catalane (VALLVERDÚ 1980: 47-53). Un point sur lequel les spécialistes semblent s'accorder de part et d'autre des Pyrénées est la tendance à noircir les effets du bilinguisme ou du multilinguisme pratique (voir la discussion dans VALLVERDÚ 1980: 23-40). On peut alors s'interroger sur l'objectif de cette linguistique contestataire: le monolinguisme occitan?

Les années 1980 sont marquées par une suite de recherches sociolinguistiques d'ordre quantitatif dépourvues de théories explicatives conséquentes – laissant de telle manière s'installer une tradition linguistique articulée autour du dogme conflictuel – et accompagnée par une démarche «militante» (BOYER 1991). Cette «sociolinguistique militante» est parfois présentée d'un ton dévalorisant (par ex. BAGGIONI 1997: 84),

7 Toutes les traductions présentées ici sont les miennes.

ce qui tend à minimiser l'importance et l'impact des recherches effectuées en milieu minoritaire.

Dans des ouvrages plus récents (par ex. BOYER/GARDY 2001), le concept de diglossie (hyperonyme selon LÜDI 1989: 245) se situe inlassablement au centre des raisonnements dont l'idéologie militante est transcrite comme l'objectif, alors que la sociolinguistique catalane semble vouloir se positionner comme observatrice des liens entre langue et société⁸. Ici, nous touchons de loin un débat philosophique controversé qui est celui de la neutralité de la science. S'il est impossible ou très difficile de concevoir une étude scientifique comme résolument neutre et objective puisque réalisée par un sujet humain, des efforts peuvent être faits pour tendre dans cette direction au niveau de la méthodologie et du traitement des données. C'est pourquoi le terme de «sociolinguistique militante» est à éviter: il établit *de facto* une subjectivité indésirable dans le domaine scientifique. En effet, cette démarche militante est fondée et efficace dans son discours dénonciateur, mais elle s'est vite enfermée dans une «lutte stérile contre la diglossie» (WÜEST/KRISTOL 1993: 12). Il faut cependant souligner l'avantage d'une vision rétrospective des événements qui permet de constater la stérilité des tentatives revendicatrices occitanes alors que le succès (relatif selon les sceptiques) de la sociolinguistique catalane permet de parler de «politique antidiglossique» (LÜDI 1989: 238).

1.4. Relations diglossiques = conflictuelles ?

Quand la superposition de deux langues devient compétition, on se trouve en présence d'un conflit linguistique. Cette métaphore du conflit connaît un triomphe chez les linguistes revendicateurs au point qu'elle permet de distinguer, selon BOYER (1991: 7), deux courants de sociolinguistique: celle du conflit et celle des contacts de langue plus «pacifiques». La tradition catalane laisse de côté les spéculations diglossiques pour se concentrer sur les situations de conflit linguistique (VALLVERDÚ 1980: 56-68). Une réflexion sur cette image suscite pourtant différentes questions: où se trouve le conflit? Dans le répertoire des locuteurs? Dans les

8 Même si, comme le déclarent BASTARDAS/BIERBACH *et al.* (1988: 8), ce genre d'affaire peut «affecter les émotions des protagonistes».

politiques élaborées par les gouvernements ? Dans les usages quotidiens de la langue ? Chez les monolingues ? Chez les bilingues ? Le « conflit » est porté à son plus haut pouvoir symbolique quand seulement deux issues sont envisagées : la substitution ou la résistance collective⁹. Cette vue contraste grandement avec la théorie diglossique établie comme stable et durable (FERGUSON 1959 : 326, SCHIFFMAN 1997 : 207).

Une conception traditionnelle des relations diglossiques évoque une bipolarisation (KIRSCH/KREMnitz *et al.* 2002 : 112) et une simplification erronée du prestige linguistique. En effet, les rapports dichotomiques de prestige mis en place par Ferguson¹⁰ se faisaient à l'origine sur la base de critères linguistiques fonctionnels¹¹. Par la suite, ils ont été associés à des jugements subjectifs : pour *L*, « inférieure », « corrompue », « mauvais français », pour *H* les préjugés de « supériorité » et de langue « correcte ». C'est sur cette dernière vision du prestige linguistique en terrain diglossique que la sociolinguistique occitane s'est focalisée, avec un risque de « diglossocentrisme » (VALLVERDÚ 1980 : 46), c'est-à-dire d'une séparation élitiste et elle-même diglossique entre la langue des membres de la communauté et la langue littéraire vue comme plus apte à rivaliser avec la langue dominante. Cependant, comme il en sera question plus loin (voir 3.2.), la division *H* et *L* n'est pas aussi claire que l'on a bien pu le laisser croire, car le prestige d'une langue dépend du contexte de l'acte de parole. Il est nécessaire de renoncer à ce système hiérarchisé, pour ajuster l'analyse en tenant compte de la spécialisation et de la complémentarité fonctionnelle des deux langues (WÜEST/KRISTOL 1993 : 13, MAURAND 1981 : 103, LANDRY/ALLARD 1994 : 20), ce qui n'implique pas nécessairement des rapports conflictuels (SCHIFFMAN 1997 : 295, LÜDI 1989 : 238).

9 Voir LAFONT dans la postface de BOYER/GARDY 2001, ainsi que la critique assez virulente de ces principes dans BLANCHET/SCHIFFMAN 2004 : 7.

10 La distinction entre *H* « High valued » et *L* « Low valued ».

11 Une situation diglossique est définie comme une situation où : « in addition to the primary dialects of the language, there is a very divergent, highly codified superposed variety, the vehicle of a large and respected body of written literature, either of an earlier period, which is learned largely by formal education and is used for most written and formal spoken purposes but is not used by any sector of the community for ordinary conversation » (FERGUSON 1959 : 325).

1.5. Sociolinguistique « périphérique »

Ce terme assez répandu, utilisé notamment par BOYER (1991), est problématique car, la capitale étant le centre décisionnel du pays, une sociolinguistique périphérique apparaît d'emblée comme isolée et en retrait. L'emploi de cette appellation est limité aux langues périphériques et donc locales, préconçues comme rurales et non associées à la modernité de la grande cité. Il est vrai que ce syntagme permet de définir la sociolinguistique dans un sens purement géographique, recouvrant ainsi les domaines occitan et catalan. Mais il reste étonnant de rencontrer cette terminologie dans une discipline qui dénonce des catégorisations fonctionnelles imposées par la capitale ou par sa politique linguistique.

Pour conclure cette vue d'ensemble rapide et incomplète des pratiques sociolinguistiques occitane/catalane, il me semble essentiel de rappeler que cette sociolinguistique est maintenant établie (LAFONT dans la postface de BOYER/GARDY 2001). Par conséquent, pourquoi se voit-elle obligée de s'affubler d'un adjectif spécifiant ? La situation de diglossie en Occitanie et ses effets secondaires ayant été analysés depuis plusieurs décennies, il est nécessaire de se consacrer à l'étude de la langue occitane pour elle-même et non plus en fonction de la langue dominante, ce qui permettrait de sortir du stigma de sociolinguistique « périphérique, militante, de conflit » et ainsi de découvrir un nouvel horizon de pensée, de recherche et d'action pour les langues minoritaires.

2. Sociolinguistique ou sociologie du langage ?

2.1. Essai de définitions...

La sociolinguistique est peut-être victime de son propre succès, puisque ses ramifications multiples ont entremêlé certains éléments clés qu'il aurait fallu maintenir distincts pour une classification claire et homogène (VALLVERDÚ 1980: 8-10; LEPAGE 1997: 18). Il en est de même pour la discipline de la sociologie du langage qui, en essayant de se distinguer de la sociolinguistique, n'a fait que brouiller les pistes. Les tentatives de définitions deviennent donc une tâche laborieuse puis-

que les différents termes sont même pour certains «interchangeables»: il s'agirait de «co-variation» entre société et langage (FISHMAN 1968: 6). La sociolinguistique mondiale actuelle regroupe deux courants majeurs: une sociolinguistique structurelle, de type labovienne, ou micro-sociolinguistique, et une sociolinguistique sociale ou macro-sociolinguistique (COULMAS 1997: 2). FISHMAN (1968) souligne que la recherche sociologique est appréhendée de façon plus théorique et qu'elle voit la langue dans sa disposition comportementale. La sociologie du langage adopte donc une approche de la langue dans son ensemble de contextes. CANUT (2000) semble en accord avec Fishman lorsqu'elle présente la sociolinguistique comme rattachée à la linguistique et la sociologie du langage à la sociologie. FISHMAN (1997) définit la sociologie du langage en mettant l'accent sur une interaction de paramètres contextuels et notamment sur l'importance des locuteurs et des communautés linguistiques¹². Cependant, les choses se compliquent quand, par exemple, COUPLAND et JAWORSKI (1997: 7) refusent de conceptualiser la sociolinguistique comme ayant pour objectif restrictif une meilleure compréhension du langage lui-même (MEYERHOFF 2003: 72). Pour eux, il s'agit «également d'appréhender la base contextuelle et sociale de la langue».

Dans l'enquête qui nous concerne ici, il est primordial de se concentrer sur les individus, les communautés et leurs rapports à la langue et pour ce faire, une sociologie de la langue paraît plus adaptée car elle «examine les comportements linguistiques» (SCHLIEBEN-LANGE 1971: 302). MEYERHOFF (2003: 73) conclut à la liberté d'interprétation des champs sociolinguistiques, l'important étant pour elle de se positionner lors d'une étude de cas précis. COULMAS (1997: 3) remarque une imperfection paradoxale dans le système: le manque de théorie uniforme et commune de la sociolinguistique – dont la pratique se concentre sur des examens descriptifs – fait écho à une absence de prise en compte des composantes linguistiques dans la sociologie et les théories sociales dont la pratique vise à tester des hypothèses. Il serait donc intéressant de lier les deux approches, descriptive et théorique, dans le cas qui nous occupe.

12 «The sociology of language is the study of the characteristics of language varieties, function and of their speakers as these three constantly interact, change and change one another, both within and between speech communities» (FISHMAN 1997: 29).

En énonçant les nuances entre ces deux principes méthodologiques, mon but est premièrement de montrer la grande flexibilité dans la délimitation de ces deux disciplines, qui s'affirment en se complétant, et deuxièmement de définir la méthodologie de mon projet qui, en s'appuyant sur des références à une sociolinguistique plus traditionnelle, adoptera une multidisciplinarité propre à une sociologie du langage.

2.2. *Comparaison ou contraste*

Le projet présenté ici s'articule autour du concept de «représentation linguistique». Cette expression, prise au sens de perceptions individuelles chez les locuteurs inclut les domaines des attitudes et des idéologies à l'égard d'une langue donnée. Ces représentations sont le point de départ d'une comparaison des divergences entre les langues catalane et occitane¹³. Pour la précision de l'analyse et de la terminologie et compte tenu de l'imprécision du terme «comparaison», il paraît plus adéquat de parler de «contraste». La «sociolinguistique de contraste» a été décrite comme une «juxtaposition systématique d'éléments linguistiques retraçant une certaine distribution dans un espace social multidimensionnel» (HELLINGER/AMMON 1998: 8)¹⁴. En plus d'un renvoi à une contextualisation, cette formule véhicule des subtilités sémantiques apportées par le mot «contraste» qui suggèrent que les deux éléments sous investigation ont de multiples points communs et ne s'opposent que par des nuances qui méritent d'être détaillées et qui, à l'issue d'une «juxtaposition systématique», pourront apporter une conclusion plus pointue pour une explication interprétative des données. La sociologie contrastive du langage en domaine occitan et catalan constitue, par conséquent, un cadre épistémologique plus résolu et mieux adapté pour maîtriser les difficultés de l'aspect multidisciplinaire de ce projet.

13 Les dénominations «catalan» et «occitan» sont utilisées dans leurs sens larges comme point de référence aux deux langues. Je fais donc abstraction des variations dialectales dans les représentations linguistiques.

14 Ma traduction.

2.3. Multidisciplinarité

L'approche adoptée se situant au croisement de plusieurs disciplines a l'avantage non négligeable d'apporter une richesse de thèmes et de théories extralinguistiques mais doit, dans un même temps, surmonter la complexité des enchevêtrements des différents groupes d'idées pour maintenir une transparence indispensable à une méthode et à une analyse scientifique. Les rapports entre langue et locuteurs au niveau individuel requièrent une analyse relevant de la psychologie sociale. Les attitudes (homogènes ou non) représentées au niveau communautaire utilisent des préceptes provenant de l'ethnographie. Si l'on considère que les rapports entre les groupes s'inscrivent dans la structure de la société, la sociologie entre alors en compte. Finalement, les représentations linguistiques sont liées à la politique régionale, nationale ou européenne.

2.3.1. Psychologie sociale

Les attitudes de nature cognitive (la réflexion), affective (l'émotion) et conative (la volonté) sont commentées à travers l'observation des perceptions de langue (BAKER 1992). Il n'est donc pas question ici de quête de la vérité mais d'une compréhension des structures de subjectivité. Des théories de psychologie sociale peuvent contribuer à la compréhension des attitudes seules, se souciant moins de la compétence linguistique «réelle», qui peuvent parfois montrer un décalage important avec les attitudes (WÜEST/KRISTOL 1993: 22). Le centre d'intérêt est donc plus psychologique que linguistique mais permettra de dégager le lien entre individus-contexte-communauté qui s'articule dans des conditions de monoglossie en France et d'hétéroglossie en Espagne¹⁵. Ces contextes forgent la «culture linguistique» de chaque individu au sens de SCHIFFMAN (1997: 213)¹⁶. Un pays de culture linguistique monoglossique¹⁷ tel que la France est caractérisé par des pratiques langagières majoritairement unilingues, comme l'atteste la disparition ou le net recul des langues régionales, et engendre par là chez les sujets la

15 Voir HELLER 1999 pour une discussion des notions antagoniques de mono- ou hétéroglossie.

16 «Linguistic culture» regroupe l'ensemble des comportements, attitudes, mythes et circonstances historiques autour de la langue.

17 Il est bien sûr question ici de positionnement politique des autorités au pouvoir.

vision du multilinguisme comme exception, alors qu'il représente la norme dans les pays hétéroglossiques.

2.3.2. *Ethnographie: niveau communautaire/régional*

L'ethnographie enregistre le mode de vie et les rapports à l'intérieur du groupe. La question de la fragmentation de l'unité des groupes occitan et catalan constitue un obstacle de taille. Si définir le «groupe catalan» n'est pas chose facile (par exemple les indépendantistes valenciens en font-ils partie?), il est presque impossible de parler d'un seul et unique «groupe occitan» parce que ses membres n'en ont pas conscience ou refusent de lui appartenir (BLANCHET/SCHIFFMAN 2004).

Pour contrer ces difficultés, il est crucial d'envisager la notion de groupe d'une façon souple et de la décrire au cas par cas. L'important ici est le sentiment d'appartenance à un groupe qu'il soit local (par exemple la même rue ou le même village) ou régional (par exemple les Catalans du Languedoc-Roussillon), sentiment perceptible grâce à la «vitalité ethnolinguistique» de la communauté (voir BOURHIS *et al.* 2007: 15, LANDRY/ALLARD 1994). La vitalité ethnolinguistique est en partie ce qui fait de la communauté linguistique une unité distincte et soudée en fonction de trois paramètres: le statut, l'institutionnalisation et la démographie de la langue. Elle est analysée à travers un «questionnaire de vitalité subjective» (BOURHIS *et al.* 2007: 20). Pour les communautés qui nous concernent ici, les disparités de vitalité ethnolinguistique paraissent évidentes (statut officiel pour le catalan, régional pour l'occitan; institutionnalisation forte pour le catalan, très divisée pour l'occitan; démographie satisfaisante pour le catalan, inquiétante pour l'occitan). Cette hypothèse reste bien entendu à tester sur le terrain à travers des entretiens de groupes en vue de découvrir les perceptions des locuteurs sur la vitalité subjective de leur langue.

2.3.3. *Sociologie: niveau national*

Les aspects culturels et sociaux ont une forte influence sur les attitudes. Les concepts de Bourdieu sont essentiels ici car les fondements et les mécanismes de la société, révélateurs d'une architecture sociale (et vice-versa), jouent sur la vitalité ethnolinguistique d'un groupe. Pour un contraste des situations du catalan et de l'occitan, la concentration des efforts d'analyse se situe au niveau des représentations de soi et de

l'évaluation de l'habitus (BOURDIEU 1982). L'habitus montre dans quelle mesure la société (dans son sens le plus large) laisse une empreinte interne sur un sujet qui modèle la conception intérieure d'un objet tel qu'une langue. Ces considérations rejoignent les notions de monoglossie et d'hétéroglossie car elles reflètent fidèlement l'organisation de la société et ses rapports de pouvoirs entre différents groupes, différentes langues et les attitudes des différents groupes envers ces différentes langues.

2.3.4. Politique: niveau national/européen

Le catalan et l'occitan ne jouissent pas du même statut. Les différences entre les politiques linguistiques des deux pays sont certainement attribuables à l'influence qu'exercent ou non les classes socio-économiques élevées originaires des deux régions. En effet, la bourgeoisie catalane est active et agit en faveur de la reconnaissance et des droits à l'emploi de la langue catalane, alors que les régions occitanes ne possèdent pas ce type de classe motivante et motivée pour les questions de langue régionale (DUMONT 1996: 26).

Les différences évidentes au niveau national semblent s'effacer sur le plan européen, où les efforts politiques ont débouché sur plusieurs travaux (JUDGE/JUDGE 1998). Parmi eux, la rédaction de la *Charte Européenne des Langues et Minorités Régionales* et des projets académiques comme *Euromosaïc* qui aident à visualiser les conséquences directes des planifications linguistiques sur l'état des langues, notamment en termes de prestige et d'attitudes. Une des particularités de la situation du catalan et de l'occitan réside dans leur position transnationale. L'occitan parlé au Val d'Aran est dans une situation moins alarmante que l'occitan parlé en France (WILLIAMS 2005) et le catalan du Languedoc-Roussillon bénéficie du soutien financier du grand frère d'Espagne. Par conséquent, il est possible de discerner les effets des politiques à l'œuvre de part et d'autre des Pyrénées sur les communautés linguistiques et les perceptions linguistiques des locuteurs.

3. Trois principes interdépendants : attitude, prestige et identité

Ces trois concepts clés interdépendants proviennent de disciplines extralinguistiques, mais peuvent s'appliquer aux configurations linguistiques. Ils s'articulent autour d'un continuum variant entre représentations individuelles (perceptions cognitives) et sociétales (macro-contexte).

3.1. Attitude

Il convient de différencier les attitudes et les comportements : l'attitude est le lien entre le stimulus et la réponse occasionnée, alors que le comportement est la réaction finale physique ou psychique. C'est pour cette raison que les attitudes ne peuvent pas être directement observées mais nécessitent l'utilisation de l'intermédiaire des « perceptions » de langue : la façon dont la langue est saisie par ses utilisateurs réels ou potentiels (voir les méthodes de dialectologie perceptuelle, KUIPER 2005). Les recherches entreprises ont pour but d'éclaircir les circonstances dans lesquelles les représentations linguistiques se mettent en place et évoluent.

La notion d'attitude est proche de celle d'idéologie. Les attitudes correspondent à une utilisation plus restreinte d'application : attitudes individuelles ou de groupe. L'idéologie, utilisée dans un domaine plus collectif, sous-entend un procédé plus réfléchi et voulu qui fait parfois débat. L'intérêt pour les rapports existant entre langue et histoire chez les locuteurs se trouve déjà chez SCHLIEBEN-LANGE (1971 : 299-300) qui se concentre plus sur l'élément cognitif des attitudes et emploie la tournure « conscience linguistique ».

La « conscience linguistique » comprend un rapport à l'historicité et un rapport au savoir de la langue (le « *saber técnico* » de Coseriu, idée reprise dans BIERBACH 1988 : 176). L'articulation entre attitude, rapports identitaires et prestige linguistique peut alors s'établir selon des lignes d'historicité et de symbolisme. Le prestige a une caractéristique symbolique et diachronique inhérente (voir 3.2.) et les rapports identitaires sont établis sur la construction historique de particularités subjectives d'une communauté (voir 3.3.).

Le cadre conceptuel décrit ici cherche à expliciter la composante individuelle et mentale des attitudes (le «saber técnico» et l'historicité) matérialisant le résultat d'une construction sociale.

A travers les déclarations des populations interrogées, un éventail d'attitudes est généralement reconnaissable: soutien, engagement, défense du patrimoine ethnique, importance économique et sociale, relation familiale, relation personnelle (BAKER 1992: 31). Dans ce panel, on peut discerner deux orientations majeures: l'une d'ordre instrumental, l'autre d'ordre intégratif. Les attitudes plus instrumentales se distinguent par des motivations de nature pragmatique (avantages socio-économiques, prestige littéraire). Le modèle d'attitudes intégratives, lui, relève de l'orientation interpersonnelle et du besoin d'affiliation et d'identification de l'individu à travers la langue (familial, ethnique).

Dans le domaine occitan, les attitudes observées semblent moins utilitaires (en raison de la situation diglossique) et sont très fragmentées au niveau du symbolisme de la langue. D'un point de vue général, il n'y a pas rejet de la langue (STEUSEL 2001: 60) mais l'attitude révèle fréquemment une certaine passivité¹⁸.

Les attitudes sont souvent reconnues comme révélatrices de l'avenir de la langue (CASESNOVES FERRER/SANKOFF 2003: 50). Cependant, ce point de vue a deux inconvénients: tout d'abord, il implique que les attitudes sont des entités homogènes; ensuite il renforce la préconception des attitudes comme immuables. Parmi les paramètres qui entrent en compte dans la variation des attitudes, on trouve le sexe des personnes interrogées¹⁹, la classe sociale²⁰ ou l'orientation politique (CASESNOVES FERRER/SANKOFF 2003: 51).

Les attitudes ne sont pas statiques. Il est clair que l'évolution vers des attitudes en défaveur d'une langue précède le recul des connaissances (WÜEST/KRISTOL 1993: 22). KREMnitz (2002: 21) rappelle que la «conscience linguistique [...] est vivace en 1620» au Béarn et BARIS

18 WÜEST/KRISTOL (1993: 82) montrent que les lycéens se déchargent sur l'école.

19 WÜEST/KRISTOL (1993: 121) considèrent que les filles sous-estiment ou cachent leurs connaissances en gascon plus que les garçons.

20 BIERBACH (1988: 166) note que les jeunes des classes moyennes sont ceux qui affichent les attitudes pro-standard les plus fortes.

(1978: 35) mentionne que «vingt ans avant l'enquête de l'abbé Grégoire, il était encore honteux de francimander à Périgueux».

Il y a comme une double entrée à la notion d'*historique* employée ici: l'historicité utilisée comme symbolique d'une part fait partie de la conscience linguistique au sens de Schlieben-Lange, et d'autre part l'apport diachronique, représenté par l'analyse des changements d'attitude perçus dans l'histoire de la langue.

Un vide théorique est à déplorer en ce qui concerne l'interprétation des changements d'attitudes envers une langue (BAKER 1992: 99). L'approche choisie ici se trouve au point de rencontre de la synchronie (grâce à une étude de terrain utilisant des entretiens semi-structurés) et de la diachronie (grâce à une étude de corpus des traditions grapho-grammaticales catalane et occitane à partir du XIX^e siècle). En particulier, un examen des perceptions et des représentations de la langue chez les grammairiens occitans et catalans de la période suivant la Renaixença donnera une indication sur l'évolution des attitudes et des prestiges linguistiques.

BAKER (1992: 137) conclut son exposé sur les rapports entre changements d'attitudes et maintenance linguistique en affirmant qu'une attitude forte dans le rapport à la langue peut développer une résistance consciente à son abandon (voir aussi BASTARDAS/BIERBACH *et al.* 1988: 27). Le dilemme, connu des autorités et des défenseurs des langues persécutées, est que les attitudes sont manipulées par les groupes de pouvoir. L'attitude change par exposition à l'influence sociale. On peut noter au passage l'importance ou la «mission» des médias (KIRSCH/KREMNITZ *et al.* 2002: 38) qui ont en leur pouvoir d'agir pour «relever la conscience collective, condition d'un changement de comportement linguistique». Une certaine circularité des arguments se fait subséquemment remarquer: les attitudes reflètent et expliquent le prestige linguistique (MÜHLEISEN 2002: 33). Elles sont à la fois la cause et la conséquence de ce prestige de langue.

3.2. *Prestige*

Il serait faux de considérer que le prestige d'une langue peut être associé à une catégorie plus objective que les attitudes de ses locuteurs. Le prestige de la langue est l'interprétation propre à chacun d'une échelle

représentative de la valeur (économique, sociale, littéraire, etc.) de la langue. Il est sûr que le prestige d'une langue ne dépend pas de sa structure interne (MÜHLEISEN 2002: 43). LÜDI (1989: 249) parle de critères fonctionnels (la forme prestigieuse est la plus claire et la plus logique), axiologiques (la plus élégante) et sociologiques (celle de la «bonne» société). Le prestige dépend donc de la révolution technico-linguistique, au sens d'AUROUX (1992), qui unifie la langue de façon interne et de la révolution écolinguistique, au sens de BAGGIONI (1997), qui donne à la langue sa force symbolique externe.

La division traditionnelle du prestige de la langue en deux classes, bas prestige et haut prestige, typique d'une situation diglossique (voir 1.4.), est trop simplificatrice. Le prestige est créé et reçu par les locuteurs tout comme les références identitaires (VALLVERDÚ 1980: 8). Tout est question de perspective et de circonstances: un groupe qui cherche à s'identifier à une certaine forme de solidarité établit de ce fait le prestige caché de la forme linguistique concernée. Un groupe qui ne cherche pas à se dissocier du standard mais revendique la forme d'autorité crée un prestige plus manifeste (MÜHLEISEN 2002: 74; 186). Intégrées aux cas particuliers de l'occitan et du catalan, ces notions de prestige avec leurs nuances significatives, suggèrent un prestige revendiqué d'autorité et de solidarité pour le catalan (VILLENA-PONSODA 2005) – malgré l'existence de variations diatopiques et diastratiques de cette langue – mais un prestige beaucoup plus atténué et plus morcelé pour l'occitan (WÜEST/KRISTOL 1993, KREMnitz 2001). La réputation littéraire de la langue occitane, particulière aux classes éduquées et spécialisées dans ce domaine, est un point incontestable, mais, comme le remarque MAURAND (1981: 114-15) dans son étude de terrain, elle a pour effet de faire basculer le prestige de la langue dans une zone socialement limitée, exclusive et éloignée de ses locuteurs communs. Le prestige de solidarité, lui, est présent dans certaines parties de la population, comme le montre l'essor des chansons et d'autres formes d'art populaire après 1968 (KIRSCH/KREMnitz *et al.* 2002: 133), mais demeure totalement absent d'autres couches de la population qui ne se reconnaissent pas dans son usage (STEUSEL 2001: 61).

Un manque d'autonomie fonctionnelle, présent en cas de diglossie, est représentatif d'un manque de prestige manifeste. L'indépendance linguistique (c.-à.-d. la non-référence à une langue voisine, concurrente, dont le prestige est plus élevé) est un point essentiel pour l'acquisition

d'un prestige linguistique indépendant²¹. C'est pourquoi la sociolinguistique occitane qui s'appuie sur la notion du conflit diglossique, n'exprimant en aucune façon un sentiment d'indépendance linguistique, affecte de façon négative le prestige de la langue.

MÜHLEISEN (2002) traite du processus de formation du prestige linguistique dans le contexte des créoles caraïbes à base lexicale anglaise. L'analogie avec les langues qui nous intéressent ici est attirante à plusieurs égards, surtout pour la langue occitane. Les points communs se situent dans la lutte contre l'infériorisation de la langue et le droit à la reconnaissance comme langue « normale » (BACHMANN 2007 : 323), dotée d'un nom propre (les problèmes de dénomination de la langue occitane sont une question « inépuisable » selon BOYER/GARDY 2001 : 60) et de lois d'usages indépendants. En effet, les deux langues, considérées comme des « patois », sont historiquement perçues comme des formes corrompues ou des extensions de la forme de langue la plus prestigieuse avec laquelle elles sont en contact (BACHMANN 2007 : 314). Les situations des créoles et de l'occitan sont comparables sur le plan des fonctions diglossiques et de l'absence d'une norme orthographique reconnue (KREMnitz 2001), ce qui permet de pousser l'analogie jusque dans les perceptions du prestige linguistique.

La mise en place du prestige des langues dépend des pratiques sociales et culturelles d'une société. Les discours dévalorisants et les politiques actives d'anéantissement des « patois », comme celle de l'abbé Grégoire, ont affecté, sur le long terme, la perception du prestige de solidarité des dialectes régionaux en créant un sentiment de honte chez les locuteurs envers leur système linguistique (MAURAND 1981 : 114). Il est évident que le prestige manifeste (ou d'autorité) est socialement construit, de la même façon que le prestige de solidarité peut être socialement déconstruit.

Le prestige, tout comme les attitudes, n'est pas directement observable. Il dépend donc aussi de la perception des individus et nécessite une analyse interprétative. Par conséquent, il est possible (c'est même « un besoin » selon MÜHLEISEN 2002 : 30) d'étudier les mécanismes du change-

21 Par exemple, BOYER (1991) ne traduit pas en français les citations d'auteurs occitans mais traduit celles de langue catalane : considère-t-il que la langue occitane est intelligible pour qui parle français ? Pense-t-il que son lectorat est formé d'occitanophones ? Cette pratique n'exprime pas le militantisme pour l'indépendance linguistique ni un élargissement des pratiques de la langue d'oc.

ment du prestige linguistique motivés par un mélange de facteurs historiques et sociaux. On distingue deux types d'évolutions du prestige linguistique : les changements provoqués ou changements « d'en-haut » (planification, politique linguistique ou activités d'une institution de langue) et les changements dits « naturels » ou « d'en-bas » qui proviennent des locuteurs (MÜHLEISEN 2002 : 31). Les évolutions du prestige provoquées ont été le sujet de nombreuses recherches, notamment au niveau de l'analyse de corpus (tradition grammaticale, littéraire) et d'études de terrain, spécialement en milieu pédagogique, tandis que le changement de prestige « naturel » ou non planifié est plus rare et sous-étudié. Des phénomènes sociaux sont les éléments déclencheurs de phénomènes linguistiques externes qui font à leur tour entrer une langue dans des domaines administratifs, légaux, etc. A cet égard, MÜHLEISEN (2002 : 33) remarque que « les attitudes face aux langues et leurs changements jouent un grand rôle dans les deux types de changements de prestige linguistique ».

Une observation recentrée sur l'occitan et le catalan permettra de distinguer quels sont les causes et les mécanismes du changement de prestige plutôt positif en Catalogne depuis la fin du régime franquiste et d'un blocage de la revalorisation du prestige en domaine occitan malgré les efforts des sociolinguistes.

Attitudes et prestiges sont également liés par leur rapport à l'histoire et leur apport symbolique d'historicité. Car si un élément d'historicité entre en compte dans la composition de la conscience linguistique, cet élément est aussi présent dans la composition du prestige linguistique qui fonctionne comme un ancrage historique légitimant une variété linguistique et son évaluation en termes de prestige. Les attitudes et les prestiges linguistiques sont définis de façon plus nette lorsque leur rapport identitaire avec le groupe est plus direct et plus fort.

3.3. Identité

L'identité est un concept à élaborer au pluriel : identité individuelle, ethnique, régionale et nationale (JOSEPH 2004). Ces différentes formes de l'identité se distinguent tout en se recoupant. Or, si nous élargissons progressivement la perspective, de l'individuel au national, nous perdons petit à petit les nuances du sentiment d'entité naturelle.

L'identité individuelle est perçue comme naturelle parce que biologique et propre à chacun. Elle passe par la reconnaissance du nom de l'individu ainsi que son association à un système linguistique²². La fonction représentative de la langue est intrinsèque car elle constitue un acte de catégorisation (JOSEPH 2004: 20; 78). Lorsque cette catégorisation fait défaut, on est confronté à une diminution ou à une disparition du prestige de solidarité de la langue qui va de pair avec un abandon des attitudes intégratives, symboliques de la langue. L'identité linguistique individuelle est essentielle dans le combat contre l'homogénéisation linguistique. Tout comme les attitudes et le prestige, elle n'est pas figée, même si elle apparaît comme telle. Dans les sociétés modernes, l'identité est une construction sociale complexe reflétant l'individualité des sujets (DIGIACOMO 2001: 72).

Au niveau du groupe, les principes identitaires sont souvent difficiles à établir avec précision. La langue y prend une place privilégiée aux côtés des traditions culturelles et d'une impression de mémoire ou d'«amnésie» collectives (*ibid*: 58). L'identification à un groupe peut être «troublée» (SCHLIEBEN-LANGE 1971: 302). En effet, la période moderne de mondialisation des échanges et des déplacements des personnes nous force à un morcellement de l'identité. L'autorité identitaire se situe donc au niveau du passeport alors que l'authenticité ne dépasse pas le niveau local (HELLER 1999). On remarque une similarité avec le prestige: global lorsqu'il est autoritaire mais plus local lorsqu'il est solidaire.

Si l'on peut trouver des éléments naturels aux formations identitaires ethniques, la région, elle, est un artefact humain, né d'un besoin d'aménagement du territoire (LAGARDE 1998). L'identité régionale est donc hétérogène et ne trouve sa légitimité que dans des décisions politiques, des élections ou par son opposition à d'autres régions. Ainsi, l'identité occitane semble s'articuler autour d'une opposition aux régions du Nord de la France et en particulier à la capitale. Si nous élargissons encore le panorama envisagé, la «nation» est un système conçu depuis le XVIII^e siècle autour d'un symbolisme fort (langue standard, drapeau, hymne) tout en passant dans les temps modernes d'un modèle ethnique à un modèle civique (HELLER 1999: 13). L'identité homogène nationale étant fictive, elle doit être promue à travers divers dispositifs

22 Un point de vue rejeté par MAY 2005 qui refuse de voir la langue comme un élément définitoire de l'identité.

politiques : par exemple, la défense de la francophonie ou le nouveau « ministère de l'immigration et de l'identité nationale » créé par le président de la République française en 2007.

En rapport avec la conscience identitaire linguistique, l'hypothèse formulée est que les identités linguistiques en milieu hétéroglossique sont brouillées ou fractionnées entre le sentiment d'authenticité ainsi que les attributs locaux d'un côté, et le rapport construit, autoritaire et global, de l'autre. Dans les milieux monoglossiques où le bilinguisme est perçu comme l'exception, l'identité construite globale, issue des autorités nationales, est vue comme une vertu civique (LÜDI 1989 : 251). La monoglossie adopte donc une langue unique, avec les attitudes de ses locuteurs, intégratives et instrumentales, un prestige manifeste et solidaire ainsi qu'un rapport identitaire global. La perspective diachronique nous permet d'entrevoir la construction sociale de ces phénomènes interdépendants qui recherchent le passage de symbole d'authenticité à voix d'autorité ; dans cette optique, le cas catalan semble être un modèle.

4. Conclusions

De par son histoire externe, l'occitan est considéré aujourd'hui comme une langue « ethnique » (SWIGGERS 1998 : 67). Cette appellation frise l'ironie puisque certains refusent d'accepter l'Occitanie comme une ethnie (BLANCHET/SCHIFFMAN 2004). Cette observation illustre toutefois les difficultés d'analyse et d'interprétation des rapports entre les individus et leur propre langue. L'utilisation, dans cette étude contrastive, de deux langues proches comme le catalan et l'occitan, aide à souligner la façon dont ces rapports sont socialement construits et à démontrer qu'ils ne dépendent pas de l'histoire de la langue *per se*, mais d'une historicité présente dans les différentes représentations linguistiques.

Les notions de prestige, d'attitude face à la langue et de rapports d'identité ont considérablement évolué depuis la définition de la diglossie, d'où la nécessité de s'éloigner des préoccupations classiques de la sociolinguistique occitane. En effet, ces concepts ont été considérés comme fixes et référentiels alors qu'ils dépendent du contexte de l'acte de parole, de l'individu, du groupe et de l'organisation sociétale.

Les contrastes observés entre l'occitan et le catalan pourraient, à terme, servir de repères pour l'élaboration d'une politique de maintenance linguistique adaptée à la langue occitane pour «l'investir d'un nouveau prestige» comme l'explique LÜDI (1989: 262), résistant ainsi aux visions de «l'inévitabilité historique» (MAY 2005: 320). Mais l'objectif présenté ici repose sur une démarche d'explication et d'interprétation, et non pas d'engagement ou de planification linguistique. Si l'on admet que l'identité ethnique est construite, les multiples facettes de l'identité occitane ont été déconstruites à travers l'influence et l'hégémonie du centre décisionnel et unificateur de l'Etat français. Ces mécanismes de déconstruction identitaire peuvent et doivent être étudiés à un micro-niveau afin de déterminer si une macro-reconstruction est possible.

Références bibliographiques

- ARACIL, Lluís Vincent (1965), *Conflicte lingüístic i normalització lingüística a l'Europa nova*, Barcelona: Edicions de la Magrana.
- AUROUX, Sylvain (1992), *Histoire des idées linguistiques*, t. 2, Liège: Mardaga.
- BACHMANN, Iris (2007), «Las lenguas criollas en la historia de la lingüística: crónica desde los márgenes», in: W. OESTERREICHER/J. HAFNER (ed.), *Sprachgeschichten und Sprachgeschichtsschreibung*, Tübingen: Narr, 313-26.
- BADIA I MARGARIT, Antoni Maria (1974), «Procés i objectius de la sociolingüística catalana», *Iberoromania*, 19-30.
- BAGGIONI, Daniel (1997), *Langues et nations en Europe*, Paris: Payot/Rivages.
- BAKER, Colin (1992), *Attitudes and Language*, Clevedon: Multilingual Matters.
- BARIS, Michel (1978), *Langue d'oïl contre langue d'oc*. De la prise de Montségur (1244) à la loi Deixonne (1951), Lyon: Fédérop.
- BASTARDAS, Albert/BIERBACH, Christine et al. (ed.) (1988), *Sociolingüística i llengua catalana*, Barcelona: Editorial Empúries.
- BIERBACH, Christine (1988), «Les actituds lingüístiques», in: A. BASTARDAS/C. BIERBACH et al. (ed.), *Sociolingüística i llengua catalana*, Barcelona: Editorial Empúries, 155-83.
- BLANCHET, Philippe/SCHIFFMAN, Harold (ed.) (2004), «The sociolinguistics of Southern <occitan> France, revisited», *The International Journal of the Sociology of Language* 169, 1-159.
- BOYER, Henri (1991), *Langues en conflit*. Etudes sociolinguistiques, Paris: L'Harmattan.
- BOYER, Henri/GARDY, Philippe (ed.) (2001), *Dix siècles d'usages et d'images de l'occitan*. Des troubadours à l'Internet, Paris: L'Harmattan.
- BOURDIEU, Pierre (1982), *Ce que parler veut dire*. L'économie des échanges linguistiques, Paris: Fayard.

- BOURHIS, Richard Y./EL-GELEDI, Shaha/SACHDEV, Itesh (2007), «Language, ethnicity and intergroup relations», in: A. WEATHERALL *et al.* (ed.), *Language, Discourse and Social Psychology*, New York: Palgrave Macmillan, 15-50.
- BRUN, Auguste (1973 [1923]), *Recherches historiques sur l'introduction du français dans les provinces du Midi*, Paris/Genève: Champion/Slatkine.
- CANUT, Cécile (2000), «De la sociolinguistique à la sociologie du langage: de l'usage des frontières», *Langage et société* 91, 87-95.
- CASESNOVES FERRER, Raquel/SANKOFF, David (2003), «Identity as the primary determinant of language choice in Valencia», *Journal of Sociolinguistics* 7(1), 50-64.
- CICHON, Peter (2001), «Remarques sur les recherches de terrain en domaine occitan», in: H. BOYER/P. GARDY (ed.), *Dix siècles d'usages et d'images de l'occitan. Des troubadours à l'Internet*, Paris: L'Harmattan, 335-43.
- COULMAS, Florian (ed.) (1997), *The Handbook of Sociolinguistics*, Oxford: Blackwell.
- COUPLAND, Nikolas/JAWORSKI, Adam (ed.) (1997), *Sociolinguistics. A Reader and Coursebook*, London: Macmillan.
- DIGIACOMO, Susan (2001), ««Catalan is everyone's thing»: Normalizing a nation», in: C. C. O'REILLY (ed.), *Language, Ethnicity and the State*, t. 1, New York: Palgrave, 56-77.
- DUMONT, Marya (1996), *Regional Sociolinguistics in Europe. The Occitan Language vs the French State*, MA dissertation, University of Chicago.
- FERGUSON, Charles A. (1959), «Diglossia», *Word* 15, 325-40.
- FISHMAN, Joshua A. (ed.) (1968), *Readings in the Sociology of Language*, The Hague: Mouton.
- (1997), «The sociology of language», in: N. COUPLAND/A. JAWORSKI (ed.), *Sociolinguistics. A Reader and Coursebook*, London: Macmillan, 25-31.
- HELLER, Monica (1999), *Linguistic Minorities and Modernity. A Sociolinguistic Ethnography*, London: Longman.
- HELLINGER, Marlis/AMMON, Ulrich (ed.) (1998), *Contrastive Sociolinguistics*, Berlin: Mouton de Gruyter.
- JOSEPH, John E. (2004), *Language and Identity. National, Ethnic, Religious*, New York: Palgrave MacMillan.
- JUDGE, Anne/JUDGE, Stephen (1998), «The impact of European linguistic policies on French», in: D. MARLEY/M. A. HINTZE *et al.* (ed.), *Linguistic Identities and Policies in France and the French Speaking World*, London: The Association for French Language Studies, 291-318.
- KIRSCH, F. Peter/KREMnitz, Georg/SCHLIEBEN-LANGE, Brigitte (ed.) (2002), *La petite histoire sociale de la langue occitane. Usages, images, littérature, grammaires et dictionnaires*. Canet: Trabucaire.
- KREMnitz, Georg (2001), «Travail normatif en occitan», in: H. BOYER/P. GARDY (ed.), *Dix siècles d'usages et d'images de l'occitan. Des troubadours à l'Internet*, Paris: L'Harmattan, 21-42.
- KRISTOL, A. (2001) «Sociolinguistique <militante> et sociolinguistique empirique en domaine occitan: le débat sur la diglossie», *Occitanet*, url: <<http://membres.lycos.fr/simorre/oc/kristol.htm>>, version du 15 juin 2007.
- KUIPER, Lawrence (2005), «Perception is reality: Parisian and Provençal perceptions of regional varieties of French», *Journal of Sociolinguistics* 9(1), 28-52.

- LAFONT, Robert (1997), *Quarante ans de sociolinguistique à la périphérie*, Paris : L'Harmattan.
- LAGARDE, Christian (1998), «De l'identité régionale à l'identité linguistique : la trajectoire des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées», in: D. MARLEY *et al.* (ed.), *Linguistic Identities and Policies in France and the French Speaking World*, London : The Association for French Language Studies, 103-16.
- LANDRY, Rodrigue/ ALLARD, Réal (1994), «Diglossia, ethnolinguistic vitality and language behaviour», *The International Journal of the Sociology of Language* 108, 15-42.
- LEPAGE, Robert B. (1997), «The evolution of a sociolinguistic theory of language», in: F. COULMAS (ed.), *The Handbook of Sociolinguistics*, Oxford : Blackwell Publisher, 15-33.
- LODGE, Anthony R. (1993), *French, from Dialect to Standard*, London : Routledge.
- LÜDI, Georges (1989), «Situations diglossiques en Catalogne», in: G. HOLTUS/ G. LÜDI/ M. METZELIN (ed.), *La Corona d'Aragó i les llengües romàniques*. Miscel·lània d'homatge per a Germà Colon. Tübingen : Narr, 237-66.
- MARTEL, Philippe (2001), «Du latin à l'occitan, émergence de la langue vulgaire», in: H. BOYER/ P. GARDY (ed.), *Dix siècles d'usages et d'images de l'occitan*. Des troubadours à l'Internet, Paris : L'Harmattan.
- MAURAND, Georges (1981), «Situation linguistique d'une communauté en domaine occitan», *The International Journal of the Sociology of Language* 29, 108-119.
- MAY, Stephen (2005), «Language rights: Moving the debate forward», *Journal of Sociolinguistics* 9(3), 319-47.
- MEYERHOFF, Miriam (2003), «But is it linguistics? Breaking down boundaries», *Journal of Sociolinguistics* 7(1), 65-77.
- MÜHLEISEN, Susanne (2002), *Creole Discourse*. Exploring Prestige Formation and Change Across Caribbean English Lexicon Creoles, Amsterdam : John Benjamins.
- NINYOLES, Rafael (1969), *Conflicte lingüístic, substitució lingüística i ideologies diglossiques*, València : Eliseu Climent.
- SCHIFFMAN, Harold F. (1997), «Diglossia as a sociolinguistic situation», in: F. COULMAS (ed.), *The Handbook of Sociolinguistics*, Oxford : Blackwell, 205-17.
- SCHLIEBEN-LANGE, Brigitte (1971), «La conscience linguistique des Occitans», *Revue de linguistique romane* 35, 298-303.
- SWIGGERS, Pierre (1998), «L'occitan et les langues romanes», in: H. HOLTUS/ M. METZELIN *et al.* (ed.), *Lexikon der romanistischen Linguistik*, Tübingen : Max Niemeyer, vol. 7.
- STEUSEL, Sanne (2001), *Language Endangerment and Language Death*. La Lengua Occitana, MA dissertation, University of Manchester.
- VILLENA-PONSODA, Juan Andres (2005), «The Iberian Peninsula», in: U. AMMON/ N. DITTMAR *et al.* (ed.), *Sociolinguistics*. An International Handbook of the Science of Language and Society, Berlin : Walter de Gruyter, 1802-11.
- VALLVERDÚ, Francesc (1980), *Aproximació crítica a la sociolingüística catalana*, Barcelona : Edicions 62.
- WILLIAMS, Glyn (2005), *Sustaining Language Diversity in Europe*. Evidence from the Euromosaic Project, New York : Palgrave MacMillan.
- WÜEST, Jakob/ KRISTOL, Andres M. (1993), *Aqeras montanhas*. Etudes de linguistique occitane : le Couserans (Gascogne pyrénéenne), Tübingen : Francke.

Fabienne H. BAIDER

Notices historiques: iconisation sociologique, effacement linguistique, récursivité lexicographique

1. Anachronisme et lexicographie historique

Cette tendance à prendre les mots en mauvaise part produit de fâcheux effets. *Garce* avait un sens très bon, on l'a rendu déshonnête; Aujourd'hui, *fille* est devenu déshonnête à son tour en certains cas; on ne peut plus dire une pension de filles, il faut dire: de jeunes filles ou de jeunes personnes; où s'arrêtera-t-on?

Si le *Littré* (s.v. *garce*, p. 2039) a eu le mérite de s'interroger sur le glissement sémantique des signifiants du paradigme «être humain féminin jeune», ULLMANN (1969) nous demande de ne pas comprendre cette péjoration comme le quelconque résultat d'«une attitude cynique» par rapport à l'être féminin. Analyser le phénomène de péjoration comme résultat d'une certaine conceptualisation de la femme serait anachronique, dans la mesure où le préfixe *ana* signifie aussi «pêle-mêle» et, apparemment, on ne mélange ni les siècles, ni les genres. Une étude récente (BAIDER 2007) consacrée justement au «pêle-mêle» des notices historiques lexicographiques¹ a établi qu'un apparent manque de rigueur dans les principes éditoriaux expliquerait le témoignage partial et partiel de la créativité lexicale de certains auteurs. Ce manque de méthode semblait résulter en deux phénomènes principaux, celui d'«omicide», néologisme pour désigner un «meurtre par omission», et celui de «parthénogenèse» selon lequel «le mot s'invente et se développe de manière autonome», permettant ainsi au scripteur de récupérer la fonction d'auteur (sections 3 et 4 de notre présentation). Cette étude ré-analyse les données à la lumière d'autres corpus et selon les trois étapes essentielles à la mise en place et au maintien du discours hégémonique (IRVINE/GAL 2000): l'iconisation, l'effacement et la récursivité (section 5).

1 Les termes *créativité lexicale*, *inventions*, etc. font référence au fait que la première attestation d'un mot dans un texte pourrait indiquer que celui-ci a été inventé par l'auteur. Ce n'est pas toujours le cas comme cet article l'indique.

2. Le genre et les études linguistiques

Prendre en compte la variable *sexe* ou la variable *genre* en étude sociolinguistique consacrée à la langue française ne veut pas dire forcément, et de fait pratiquement jamais, «études féministes».

2.1. Recherches féministes linguistiques en France

Les recherches de LABOV (1972) et celles de LAKOFF (1975) sur la langue anglaise avaient déterminé pour la première fois une importance certaine de la variable *sexe*; de fait, l'insécurité linguistique du groupe sociologique «femme», et dans ce groupe celles qui appartiennent à la petite bourgeoisie, expliquait une adaptation plus rapide à la prononciation normée. Pourtant, les travaux sociolinguistiques variationnistes plus récents ne sont pas d'accord sur l'importance de cette variable: selon FREED et GREENWOOD (1996), les résultats des études sociolinguistiques ayant pris en compte la variable *sexe*, et cela depuis ces trente dernières années, ne sont pas concluants. Il semblerait que les différences langagières reflètent autant le rôle social et les buts conversationnels que le genre des locuteurs.

La présente étude ne s'inscrit pas dans la lignée de ces travaux mais dans celle des études linguistiques récentes qui se focalisent soit sur la conceptualisation en langue et en discours de l'être féminin (YAGUELLO 1992 [1978]), soit sur le discours métalinguistique sur le genre (KHAZNADAR 2000, MICHARD 2002). Ces études ont identifié trois phénomènes récurrents (ARMENGAUD 1999: 3):

- La *dévalorisation* ou le fait que de nombreux termes désignant les femmes, des termes féminisés, et des termes faisant référence à des activités dites féminines sont minorants, minimisants ou péjorants. D'ailleurs, les termes de *penseuse* ou de *savante* (selon la base de données FRANTEXT²), par exemple, sont employés dans un contexte pratiquement toujours péjoratif. Nous verrons que l'isomor-

2 Base de données de 3000 textes informatisés et disponibles sur abonnement à www.atilf.fr.

- phisme entre créativité et genre masculin a pour conséquence la dévalorisation en général de l'activité féminine littéraire ;
- L'*invisibilisation* ou l'absence d'éléments faisant explicitement référence aux femmes dans des discours où il s'agit ou peut s'agir d'elles. Le masculin générique, par exemple, incite ainsi à penser la société et l'histoire au masculin. Ce phénomène d'occultation sera exemplifié par le phénomène que nous avons appelé « omicide » (section 3) ;
 - La *réification* ou le fait que les femmes ne soient pas exprimées ou représentées comme des agents. Le phénomène de « parthénogenèse » pourrait expliquer la perte d'agentivité de certaines écrivaines lors de la mention de leurs créations (section 4).

De plus, la récurrence de ces phénomènes attestés à tous les niveaux du discours, nous invite à les penser dans le cadre théorique développé par IRVINE et GAL (2000), cadre qui formalise la mise en place d'un discours hégémonique.

2.2. *Etudes linguistiques anthropologiques*

IRVINE et GAL (2000) ont identifié dans leur travail sur le discours anthropologique trois processus sémiotiques au moyen desquels les données sont réifiées selon les présupposés des scripteurs :

Le premier processus, appelé *iconisation* (« iconization »), implique la création d'une relation sémiotique entre phénomènes ou traits linguistiques et l'image sociale qui leur est associée. Dans le cas du discours lexicographique, il peut s'agir de l'identification, par exemple, entre l'auteur (sa plus ou moins grande notoriété, le plus souvent littéraire) et le mot (l'importance historique qu'on doit lui attribuer dans le discours historique).

La *récurtivité fractale* (« fractal recursivity »), que je rebaptise *récurtivité*, implique la projection de cette relation sémiotique à tous les niveaux : ainsi une qualité associée à l'image sociale d'un groupe ou d'un individu sera projetée dans l'analyse des productions linguistiques de ce même groupe. Dans le cas de la lexicographie, un auteur déjà consacré verra sa notoriété se traduire à tous les niveaux du discours lexicographique : que ce soit dans le nombre d'hapax gardé pour cet auteur ou le volume de commentaires quant à son style ou à sa biographie.

L'effacement («*erasure*») est le processus selon lequel le champ sociolinguistique est simplifié afin d'occulter des personnes ou des signes qui ne correspondent pas au schème de l'iconisation: soit ces phénomènes ne sont pas notés, soit ils sont expliqués de telle manière qu'ils perdent leur signification. Ainsi, des mots courants dans la francophonie ne sont-ils plus répertoriés dans le dictionnaire alors que des mots rarissimes d'auteurs français le sont.

Ces schémas conceptuels ont ainsi été identifiés dans le discours métalinguistique des lexicographes à travers les préfaces.

2.3. *Ce que disent les lexicographes*

Les préfaces sont rarement lues, et pourtant, dans le cas du *RH* (*Dictionnaire historique de la langue française*) en particulier, les explications qui y sont données par les responsables de la publication permettent de comprendre, si ce n'est de justifier, les choix de l'ouvrage:

1^{er} extrait du *RH* («*Introduction*», IX, 2000)

Mais le «moyen-français» du XIV^e au XVI^e siècle, usage instable, évolutif, est lui aussi une période de créativité lexicale admirable de Rutebeuf à Villon, de Joinville à Froissart, de Marot à Rabelais.

Iconisation: Les principes du *RH* stipulent donc dès son introduction un isomorphisme entre LA création lexicale en moyen français et les auteurs masculins, puisque nous ne trouvons aucune mention de Marie de France, ni de Christine de Pizan. Cet isomorphisme est sous-entendu pour l'époque du moyen français.

2^e extrait du *RH* («*Introduction*», IX, 2000)

Cependant, l'objet du *Robert Historique* est le vocabulaire du français moderne. On y a envisagé les mots disparus que lorsqu'ils éclairaient la suite vivante de l'évolution [...]. L'ancien français [est évoqué] comme un passage obligé vers notre usage d'aujourd'hui, en tant que garant de continuité, en tant que médiateur.

Omission: Selon cette citation, des mots seront donc en quelque sorte «ressuscités» et d'autres laissés dans l'oubli. La décision de l'importance d'une forme ou d'un sens dans l'évolution du mot et de la langue étant prise par l'équipe éditoriale, cela implique que tout mot qui n'appartient pas à la représentation des explications linguistiques de cette

équipe sera ignoré soit dans la nomenclature, soit dans l'article du dictionnaire.

3^e extrait du *RH* («Page de garde», 2000, mes caractères gras)

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE contenant les MOTS français EN USAGE et quelques autres DÉLAISSÉS [...], leur HISTOIRE **convenablement** détaillée, comprenant les SIGNIFICATIONS variées, les EMPLOIS successifs, les EXPRESSIONS et les LOCUTIONS **les plus notables**, ainsi que des considérations sur les **IDÉES** et les **CHOSSES** désignées; les ÉVOLUCTIONS et les RÉVOLUTIONS des **formes** et des **contenus**.

Récurtivité: De manière récurrente, tout élément est analysé selon ce qui est «convenable», c'est-à-dire conforme à la doxa de l'équipe éditoriale que ce soit au niveau du sens («idées», «contenus»), de la forme («formes»), des usages («emplois») et de la référence («considérations sur les choses»). Cette doxa comprendra l'isomorphisme entre image sociale de l'auteur et image linguistique qu'est le mot, identifié comme premier schème de pensée.

Une première étude (BAIDER 2007) avait établi que, soit le manque de rigueur dans la présentation des informations historiques, soit des choix contestables dans la nomenclature, permettaient aux lexicographes de consacrer des monstres déjà sacrés, et de faire disparaître de l'histoire des mots d'autres auteurs, jugés mineurs.

2.4. Structure des données

Le corpus à l'origine de cette première étude comprenait les notices historiques dans le *Littré*, le *TLFi* et le *RH* et se focalisait sur la manière dont les attestations de Christine de Pizan, Rabelais et Oresme étaient présentées, ces auteurs appartenant à la période assez lâche du moyen français. Les notices historiques relatives à Marguerite de Navarre ont été analysées pour la présente étude.

La structure des notices historiques s'articule autour de trois termes *datation*, *attestation* et *localisation* (BROCHARD 2000: 995). Les procédés d'investigation (*localisation*) ont pour but de fournir la date d'apparition d'un mot dans la langue (*datation*) et son usage dans un contexte précis (*attestation*). Les présentations de ces données varient et les trois dictionnaires ont opté pour trois styles différents.

Le Littré présente une série de citations attestant l'évolution des acceptions et des graphies dans sa section historique :

(1) *Littré* (« section historique »)

commère : XIII^e s. Ce doit cascuns savoir que nus ne doit espouser cele qui li appartient de lignage, ne se [sa] commere, de quel enfant que ce soit, BEAUMANOIR XVIII, 8.

XIV^e s. Et s'il est que desconfis soies Et que tes gens mors et pris voies, Jà soit ce que li cuer t'en vueille, Garde que ton oeil ne s'en meuille : Car c'est maniere de commere, Qui doit plourer l'ame sa mere, MACHAULT, p. 110.

XV^e s. Ils les reputent folz et chetifz, et dient que ce ne sont que commeres et gens de neant, CHRIST. DE PIZAN, Charles v, I, ch. 10.

De même, le *TLFi* spécifie les dates et auteurs de ce qu'il considère comme la première attestation du mot, distinguant aussi une hiérarchie entre les différentes acceptions.

(2) *TLFi* (« section étymologique et historique »)

commère : Etymol. et Hist. **1.** Ca 1175 « marraine » (*Renart*, éd. Martin, branche II, vers 474) ; **2.** fin XIII^e s. appellation familière donnée à une personne (*De l'Ermitte qui s'enyvra* ds *Nouv. recueil*, éd. Méon, t. 2, p. 180, vers 239) ; **3.** XIV^e s. « personne bavarde » (CHRIST. DE PIZAN, *Charles v*, I, ch. 10 ds LITTRÉ).

Le *RH* a choisi de rédiger les informations historiques, mettant en relief les informations les plus saillantes.

(3) *RH*

commère : [...] Seul le sens de « personne bavarde qui colporte les nouvelles » (XIV^e s.) [...] a fait fortune. [...] manifestant dans tous les cas le jugement négatif sur le bavardage des femmes, l'un des thèmes anti-féministes les plus anciens dans la culture médiévale bourgeoise.

La différence dans ces présentations aura pour conséquence la disparition de certains auteurs, en particulier dans le *RH*. Un corpus supplémentaire de 1300 entrées du *RH*, seul dictionnaire du corpus non disponible en version informatisée, a confirmé les aléas de ces notices historiques. Ces aléas font l'objet des sections suivantes.

3. Isomorphisme, créativité lexicale et canon littéraire

Nous avons fait l'hypothèse en lisant la préface du *RH* que le discours lexicographique semble identifier la notion d'auteur masculin à celle de génie créatif. Comment « mesurer » la créativité de tel ou tel auteur dans un dictionnaire ? Quels pourraient être les critères ? Trois éléments ont été pris en compte dans le cadre de cette étude :

- 1 – La présence de mots d'auteur ou *hapax* ;
- 2 – L'emploi des citations d'un auteur comme *prototypique* de son époque ;
- 3 – La présentation *explicite* d'un emploi comme la création d'un auteur (à l'aide de verbes explicitant celle-ci, tels que *forger, créer, employer, affectionner, etc.*).

3.1. Présence d'*hapax*

Tester la vitalité des formes et des sens attestés est un des soucis des dictionnaires étymologiques. Les termes qui n'apparaissent qu'une fois dans un corpus, c'est-à-dire des *hapax*, ne devraient pas, je cite le *RH* « avoir leur place dans un recueil général comme le présent ouvrage » (BROCHARD 2000). En fait, le nombre de formes rares ou spéciales, que ce soit pour le *TLFi* ou pour le *RH* en ce qui concerne certains auteurs, dément cette affirmation méthodologique³.

En effet, une comparaison systématique des occurrences d'*hapax* de forme ou de sens dans le *TLFi* avait établi une préférence systématique des formes idiosyncratiques de Rabelais ou d'Oresme par rapport à celles trouvées chez Christine de Pizan ou chez Marguerite de Navarre. Les emplois particuliers trouvés dans les œuvres de Rabelais et d'Oresme sont mentionnés vingt-huit fois plus souvent que ceux trouvés chez les écrivaines. Pourtant Christine de Pizan, en particulier, était connue pour son emploi idiosyncrasique de la langue et sa créativité lexicale. D'ailleurs, le *Littré* n'hésite pas à signaler ses formes et acceptions uniques.

3 On compte au moins 1200 *hapax* répertoriés dans le *TLFi*, à noter que George Sand est une des seules écrivaines à figurer sur les cent premiers.

Ce dictionnaire étant une des sources évidentes du *TLFi*, celles-ci auraient pu être enregistrées.

L'étude des 1300 entrées du *RH* confirme les chiffres du *TLFi*: de nombreuses formes spécifiques à certains auteurs sont notées et nous apprenons les archaïsmes des uns (mais pas des unes). Ainsi Chateaubriand emploie-t-il l'archaïsme *délinquer* et Huysmans celui de *décevance* (qui a été supplanté par *déception*), mais le fait que Marguerite de Navarre ait inventé *désavance* est passé sous silence. Il semble aussi notable pour l'histoire de la langue: que *décadiste*, adjectif inusité, fasse partie du vocabulaire de Verlaine, à la place de *décadent*; que Las Cases employait *donjonnier*, mot «d'usage rarissime»; que Montaigne orthographiait *délié* avec un *-s*; etc.

Ne diminuons pas l'importance de ces présences: d'une part les auteurs restent nommés pour un emploi virtuel; d'autre part un hapax peut être repris ultérieurement, comme l'exemple de *décadisme* ou d'*amoglosse* le suggèrent. *Amoglosse* était attesté isolément au xv^e siècle; il a été repris une fois au xvii^e siècle et il est de nouveau attesté au xix^e siècle. Tant que les hapax restent dans la nomenclature, ils font «officiellement» partie de l'histoire de la langue et sont à la disposition des auteurs pour des emplois originaux. Les autres emplois idiosyncrasiques, ne faisant pas partie de la nomenclature, sont voués à l'oubli.

D'autres absences sont facilitées par l'emploi du masculin générique. De fait, le féminin, catégorie décidée «marquée» en grammaire, semble l'être aussi en discours lexicographique dans la mesure où les exemples tirés de textes d'écrivains semblent, seuls, pouvoir représenter l'espèce. En effet les citations des écrivaines remplissent difficilement la fonction d'exemple typique d'un style ou d'une époque⁴.

4 Il semblerait logique que Marguerite de Navarre décrite plus loin comme ayant un style original pour l'époque ne puisse remplir une fonction prototypique pour son siècle, car cela pourrait être contradictoire; cependant, les textes de Rabelais sont employés pour remplir ces deux fonctions: celles à la fois d'être original et celle d'être prototypique. Marguerite de Navarre n'en remplit aucune.

3.2. Fonction générique

Lors de l'étude consacrée aux auteurs du moyen français, il avait été noté que les choix de citations censées «représenter» la langue du xv^e ou du xvi^e siècle dans le *TLFi* comprenaient sans aucun doute les citations d'Oresme et de Rabelais, ces choix conférant ainsi une fonction prototypique en la matière à ces auteurs. Cependant, les citations de Christine de Pizan et de Marguerite de Navarre ne figurent pratiquement pas comme *exemplum*. D'ailleurs, dans le cas des écrivaines, plus de 80% des occurrences de leur nom dans le *TLFi* relèvent des attestations de formes et de sens nouveaux et donc de leur fonction d'auteur. Au contraire, l'œuvre de Rabelais joue un rôle diversifié qui le consacre comme autorité en matière de style ou de néologie. Sur les cent premières citations de son nom dans le *TLFi*, près de la moitié a trait à cette fonction d'autorité (ainsi les expressions *comme le recommande Rabelais*) et non pas à sa fonction de «créateur», c'est-à-dire à une attestation de mot d'usage *courant* attesté dans les textes de l'écrivain.

3.3. Fonction d'autorité

A ce propos, le nombre de commentaires lexicographiques relatifs au style, à l'œuvre, à la vie des auteurs est, de fait, disproportionné dans le cas de Rabelais et d'Oresme si on les compare à ceux qui se focalisent sur les œuvres de Christine de Pizan et de Marguerite de Navarre, et cela dans les deux dictionnaires.

Dans le *TLFi*, il est en effet deux fois plus important pour l'œuvre d'Oresme et cinq fois plus pour celle de Rabelais que pour les œuvres des deux écrivaines. Ainsi les spécialistes de l'œuvre de Marguerite de Navarre pourraient citer les emplois idiosyncrasiques de cette auteure notamment pour l'adjectif *sage* (VALLET 1988) dans le sens «éclairée, inspirée» pour l'expression *sage et antienne* employée dans l'*Heptaméron*; cependant, c'est Oresme qui est mentionné dans le *TLFi* pour un emploi anodin de cet adjectif. Pourtant, cet emploi serait non seulement original pour la langue du xvi^e siècle, mais aussi caractéristique de la prose de l'écrivaine. De même, dans le *RH* cette fois-ci, pour l'entrée *saisissement*, la date (1548) *signale* Marguerite de Navarre comme responsable de l'extension de sens «d'un sentiment brusque», mais

Rousseau est nommé explicitement pour l'extension de sens «d'une émotion vive qui saisit, qui s'empare de la conscience». De même, sous le mot *patrie*, l'expression *la céleste patrie* dans le sens de «paradis» est précisée être un calque latin et la date (1547) fait référence à l'auteur; de nouveau, Rousseau est nommé cité pour l'attestation de *petite patrie* sous la forme (date + nom): (1762, Rousseau). Le rôle de l'écrivaine à l'origine du sens symbolique du mot *rai* est caché sous la formule «attesté depuis le XVI^e s.», mais celui de Ronsard est clairement expliqué lors de l'application de ce sens «aux yeux et au regard dans la rhétorique amoureuse». En bref, le nom de Marguerite de Navarre ne figure qu'une fois dans le *RH* pour signaler une attestation dans son œuvre, sur les quelques soixante occurrences de mots attestés pour la première fois dans celle-ci.

De tels choix permettent d'établir l'exclusivité de certains en matière de représentation stylistique, au prix de l'exclusion des autres.

4. Effacement

Ce quasi-effacement des écrivaines est d'autant plus facile que le discours métalinguistique préfère les formules impersonnelles lors du signalement de l'émergence de nouvelles formes ou de nouveaux sens, phénomène appelé ici «parthénogenèse».

4.1. La parthénogenèse

En effet, l'une des caractéristiques du langage métalinguistique est que le mot semble le plus souvent se créer, se développer, se multiplier, se dériver, se répandre, soit seul (*RH*: décheture *a mis longtemps à s'imposer*), soit à l'aide de formules impersonnelles (*on emploie, on a préféré*), soit par l'emploi de tout verbe actif dont le sujet est la langue elle-même (*l'usage ou le français contemporain préfère* dans le *TLFi*).

Dans le cas du *RH*, comme la vie du mot est complètement rédigée, il devient complexe de la retracer.

Ainsi dans l'entrée du mot *dentelle*, celui-ci *se détache* de son origine, *s'applique* à un ouvrage; l'acception *vient* d'Italie avec le référent, la date (1549) virtualisant le rôle de Marguerite de Navarre qui l'aurait intégré dans la langue française :

dentelle : avec son sens étymologique de «petite dent» (*dentele*, av. 1388), se détache de son origine lorsqu'il s'applique (1549) à un ouvrage de fils, activité qui devient rapidement un art, puis une industrie. Ce sens apparu au XVI^e s. vient d'Italie avec la chose désignée. [...] (RH)

Cependant que ce soit le *TLFi* ou le *RH*, même si les deux dictionnaires pratiquent l'anonymat lors de la présentation des informations historiques, la paternité des discours métalinguistiques précédents reste souvent assurée : sont nommément cités les lexicographes précédents (Littré, Furetière, l'Académie, le Larousse, etc.), les étymologistes (Guiraud), les grammairiens (Bescherelle) qui *emploient, signalent, proposent, interprètent, s'opposent, considèrent, acceptent, refusent, voient, glosent*, etc.

Quelques auteurs ont «voix au chapitre» et assurent une paternité directe des attestations faites en leur nom, ainsi le mot «*décadisme* est forgé par Verlaine», le terme médical *delirium tremens* a été introduit par le médecin anglais T. Sutton en 1813, Léon Bloy «affectionne» l'expression *déféquer quelqu'un*. Tout le canon littéraire participe à cette histoire des mots : Gautier, Flaubert, Goncourt, Huysmans, Valéry, Brecht, Kepler, Aristote, Platon, Hugo, Châteaubriand, Balzac, Verlaine, etc. Très peu de femmes ont droit de cité, à part Mme de Staël qui utilise la construction *décider que*, Madame de Sévigné pour les usages du XVII^e siècle, George Sand pour ceux du XIX^e et Colette pour ceux du XX^e siècle.

Pour les cas particuliers d'auteurs du moyen français, sous le mot *ambages*, nous lisons que «Rabelais emploie le mot pour la description du corps humain»; sous *ballon* que «l'emploi du mot [ballon] par Rabelais au sens de <grosse bombe utilisée dans les feux d'artifice> reste isolé». Pour Christine de Pizan et Marguerite de Navarre, les mots semblent vivre d'eux-mêmes, l'adjectif *circonscriptible* «a été dérivé (v. 1400) du radical du latin» ou «le sens de <en peu de mots> s'est imposé dans la locution en bref (1405)», les parenthèses remplaçant le référent Christine de Pizan. Le mot *résistance* «développe au XVI^e (1527)» des emplois psychologiques tels que «fait de repousser des sollicitations amoureuses» chez Marguerite de Navarre. Les formules

soulignées favorisent ce phénomène d'autogestation et donc de virtualisation du rôle de l'humain. La valeur symbolique masculine contenue dans le mot *paternité* se trouve ainsi concrétisée dans la syntaxe: Rabelais semble créer une acception nouvelle pour les mots *ambages* et *ballon*; il est à l'origine d'un emploi métaphorique de *ballon*, mais la formule *en bref* de Christine s'impose et l'adjectif *incirconscribable* de la même auteure se dérive.

Il faut préciser que traditionnellement mettre en doute la fonction créatrice des écrivaines semble appartenir à un habitus de pensée et de conduite du discours métalinguistique, comme en témoignent les suspicions des préfaciers des auteures au XIX^e siècle, pour lesquels la présence d'un homme célèbre dans l'entourage de ces écrivaines mettait en doute l'authenticité de l'œuvre (PLANTÉ 1989, *passim*). Dans le cas de Christine de Pizan, cette perception s'est concrétisée dès son époque par le fait que certains bibliographes ont changé le nom de Christine de Pizan en Christinus de Pisis; d'autres ont réécrit au masculin la préface *Des faits d'armes et de chevalerie*, œuvre de stratégies militaires de Christine (WILLARD 1984). Ces faits ne sont pas forcément misogynes (WHEELER 2002), mais ils coïncident avec les doutes émis quant au genre réel du créateur de ces oeuvres, dont la paternité a été attribuée au fils et même au petit-fils de l'auteure. Ces remises en cause font aussi écho aux réflexions de l'éditeur du manuscrit flamand de la *Cité des Dames* (1475) pour lequel cet ouvrage est «si éloquent qu'il *doit* être l'œuvre d'un homme» (LEI/JOLDERSMA 2005).

En résumé, la présence d'hapax, les citations iconiques ou les formules définissant les origines semblent proposer un isomorphisme entre le processus de création et une activité essentiellement masculine.

4.2. *Omicide*

Cet isomorphisme est renforcé non seulement par la constatation de la quasi-disparition des noms de Christine de Pizan ou de Marguerite de Navarre dans le *RH*, mais surtout par l'apparent favoritisme dont jouit Rabelais. Cette disparition de certains auteurs a été nommé *omicide*, c'est-à-dire «disparition par omission» (qui résulte en leur «meurtre» pour la postérité). L'omicide intervient tant au niveau de la nomenclature avec l'élimination des mots inventés, qu'au niveau de la micro-

structure avec la réduction à une date de certains auteurs et donc à la virtualisation de leur fonction créatrice.

Le tableau ci-dessous résume le peu de visibilité des écrivaines dans le *RH* : en effet, si le nom d'Oresme disparaît dans 60% des entrées du dictionnaire et celui de Rabelais dans 48% des cas, celui de Christine de Pizan est occulté dans 85% des cas et celui de Marguerite de Navarre à 95%. Pour aboutir à un taux si faible, plusieurs pratiques des rédacteurs ont été identifiées (BAIDER 2007) et particulièrement la réduction des auteurs à des parenthèses pour ne préciser que la date, ou le siècle de l'attestation. La manière dont les noms disparaissent est aussi remarquable puisque la plupart des références à ces deux écrivaines emploient la formule la moins précise possible, c'est-à-dire le siècle et non la date d'attestation ; en effet une date peut, pour les habitués ou les spécialistes, évoquer le nom de l'écrivain ; de plus, l'index en fin de volume donne la correspondance auteur-œuvre-date.

	Navarre	Pizan	Oresme	Rabelais
Réduction au siècle ou à une date :	98%	85%	60%	48%

Tableau 1 : Référencement du nom des auteurs moyen français.

Au bout du compte, seuls Rabelais et Oresme resteront connus pour leurs « mots d'auteur » ; Christine de Pizan et Marguerite de Navarre ne le seront même plus pour leurs « excentricités ». Etat de fait d'autant plus regrettable que de nouvelles éditions critiques et des recherches lexicales récentes (JOËL BLANCHARD et MICHEL QUEREUIL (1999) pour Christine de Pizan ; SUZANNE HANON (1990) pour Marguerite de Navarre) offrent maintes possibilités d'un ajustement des notices historiques. Ce remaniement devra intervenir à plusieurs niveaux de ce discours qui semble être un exemple remarquable de « sexuisemblance ».

4.3. *Récurtivité*

Les linguistes Damourette et Pichon sont célèbres pour leurs néologismes lors de leurs descriptions linguistiques. Si la plupart de ces formes nouvelles sont tombées dans l'oubli, l'une d'elles a connu un regain d'intérêt ces dix dernières années dans les études linguistiques consacrées

au genre: c'est la notion de «sexuisemblance» (DAMOURETTE/PICHON 1950 [1911-1927]).

D'après celle-ci, tout mot ayant un genre masculin ou féminin évoquera le concept mâle ou femelle, et par là même, les propriétés traditionnellement associées dans le discours social à ces catégories.

Les substantifs nominaux y sont, nous le voyons, répartis en deux groupes distincts et bien définis. Les uns (*chien, évêque, sang, dragon, foin, couvent*) sont masculins, **c'est-à-dire expriment des substances de sexe masculin ou comparées par la langue à des êtres mâles**; les autres (*vie, filles, femmes*) **expriment des substances du sexe féminin ou comparées par la langue à des êtres femelles**. Le répartitoire qui établit ces deux groupes a reçu de nous le nom de répartitoire de **sexuisemblance**. (DAMOURETTE/PICHON 1950 [1911-1927]: 347, je souligne)

Le genre, masculin ou féminin, faisant partie du signifié, il s'agit d'un sème à part entière dénommé *sémième* dans leur terminologie:

Dans le substantif nominal, la sexuisemblance est une propriété fondamentale inséparable du concept envisagé, invariable, indépendante de tout élément extérieur, faisant partie du sémantisme même du vocable. **C'est le sémième de chaque substantif nominal qui est masculin ou féminin**. (DAMOURETTE/PICHON, 1950 [1911-1927]: 357, je souligne)

DAMOURETTE et PICHON ajoutent plus loin que «le problème sémantique est de savoir ce qu'est pour le psychisme du locuteur français la sexuisemblance» (1950 [1911-1927]: 361) et, comme Charles Bailly plus tard, ils affirment que le genre grammatical d'un nom est en relation avec l'imaginaire sexué d'une collectivité, qu'il contribue largement à construire (DURRER 2002). Il semblerait que cet imaginaire sexué ait guidé quelque peu le discours des lexicographes ayant pour objet non seulement les mots, comme nous venons de le voir, mais aussi la description du travail de leurs consoeurs.

Dans sa préface, le *RH* fait état de ses sources. Les lexicographes sont considérés comme les témoins privilégiés de la langue et les sources du *RH* comprennent principalement des dictionnaires antérieurs. Sont identifiés une série de «grands» dictionnaires, des ouvrages «les plus récents», le dictionnaire «important» de Pokorny; sont louées «la sagesse» de Meillet et donc la valeur de son dictionnaire. Il n'y a pas de doute, la valeur axiologique du discours est positive: *grand, important, sagesse*, etc.

Une lexicographe – parmi la dizaine de noms – est mentionnée, Jacqueline Picoche.

Le dictionnaire étymologique de Jacqueline Picoche qui regroupe **hardiment** de manière très **suggestive** les formes indo-européennes apparentées qu'elles soient latines ou grecques. Le présent dictionnaire procède dans ce domaine avec prudence.

(*RH*, « Introduction », 2000, p. XI, je souligne)

La modalisation des expressions soulignées orientent la description vers une interprétation légèrement différente de celle relative aux confrères de Jacqueline Picoche⁵. En effet, le *TLFi* nous propose les définitions suivantes :

Hardi : Qui prend l'initiative dans des entreprises hasardeuses, risquées [...] ; insolent, impudent [...] ; provoquant.

Suggestive : Qui a le pouvoir d'évoquer des idées, des sentiments, des actes [...] ; qui suggère des idées érotiques. Synon. *provocant*.

Mon propos n'est évidemment pas de suggérer que le dictionnaire de Jacqueline Picoche évoquerait des idées érotiques (!), mais sans doute, l'effet de la modalisation est-il ambigu dans son cas : « prendre l'initiative dans une entreprise hasardeuse » peut se révéler génial, comme cela peut résulter en un échec patent ; « évoquer des idées » est, certes, le but d'un ouvrage scientifique, mais « évoquer des sentiments » ? Si ces expressions ont une valeur encore à déterminer par les locuteurs et allocutaires, l'effet n'est cependant pas le même, *a fortiori*, que celui déclenché par les adjectifs précédemment mentionnés pour les lexicographes masculins.

Un autre exemple possible de sexuisemblance est la manière dont sont traités, le plus souvent, les mots désignant des professions de femme ou faisant référence à la femme : ils le sont de manière incomplète. Une étude sur la présentation des féminins dans le *RH* (comparés à celle adoptée par le dictionnaire étymologique de Dauzat et celle du *TLFi*) atteste en effet un flottement dans la présentation de l'étymologie de la forme féminine, quelles que soient les sources (le *Dauzat*, le *TLFi* ou

5 Si Pierre Guiraud est décrit comme « imaginaire et souvent contesté », ses propositions relèvent « d'une théorie cohérente, structurale, de l'histoire du français ». De ce fait il est « si souvent cité » dans le dictionnaire, ce qui n'est pas le cas de Jacqueline Picoche.

le *RH*) (BAIDER 2008). Ce flottement pourrait s'expliquer, soit par des recherches nettement moins avancées pour le féminin (datation ou localisation moins systématiquement notée que pour le masculin), soit par la considération pratique de l'«inutilité» de préciser le féminin pour des raisons diverses (par exemple, il a été avancé qu'il ne justifiait pas sa place dans le dictionnaire si le sens est celui du masculin). Cette étude indique cependant trois tendances :

- un traitement le plus souvent marginal de la forme féminine employée en français de France ;
- un traitement marginal si ce n'est inexact des formes féminines de la francophonie (ainsi les féminins de *auteur* ou de *écrivain*) ;
- un traitement que je qualifie de «complaisant» lors de mention d'emplois péjoratifs ou sexuels, pour lesquels en revanche le féminin ne manque pas d'être précisé, cela dans le *RH* en particulier.

Pour reprendre les réflexions de KHAZNADAR sur le traitement des formes féminines dans les grammaires et leur conceptualisation :

Nous observerons que la sexuisemblance de Damourette et Pichon a une transposition linguistique dans les langues romanes. [...] Il en résulte pour ce qui concerne l'attitude métalinguistique quant au genre, deux conséquences : la réflexion se voulant scientifique, dérive facilement vers la concrétisation sous l'impulsion de l'imagination linguistique [...]. **Il y a identification de fait entre la personne observante et l'objet de l'observation**, le nom commun de personne est ce qui nomme la personne, lui donne son identité, et donc son statut social [...] (KHAZNADAR 2000 : 4, je souligne)

La dernière remarque que j'ai soulignée dans la citation devrait être transformée ainsi : *il y a identification entre l'objet d'observation et la personne sociale qui lui est associée* ; en effet, notre étude n'établit pas le lien ou une identification entre la personne observante et l'objet d'observation, puisque les équipes du *RH* et du *TLFi* comprenaient et comprennent des femmes.

Le phénomène de sexuisemblance semble donc être omniprésent que ce soit au niveau de l'image linguistique (le mot féminin ou le féminin) ou à celui de l'image sociale (l'agent social qu'est la femme). Les conséquences de celle-ci font l'objet de notre dernière partie, tant au niveau de l'histoire littéraire, qu'à celui de l'histoire des mots.

5. Représentation textuelle de quel discours ?

En effet, si les oublis ou disparitions notés plus hauts influencent l'histoire des mots, les effacements des origines pourraient empêcher des recoupements intéressants pour une histoire littéraire, mais aussi pour une histoire des femmes.

5.1 *Quelle histoire littéraire ?*

L'exemple des mots *résistance* et celui de *touret de nez* illustrent l'importance de nommer explicitement les auteurs : de possibles ramifications linguistiques pourraient montrer la voie, si ce n'est à une influence idéologique entre Christine de Pizan et Marguerite de Navarre, tout au moins à des affinités stylistiques, ramifications qui ne pourront jamais être même pensées si les phénomènes d'omicide et de parthénogenèse s'étendent à tous les discours lexicographiques.

La seule occurrence explicitement mentionnée dans le *RH* comme appartenant à l'œuvre de Marguerite de Navarre apparaît sous le mot *résistance* pour lequel elle aurait fait preuve d'emplois polysémiques. En particulier, elle aurait employé ce terme dans le sens de «résister à des avances», «se défendre contre des avances sexuelles». Le mot *résistance* a, de même, été attesté pour la première fois dans les textes de Christine de Pizan selon le *TLFi* : un terme inventé par l'une prendrait des significations particulières dans les textes de l'autre auteure. Les liens possibles entre les écrivaines ne se limitent pas à cette, possiblement, simple coïncidence.

L'identification de l'origine de l'expression *touret de nez* «petit loup noir qui cache le haut du visage» pourrait être aussi significative. Elle aurait été attestée pour la première fois chez Christine de Pizan selon le *TLFi*. Cette même expression décrit à quatre reprises dans les nouvelles de l'*Heptaméron* les atours de deux femmes : le personnage de Parlamente (*persona* présumé de Marguerite de Navarre) et l'héroïne de la nouvelle 43 (jeune femme qui déjoue les règles de la bienséance). Celles-ci ont en commun le fait d'être aussi audacieuses dans leur comportement social que dans leur raisonnement relatif aux droits des femmes dans la société de la Renaissance. Il a été suggéré que cette répétition

linguistique pourrait créer un lien idéologique entre Marguerite de Navarre, l'héroïne de la nouvelle 43 et Parlamente (BAIDER 2002). Cependant l'emploi de l'expression pourrait aussi confirmer une autre relation, celle évoquée par SOMMERS (1992) qui présume que Marguerite de Navarre avait lu les œuvres de Christine de Pizan.

5.2 Représentation textuelle de quel discours ?

Le peu de citations d'auteurs pourrait avoir un autre conséquence socio-historique : celle de ne plus représenter l'histoire quotidienne et l'histoire des femmes. En effet, les recherches d'OLSEN (2005) ont établi à l'aide d'importants corpus informatisés des différences essentielles et constantes entre les textes écrits par une femme et les textes écrits par un homme, ce qui permet d'ailleurs d'identifier les textes sans en connaître l'auteur. Ainsi les écrivaines ont-elles, en général, des centres d'intérêt relatifs à la vie de la femme et les occurrences de mots relatifs à la famille tels que *oncle, maman, enfant, parents*, sont aussi nettement plus importantes dans les textes féminins. Il semble que le domaine des femmes soit donc celui de la spiritualité, des émotions et de la famille alors que ceux des hommes sont en rapport avec les chiffres, l'anatomie et l'autorité (KOPPEL/ARGAMON *et al.* 2002; ARGAMON *et al.* 2007).

De fait, les citations tirées de l'œuvre d'écrivaines informent le discours lexicographique des préoccupations et de la vie quotidienne des femmes à leur époque comme les citations du *Littré* l'attestent. Marguerite de Navarre, une des quatre écrivaines citées par le *Littré* parmi une centaine de noms pour illustrer les sens du verbe *être*, a pour centre d'intérêt la gent féminine et sa vie quotidienne ce qui n'est pratiquement pas le cas pour les autres citations :

Etre (verbe) : Madame fust hyer disner aux Loges, dont elle s'est bien trouvée.
(MARG. Lett. 68)

(*Littré*)

Les deux écrivaines jouent aussi le rôle précieux de témoin des préoccupations de parents, même si ceux-ci sont des rois, et de la vie familiale en général. Christine de Pizan assure ainsi une voix féminine dans un Moyen Age masculin : ainsi s.v. *état*, parmi une dizaine de citations

illustrant les emplois au xv^e siècle, Christine est la seule à employer l'expression *femme d'état* et cela dans le sens de «femme de distinction», sens très similaire à celui de *homme d'état* employé par Comynnes dans la même entrée de dictionnaire :

Etat : Là estoyent **les femmes d'estat** [de distinction] de Paris mandées, dancié, chanté, et fait joyeuse chiere, CHRISTINE DE PIZAN, Charles V, III, 32. [...] Du costé du roy fuyt **ung homme d'estat** [de haut rang] qui s'enfuyt jusques à Lusignen sans repaistre, et du costé du conte ung autre homme de bien, COMM. I, 4. (*Littré*, je souligne)

De même, le peu de commentaires dévolus aux œuvres des deux écrivaines met en relief des choix dans l'histoire des mots, choix qui ne peuvent plus se justifier lorsque l'on sait grâce à de nombreuses études récentes combien Christine de Pizan, en particulier, a fait preuve d'un modernisme indéniable en matière de féminisation et de stratégies linguistiques.

5.3 *Quelle histoire des mots ?*

BROWN-GRANT (2000) a relevé plusieurs stratégies remarquablement nouvelles dans l'écriture de l'auteure. En effet, celles-ci ne sont pas sans rappeler les conseils très actuels relatifs à la rédaction des textes en style «non-genré» ou non-sexiste.

D'une part, a été noté l'emploi judicieux de mots épïcènes pour les référents des deux sexes dans la *Cité des Dames* (ainsi les mots *philosophe*, *poète*, *chef*), alors que ceux-ci étaient traditionnellement réservés au référent masculin; d'autre part, la préférence donnée à des termes génériques tels que *personne*, *gens*, *créature* permet d'éviter le nom *homme* jugé trop ambigu par l'auteure elle-même, de par sa double référence «être masculin» et «être humain». Incidemment les mots choisis par Christine de Pizan pour dénoter l'être humain en général (*personnes*, *créatures*) sont du genre féminin. Si la femme était devenue la figure allégorique de l'humanité dans la *Cité des Dames*, au niveau de la grammaire, le genre féminin représente aussi l'être humain par défaut. De fait, ces initiatives sont originales non seulement en soi, mais aussi de par la coexistence chez une même auteure de deux politiques fondamentalement opposées et modernes.

En effet, la politique linguistique féministe actuelle en langue française se fonde sur l'alternative suivante : soit l'on revendique l'inscription du féminin dans tous les mots là où il est possible de l'inscrire ; soit l'on refuse d'inscrire ce féminin. La première position, celle adoptée par les principaux groupes de linguistes de langue française (KHAZNADAR 2002 ; MOREAU 1999), prône l'invention de noms féminins, ce que fait Christine de Pizan dans la plupart de ces textes. La deuxième position revendique l'emploi du masculin pour tous les mots, faisant donc abstraction du féminin puisque l'emploi de celui-ci ne fait que perpétuer une différence préjudiciable aux femmes (MICHARD 2000). L'emploi de mots épïcènes pour faire référence à la femme va en ce sens dans la *Cité des Dames*.

Les initiatives de Christine de Pizan en matière de stratégies linguistiques autant que lexicologiques semblent aussi importantes à noter que l'emploi idiosyncrasique du mot *ballon* par Rabelais.

6. Contingence et historicité

En conclusion de cette étude, la sélection des faits saillants de l'histoire des mots et une focalisation sur l'histoire moderne des mots de la part de certains dictionnaires historiques nous montrent comment des inventions reconnues comme telles lors de leur émergence se sont égarées sur la route de la dissémination. Derrière le faux anonymat (est-il possible qu'il soit jamais véritable ?) du discours lexicographique, il revient en effet aux lexicographes de mettre en œuvre leur pouvoir de consécration en incluant dans la nomenclature tel ou tel mot ; d'apposer le sceau de l'historicité en invoquant les remarques des créateurs considérés comme les plus grands, sous la forme de citations ou de commentaires tirés de leurs œuvres. Cependant, la coexistence de deux discours dans la rédaction d'ouvrages linguistiques – celui d'experts (les spécialistes de la langue) et celui d'acteurs sociaux (les lexicographes, leurs prérogatives commerciales et leurs préjugés personnels) – exige de toute analyse lexicographique une analyse du non-dit, celui-ci faisant autant de bruit et de sens que le dit : un article dictionnaire ne tire pas son origine du seul trope illocutoire « faire voir les jalons de l'histoire des

mots», mais aussi du trope «faire disparaître certaines étapes de cette même histoire»⁶. Ces procédés lexicographiques – et parfois l’absence de procédés – semblent avoir pour conséquence l’échec de la mise en place d’une véritable tradition étymologique, et en particulier celle d’une tradition féminine. Si on ne peut prendre le pouvoir dans l’écriture de l’histoire (du moins pour celle déjà écrite), il reste important d’en montrer la contingence et d’en exposer les intérêts matériels, l’idéologie en jeu et les méthodes employées.

Références bibliographiques

Dictionnaires

Littré: LITTRÉ, Emile (1956 [1877]), *Dictionnaire de la langue française*, Paris : Pauvert.
RH: REY, Alain (dir.) (2000 [1998]), *Dictionnaire historique de la langue française* (2000 [1998]), Paris : Le Robert.
TLFi: *Trésor de la langue française informatisé* (1974-), <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>.

Littérature secondaire

ARGAMON, Shlomo/GOULAIN, Jean-Baptiste *et al.* (2007), «Discourse, power and écriture féminine : Text mining gender difference in 18th and 19th century French literature», conférence présentée à *Digital Humanities 2007* (Chicago), disponible sur <http://www.digitalhumanities.org/dh2007/abstracts/xhtml.xq?id=161>.
 ARMENGAUD, Françoise (1999), «Introduction», *Nouvelles questions féministes* 20(4), 1-4.
 ARVANITI, Amalia (2006), «Erasure as a means of maintaining diglossia in Cyprus», *San Diego Linguistic Papers* 2(3), disponible sur <http://repositories.cdlib.org/ucsdling/sdlp2/3>.
 BAIDER, Fabienne (2002), «Plaisir du discours, discours sur le plaisir dans l’Heptaméron de Marguerite de Navarre», *Women in French* 11, 11-25.

6 Il est à signaler que les mêmes phénomènes d’iconisation, d’effacement et de récursivité caractérisent le discours sur les variétés régionales dans leur rapport avec la norme. Notons pour la variété chypriote les articles de KARYOLEMOU (1997) et d’ARVANITI (2006).

- BAIDER, Fabienne (2007), «Death of the author, birth of the lexicographer», *International Journal of Lexicography* 20(1), 67-83.
- (2008), «Discours lexicographiques et historiques, (re)présentation du féminin: état des lieux», *Semeion* 6, 71-80.
- BOURDIEU, Pierre (1980), *Le sens pratique*, Paris: Editions de Minuit.
- BENHAMOU, Simone (1986), «Analyse dictionnaire de femme et de homme», *Cahiers de Lexicologie* 48(1), 27-67.
- BLANCHARD, Joël/QUEREUIL, Michel (1999), *Lexique de Christine de Pizan*, Paris: Klincksieck.
- BROCHARD, Marie José (2000), «Datation et attestation», in: A. REY (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris: Le Robert, vol. 1, 995-97.
- BROWN-GRANT, Rosalind (2000), «Christine de Pizan: Feminist linguist avant la lettre?», in: J. CAMPBELL/N. MARGOLIS (ed.), *Christine de Pizan: Studies of Christine de Pizan in Honour of Angus J. Kennedy*, Rodopi: Amsterdam/Atlanta, 65-76.
- DAMOURETTE, Jacques/PICHON, Edouard (1950 [1911-1927]), *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, Paris: D'Arthey.
- DURRER, Sylvie (2002), «Les femmes et le langage selon Charles Bally: <des moments de décevante inadvertance>?», *Linguistik on Line* 11, disponible sur <http://www.linguistik-online.de/>.
- FREED, Alice/GREENWOOD, Alice (1996), «Women, men and type of talk: What makes the difference?», *Language in Society* 25, 1-26.
- HANON, Suzanne (1990), *Le vocabulaire de l'Heptaméron de Marguerite de Navarre. Index et concordance*, Paris/Genève: Champion/Slatkine.
- IRVINE, Judith/GAL, Susanne (2000), «Language ideology and linguistic differentiation», in: P. KROSKRITY (ed.), *Regimes of languages: Ideologies, Politics and Identities*, Santa Fe/New Mexico: School of American Research, 35-83.
- KARYOLEMOU, Marilena (1997), «Accommodation theory and the use of the aorist in the Cypriot variety», in: G. DRACHMAN/J. FYKIAS *et al.* (ed.), *Proceedings of the Second International Conference on Greek Linguistics*, Salzbourg: W. Neugebauer Verlag, t. 2, 707-726.
- KHAZNADAR, Edwige (2000), *Education des mentalités. Sexisme des grammaires scolaires*, *L'Enseignant* 23.
- (2002), *Le féminin à la française*, Paris: L'Harmattan.
- KOPPEL, Moshe/ARGAMON, Shlomo *et al.* (2002), «Automatically categorizing written texts by author gender», *Literary & Linguistic Computing* 17(4), 401-12.
- LABOV, William (1972), *Sociolinguistic Patterns*, Philadelphia: University of Pennsylvania Press.
- LAKOFF, Robin (1975), *Language and Woman's Place*, New York: Harper & Row.
- LEI, Orlanda/JOLDERSMA, Hermina (2005), «The Flemish reception of Christine de Pizan's *Cité des Dames*», conférence donnée au colloque international *Christine de Pizan: une femme de sciences, une femme de lettres*, en janvier 2005, à l'Université de Liège, Liège.
- MARGOLIS, Nadia (1992), «Elegant closures: The use of the diminutive in Christine de Pizan and Jean de Meun», in: E. J. RICHARDS/J. WILLIAMSON *et al.* (ed.), *Reinter-*

- preting Christine de Pizan*, Athens (GA)/London: The University of Georgia Press, 111-23.
- MICHARD, Claire (2000), *Sexe en linguistique. Sémantique ou zoologie*, Paris: L'Harmattan.
- MOREAU, Thérèse (1999), *Le nouveau dictionnaire des professions, des titres et des fonctions*, Genève: Métropolis.
- OLSEN, Mark (2005), «Ecriture féminine: Searching for an indefinable practice?», *Literary and Linguistic Computing* 20, 147-64.
- PLANTÉ, Christine (1989), *La petite sœur de Balzac. Essai sur la femme auteur*, Paris: Seuil.
- SCULLEN, Mary Ellen (2003), «Les dictionnaires français: un lieu privilégié du sexisme?», *Cahiers de lexicologie* 83, 131-51.
- SOMMERS, Paula (1992), «Marguerite de Navarre as reader of Christine de Pizan», in: G. MCLEOD (ed.), *Literary Reception of Christine de Pizan from the 15th to the 19th Centuries. Visitors to the City*, Lewiston: Mellen Press, 71-82.
- ULLMAN, Stephen (1969), *Précis de sémantique française*, Berne: Francke.
- VALLET, Robert (1988), «Le réseau lexical de <sage> dans les *Illustrations de Gaule et Singularitez de Troyes* de Jean Lemaire de Belges», *Le français préclassique* 1, 7-39.
- WHEELER, Everett L. (2002), «Christine de Pizan's *Livre des fais d'armes et de chevalerie*: Gender and the prefaces», *Nottingham Medieval Studies* 46, 119-61.
- WILLARD, Charity Canon (1984), *Christine de Pizan, her Life and Works*, New York: Persea.
- YAGUELLO, Marina (1992 [1978]), *Les mots et les femmes*, Paris: Payot.

Alexandre DUCHÊNE

Discours, changement social et idéologies langagières

«Avec la mondialisation tout a changé», «les jeunes d’aujourd’hui ne savent plus écrire», «le français n’est plus ce qu’il était», «il faut oublier le passé et regarder vers l’avenir», «l’avenir, c’est l’anglais». Ces quelques citations, glanées au fil de conversations quotidiennes, nous sont familières, elles font partie des discours qui nous environnent et peuvent être entendues et lues dans les médias, dans les écoles, dans la rue ... Rien donc de plus banal que ces bribes de discours. Banales, certes, mais essentielles cependant, car elles soulignent à la fois l’importance de la perception du changement social et linguistique dans notre quotidien, tout en signalant des positionnements pour le moins antagonistes – constat d’échec ou espoir de l’avenir – et donc nécessairement sujets à tensions. Pour le sociolinguiste que je suis, ces discours aussi banals soient-ils, constituent un ensemble d’idées sur le changement qui participent à la construction de notre réalité. Ces idées, et les faisceaux idéologiques dans lesquels elles s’insèrent, présupposent toujours le constat d’une situation présente face à une situation antérieure, renvoyant *de facto* à la composante «historique» du moment de l’énonciation, du discours lui-même et de son contenu.

Ce sont ces discours du changement social et linguistique qui feront l’objet de cet article, proposant alors une réflexion sur la place de l’historicité comme pratique sociale et discursive dans les idéologies langagières à l’œuvre dans la haute modernité. Je privilégie le terme d’*historicité*, compris ici comme l’histoire en usage et matérialisée au travers de formes discursives produites par des acteurs sociaux en fonction de buts précis. Je ne me situe donc pas dans une logique qui tendrait à dégager ce qui est historique de ce qui ne l’est pas (ou encore qui chercherait à dégager le vrai du faux dans l’historicité des discours des acteurs sociaux). Au contraire, mon intérêt est de comprendre ce que les acteurs sociaux font comme usage du changement, sa matérialisation discursive et les possibles conséquences de ces discours.

Dans cet article, je m'intéresserai plus particulièrement à mettre en évidence la manière dont les discours sur la langue s'articulent aux discours sur le changement social. Par ailleurs, je montrerai comment ces discours ancrés dans les transformations sociales contemporaines (telles que les nouvelles technologies, la mondialisation) contribuent à la création, voire à la reproduction, des idéologies langagières. J'analyserai alors la façon dont les discours sur la langue constituent un terrain particulier sur lequel se matérialise un discours sur la société, témoignant de positionnements divers face à la haute modernité. C'est donc bien la volonté de saisir les liens entre historicité, discours et idéologies langagières au sein des transformations politique et économique qui sera au centre de ce travail.

Afin de mener à bien ces objectifs, j'explorerai dans un premier temps les liens entre les idéologies langagières et les changements sociaux pour ensuite préciser le cadre analytique de mon travail. Dans un second temps, je me pencherai sur diverses manifestations des discours du changement linguistique en m'ancrant dans de récents débats helvétiques sur la place de l'anglais en Suisse romande et sur le « déclin » de l'orthographe.

1. Langue, idéologie et discours

La question du changement langagier a fait l'objet de nombreux travaux en sociolinguistique et en dialectologie. Ces travaux fondateurs à bien des égards, ont mis en évidence l'impact des variables sociales et géographiques sur la structure de la langue en diachronie et en synchronie. L'approche qui caractérise ce travail se situe cependant dans un autre champ de recherche. Il ne s'agit pas ici d'objectiver le changement langagier mais davantage de comprendre comment il peut être un objet de discours et une composante de la construction de la réalité sociale. En ce sens, cet article s'ancre principalement dans les champs de recherche des idéologies langagières et de l'analyse des discours, champs que je vais brièvement esquisser ci-après.

1.1 La langue, un obscur objet de débat ?

Chaque individu, chaque groupe social, chaque sous-discipline de la linguistique a une certaine idée de ce qu'est la langue. Ces idées varient, elles évoluent également au fil du temps et plus fondamentalement elles font débat (BLOMMAERT 1999, HELLER 1999, WATTS 1999, MEEUWIS 1999).

En effet, la langue est un objet politique et le terrain de luttes (voir HIGONNET 1980, SWIGGERS 1990, KASUYA 2001 pour les dimensions historiques, ou encore KLINKENBERG 2001). BOURDIEU (1980, 1982) souligne cette composante de la langue comme enjeu idéologique en insistant sur les phénomènes d'inclusion et d'exclusion qui lui sont rattachés. Pour le sociologue, il convient de considérer la langue dans les rapports de pouvoir qu'elle met en évidence. A ce propos, il soutient d'ailleurs que «la langue [...] est sans doute le support par excellence du rêve de pouvoir absolu» (BOURDIEU 2001 : 66). En ce sens, elle conditionne certaines formes de stratifications sociales, permet d'accéder à des positions de pouvoir, ou encore de les limiter. La langue devient ainsi un enjeu d'exclusion et d'inégalités sociales, au même titre qu'elle permet la reproduction sociale. Le spectre de l'exclusion ou des inégalités sociales peut se manifester dans différents cadres institutionnels, par exemple à l'école ou encore en milieu de travail (BOUTET 1994, GOLDSTEIN 1997), de même qu'elle peut s'inscrire dans diverses formes de conflictualité à l'intérieur de microcosmes, comme le couple (PILLER 2002) et la famille (DESPREZ 1994, DUCHÊNE/ROSENBAUM 1999). Le poids des enjeux sociaux et politiques en matière de choix de langue(s) ou de variété(s), de standardisation ou encore de législation linguistique s'insère alors dans les faisceaux perceptifs dominants de ce qui est valorisé ou dévalorisé dans une société donnée.

La langue est également un terrain de contestation sur lequel se greffent des enjeux politiques et identitaires et où se trouve questionnée la définition même de ce que constituent une langue et un locuteur légitimes. Les mouvements des années 60 impliqués dans la contestation des hégémonies linguistiques et des revendications autonomistes constituent un exemple éloquent de ce phénomène. En ce sens, JAFFE (1999) souligne l'importance des discours sur la langue corse, comme revendiquant une autonomie face au pouvoir centralisateur de l'Etat français. Pour les sociolinguistes de la langue corse, et sa standardisation au travers de

l'orthographe par exemple, l'enjeu langagier devenait un enjeu d'action politique. La sociolinguistique américaine montre par ailleurs que les enjeux langagiers deviennent des enjeux identitaires et mettent alors en scène des processus multiples de minorisation sur lesquels les mouvements nationalistes corses cherchent à se distinguer en créant une uniformisation du groupe, processus dans lequel la langue revêt un enjeu conséquent. «Nationalist have consistently kept the issue of the Corsican language at the forefront of political discourse, and have been the catalysts for all the early language related legislation in the Corsican Regional Assembly» (JAFTE 1999: 69).

On retrouve ce type de discours dans les autres mouvements nationalistes de cette époque : au Pays basque, au Pays de Galles, en Irlande ou encore en Bretagne. Dans ce dernier cas (MCDONALD 1989), les discours identitaires cherchent à se distinguer des «Français» et à se constituer comme peuple avec des caractéristiques homogènes. Les discours protectionnistes qui en émanent prennent alors explicitement appui sur les stratégies d'homogénéisation linguistique et culturelle de l'Etat français et MCDONALD précise : «militants regard French educational policy since the eighteenth century as a continuous <cultural genocide>» (1989: 76).

Au Québec, les discours nationalistes prennent, à l'époque des mouvements des minorités, la forme de revendications de pouvoirs provinciaux et la langue française devient un objet de lutte discursive à l'encontre du pouvoir dominant anglophone. La nation est créée discursivement, en rupture avec le concept traditionnel de la nation canadienne française. Le Québec construit alors un discours ancré dans l'idée d'un Etat-nation québécois (HELLER 2002). Au sein de cette transformation idéologique, la langue devient un élément essentiel des discours. Comme le mentionne HELLER, «combiner sa légitimation comme défenseur d'une nation québécoise ayant des racines dans un nationalisme ethnique, et sa légitimation comme représentant des autres citoyens et citoyennes» et poursuivre «dans la mesure où on peut prétendre que la langue est quelque chose que l'on peut apprendre, elle sert mieux comme symbole d'appartenance que la race, la religion et l'ethnie» (2002: 42). L'enjeu de la langue comme valeur unificatrice apparaît ici comme lieu de résistance et de rassemblement.

Si donc la langue est un terrain fondamentalement idéologique, les discours sur le changement linguistique le sont fondamentalement aussi.

Plus encore, on peut considérer que les discours sur la langue et les idéologies langagières s'insèrent toujours dans un positionnement face au changement social, ce dernier s'avérant l'élément explicatif des transformations qui s'opèrent sur le terrain de la langue. Les idéologies langagières et leur étude, contribuent donc pleinement à mettre en évidence la manière dont les acteurs inventent, réinventent, négocient et construisent le concept de langue (GAL/WOOLARD 2001), dans un contexte historique donné, au sein des rapports de pouvoir en vigueur et en lien avec une certaine interprétation du changement social.

1.2 Les discours comme construction sociale du changement

Afin de mettre en évidence la composante idéologique des débats sur les langues et le changement, l'analyse du discours fournit un ensemble de considérations particulièrement pertinentes. En effet, la linguistique de la fin du siècle passé a mis en évidence l'importance des phénomènes discursifs dans la compréhension des processus sociaux, permettant de ce fait de dépasser une approche strictement fonctionnelle ou structurale de la langue. Ce développement a eu pour conséquence une prise en considération des phénomènes langagiers, dans leurs dimensions textuelles et discursives, tels qu'ils sont produits et utilisés au sein de différentes sphères sociales (FAIRCLOUGH 1992, MUNTIGL/WEISS/WODAK 2000, DUCHÊNE 2008). L'analyse du discours, en ce sens, introduit une rupture centrale dans le champ de la linguistique dans la mesure où elle tend à se dégager des structures internes du texte – comme le proposait la linguistique textuelle –, pour chercher à comprendre les liens existants entre les discours et l'action sociale.

Cette approche critique des discours (cf. WODAK 1999 pour une introduction circonstanciée de ce mouvement de recherche) entretient par ailleurs des liens particuliers avec la question du changement. En effet, si le discours n'est pas le reflet de la réalité, au même titre qu'il n'est pas le reflet de l'esprit – deux ruptures fondamentales des conceptions traditionnelles des discours (cf. MARTIN ROJO/GABILONDO PUJOL 1999), le discours est matière, et la matérialité de ces discours est le fruit d'un processus contraint et orienté. On peut alors considérer que le discours n'est pas seulement objet d'analyse, mais qu'il est une trace d'une pratique sociale (MARTIN ROJO 2001) située institutionnellement, historiquement

et idéologiquement. En ce sens, et suivant les travaux précurseurs de FOUCAULT (1971), il y a donc bien une nécessité à penser les discours dans leurs conditions même de production, renvoyant *de facto* à leur historicité.

Par ailleurs, les discours se situent en relation à d'autres discours, auxquels ils répondent. Il y a donc une circularité et une intertextualité (BAKTHINE 1970) qui rendent compte de l'impossibilité d'isoler l'objet et de le contraindre à un cadre explicatif autonome. Les discours sont l'objet d'une production par des acteurs ou des institutions, ils sont utilisés par d'autres et revêtent un certain statut et une forme d'autorité au gré de leurs utilisations.

De plus, le discours (quelque soit d'ailleurs son support) est le *locus* de la fabrication de l'histoire et du changement. En effet, tout événement, toute expérience, tout souvenir, se matérialisent – et sont donc socialement rendus accessibles – par la médiation du discours. L'histoire en tant que discipline n'existerait pas sans le passage par le discours, et les changements sociaux deviennent perceptibles et préhensibles par leur matérialisation dans les discours. En ce sens, les discours sont fondamentalement l'instrument du changement, de même qu'ils en sont la condition de possibilité. Ainsi, la façon dont je vais aborder les débats langagiers mettra l'accent sur les discours en tant que lieu d'émergence, de cristallisation, de matérialisation des positionnements des acteurs.

Les analyses que je vais proposer dans la prochaine section s'ancreront donc dans une approche critique qui considère les discours comme des pratiques sociales, situées historiquement, permettant la construction d'une certaine réalité sociale et révélant le positionnement face au changement (social et linguistique) du sujet parlant.

2. Entre déclin «moral» et progrès technique : la langue en débat

Le changement en tant que tel s'insère comme élément discursif dans de nombreuses sphères de la vie sociale. Un président nouvellement élu¹, par exemple, prônera à la fois la rupture avec le passé proche et le retour aux valeurs d'antan, tout en cherchant à construire un avenir avec des alliances internationales. Un responsable marketing cherchera à vendre un produit comme authentique², traditionnel et régional, se distinguant alors des produits de la haute modernité caractérisés par une production industrielle, sans âme, sans histoire. Le changement est donc dans toutes les bouches et sur bon nombre d'écrits qui nous entourent. Dans les deux cas, ces discours du changement nous éclairent sur l'omniprésence des transformations sociales comme faisceau argumentatif destiné à faire le grand écart entre tradition, modernité et mondialisation, permettant par là même d'affronter les peurs et les inquiétudes face à l'avenir.

2.1 Le déclin de la langue : un discours paradigmatique du changement

Il en va de manière similaire pour les discours sur la langue. En effet, les transformations sociales auxquelles nous faisons face entraînent avec elles une série de peurs qui trouvent une matérialisation dans les débats sur les langues. Comme nous l'avons vu précédemment, tout discours sur la langue est fondamentalement ancré dans un positionnement idéologique, lui-même situé dans un espace social et dans une historicité discursive. C'est en ce sens que de nombreux débats sur la langue (le déclin du français, l'hégémonie de l'anglais, la mort des langues) s'ancrent dans un constat de changement social (DUCHÊNE/HELLER 2007) et posent en ce sens l'existence d'une situation linguistique antérieure

1 Cf. par exemple, le discours de Nicolas Sarkozy, prononcé le 6 mai 2007, jour de son élection par le peuple français (http://www.u-m-p.org/site/index.php/ump/s_informer/discours/je_serai_le_president_de_tous_les_francais).

2 Cf. les floraisons de lignes de produits dits authentiques et traditionnels dans nos rayons de supermarché : http://www.elsa.ch/mifroma/heidi_fr.php ou encore <http://www.coop.ch/slowfood/default-fr.htm>.

sur la base de laquelle les changements vont être pensés. Le changement langagier donne une place de choix aux composantes historicisantes des discours.

L'exemple qui suit permet, selon moi, d'illustrer ces composantes. Il s'agit d'un article de l'académicien Maurice Druon, publié en février 2004 dans le journal *Le Figaro* et reproduit sur Internet :

Hélas, hélas, trois fois hélas, nous n'avons pas seulement perdu notre imperium linguistique sur la diplomatie, les sciences, les techniques, l'économie mais, parallèlement ou consécutivement, nous sommes descendus, dans l'oral comme dans l'écrit, de plusieurs niveaux de langage. Vocabulaire et syntaxe se sont dégradés, désastreusement, ignoblement. Tout s'aveulit. De même qu'après l'effondrement de l'Empire romain s'installa un bas-latin, de même, on dirait que la disparition de notre empire colonial a favorisé l'apparition d'un bas-français.

La cause en est profonde; elle siège dans l'âme collective. Le langage est le meilleur, le plus immédiat révélateur du caractère des individus. C'est à son parler que l'on reconnaît, tout de suite, le timide, l'autoritaire, le vantard, le généreux, l'égoïste. Mais le langage est tout aussi révélateur de la mentalité générale d'un peuple. Les Français ne respectent plus leur langue parce qu'ils ne sont plus fiers d'eux-mêmes ni de leur pays. Ils ne s'aiment plus, et ne s'aimant plus, ils n'aiment plus ce qui était l'outil de leur gloire.

(http://www.langue-francaise.org/Articles_Dossiers/Dos_non_assistance_danger_druon.php)

Ce passage met en évidence diverses composantes pertinentes pour les propos que je cherche à développer ici. Tout d'abord, l'ensemble de la citation pose l'existence d'un changement; ensuite, le texte ancre ces changements dans un passé révolu qui permet de souligner l'existence d'un présent forcément différent; enfin, il révèle un jugement de valeur face au changement mettant l'accent sur le positionnement de l'auteur du discours à l'égard de l'histoire et de la langue.

Examinons de plus près cet extrait. Le changement est marqué ici par une série de syntagmes verbaux relatifs au déclin et à la perte (faisceaux sémantiques du changement pour l'auteur): « nous avons perdu », « nous sommes descendus », « vocabulaire et syntaxe se sont dégradés », « tout s'aveulit ». A ces syntagmes verbaux s'associent une série d'adverbes d'un même ordre sémantique: « désastreusement, ignoblement ». Ce discours construit d'emblée l'existence d'un changement allant dans le sens d'un déclin, la langue se trouvant alors associée à des transformations historiques, telles que « l'effondrement de l'empire ro-

main». Par ailleurs, l'auteur tend à insister sur l'ensemble des sphères sociales dans lesquelles le français a perdu de sa prestance, arrivant alors à l'apogée de ce déclin qui se manifeste non seulement dans l'usage du français, mais aussi sur la forme qu'il prend (cf. l'introduction d'un parallélisme entre le «bas-français» et le «bas-latin»).

Ce premier paragraphe a valeur de constat, celui du déclin du français, tandis que le second paragraphe cherche à en dégager les raisons et les conséquences. L'usage litannique de «ne sont plus» souligne clairement l'existence d'une transformation, impliquant un état antérieur s'opposant à un état présent. Plus précisément, Druon pose, dans une vision essentialiste de la langue, les raisons du changement linguistique dans un rapport de causalité avec a) le changement de *mentalité*: «le langage est tout aussi *révélateur* de la mentalité générale d'un peuple»; b) la perte d'un passé *culturel* flamboyant: «ils n'aiment plus ce qui était l'outil de leur gloire»; et c) une fierté *nationale* disparue: «les Français ne respectent plus leur langue *parce qu'ils* ne sont plus fiers d'eux-mêmes ni de leur pays».

Clairement, pour Druon, les transformations observées sont dotées d'une procédure discursive évaluative, amorcée dès le début du paragraphe par «hélas, trois fois hélas» et se poursuivant par l'usage de termes dépréciatifs.

Il s'agit donc bien d'un discours du présent alliant nostalgie et grandeur de la France (et donc de sa langue) et décadence culturelle (et donc du déclin de sa langue). Le discours de Druon est à mes yeux emblématique des débats langagiers, alliant le discours de la perte à celui de l'histoire.

2.2 *Les changements langagiers en débat*

Si le discours de Druon et l'analyse que je viens d'en faire permettent d'ancrer la composante historicisante des débats sur le français, je souhaite à présent analyser la manière dont on discute du changement linguistique.

Comme le précise KLINKENBERG (2001), les discours du déclin du français se matérialisent sur deux terrains langagiers, celui de l'orthographe et celui de l'anglais. Si ces terrains s'avèrent particulièrement propices aux discours sur le changement et sur le déclin, c'est parce

qu'ils incarnent un certain nombre de transformations sociales emblématiques de nos sociétés en mutation. Plus spécifiquement, ces deux « terrains » révèlent de fortes tensions idéologiques situées entre une position traditionaliste et une position mondialisante. C'est en ce sens qu'il me semble particulièrement intéressant d'analyser ces discours en cherchant à montrer la manière dont le changement est mis en scène. Pour ce faire, je me pencherai sur deux débats langagiers ayant cours en Suisse, à savoir la question de l'évolution de l'orthographe française et celle de la place de l'anglais. Je prendrai ici appui sur deux émissions de débats télévisés de la Télévision suisse romande portant sur ces deux thématiques.

La première émission, intitulée « O sekour ! L'orthographe à l'école, un désastre » et diffusée le 2 mars 2005, a été organisée suite à une série d'événements concomitants :

- a) un projet à l'étude à l'Université de Neuchâtel de cours de français pour les étudiants francophones entrant à l'université ;
- b) des articles de journaux dans la presse mettant en scène des linguistes et des enseignants en profond désaccord quant au déclin des compétences orthographiques des élèves, articles témoignant par ailleurs d'un engouement pour le langage des jeunes en général, et de l'influence des nouvelles technologies (chat, sms et autres) sur leurs productions orthographiques ;
- c) une série de discours émanant des sphères éducatives portant sur les échecs de l'école obligatoire, et d'une certaine pédagogie.

La seconde émission, intitulée « Do you speak Swiss », diffusée le 21 février 2006, fait écho quant à elle, à un débat qui émerge en 1998 lorsqu'un conseiller d'Etat zurichois populiste, Ernst Buschor, déclenche un psychodrame national en lançant le « Schulprojekt 21 » qui donne la préférence à l'anglais comme première langue étrangère enseignée dès l'école primaire, et ceci avant le français qui est pourtant l'une des quatre langues nationales de la Suisse. Cette annonce relayée avec force par les médias francophones et alémaniques, lance sur la place publique un débat national sur la diversité linguistique en Suisse et sur la place du français en dehors des régions francophones. Suite à la « proposition Buschor », divers cantons alémaniques ont alors décidé de soumettre la question au peuple à travers une votation cantonale. Un des cantons concernés, le canton de Schaffhouse devait voter sur cette question la semaine même de l'émission.

Cette historicité événementielle permet d'expliquer l'existence de ces émissions et de fournir un cadre socio-politique d'interprétation. Regardons à présent comment les deux thématiques se trouvent mises en scène discursivement. A cet égard, les séquences introductives transcrites ci-après³ s'avèrent particulièrement éclairantes. Dans les deux cas, un court discours en voix off (associé à des images) est proposé aux téléspectateurs, destiné à dégager la problématique des débats.

(1) O sekour ! L'orthographe à l'école, un désastre comment écrivez-vous orthophoniste / et caténaire et soutien-gorge au pluriel [...] vous n'en savez rien / et vous vous en foutez / j'entends d'ici les cancre au fond de la classe les dictionnaires et les correcteurs automatiques ce n'est pas fait pour les chiens / fatale erreur [...] l'orthographe c'est la chair d'une langue son parfum sa couleur [...] sans orthographe le style i grec est un rimmel deux m qui coule sur un visage qui grimace [...] et voilà où on en est docteur les jeunes gens ne savent plus ni composer un texte ni argumenter [...] c'est si grave qu'à l'université de neuchâtel on songe à donner des cours d'écriture aux nouveaux étudiants alors c'est quoi le bon français bien dit et bien écrit d'aujourd'hui / le délicieux subjonctif de encore eût-il fallu que je le susse ou le cri de rage des banlieues dégage bizon t'es trop zarbi / et l'école dans tout ça / n'a-t-elle pas abandonné l'essentiel l'orthographe au prix d'une animation perpétuelle pour ne pas ennuyer les chers enfants /
(<http://infrarouge.tsr.ch/forum-100-sekour-orthographe-ecole-desastre.html>)

(2) Do you speak swiss ?
et oui cher dolfi⁴ [...] ce sera le cauchemar de demain [...] l'anglais pour se comprendre la barrière de rösti remplacée par le mcdo super size [...] dimanche prochain les schaff-housois vont peut-être évacuer le français des écoles primaires [...] lucerne, thurgovie, zurich, et les autres pourraient suivre le mouvement [...] on crache dans le caquelon confédéral [...] et si nos amis alémaniques avaient raison [...] avouons le [...] le français est une langue impossible pour qui ne l'a pas ingurgitée au biberon [...] l'allemand aussi d'ailleurs [...] qui n'a pas vécu les après-midi glauques sous la baguette de frau schlup prof d'allemand austère forcément austère les DIE frau / mais DAS blatt l'imparfait du subjonctif le participe présent et si on cessait de se faire mal / pourquoi ne pas faire simple utile efficace pourquoi ne pas apprendre la langue d'internet des strokes des affaires [...] l'anglais [...] bien sûr il y a cette fameuse cohésion nationale à préserver mais si on se disait HI et si on parlait SWISS pour se comprendre en suisse
(<http://infrarouge.tsr.ch/forum-152-speak-swiss.html>)

3 Conventions de transcriptions : [...] = courte pause ; / = intonation montante ; MAJUSCULES = accentuation.

4 «Dolfi» est le surnom donné à un ancien conseiller fédéral suisse alémanique, Adolphe Ogi. Cette interpellation se réfère au plan-séquence précédant l'intervention journalistique, dans lequel, les vœux de Nouvel An d'Adolphe Ogi, prononcés en français, sont ironiquement traduits en anglais.

Ces séquences introductives présentent une série de phénomènes communs. Tout d'abord elles s'ancrent dans le *hic et nunc* en mentionnant deux événements particuliers : la votation cantonale sur l'anglais («dimanche prochain les schaffhousois vont peut-être évacuer le français des écoles primaires») et la proposition neuchâteloise de cours d'écriture pour les étudiants francophones («c'est si grave qu'à l'université de neuchâtel on songe à donner des cours d'écriture aux nouveaux étudiants»). Ces ancrages énonciatifs événementiels constituent une première strate d'historicisation du discours, destinée à mettre en évidence la pertinence du débat et son actualité.

Ensuite, ces séquences permettent de poser un constat, celui du déclin des compétences chez les jeunes («les jeunes gens ne savent plus ni composer un texte ni argumenter») et celui de l'émergence de l'anglais comme *lingua franca* («la barrière de rösti remplacée par le mcdo supersize»). Ces deux constats révèlent une autre strate d'historicité discursive, à savoir celle qui thématise le changement social. Dans la première séquence, le changement est marqué par une formulation en «ne ... plus» indiquant l'existence d'un état antérieur (ici celui où les jeunes savaient composer un texte et argumenter) et d'un état présent. Si l'antériorité n'est pas datée, elle est présupposée comme existante et est légitimée par l'ancrage énonciatif de l'émission à savoir l'initiative de l'Université de Neuchâtel. Dans la seconde séquence, le constat porte également sur le changement, marqué par l'utilisation du verbe «remplacer» et l'usage en opposition de deux métaphores culinaires, la bonne recette de grand-mère typiquement helvétique («barrière de rösti⁵») et le géant nord-américain de l'alimentation rapide («mcdo supersize»). Cette mise en relation des «rösti» et de McDonald souligne également le déplacement des problèmes langagiers du conflit traditionnel entre les communautés linguistiques vers le spectre de la globalisation.

Enfin, ces deux séquences mettent en scène deux types de positionnement face au changement : un discours de l'hyper-modernité d'une part et un discours de la tradition d'autre part. Dans les deux cas, l'enjeu n'est pas de constater uniquement le changement mais de question-

5 Le rösti est une spécialité culinaire suisse ; l'expression «barrière de rösti» ou «Röstigraben» désigne dans le langage courant la frontière linguistique entre la Suisse romande et la Suisse alémanique, symbolisant par ailleurs les divergences et potentielles conflictualités entre les deux régions linguistiques.

ner la diversité des positionnements face à ce dernier. Ce questionnement (amorcé dans la première séquence introductive par «c'est quoi le bon français bien dit et bien écrit d'aujourd'hui/», et dans la seconde par «et si on cessait de se faire mal/») révèle alors deux alternatives possibles face au changement: l'une allant dans le sens d'endosser l'hyper-modernité, l'autre dans celui du retour aux vraies valeurs.

Ces deux alternatives sont alors développées – de façon provocante – dans ces deux séquences. Dans la première émission, le langage des jeunes des banlieues («le cri de rage des banlieues», suivi d'un énoncé en verlan) symbolise l'actualité et les nouvelles formes langagières émergentes, renvoyant à un discours du *hic et nunc*. L'allusion à un mode verbal («le délicieux subjonctif», suivi d'une exemplification emblématique) se réfère aux formes linguistiques soutenues qui ne se rencontrent qu'à de très rares occasions dans le langage courant, illustrant alors les pratiques traditionnelles de la langue française. Dans la seconde émission, les allusions à l'anglais sont liées aux processus de la mondialisation («mcdo», «langue d'internet», «langue des affaires») et au support matériel de cette globalisation (industrie multinationale, nouvelles technologies). Les propos concernant la langue allemande renvoient quant à eux davantage aux constructions sociales traditionnelles de cette langue en Suisse romande. Ces constructions s'expriment par la mention de la sacrosainte cohésion nationale («la fameuse»), par l'appel aux souvenirs d'enfance liés à l'enseignement de l'allemand («*qui n'a pas vécu* les après-midi glauques sous la baguette de frau schlup prof d'allemand austère forcément austère»), et par la référence aux difficultés d'apprentissage de cette langue (les temps verbaux ou encore les déclinaisons). Soulignons enfin, l'usage de l'anglais («super-size», «HI», «SWISS», etc...) vs. l'usage de l'allemand («DIE frau», «DAS Blatt», etc...). Cet usage⁶ des langues dans la séquence introductive tend à renforcer les oppositions quant aux sphères sociales dans lesquelles l'allemand (le milieu scolaire) et l'anglais (le monde des affaires) sont ou pourraient être pratiqués. Il révèle également les connotations qui sont associées à ces pratiques, la complexité de l'allemand et sa dimension quelque peu obsolète d'une part, et la simplicité de l'anglais et son usage forcément moderne de l'autre.

6 Notons également le parallélisme dans l'usage de formes linguistiques opposées avec la séquence sur l'orthographe (verlan d'une part et subjonctif de l'autre).

Ces deux séquences nous offrent un va-et-vient discursif entre le passé, le présent et l'avenir, posant des questions langagières en lien avec les transformations sociales qui leur préexistent.

Nous venons de le voir au travers de ces discours journalistiques, les arguments s'ancrent non pas dans un discours sur les faits historiques, mais bien sur la mise en évidence du changement, impliquant ainsi une série de processus discursifs historicisants. Si la mise en abîme de la problématique est l'objectif de la séquence d'ouverture, j'aimerais à présent envisager la manière dont les participants au débat se positionnent face au changement. Pour ce faire je vais me restreindre à présenter deux positionnements contrastés à l'égard des changements sociaux présentés ci-dessus tels qu'ils apparaissent au sein d'une même émission : celle portant sur l'anglais en Suisse.

Dans ce premier extrait, l'intervenante est une femme d'une quarantaine d'années, traductrice de formation. Le présentateur lui donne la parole au moment où est discutée la question de la qualité de la langue d'enseignement.

F: on va me traiter de ringarde on va me traiter de dinosaure d'ailleurs plusieurs personnes ici d'ailleurs

Z: je n'oserai pas

F: mais faites on l'a déjà fait plus tôt je suis un tyranicus linguistique pourquoi pas uhm je je pars de l'idée que une certaine génération de trente ans et moins ne souhaite pas faire d'effort et s'oppose à une certaine discipline d'apprentissage ça ne vaut pas que pour les langues [...] glisser une pizza au four ne signifie pas qu'on sache faire la cuisine et ça vaut aussi pour les langues et manifestement l'anglais on le sait ce n'est pas de l'anglais [...] en tant qu'interprète je sais de quoi je parle parce que nos orateurs quand ils prétendent de parler l'anglais c'est c'est c'est un baragouinage dans dans une langue qui qui qui n'a plus rien à voir avec l'anglais culture alors précisément on opte pour qui n'a plus rien à voir avec une langue

D'emblée, l'intervenante positionne son discours par une catégorisation tout d'abord imputée à un locuteur indistinct («on va me traiter de»), locuteurs implicitement identifiés dans second temps («plusieurs personnes ici d'ailleurs», en regardant le présentateur et en pointant le camp «adverse»), catégorisation ensuite modifiée par la locutrice («dinosaur», «tyranicus linguistique») et enfin revendiquée («je suis [...] pourquoi pas»).

Ce qui me semble particulièrement intéressant ici, ce sont les champs lexicaux relevant du passé, un passé démodé («ringarde»), voire un

passé paléontologique («dinosauré», «tyranicus linguistique»). Par ailleurs, la protagoniste, en devançant les accusations et en les assumant comme une composante argumentative de sa position, s'ancre explicitement dans le constat du changement et se positionne clairement dans un camp, celui de ceux et celles qui déplorent ces transformations.

Selon elle, le changement qui s'opère sur le terrain de la langue – et donc son déclin, l'anglais comme *lingua franca* en étant un signe parmi d'autres – est à mettre en lien avec d'autres changements sociétaux beaucoup plus larges, tels que le manque d'effort et de volonté de toute une génération. La composante générationnelle, clairement précisée («une certaine génération de trente ans et moins»), délimite un espace temporel et *de facto* marque et date le changement. Par ailleurs, la mise en parallèle de la pratique de la langue et des pratiques culinaires («glisser une pizza au four ne signifie pas qu'on sache faire la cuisine»), rend compte d'un procédé discursif mettant en évidence le déclin plus global des comportements sociétaux; la pratique de la langue comme celle de la cuisine est soumise à la loi du moindre effort.

Enfin, le discours sur l'anglais est lui aussi empreint du constat du déclin, et fait face au déclin de l'*usage* de l'allemand en Suisse romande au profit de l'anglais, la locutrice note un déclin de la «qualité» de l'anglais – à savoir de sa structure formelle –, qui «n'a plus rien à voir avec l'anglais culture». Nous constatons ici qu'il s'agit d'un déclin global quant aux compétences langagières qui est présupposé par la locutrice, déclin touchant également l'anglais (souvent considéré comme l'ennemi public n° 1), et celui-ci probablement d'autant plus que sa pratique est généralisée, médiatisée et globalisée.

Ce discours illustre pleinement la teneur historicisante des débats sur la langue, ancrée sur le constat d'un changement sociétal comme grille interprétative des changements linguistiques.

Face à ce type de positionnement, nous en trouvons d'autres qui se situent résolument dans un discours de l'avenir, tendant à faire table rase du passé et cherchant à mettre en évidence le progrès social et les avancées technologiques, comme l'illustre l'extrait suivant.

- A: y a dix ans y a quinze j'ai expédié dix à quinze lettres par jour aujourd'hui ce tarif serait de quinze francs par jour donc quatre mille francs avant j'ai donné à la poste suisse aujourd'hui y a euh euh comment vous dites pas email
- B: le courriel

A: le courriel le courriel y a y a l'ordinateur que j'achète chez apple donc [...] je transfère environ deux milles francs par an aux états-unis comme vous dites très bien heu parce qu'ils sont les meilleurs parce qu'ils ont inventé ça je je remercie apple je remercie google je remercie ebay et tous tous ces inventeurs tous ces jeunes inventeurs qui ont inventé cela [...] on est heureux on a beaucoup de possibilités aujourd'hui et si c'est lié à une langue véhiculaire ça pourrait être le mandarin mais heureusement ça ne l'est pas si c'est euh lié à une langue je suis très content

A est un Suisse alémanique, présenté comme un fervent défenseur de l'anglais et représentant des milieux économiques. Son discours se caractérise par une volonté ferme de promouvoir l'anglais en Suisse. Dans cet extrait, A cherche à démontrer les transformations techniques et les transformations pratiques qui se sont opérées ces dernières années. Par ailleurs, son discours intervient suite à la prise de parole d'un économiste dénonçant l'hégémonie de l'anglais et ses conséquences économiques pour les non-anglophones. Prenant le contre-pied de cet argument, A soutient la logique néo-libérale de compétitivité, argumentant que la domination anglo-saxonne est due avant toute chose à leur excellence et non à leur langue.

L'intervention débute par une illustration concrète des changements historiques (avec une dimension temporelle explicite «y a dix ans y a quinze») liés aux nouvelles technologies, et en particulier à l'émergence du courrier électronique. Cette illustration porte bien ici sur les changements de pratiques (la lettre *vs.* l'email, notons à cet égard la volonté de chercher et d'utiliser le terme français consacré!), changements de pratiques qui présupposent un progrès en termes de rentabilité économique. Cette rentabilité n'est pas véritablement contestable selon lui, elle est établie comme un fait «historique» évident soulignant que les progrès technologiques constituent un objectif sociétal supérieur à la question des langues nationales, reléguée par l'intervenant à un débat du passé.

Par ailleurs, dans l'argumentaire de A, la «nature» même de la langue n'est pas fondamentale, peu importe qu'il s'agisse de l'anglais ou du mandarin (bien que nous devrions nous estimer heureux que ce ne soit pas le cas!). Ce qui importe, c'est que le changement opéré coïncide avec une avancée praxéologique et technique et que cette avancée corresponde à une plus grande rapidité de l'information et des services. La mention des grandes entreprises de la nouvelle économie, telles qu'Apple et eBay, contribue au renforcement des liens entre pratiques

langagières et économie mondialisée et souligne alors une vision du changement comme avant tout économique et pratique.

Ces discours du changement comme nécessairement rattachés à l'idée de progrès participent à la construction d'une idéologie de la langue comme un pur instrument technique, tendant ainsi à déconnecter la valeur historique et identitaire de cette dernière.

Ces deux positionnements révèlent, selon moi, trois composantes des discours sur la langue à l'heure de la haute modernité. Premièrement, ils mettent en évidence que la langue en tant que telle devient le terrain sur lequel sont discutées les transformations sociales, transformations sociales qui viennent à la fois expliquer et légitimer les pratiques langagières.

Deuxièmement ces deux positionnements illustratifs construisent à leur manière une vision fondamentalement essentialiste de la langue, en établissant une équation d'une part entre la langue et la culture, et d'autre part, entre la langue et le progrès. Enfin, derrière ces positionnements se profilent deux visions du changement, d'une part une vision nostalgique d'un passé révolu mais nécessairement meilleur, d'autre part une vision d'un présent et d'un avenir forcément prometteur.

Conclusion

J'ai cherché, dans ce travail, à mettre en évidence l'importance des changements sociaux au sein de discours sur les langues à l'heure de la haute modernité. En ce sens il ne s'agit pas de mesurer le changement, il s'agit de comprendre comment ce dernier est construit et comment les sujets parlants se positionnent face à lui. Il ne s'agit donc pas d'une sociolinguistique historique, mais bien d'une sociolinguistique historicisante qui cherche à prendre pleinement en considération la manière dont les discours du changement s'articulent aux idéologies langagières au sein d'une sociolinguistique de la haute-modernité.

La prise en compte de cette historicité est, selon moi, une condition de possibilité analytique de nos recherches. D'une part, parce qu'une sociolinguistique de l'*hic et nunc* court toujours le risque de dé-historiciser les pratiques langagières et de linéariser les discours. D'autre part, parce

que les discours sur la langue sont quant à eux pleinement ancrés dans une historicité, et tendent à ré-historiciser – et probablement à réifier – la réalité sociale et à construire l’histoire comme faisceau explicatif du changement linguistique.

En ce sens, ces discours du changement – et leurs analyses – nous offrent la possibilité de saisir comment se construisent les idéologies langagières, comment elles se modifient mais aussi comment elles se reproduisent. En effet, les discours analysés ici, bien qu’ils s’ancrent dans une réalité sociale de l’hyper-modernité, révèlent aussi la persistance des idéologies langagières d’antan et les discours sur la langue – et surtout sur la langue française – du passé même lointain révèlent d’étranges similitudes avec les discours du présent. Certes, actuellement les éléments sur lesquels les regards – et les paroles – se tournent pour construire les idées soit de progrès, soit de régression linguistiques sont quelque peu différents. L’ennemi – ou l’ami – n’est pas le même qu’auparavant, mais il est toujours présent; les raisons du changement invoquées ne sont pas identiques à celles du passé, mais elles sont toujours conditionnées par un positionnement idéologique et social. En ce sens, ce qui est fondamentalement commun aux discours sur la langue, c’est qu’ils s’ancrent dans un certain ordre moral, politique et économique, qu’ils ne sont pas déconnectés de la réalité sociale dans laquelle ils émergent, mais bien qu’ils en sont le produit tout en étant son révélateur. La reproduction des discours sur la langue et la reproduction des débats langagiers nous invitent à donc repenser le changement, non pas en termes de rupture – ou de différence – uniquement, mais aussi en termes de continuité idéologique et historique. C’est selon moi une telle entreprise qui pourrait être au centre d’une sociolinguistique critique et historicisante.

Références bibliographiques

- BAKHTINE, Michael (1970), *Problèmes de la poésie de Dostoïevski*, Lausanne: L’Age d’Homme.
- BLOMMAERT, Jan (ed.) (1999), *Language Ideological Debates*, Berlin, New York: Mouton de Gruyter.
- BOURDIEU, Pierre (1980), *Le sens pratique*, Paris: Les Editions de Minuit.

- BOURDIEU, Pierre (1982), *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris: Fayard.
- BOURDIEU, Pierre (2001), *Langage et pouvoir symbolique*, Paris: Fayard/Seuil.
- BOUTET, Josiane (1994), *Construire le sens*, Bern: Peter Lang.
- DESPREZ, Christine (1994), *Les enfants bilingues*, Paris: CREDIF/Didier.
- DUCHÊNE, Alexandre (2008), *Ideologies across Nations*, Berlin, New York: Mouton de Gruyter.
- DUCHÊNE, Alexandre/HELLER, Monica (ed.) (2007), *Discourses of Endangerment*, London: Continuum.
- DUCHÊNE, Alexandre/ROSENBAUM, Francine (1999), «La consultation logopédique comme espace de rencontre des langues minoritaires et majoritaires», *Bulletin suisse de linguistique appliquée* 69(2), 87-95.
- FAIRCLOUGH, Norman (1992), *Discourse and Social Change*, New York: Polity Press.
- FOUCAULT, Michel (1971), *L'ordre du discours*, Paris: Gallimard.
- GAL, Susan/WOOLARD, Kathryn (ed.) (2001), *Languages and Publics. The Making of Authority*, Manchester (UK): St. Jerome's Press.
- GOLDSTEIN, Tara (1997), *Two Languages at Work. Bilingual Life on the Production Floor*, Berlin: Mouton de Gruyter.
- HELLER, Monica (2002), *Eléments d'une sociolinguistique critique*, Paris: LAL, Didier.
- HELLER, Monica (1999), «Heated language in a cold climate», in: J. BLOMMAERT (ed.), *Language Ideological Debates*, Berlin, New York: Mouton de Gruyter, 143-170.
- HIGONNET, Patrice L.-R. (1980). «The politics of linguistic terrorism and grammatical hegemony during the French Revolution», *Social History* 5, 41-69.
- JAFFE, Alexandra (1999). *Ideologies in Action. Language Politics on Corsica*, Berlin, New York: Mouton de Gruyter.
- KASUYA, Keisuke (2001), «Discourses of linguistic dominance: A historical consideration of French language ideology», *International Review of Education* 47(3-4), 235-251.
- KLINKENBERG, Jean-Marie (2001). *La langue et le citoyen*. Paris: PUF.
- MARTÍN ROJO, Luisa/GABILONDO PUJOL, Angel (2002). «Michel Foucault», in: J. VERSCHUEREN/J.-O. ÖSTMAN/J. BLOMMAERT/C. BULCAEN (ed.), *Handbook of Pragmatics*, Amsterdam: John Benjamins.
- MARTÍN ROJO, Luisa (2001). «New developments in discourse analysis: Discourse as social practice», *Folia Linguistica* 35(1-2), 41-78.
- MCDONALD, Maryon (1989). «*We are not French*». *Language, Culture and Identity in Brittany*, London: Routledge.
- MEEUWIS, Michael (1999), «Flemish nationalism in the Belgian Congo versus Zairean anti-imperialism: Continuity and discontinuity in language ideological debates», in: J. BLOMMAERT (ed.), *Language Ideological Debates*, Berlin: Mouton de Gruyter, 381-424.
- MUNTIGL, Peter/WEISS, Gilbert/WODAK, Ruth (2000), *European Union Discourses on Un/Employment*, Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins.
- PILLER, Ingrid (2002), *Bilingual Couples Talk. The Discursive Construction of Hybridity*. Amsterdam: John Benjamins.
- SWIGGERS, Pierre (1990), «Ideology and the <clarity> of French», in: J. JOSEPH/T. TAYLOR (ed.), *Ideologies of Language*, London: Routledge, 112-130.

- WOOLARD, Kathryn (1998), «Introduction: Language ideology as a field of inquiry», in: B. B. SCHIEFFELIN/K. WOOLARD/P. V. KROSKRITY (ed.), *Language Ideologies. Practice and Theory*, New York, Oxford: Oxford University Press, 3-47.
- WATTS, Richard (1999), «The ideology of dialect in Switzerland», in: J. BLOMMAERT (ed.), *Language Ideological Debates*, Berlin: Mouton de Gruyter, 67-103.
- WODAK, Ruth (1999), «Critical discourse analysis at the end of the 20th century», *Research on Language and Social Interaction* 32(1-2), 185-193.

Partie II
Études de cas

Catharina PEERSMAN

Une approche actuelle de matériaux médiévaux : les chartes de l'abbaye de Ninove sous l'angle de la sociolinguistique historique

Introduction

En tant que méthode d'analyse pour les dialectes français médiévaux, la scriptologie a rendu possible la localisation de certains textes littéraires anonymes et la création de l'*Atlas des formes et des constructions des chartes françaises du 13^e siècle* de DEES (1980). Jusqu'à présent, la scriptologie n'a toutefois jamais dépassé ce niveau descriptif. Comme, d'un point de vue linguistique général, les données historiques sont considérées comme difficiles à traiter (il n'y a que des données écrites lacunaires, qui ne sont pas nécessairement représentatives), nous avons créé une approche qui combine les analyses socio-historique et scriptologique des chartes. Ainsi, nous sommes en train de réaliser une étude de cas variationnelle, diachronique et sociolinguistique sur l'emploi de l'ancien français dans les chartes de l'ancienne abbaye de Ninove, située au sud de la Flandre néerlandophone, près de la frontière linguistique.

Concrètement, toutes les chartes originales (1137-1350) et leurs copies, qu'elles soient écrites en latin, en ancien français ou en moyen néerlandais, sont, dans un premier temps, décrites par le biais d'un profil socio-historique. Les chartes en ancien français sont ensuite soumises à une analyse scriptologique au cours de laquelle toutes les caractéristiques dialectales sont inventoriées. Sur cette base, il devient possible de relever des tendances dans l'emploi des langues. Notre recherche a déjà révélé que les grands propriétaires (p. ex. les comtes de Flandre) et les seigneurs locaux ne se servent pas des mêmes variantes dialectales. Alors, les questions suivantes s'imposent : qui se sert de quelle variante, et pourquoi ? Existe-t-il un début de standardisation des variétés

linguistiques employées ? Le passage du latin aux langues vernaculaires est-il lié à des changements sociaux ?

1. Esquisse du projet de recherche

Dans cette première section, nous esquissons notre projet de recherche, afin de fournir au lecteur le contexte nécessaire à la compréhension des analyses spécifiques que nous présenterons dans les paragraphes suivants. Après avoir décrit l'objet de notre étude (1.1.), nous le situons brièvement dans le contexte de l'essor des langues vernaculaires écrites (1.2.), en prêtant une attention particulière à l'ancien français. La valeur linguistique des chartes est soulignée par le biais des principes de la scriptologie dans le paragraphe 1.3. Finalement, nous esquissons la structure générale de nos recherches, dont nous suivons les grandes lignes dans le présent article (1.4.).

1.1. *Objet d'étude*

Notre thèse de doctorat vise à étudier la collection de chartes de l'abbaye de Ninove, un corpus d'originaux bien conservés, pour la période de 1137 (fondation de l'abbaye) à 1350. Pour la première fois, dans la recherche, nous proposons une analyse qui combine l'examen scriptologique et celui des circonstances de la création des chartes, afin de réaliser une étude de cas sociolinguistique sur l'emploi de la langue vernaculaire écrite, à savoir le roman d'oïl ou ancien français.

L'ancienne abbaye norbertine de Ninove se situait à l'intersection de différentes frontières. Non seulement la ville médiévale de Ninove était traversée par la frontière stratégique entre le comté de Flandre et le duché de Brabant (à savoir la rivière Dendre), mais elle se trouvait également à proximité de la frontière sud de la Flandre néerlandophone. A cette position stratégique complexe s'ajoute encore la proximité du *Land van Aalst*, un fief dépendant du Saint Empire, alors que la plus grande partie de la Flandre était un fief du roi de France (la Flandre de la Couronne; KADENS 2001 : 15).

D'un point de vue linguistique, cette localisation géographique de l'abbaye est intéressante, d'autant plus que – même si la majorité de ses propriétés se trouvaient dans le domaine néerlandophone – elle possédait également des biens assez considérables dans le Hainaut. La plupart de ces biens, groupés autour de la prévôté abbatiale de Renissart, se situaient en territoire picard, mais à proximité de la zone de transition entre le picard et le wallon. On peut donc supposer que les matériaux écrits que l'abbaye nous a laissés vont témoigner de l'influence d'une pluralité de langues et de dialectes.

1.2. L'essor de langues vernaculaires écrites

La complexité linguistique des documents de l'abbaye de Ninove ne peut ressortir à sa pleine valeur que lorsqu'elle est placée dans son contexte historique. En effet, en ce qui concerne les langues parlées et écrites, le cas du comté de Flandre médiéval était très particulier: la langue de la communication orale, le moyen néerlandais, n'est entrée que très graduellement dans les documents écrits, parce que les scribes se servaient surtout du latin, langue traditionnelle de l'administration, et de la langue vernaculaire prestigieuse, le français (GYSELING 1977, CROENEN 1999, KADENS 1999).

Nous retrouvons évidemment ces trois langues dans notre corpus. A titre indicatif, nous visualisons ci-dessous le nombre de chartes originales conservées groupées par langue pour la période 1250-1350.

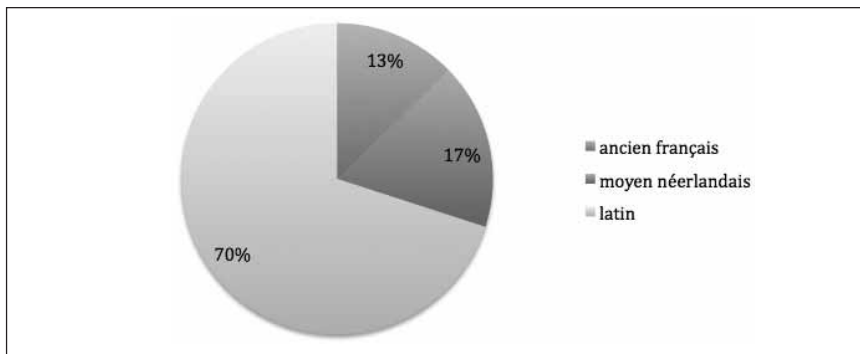


Figure 1. Fréquence des langues écrites (1250-1350).

Pour le siècle en question, nous disposons de 150 chartes originales conservées. Parmi ces documents, 19 (13%) sont écrits en ancien français, 26 (17%) en moyen néerlandais et 105 (70%) en latin. Le latin reste donc sans aucun doute la langue administrative prédominante.

Comme nous ne retenons que les chartes écrites en ancien français pour l'analyse dialectale, il convient de décrire plus en détail le développement de l'ancien français écrit au cours de cette période. On sait que les premiers textes écrits en français apparaissent vers le milieu du IX^e siècle, mais ce n'est qu'à partir du XI^e siècle que les textes en langue vernaculaire sont plus largement répandus. Et ce n'est que dans la deuxième moitié du XIII^e siècle que les chartes rédigées en langue vernaculaire commencent à prendre une place considérable. Cette évolution est annoncée dans les chartes latines antérieures, qui présentent des traces implicites et explicites des langues vernaculaires¹.

L'idée simpliste d'un ancien français ou roman d'oïl plus ou moins uniforme qui, depuis la fin du XI^e siècle, auraient été utilisés de la Normandie jusqu'en Lorraine, a été récusée depuis longtemps (cf. dernièrement VAN HOECKE 2003). La réalité linguistique médiévale n'était pas aussi simple: sous l'influence des structures féodales, économiques et religieuses, le domaine d'oïl était divisé en de nombreuses unités plus réduites, respectivement des seigneuries, des villages ou des paroisses, chacune ayant son propre parler (ROSENQVIST 1919, WÜEST 1979). Souvent, cette fragmentation dialectale se manifeste davantage dans les documents administratifs, les chartes, que dans les textes littéraires (WACKER 1916, MONFRIN 1972).

1.3. Valeur linguistique des chartes

Les chartes sont des documents administratifs, des instruments écrits à valeur légale². Les chartes peuvent être rédigées à la demande d'un noble, d'échevins, du pape, d'une ville ou même d'un petit moine insigni-

1 Nous avons analysé les aspects morpho-syntaxiques et métalinguistiques de ces traces dans les *Travaux du Cercle Belge de la Linguistique* (PEERSMAN 2006).

2 «Une charte est un acte par lequel se manifeste au Moyen Age la volonté de l'auteur de l'acte écrit et qui constitue normalement un titre entre les mains de son bénéficiaire» (CÁRCEL ORTÍ 1997: 95, §385).

fiant dans une abbaye obscure. Les actions légales dont témoignent les chartes sont aussi variées que les commanditaires et les destinataires: il peut s'agir d'un testament, d'une donation, de la conclusion d'un conflit, d'un privilège accordé, etc.

Lorsqu'on compare les chartes médiévales aux textes littéraires de la même époque, les premières présentent des avantages considérables d'un point de vue linguistique. Tout d'abord, parmi toutes les sources médiévales écrites, les chartes fournissent le plus grand nombre d'informations, ne serait-ce qu'à cause de la masse de documents conservés (KADENS 2001: 30). En outre, au contraire de la quasi-totalité des textes littéraires, la plupart des chartes sont datées et localisées ou facilement localisables, ce qui permet de situer dans le temps et dans l'espace les données que l'on en fait ressortir, qu'il s'agisse de données sur le contenu ou sur la forme linguistique de la charte. Dès lors, les chartes – dont l'étude est encore largement en friche³ – sont des témoins importants de l'essor et de l'emploi des langues vernaculaires.

La forme linguistique des chartes écrites en langue vernaculaire pose toutefois certains problèmes. Tout d'abord, il ne faut jamais oublier que la langue des chartes n'est qu'un reflet indirect de la langue parlée. De plus, la langue administrative, la *scripta*, était une langue écrite plus ou moins conventionnelle dans laquelle des formes centrales (provenant du dialecte de l'Ile de France) et des formes plus régionales (picardes, normandes, lorraines, wallonnes, etc.) se superposaient (GOSSEN 1967). La graphie des *scriptae* est encore compliquée par le fait que les copistes, face à des évolutions phonétiques ou à des formes régionales, préféraient souvent des formes plus anciennes et plus générales (REMACLE 1948, GOEBL 1970, WÜEST 2003).

1.4. Structure générale

Les chartes de notre corpus sont soumises à une double analyse. Dans un premier temps, toutes les chartes originales, qu'elles soient écrites en latin, en ancien français ou en moyen néerlandais, sont décrites dans

3 Les travaux de HOLTUS *et al.* dans le *Lexikon der Romanistischen Linguistik* (2003) et de GOYENS/VERBEKE (2003) montrent que ce domaine de recherche manque encore d'études approfondies.

un profil socio-historique, basé sur leur contenu (point 2). Ensuite, les chartes en ancien français sont analysées de façon détaillée selon les critères de la scriptologie. Ainsi, chaque trait dialectal (picard, wallon, normand ou même flamand) est repéré et inventorié. En confrontant les chartes originales à leur(s) copie(s) contemporaine(s), nous pouvons également relever les traces d'une éventuelle standardisation en cours (point 3). La combinaison des profils socio-historiques et dialectaux permettra de déterminer les facteurs qui exercent une influence sur l'emploi de la langue vernaculaire écrite (point 4).

2. Analyse socio-historique

Dans une perspective socio-historique, les documents médiévaux posent des problèmes qui se situent à différents niveaux (2.1.). Néanmoins, il est possible de dégager des chartes écrites en langues vernaculaires des informations sur les circonstances socio-historiques de leur réalisation. Pour ce faire, nous partons d'un certain nombre de paramètres ressortant du contenu afin d'établir pour chaque document un profil socio-historique (2.2.).

2.1. Difficultés de base

Le premier problème de nos matériaux est le fait que les documentations écrites dont nous disposons sont toujours incomplètes et ne donnent pas nécessairement une image fiable de la production écrite de leur époque. En outre, elles ne peuvent offrir que des données positives (elles ne peuvent pas attester l'absence d'un phénomène). D'un point de vue linguistique, elles datent d'une époque où il n'était évidemment pas question d'utiliser une langue ou une orthographe standardisées. D'un point de vue sociolinguistique, ces problèmes qui caractérisent l'ensemble des documents historiques sont communément dénommés *the bad-data problem* (NEVALAINEN/RAUMOLIN-BRUNBERG 2003: 26-27).

Si les documents historiques tels que les chartes sont à manier avec prudence, il reste néanmoins possible d'en dégager des résultats inté-

ressants. Si le plus fameux sociolinguiste de notre temps, LABOV (1994 : 11), décrit la linguistique historique comme étant «the art of making the best use of bad data», on veillera à adopter une approche nuancée, qui envisagera les matériaux médiévaux sous autant d'angles que possible. Selon nous, c'est une analyse croisée des données du contenu (profil socio-historique) et de la forme linguistique (profil dialectal) qui permet de dégager un maximum d'informations des chartes analysées. Dans cette section, nous nous concentrons d'abord sur les données du contenu, groupées dans le profil socio-historique.

Etant donné les informations limitées fournies par les chartes médiévales, les possibilités de leur attribuer un profil socio-historique sont réduites. Une recherche sociolinguistique sur des matériaux actuels peut prendre en compte des variables extralinguistiques tels que le sexe, l'âge, la classe sociale, l'ethnicité, la race du locuteur et la taille de sa communauté. Face à des données médiévales, une telle sélection de variables ne sert toutefois pas à grand chose, puisque la plupart sont impossibles à déterminer. Il faut donc chercher des variables alternatives, afin de construire une grille capable de rendre les principales caractéristiques socio-historiques des chartes étudiées.

2.2. Profil socio-historique

L'élaboration du profil socio-historique des chartes de notre corpus passe par deux étapes. D'abord, il est indispensable de grouper les informations nécessaires par charte. Heureusement, nous pouvons nous servir d'un type de document archivistique qui correspond parfaitement à nos besoins, à savoir la liste des analyses⁴. Cette liste regroupe toutes les chartes de la période étudiée (1137-1350), qu'elles soient écrites en latin, en ancien français ou en moyen néerlandais. Pour chaque charte, nous disposons ainsi d'un petit résumé du contenu et de quelques informations supplémentaires. Concrétisons le concept par le biais de l'analyse suivante :

4 La liste des analyses constitue normalement le supplément d'un inventaire. Pour les archives de l'abbaye de Ninove, un inventaire complet faisait défaut. Nous sommes en train de réaliser le nouvel inventaire en collaboration avec les archivistes des Archives de l'Etat à Leuven (PUT/PEERSMAN 2008).

1284, novembre.

Ches choses deseure dites furent faites en l'an de l'incarnation Nostre Seigneur mil deus cens quatre vins et quatre on mois de novembre.

Renier, seigneur d'Arquennes, permet à abbaye de Ninove d'élever la digue de son vivier à Renissart, afin de pourvoir leur moulin d'une quantité d'eau suffisante sans pour autant inonder les terres communes de Rosseignies.

1 charte.

Les sceaux de Renier, de Jaquemin de Walhain et de Jaquemin Thiebaut sont perdus.

Edition : DS260.

Première information: la date du document. Lorsque le lieu de rédaction est mentionné dans le texte, il suit la date. Ensuite, grâce à la formule de datation qui est reprise littéralement, nous pouvons identifier la langue du document. Le cœur de l'analyse est le résumé, qui reprend les éléments les plus importants du contenu. Il est suivi de la description physique du document: il s'agit ici d'une charte originale, dont les trois sceaux ont disparu. Le dernier élément informatif établit une concordance avec l'édition (ou les éditions) existante(s), nommément l'édition DE SMET (1841).

A partir de la liste des analyses, il est possible de retrouver rapidement les informations nécessaires à l'établissement du profil socio-historique de chaque charte. De tels profils n'existant pas encore, nous avons été amenée à les créer, en nous inspirant tout d'abord des *indices de localisation* de MONFRIN (MONFRIN 1972, MANTOU/MONFRIN 1987) qui comprennent la place où l'acte a été donné, la résidence du destinataire, la résidence du bénéficiaire/destinataire, éventuellement la résidence de l'autorité qui confirme la charte et la localisation des biens concernés. A ces paramètres, certes très utiles, mais qui ne visent qu'à localiser géographiquement la charte (plus ces paramètres coïncident, plus la localisation est exacte), nous avons ajouté d'autres paramètres, indispensables: la langue de l'acte, la date, la thématique générale (action légale), afin d'obtenir un profil socio-historique aussi complet que possible. En ce qui concerne les personnes impliquées, le destinataire et le destinataire, connaître leur seule résidence ne suffit évidemment pas. Il importe aussi de préciser leur sexe et leur statut social.

A titre d'exemple, nous présentons ci-dessous le profil socio-historique du document déjà mentionné, avec indication des paramètres retenus pour l'analyse :

1. langue	ancien français
2. date	1284, novembre
3. lieu	—
4. destinataire	Renier, écuyer, seigneur d'Arquennes
5. résidence du destinataire	Arquennes
6. destinataire	Abbaye de Ninove
7. résidence du destinataire	Ninove
8. localisation des bien concernés	Renissart, Rosseignies
9. thématique	autorisation

Nous constatons que mis à part la résidence du destinataire, Ninove⁵, les indices de localisation convergent clairement vers le Hainaut. D'abord, l'acte a été établi au nom de Renier, seigneur d'Arquennes⁶, et sous les sceaux du même Renier, de Jaquemin de Walhain⁷ et de Jaquemin Thibaut, chanoines de Nivelles⁸. En outre, les biens concernés sont situés à Renissart⁹ et à Rosseignies¹⁰, d'où proviennent aussi les témoins¹¹. Finalement, il est très probable que le destinataire réel de l'acte ne soit pas l'abbaye, mais son chargé d'affaires à Renissart. Cet indice pourrait donc tout aussi bien rejoindre les autres et confirmer la localisation de l'acte près d'Arquennes.

Afin de permettre des recherches plus ciblées dans les profils socio-historiques des chartes du corpus entier, nous les avons entrés dans une

- 5 Ninove, ville, arrondissement d'Alost, province de Flandre Orientale, Belgique (GYSSSELING 1960: 743).
- 6 Arquennes, commune, arrondissement de Charleroi, province de Hainaut, Belgique (GYSSSELING 1960: 70).
- 7 Walhain-Saint-Paul, commune, arrondissement de Nivelles, province de Brabant, Belgique (GYSSSELING 1960: 1037).
- 8 Nivelles, ville, arrondissement de Nivelles, province de Brabant, Belgique (GYSSSELING 1960: 743).
- 9 Renissart, hameau d'Arquennes, arrondissement de Charleroi, province de Hainaut, Belgique (GYSSSELING 1960: 835).
- 10 Rosseignies, hameau de Seneffe, arrondissement de Charleroi, province de Hainaut, Belgique (COTYLE 1974: 283-84).
- 11 La liste des témoins cités est trop impressionnante pour qu'on ne la prenne pas en compte. Il s'agit notamment du maire, de cinq échevins et de dix-huit notables de Rosseignies.

base de données Access¹². Ainsi, il est possible d'isoler des paramètres (par ex. le statut social du destinataire/bénéficiaire) et de traiter rapidement la collection entière de données socio-historiques, c'est-à-dire toutes les chartes originales de la période 1137-1350, écrites en latin, en ancien français et en moyen néerlandais. Le traitement informatique de ces profils socio-historiques facilite aussi l'ajout des analyses scriptologiques, qui pourront ainsi être entrées dans des fichiers existants, comme un paramètre rejoignant les autres.

3. Analyse scriptologique

L'analyse socio-historique des chartes écrites en latin, en moyen néerlandais et en ancien français est suivie de l'analyse dialectale de ces dernières (3.1.). La *scripta* de chaque charte est soumise à une analyse scriptologique (3.2.). Les traits dialectaux repérés forment la base de l'élaboration d'un profil dialectal par charte (3.3.).

3.1. Valeur linguistique des chartes

Les chartes sont des documents profondément ancrés dans la réalité¹³. Par conséquent, leurs spécificités linguistiques sont clairement délimitées dans l'espace et dans le temps. Comme il s'agit de textes qui visent en général un public très spécifique, la langue en porte souvent des traces. Ainsi, il a été constaté depuis longtemps que les chartes en ancien français présentent des traits dialectaux plus nombreux que les textes littéraires. On a pu assumer que les créations littéraires visaient

12 Comme les fichiers automatiques du programme ne sont pas aptes à rendre toutes les informations dont nous avons besoin, nous avons conçu un fichier nous-même. Nous tenons à remercier vivement Sven Vandroemme qui est responsable de la programmation proprement dite.

13 Selon la définition classique, ce sont des documents destinés notamment à servir de preuve de l'acquisition ou de la confirmation d'un droit, ou à permettre la production d'une telle preuve (VAN CAENEGEM *et al.* 1997: 91). Elles devaient donc être parfaitement compréhensibles pour tous les partis concernés.

un public plus étendu et que les auteurs ou les copistes faisaient des efforts conscients pour éliminer autant que possible des mots ou des tournures qui risquaient de n'être compris que localement. Les chartes, par contre, surtout lorsqu'il s'agit de documents à importance locale restreinte, devaient être compréhensibles et reconnaissables par les personnes impliquées dans la transaction. Reprenons à ce sujet le cas de la charte de 1284 dans laquelle Renier, seigneur d'Arquennes, permet à l'abbaye de Ninove d'élever la digue de son vivier à Renissart. Etant donné que les indices de localisation convergent dans la commune d'Arquennes, située à proximité de la zone de transition du picard vers le wallon, on pourra s'attendre à ce que le français de cette charte soit teinté de traits picards et wallons. Nous confronterons cette hypothèse aux résultats de l'analyse dialectale (cf. 3.3.).

Alors que l'intérêt linguistique des chartes est reconnu depuis longtemps, il est étonnant de constater que, jusqu'à présent, les études linguistiques qui leur étaient consacrées se soient pratiquement toujours limitées à une analyse des données dialectales. L'atlas de DEES (1980), la grammaire de l'ancien picard de GOSSEN (1976) et les études de REMACLE (1948, 1992) se contentent d'une étude comparée des dialectes historiques. Les exceptions sont très rares. Ainsi, le travail de MANTOU (1972) sur les chartes rédigées en français dans la partie flammingante du comté de Flandres dépasse le domaine de la dialectologie pure en traitant l'interaction entre le moyen néerlandais parlé et le français écrit. Quant aux recherches sur la standardisation de l'écrit en ancien français, un des seuls travaux précurseurs, à notre connaissance, est l'étude de GOEBL (1975), qui étudie l'évolution de la *scripta* normande sur la base d'une comparaison des chartes originales conservées avec leurs copies. En réalisant notre étude sociolinguistique des chartes de l'abbaye de Ninove, nous espérons partiellement combler ce manque.

3.2. *Les scriptae*

La théorie des *scriptae* pose que la langue des chartes est une langue écrite hétérogène plus ou moins conventionnelle dans laquelle des formes communes, acceptées plus généralement (*françois*), et des formes plus locales (*picard*, *normand*, *wallon*), coexistent et alternent. A cela s'ajoute un fait déjà mentionné, à savoir que toute tradition écrite est

conservatrice par définition. Par conséquent, des formes plus anciennes peuvent être juxtaposées à des formes plus récentes, puisque les copistes, en se trouvant face à une évolution phonétique nouvelle, peuvent opter pour la conservation des formes écrites de la phase linguistique précédente. Il est donc évident que la *scripta* est une forme de langue qui ne correspond à aucune réalité orale – sans parler du fait qu’une langue écrite n’est jamais identique à sa forme parlée.

Pour illustrer cette hétérogénéité de la langue des chartes, nous citons ici le protocole initial¹⁴ des dix-neuf chartes originales de notre corpus rédigées en ancien français¹⁵, en soulignant la désignation du public.

1. En nom dou pere, dou fil et dou saint esperit, Amen. Nous Jehans de Liedekerke, chevaliers, sires del Alluet et Aelis, nos feme, dame de Contreueuer, en no boin sens, en no boine memoire et de no boine volenteit, faisons et ordenons no testament et no deraine volenteit ... (Sup 30- 1304)
 2. Nous Guis, cuens de Flandres et marchis de Namur, faisons a savoir **a tous** ke ... (DS245-1272)
 3. Nous Guis, cuens de Flandres et marchis de Namur, faisons savoir **a tous** ke ... (Sup 15-1279, DS267-1288, Sup 20-1296)
 4. Nous Rasses de Gavere, sires de Lidekerke et de Breda, faisons saver **a tous** ke ... (Sup 24- 1301)
 5. Nous Robers, cuens de Flandres, faisons savoir **a tous** que ... (Sup 39- 1315)
 6. Nous Henris de Flandres, coems de Lode, faisons savoir **a tous** que... (Sup 45-1326)
 7. Nous Willames, cuens de Heynou, de Hollande, de Zeelande et signor de Frise et Gerars, sire de Voerne et castelain de Zeelande, faisons savoir **a tous** ke ... (Sup 47-1329)
 8. Sachent **tout cil** ki sunt et ki avenir sunt ke dimisele Katerine, fille segneur Jehan de Camerai, ... (Sup 12-1270/1)
 9. Jou Ernoul de Lidekerke, tresoriers de Leuse et sires de Lombeke le castelain, fach savoir **a tous cheaus** ki ces presentes lettres verront et orront, ke ... (Sup 33-1306)
- 14 Le protocole initial est le cadre formel initial de l’acte, dont les éléments ne sont pas nécessairement formulés en fonction de l’acte en question, mais qui répondent aux règles en usage pour un même type de document, compte tenu de son contenu juridique et de sa nature diplomatique (CÁRCEL ORTÍ 1997: 53-54, §182).
- 15 Le code identificatoire après la citation renvoie à la numérotation de la charte dans le *Fonds de Smet* (DS) ou dans le *Supplément* (Sup) et à la date de rédaction.

10. Je Jehans dis sires d'Audennarde, sires de Rosoit, fach a savoir **a tous chiaus** ke ces letres verront et ouront, que ... (DS248-1277)
11. Nous Soihiers dis de Brainne, chevaliers, sires de Seneffe, faisons savoir **a tous chiaux** ki ces lettres veront et oront, ke ... (DS277-1290)
12. Godefroes, cuens de Viane, **a tous chiaus** ki ches presentes lettres veront et oront, salus. (DS264-1285)
13. **A tous chaus** ki ches lettres veront, jou, Gilles, chivaliers, sires de Arkenna, salut en Nostre Seignor. (DS231-1263)
14. **A tous chiaus** ki ches presens letres vieront et oront, Reniers, sires d'Arkenne, escuiers, salut et connoistre veriteit. (DS260-1284)
15. **A tous chiaus** ki ces lettres veront et oront, nos, Watiers de Brainne, chevaliers, sires de Seneffe, salus et connaissance de veriteit. (DS265-1287)
16. **A tos chias** ki ces lettres vieront et oront, Odris de Walehang, chevalirs, sires de Rohingies, salus et veriteit connoistre. (DS246-1273)
17. **A tos chiaus** ki ches presentes lettres verront et oront, Jehans, chivaliers, sires de Scendelbeke, salus et connoistre la verité. (DS249-1279)

Sans analyser véritablement les données, nous pouvons déjà énumérer certaines différences frappantes. L'exemple 1, le début d'un testament, ne mentionne pas explicitement le public, tandis que toutes les autres citations s'adressent au public en se servant du quantificateur indéfini *tout* (voir BURIDANT 2000: 161-65). Nous en relevons les formes suivantes: *tous* (15 cas), *tos* (2 cas) et *tout* (cas unique), qui peuvent être suivies d'un démonstratif et d'une relative du type *<tous> ceux qui verront et entendront cette charte* (10 cas). La graphie du pronom servant d'antécédent à la relative varie aussi (*cil, chaus, cheaus, chiaus, chiaux, chias*).

Quoique la formulation de certaines parties de la charte soit hautement déterminée par la tradition diplomatique, la variation reste impressionnante. Il faut constater qu'elle se produit non seulement dans le domaine de l'orthographe, mais aussi dans ceux de la morpho-syntaxe et de la syntaxe. En outre, la variation, de quelque type que ce soit, est très limitée dans le protocole des chartes comtales (exemples 2 à 7) par rapport à celle des chartes au nom de seigneurs plus locaux (exemples 1 et 8 à 17). Vu l'objectif de cet article, nous ne pouvons pas étudier plus précisément cette variation, mais il est clair qu'elle ouvre des perspectives intéressantes à des analyses linguistiques plus poussées.

3.3. Analyse scriptologique

Si nous dressons le bilan des matériaux que nous offrent les chartes, il en ressort clairement que ceux-ci, quoique riches et intéressants, sont à manier avec prudence. Néanmoins, des recherches dialectales sont possibles, grâce aux études de certains dialectes historiques spécifiques (voir en particulier REMACLE [1948, 1992] pour l'ancien wallon, GOSSEN [1967, 1976] pour l'ancien picard et GOEBL [1970] pour la scripta normande) ainsi que, dans une perspective plus générale, la récente *Grammaire nouvelle de l'ancien français* de BURIDANT (2000). En ce qui concerne la langue des chartes elle-même, l'instrument le plus connu est sans aucun doute l'*Atlas* de DEES (1980), qui illustre la fragmentation dialectale de l'ancien français.

Sur la base de ces travaux antérieurs¹⁶, nous avons construit une grille d'analyse scriptologique réunissant différents traits dialectaux, des plus répandus (donc des moins typiques) aux plus spécifiques (donc plus locaux). La grille permet ainsi une délimitation géographique précise de la langue du document en question. Afin de concrétiser le concept de l'analyse scriptologique, nous proposons ci-dessous une micro-analyse du protocole 13¹⁷. La charte en question date de 1263; Gilles, chevalier d'Arquennes, s'y adresse à son public en disant:

13. A tous **chaus** ki **ches** lettres veront, **jou**, Gilles, **chivaliers**, sires de Arkenna, salut en Nostre Seignor.

Le trait dialectal le plus fréquent que nous relevons dans cette phrase est la palatalisation du /k/ roman initial devant /e/ et /i/ et des groupes initiaux /tʰ/ et /kʰ/ qui aboutissent tous à [tʃ] > [ʃ] (graphie *ch*), au lieu de [ts] > [s] (graphie *c*), dans (*ECCE ILLOS >) **chaus** et (*ECCE ISTAS >) **ches**. Ce traitement de la palatale unit le normand au picard et distingue ces deux dialectes du wallon et des autres parlars d'oïl (POPE 1966:

16 Nous avons également tiré profit de l'excellent *From Latin to Modern French* de POPE (1966), de la grammaire historique de NYROP (1936) et de la morphologie historique de FOUCHÉ (1967). Au besoin, nous nous référons aussi aux exemples des dictionnaires historiques (TOBLER-LOMMATZSCH [1925-2002], GODEFROY [1880-1902], FEW).

17 Nous limitons notre analyse à une formule, puisque l'analyse scriptologique d'une charte pourrait constituer à elle seule l'objet d'un article.

487; MANTOU 1972: 304-6; GOSSEN 1976: 91-94, 154; REMACLE 1992: 111-2, 158)¹⁸. Un trait typique du wallon est la voyelle initiale instable¹⁹ dans (CABALLARIUS²⁰ >) *chivaliers*, au lieu de *chevalier*. Un cas similaire se fait remarquer plus loin dans le texte de la charte, avec (DIMEDIUM>) *dimi*. Le dialecte picard est représenté par deux de ses caractéristiques. La première est l'ouverture de /e/ roman en /ɛ/, d'où le vocalisme /aũ/ (graphie *au*), dans les formes du pronom démonstratif²¹, telles que (*ECCE ILLOS >) *chaus*. La seconde est le vocalisme /u/ (graphie *ou*) du pronom personnel tonique dans la première personne du singulier²² dans (EGO >) *jou*.

Une seule et même formule peut donc se révéler une riche source d'informations, puisqu'elle ne contient pas moins de quatre caractéristiques dialectales. En répétant l'analyse scriptologique sur toutes les chartes écrites en ancien français, nous aboutissons à une série de profils dialectaux que nous pouvons combiner avec les données socio-historiques des chartes.

18 Voir aussi les cartes 17 (*ce*), 59 (*ch-*), 117 (*cent*), 133 (*cens*) de DEES (1980: 29, 65, 117, 145).

19 Par «voyelle initiale instable», nous entendons le phénomène qui s'observe dans les textes wallons et qui consiste à remplacer l'initiale par une voyelle non étymologique. Pour des exemples, voir VALKHOFF (1938: 40) et REMACLE (1948: 39-40). MANTOU (1972: 152-3) et GOSSEN (1976: 91) ne parlent que de l'effacement de /e/ sourd gallo-roman à l'initiale et caractérisent ce trait comme général en ancien français, mais particulièrement fréquent en picard.

20 POPE (1966: 165, 453, 489) et MANTOU (1972: 149) mentionnent cette fermeture de /e/ gallo-roman en /i/ derrière /ʃ/ comme fréquente dans la région du Nord, entre plusieurs autres exemples de l'instabilité de l'initiale.

21 POPE (1966: 428), MANTOU (1972: 124-5), GOSSEN (1976: 62-3), REMACLE (1992: 61-2, 159) et BURIDANT (2000: 124) retiennent tous cette caractéristique comme étant propre au picard.

22 Selon GOSSEN (1976: 123) et BURIDANT (2000: 408), ce trait est typiquement picard. POPE (1966: 490) et MANTOU (1972: 298) le citent comme caractéristique des dialectes du Nord.

4. Vers une approche sociolinguistique

Dans ce dernier paragraphe, nous examinerons certaines pistes de recherche sociolinguistiques. Les possibilités d'une combinaison fructueuse des données socio-historiques avec les données dialectales sont esquissées dans 4.1. Dans 4.2., il devient évident que la comparaison des chartes originales avec leurs copies crée aussi des perspectives intéressantes. Malgré les nombreuses possibilités de cette étude de cas, il reste toutefois problématique d'étendre les recherches à d'autres corpus (4.3.).

4.1. Pistes de recherche sociolinguistiques

Comme nous l'avons déjà dit, la dernière phase de nos recherches vise à combiner les paramètres socio-historiques avec les résultats des analyses scriptologiques, afin de construire une matrice de données qui nous permettra une comparaison des chartes écrites en ancien français avec les chartes latines contemporaines de l'abbaye. Ainsi, nous espérons relever des tendances générales, des phénomènes liés à la transition du latin aux langues vernaculaires dans l'administration. Des pistes de recherche surgissent dès le moment où l'on envisage, par exemple, la fréquence chronologique des chartes originales conservées (voir figure 2).

Le graphique visualise d'une manière générale le nombre de chartes originales conservées pour toute la période étudiée (1137-1350). Comme cette période couvre plus de deux siècles, elle a été divisée en blocs de quelque 25 années. Le nombre de chartes est présenté par langue, une quatrième ligne visualisant le nombre total de chartes conservées à partir de la diversification des langues dans le corpus. Cette figure est évidemment trop peu détaillée pour en tirer des conclusions, mais elle permet de déceler quelques phénomènes spécifiques qui esquissent la valeur sociolinguistique du corpus de chartes de l'abbaye de Ninove. On constate notamment que les chartes en ancien français font leur apparition avant celles écrites en moyen néerlandais. Cette position privilégiée du français semble se maintenir pendant un certain temps, avant que le moyen néerlandais ne prenne la relève.

Ces constatations suscitent une série de questions. Pourquoi l'abbaye, située pourtant dans la partie néerlandophone de la Flandre, a-t-

elle d'abord privilégié l'ancien français? Ce choix langagier est-il lié à un destinataire particulier, à une thématique, à une nouvelle réalité socio-historique? De quelle variété dialectale de l'ancien français s'agit-il? En tenant compte des personnes et des institutions auxquelles l'abbaye avait affaire, il faut se demander si celles-ci suivaient l'abbaye dans ses choix langagiers: si oui, s'agit-il aussi de la même variété dialectale, et sinon, quelle est l'autre langue utilisée et pourquoi? La liste des questions devient rapidement plus longue que la liste des données qui l'a engendrée...

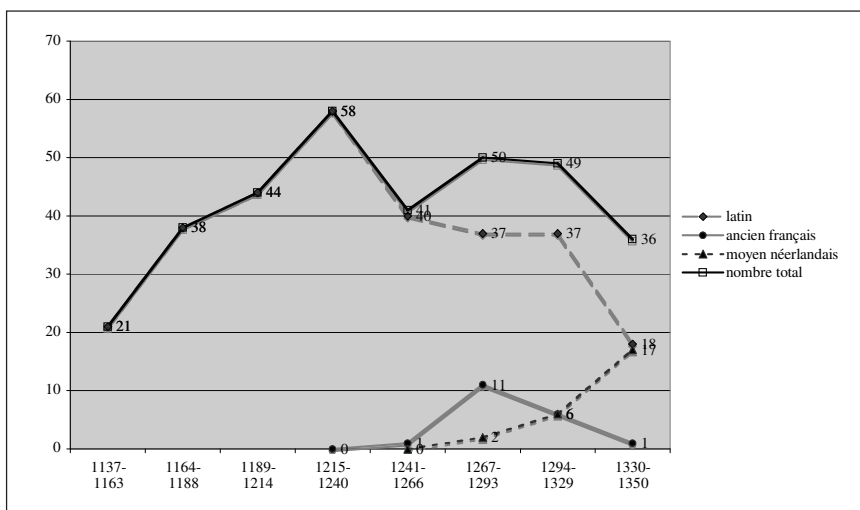


Fig. 2. Fréquence chronologique des chartes originales conservées.

Une autre piste de recherche que nous avons déjà mentionnée brièvement (3.2.) est celle de la différence entre les chartes comtales et celles émanant de petits seigneurs. Si nous comparons le français d'une charte émanant d'un petit seigneur à une charte provenant de la chancellerie comtale, cette dernière contient moins de traits dialectaux. Le territoire du comte de Flandre est évidemment beaucoup plus étendu que celui d'un petit seigneur, et si le comte veut diffuser partout un message non équivoque, ses copistes doivent veiller à utiliser une langue supra-locale. Dans notre thèse, nous examinerons dans quelle mesure les caractéristiques dialectales sont évitées et quels traits dialectaux parviennent quand même à se manifester dans la langue des chartes comtales.

4.2. Originaux versus copies

A l'intérieur du corpus, nous pouvons élargir notre étude en comparant les chartes originales à leurs copies, afin de vérifier s'il y a, oui ou non, dans les copies une élimination systématique des traits dialectaux des originaux. Cette approche a d'ailleurs déjà été appliquée avec succès aux *scriptae* normandes (GOEBL 1975). Si les graphies dialectales sont remplacées par des graphies plus communes, il faut explorer davantage cette tentative de «standardisation»: est-elle liée à certains types de mots, à certaines formules diplomatiques, à un moment particulier, etc. Pour quel type de mot, pour quelles formules le copiste standardise-t-il la langue? Quand opte-t-il au contraire pour la conservation des formes dialectales?

Souvent, des recherches semblables, à l'intérieur d'un corpus se limitant à une seule institution, sont impossibles par manque de documents. La collection riche et bien conservée de l'abbaye de Ninove offre dès lors des possibilités exceptionnelles. Souvent, aussi bien l'original que plusieurs copies sont parvenus jusqu'à nous. Le tableau suivant groupe les dix chartes les plus anciennes écrites en ancien français (colonne de gauche) et leurs copies dans les trois cartulaires médiévaux de la même abbaye: le cartulaire du notaire Jean Blasere, qui date de 1374, et les deux *Libri Munimentorum* (datant respectivement des XIV^e et XV^e siècles). Remarquons que les cartulaires en question offrent l'avantage supplémentaire qu'ils sont assez proches dans le temps par rapport à la rédaction des originaux.

Nous sommes d'avis qu'en attendant le nouvel inventaire, le numéro du document et la date forment l'indice le plus fiable pour identifier les chartes, et nous l'utilisons dès lors comme code identificatoire dans les différentes colonnes de ce tableau. Les chartes de la même année se trouvent sur la même ligne horizontale. Si, en plus, elles ont été soulignées, il s'agit du même texte. Ainsi, pour la charte n° 248 de l'édition DE SMET (1841: 940-941), nous disposons à la fois de l'original et de trois copies classiques, complémentées encore par une copie dans un *vidimus*²³.

23 D'après CÁRCEL ORTÍ (1997: 34, §67), «un *vidimus* ou un *inspeximus* est un acte par lequel une autorité atteste sous son sceau avoir vu un acte antérieur ayant tous les caractères de l'authenticité [...] et en reproduit intégralement le texte sans rien y modifier afin d'authentifier le document ainsi transcrit».

EDITION DE SMET = ORIGINAUX	CARTULAIRE BLASERE (1374)	L. MUNIMENTORUM I (14e s.)	L. MUNIMENTORUM 2 (15e s.)
<u>231. 1263. juin</u>		<u>122r. 1263</u>	<u>140v-141v. 1263</u>
<u>245. 1272</u>		<u>24r. 1272</u>	<u>30r-v. 1272</u>
<u>246. 1273</u>		<u>123v. 1273</u>	<u>142v-143r. 1273</u>
<u>248. 1277</u>	31. 1275, copie de 1273, septembre <u>28. 1277</u>	<u>131v-132r. 1277</u>	<u>160r-v. 1277</u>
249. 1279			
<u>260. 1284. novembre</u>		<u>120r. 1284</u>	<u>138r-v. 1284</u>
<u>264. 1285. mai</u>		<u>132v. 1285</u>	<u>161v-162r. 1285</u>
<u>265. 1287. août</u>		<u>120v. 1287, 140v-141v.</u>	<u>139r-140r. 1287</u>
<u>267. 1288. mars</u>		<u>1287</u>	<u>163r. 1288</u>
<u>277. 1290. août</u>	30. 1290	<u>137r. 1288</u>	<u>140r-v. 1290</u>
	<u>29. 1329, vidimus de 28. 1277</u>	<u>121r. 1290</u>	

4.3. Au-delà de l'étude de cas

En fin de compte, il est possible d'aller au-delà des limites de ce corpus formé par les chartes de l'abbaye de Ninove en confrontant les hypothèses et les résultats de cette étude de cas à des échantillons d'autres corpus. Malheureusement, les bases de données regroupant des chartes écrites en ancien français sont rares. Il n'existe qu'une seule base de données consacrée aux chartes en ancien français, notamment l'*Atlas* de DEES dans sa version digitalisée par VAN REENEN (1985), mais cette base n'est pas accessible au public. Il est possible de retirer des chartes écrites en français dans la base des *Chartae Galliae*, qui regroupe les chartes relatives à la France actuelle. En Flandre, il existe bel et bien des corpus digitalisés pour les chartes latines, à savoir le *Thesaurus Diplomaticus* (TOMBEUR/DEMONTY *et al.* 1997), et les chartes écrites en moyen néerlandais disponibles sur le *CD-rom Middelnederlands* (INSTITUT VOOR NEDERLANDSE LEXICOLOGIE 1998), mais pour l'ancien français, les matériaux digitalisés sont rares. Heureusement, les initiatives de MARTIN-DIETRICH GLESSGEN et de PIERRE KUNSTMANN ont commencé à combler cette lacune sur un plan international. Pour les chartes rédigées en ancien français sur le territoire flamand, nous de-

vons néanmoins toujours nous débrouiller en épluchant des éditions de chartes en version imprimée, en espérant trouver des matériaux assez riches qui proviennent d'une abbaye de la même confession, de la même époque, ayant une situation géographique similaire ou du moins comparable, etc. A défaut d'une quantité suffisante de matériaux digitalisés et d'autres études de cas dans les archives abbatiales médiévales de la Flandre, il nous semble que cet élargissement de nos recherches reste assez utopique, du moins pour le moment.

Références bibliographiques

Documents d'archives

Beveren, Archives de l'Etat, *Abbaye de Ninove*, s. n. *Fonds de Smet*.

Beveren, Archives de l'Etat, *Abbaye de Ninove*, s. n. *Supplément*. Boîtes I (1198-1347) et II (1350-1420).

Base de données CHARTAE GALLIAE en ligne <http://www.chartae-galliae.fr/index.php>.

Ouvrages

BURIDANT, Claude (2000), *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris: Sedes.

CÁRCEL ORTÍ, María M. (ed.) (1997), *Vocabulaire international de la diplomatie*, València: Universitat de València.

COTYLE, Robert (1974), *Arquennes*. Glossaire toponymique. Arquennes: la Taille d'Aulme.

CROENEN, Godfried (1999), «Latijn en de volkstalen in de dertiende-eeuwse Brabantse oorkonden», *Taal en Tongval* 12, 9-34.

DE SMET, Joseph-Jean (ed.) (1841), «Codex diplomaticus abbatiae ninoviensis», in: *Corpus Chronicorum Flandriae* II, Brussel: Hayez, 581-893.

DEES, Anthonij (1980), *Atlas des formes et des constructions des chartes françaises du XIII^e siècle*, Tübingen: Niemeyer.

DEES, Anthonij/DEKKER, Marcel/HUBER, Onno/VAN REENEN-STEIN, Karin (1987), *Atlas des formes linguistiques des textes littéraires de l'ancien français du XIII^e siècle*, Tübingen: Niemeyer.

FOUCHÉ, Pierre (1967), *Morphologie historique du français*. Le verbe, Paris: Klincksieck.

GODEFROY, Frédéric (1880-1902), *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, Paris: Vieweg.

GOEBL, Hans (1970), *Die normandische Urkundensprache*. Ein Beitrag zur Kenntnis der nordfranzösischen Urkundensprachen des Mittelalters, Wien: H. Böhlau.

- (1975), «*Le Rey est mort, vive le Roy. Nouveaux regards sur la scriptologie*», *Travaux de linguistique et de littérature* 13.1, 145-173 (et annexes).
- GOSSEN, Charles-Théodore (1967), *Französische Skriptastudien*. Untersuchungen zu den nordfranzösischen Urkundensprachen des Mittelalters, Wien : H. Böhlau.
- (2^e1976), *Grammaire de l'ancien picard*, Paris : Klincksieck.
- GOYENS, Michèle/VERBEKE, Werner (ed.) (2003), *The Dawn of the Written Vernacular in Western Europe*, Leuven : Universitaire Pers.
- GYSELING, Maurits (1960), *Toponymisch woordenboek van België, Nederland, Luxemburg, Noord-Frankrijk en West-Duitsland (voor 1226)*, Tongeren : Michiels/Belgisch interuniversitair centrum voor neerlandistiek.
- (1977), *Corpus van Middelnederlandse teksten (tot en met het jaar 1300)*, 's-Gravenhage : Martinus Nijhoff.
- HOLTUS, Günter/OVERBECK, Anja/VÖLKER, Harald (2003), *Luxemburgische Skriptastudien*. Edition und Untersuchung der altfranzösischen Urkunden Gräfin Ermesindes (1226-1247) und Graf Heinrichs v (1247-1281) von Luxemburg, Tübingen : Niemeyer.
- INSTITUUT VOOR NEDERLANDSE LEXICOLOGIE (1998), *CD-rom Middelnederlands*, Den Haag/Antwerpen : Sdu Uitgevers/Standaard Uitgeverij.
- KADES, Emily E. (2001), *The Vernacular in a Latin World*. Changing the Language of Record in Thirteenth-Century Flanders, Princeton University (unpublished doctoral dissertation).
- LABOV, William (1994), *Principles of Linguistic Change*, vol. 1 : *Internal Factors*, Oxford : Blackwell.
- (2001), *Principles of Linguistic Change*, vol. II : *Social Factors*, Oxford : Blackwell.
- NEVALAINEN, Terttu/RAUMOLIN-BRUNBERG, Helena (2003), *Historical Sociolinguistics*. Language Change in Tudor and Stuart England, London : Longman Linguistics Library.
- MANTOU, Reine (1972), *Actes originaux rédigés en français dans la partie flamingante du comté de Flandre (1250-1350) : étude linguistique*, Liège : Michiels.
- MANTOU, Reine/MONFRIN, Jacques (ed.) (1987), *Documents linguistiques de la Belgique romane*, vol. II : «Chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans les provinces de Flandre orientale et de Flandre occidentale», Paris : CNRS.
- MONFRIN, Jacques (1972), «Le mode de tradition des actes écrits et les études de dialectologie», in : G. STRAKA (ed.), *Les dialectes en France au Moyen Age et aujourd'hui*. Domaine d'oïl et domaine franco-provençal, Paris : Klincksieck, 25-58.
- NYROP, Kristoffer (2^e1936), *Grammaire historique de la langue française*, vol. III : *Formation des mots*, Copenhagen : Gyldendal.
- PEERSMAN, Catharina (2006), «Du latin aux langues vernaculaires. Les traces explicites des langues parlées dans les chartes latines», *Travaux du Cercle Belge de la Linguistique* 1. URL : <http://webh01.ua.ac.be/linguist/online/paps2006/pee2006.pdf>.
- POPE, Mildred K. (3^e1966), *From Latin to Modern French with Especial Consideration of Anglo-Norman*. Phonology and morphology, Manchester : University Press.
- PUT, Eddy/PEERSMAN, Catharina (2008), *Inventaris van het archief van de Sint-Cornelius- en Sint-Cyprianusabdij te Ninove 1092-1796 (1812)*, (Inventarissen...), Bruxelles : Archives Générales de l'Etat.
- REMACLE, Louis (1948), *Le problème de l'ancien wallon*, Liège : Université de Liège.
- (1992), *La différenciation dialectale en Belgique romane avant 1600*, Genève : Droz.

- ROSENQUIST, Arvid (1919), «Limites administratives et division dialectale de la France», *Neuphilologische Mitteilungen* 20, 87-119.
- TOBLER, Adolf/LOMMATZSCH, Erhard (1925-2002), *Altfranzösisches Wörterbuch*. Adolf Toblers nachgelassene Materialien, bearbeitet und herausgegeben von Erhard Lommatzsch, weitergeführt von Hans Helmut Christmann, Berlin/Wiesbaden: Weidmann/F. Steiner.
- TOMBEUR, Paul/DEMONTY, Paul/PREVENIER, Walter (1997), *Thesaurus diplomaticus* CD-ROM. Bruxelles: UCL – CETEDOC – Académie royale de Belgique – Comité national du dictionnaire du latin médiéval – Commission royale d'histoire.
- VAN CAENEGEM, Raoul C./GANSHOF, François-Louis/JOCQUÉ, Luc/VAN DEN ABBEELE, Baudouin (1997), *Introduction aux sources de l'histoire médiévale*. Typologie, histoire de l'érudition médiévale, grandes collections, sciences auxiliaires, bibliographie, Turnhout: Brepols.
- VAN HOECKE, Willy (2003), «Les structures de la société médiévale et la fragmentation linguistique de l'Europe occidentale», in: M. GOYENS/W. VERBEKE (ed.), *The Dawn of the Written Vernacular in Western Europe*, Leuven: University Press, 147-163.
- VAN REENEN, Pieter (1985), «La linguistique des langues anciennes et la systématisation de ses données», in: A. DEES (ed.), *Actes du IV^e Colloque International sur le Moyen Français*, Amsterdam: Rodopi, 433-68.
- WACKER, Gertrud (1916), *Über das Verhältnis von Dialekt und Schriftsprache im Altfranzösischen*, Halle: Niemeyer.
- WÜEST, Jakob (1979), *La dialectalisation de la Gallo-Romania*. Problèmes phonologiques, Bern: Francke.
- (2003), «Le rapport entre langue parlée et langue écrite: les scriptae dans le domaine d'oïl et dans le domaine d'oc», in: M. GOYENS/W. VERBEKE (ed.), *The Dawn of the Written Vernacular in Western Europe*, Leuven: University Press, 215-24.

Georges LÜDI

Confessions criminelles. Réflexions sociolinguistiques à propos d'un genre textuel au début de l'ère moderne

Introduction

Les procès de sorcellerie représentent un phénomène particulièrement intéressant au début de l'ère moderne, et ceci pour plusieurs raisons :

- Il s'agit d'un phénomène social d'une importance indéniable si l'on en juge les dizaines de milliers de personnes accusées et, pour une importante partie, condamnées et brûlées vives, et ceci sur une période de plusieurs centaines d'années et dans un vaste espace géographique.
- Il s'agit d'une institution qui n'a laissé subsister aucune trace matérielle (ne seraient-ce que quelques instruments de torture); en fait, la sorcellerie n'«existe» que sous la forme d'un ensemble de textes: traités théoriques, récits, images (par ex. de Dürer), documents d'archives.

Selon MOREROD 2003, ce phénomène aurait commencé au début du XV^e siècle en Suisse romande: «La sorcellerie centrée sur l'allégeance au diable et, de ce fait, passible du bûcher est inventée dans une sorte de Suisse romande élargie, qui irait de Grenoble à Neuchâtel et de Genève à Aoste. Elle apparaît vers 1420-1430 dans la pratique des procès et dans la réflexion juridique ou théologique; on peut même dire que ces deux domaines s'enrichissent l'un l'autre» (2003: 1). De nombreux historiens et spécialistes des religions et de la démonologie se sont évidemment penchés sur ces phénomènes dont les faits sont de mieux en mieux connus. Nous souhaitons, dans cette contribution, choisir une voie quelque peu différente et comprendre le fonctionnement de l'institution «procès de sorcellerie» à travers les discours qu'elle a produit –

ou qui l'ont produite. GEERTZ (1973: 5 et 452) considérait la culture comme un genre de texte qu'il s'agit de lire et d'interpréter. Ceci est littéralement vrai pour les procès de sorcellerie.

La sorcellerie a touché l'ensemble de l'Europe, avec une concentration particulière dans un arc allant de la France à la Pologne, comme l'illustre la carte suivante:

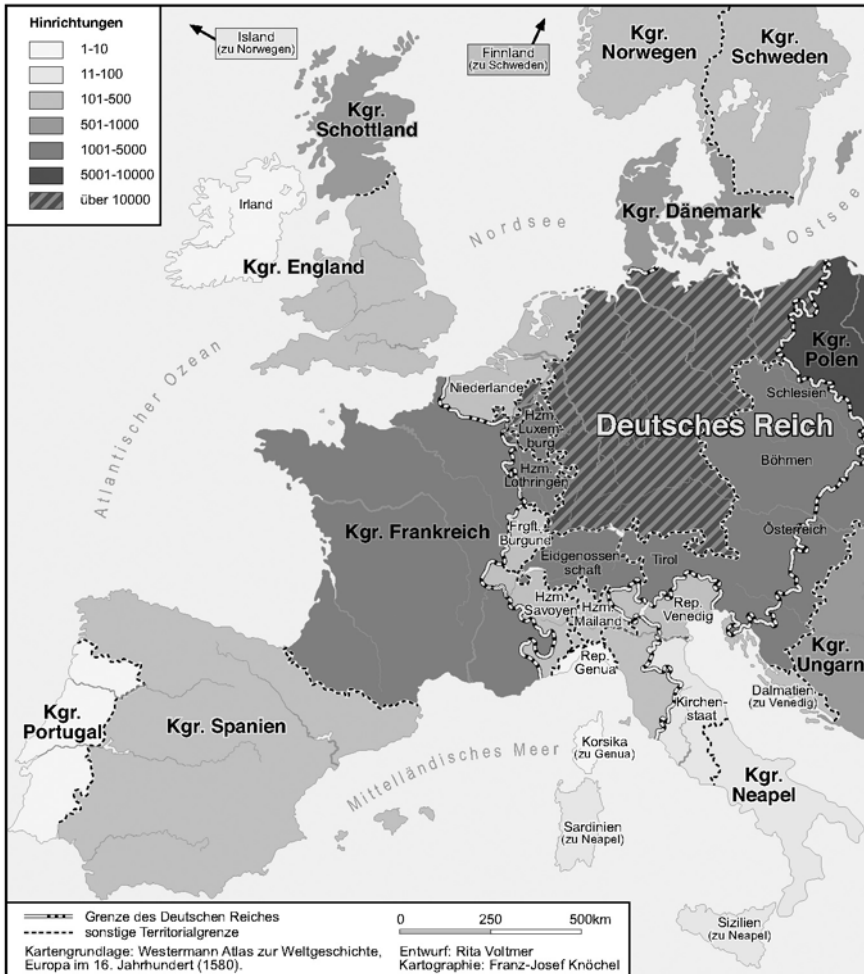


Figure 1. Exécutions capitales pour sorcellerie en Europe occidentale.

Grâce aux efforts de plusieurs groupes d'historiens, les sources des procès de sorcellerie sont de plus en plus accessibles et de mieux en mieux connues. Pour des raisons de temps et d'espace, nous allons nous limiter, ici, d'une part à l'arc jurassien (voir les considérations de MONTER 1976: 7s.) et, d'autre part, à quatre foyers particuliers dont trois ont fait l'objet d'un mémoire de licence déposés dans les bibliothèques de la Faculté des Lettres de Neuchâtel: la Montagne de Diesse analysée par Danièle Renard-Gottraux (mémoire publié ultérieurement: RENARD-GOTTRAUX 1976), Saint-Ursanne et les Franches-Montagnes, traités par JACQUELINE BAUMELER (1984), ainsi que le pays de Neuchâtel, sujet du mémoire d'ISABELLE TERRIER (2001). Nous y joindrons deux procès qui se sont déroulés à l'Isle¹.

Ce qui frappe à première vue dans ces quatre ensembles de confessions datant des XV^e, XVI^e et XVII^e siècles est leur remarquable continuité sur une période de près de 200 ans, une caractéristique qui n'a d'ailleurs pas échappé aux chercheurs:

Le schéma se fixe très vite et il est répété par les accusés sans variations notables:

- vous êtes triste, ou déçu ou pauvre,
- vous rencontrez quelqu'un qui se révèle être le diable et vous induit à le suivre,
- vous lui rendez hommage,
- il vous donne le moyen de participer à ce que nous appelons le sabbat et que les sources appellent le plus souvent la secte. Un vol nocturne sur un animal, une

1 Les (re-)confessions constituant la base documentaire qui sous-tend nos réflexions sont:

- 1481 Jeanneret Regnal, Travers [abrégié JR]
Pierre Croschard, Val-de-Travers [PC]
Rolet Croschet, Boudry [RC]
- 1571 Malberte Genevois, St.-Ursanne [MalGen]
Jeannette Meusat, St. Ursanne [JMeu]
- 1572 Jeannette Bailly, St. Ursanne [JB]
- 1589 Jeannette Colliat, St. Ursanne [JC]
Jeannette Vaicle, St. Ursanne [JV]
- 1596 Toinatte Grillon, St. Ursanne [TG]
Catherine Siron, Les Breuleux [CS]
Jeanne Mittet, Montmelon [JM]
- 1611 Pierre Villier, Prêles [PV]
- 1627 Elisabeth Roulier, Nods [ER]
- 1648 Jean Witzig, Nods [JW]
- 1651 Madeleine Griffon, L'Isle [MadGrif]
- 1669 Andreanne Braissan, L'Isle [AB]

- chaise, un balai, vous fait rejoindre une assemblée nombreuse, autour d'un feu étrange. Vous y mangez des nourritures infâmes, profanez des hosties, participez à des orgies, recevez un onguent ou une poudre pour commettre des méfaits.
- vous retournez à la vie normale où, grâce à la poudre, vous semez la maladie et la mort dans votre voisinage, atteignant les gens comme les bestiaux ; vous volez des hosties et des corps de bébés ; vous détraquez le temps.

Quand il a lu de tels aveux – déroulés selon un ordre assez prévisible et avec peu de variantes d'une affaire à l'autre – que peut dire l'historien ? Il lui est assez facile de montrer dans ces schémas une inversion généralisée : la messe à l'envers, l'hommage vassalique à l'envers, l'amour à l'envers, etc. Mais cette inversion n'est évidemment pas propre à une affaire en particulier et ne dévoile rien des pratiques réelles de tel ou tel accusé. (MOREROD 2003 : 1-2)

En effet, ce ne sont pas précisément les « faits réels » qui nous intéressent ici², mais la manière dont un univers de discours est construit avec une cohérence interne et une factualité telles qu'elles arrivent à se planter au vécu des protagonistes, accusateurs ou victimes.

Nous observons d'abord que nous sommes en présence de documents officiels, produits par des scribes différents dans le cadre de tribunaux différemment constitués selon l'époque et le lieu, avant et après la Réforme. D'un point de vue textuel, nous pouvons conclure qu'il existait un groupe de personnes lettrées qui maîtrisaient et transmettaient ce type de discours à travers les régions, les époques, les professions et les confessions. On pourrait, certes, expliquer partiellement ces ressemblances par le recours à des documents imprimés tels que le *Formicarius* de Johannes Nider d'environ 1435 ou le *Malleus Maleficarum* de 1481 (qui connut 29 éditions) et qui auraient servi de modèle aux greffiers et notaires locaux. Toutefois, lisait-on le *Malleus* à Saint-Ursanne en 1571 ou sur la Montagne de Diesse en 1640 ? Nous en doutons fortement bien que certains exemplaires aient manifestement été repérés dans les bibliothèques de petits nobles provinciaux. MONTER (1976), qui nous a fourni cette information, relaye d'ailleurs les affirmations de JEFFREY RUSSELL (1972) et de SIEGFRIED LEUTENBAUER (1972) selon lesquelles ce seraient plutôt les procès du xv^e siècle qui auraient été à l'origine d'une théorisation et non l'inverse. Nous soutenons ici l'hypothèse suivante : de brefs « guides pour l'interrogatoire » des sorcières devaient circuler, ou encore, plus probablement, les textes

2 Voir LÜDI 2006 pour l'exemple de Jean Witzig, qui manifeste un manque de congruence flagrant entre les informations préalables et les confessions.

des confessions elles-mêmes connaissent une certaine diffusion. Ce n'est sans doute pas un hasard si nous trouvons parfois des versions latines et des traductions françaises (cf. «donné par coppie sur l'original escript en latin, transmuer en francois par ledit inquisiteur», JR) ou plusieurs copies des mêmes confessions³. Ainsi, les confessions seraient une partie intégrante de la mémoire discursive collective.

Si l'on considère l'ensemble des textes – traités théoriques, informations secrètes, audition de témoins, lettres, etc. – produits autour de la sorcellerie entre le xv^e et le xvii^e siècles, il est sans doute permis de parler de formation discursive dans le sens que FOUCAULT (1969) donnait à ce terme. Pour cette étude, nous nous limitons pourtant à l'analyse d'un seul moment dans ces procès : les confessions ou re-confessions. Nous parlerons plus bas, à leur propos, d'un *genre textuel*.

1. Continuité au niveau des objets de discours, voire des réseaux lexicaux

Mais avant de poursuivre dans cette veine – et pour pénétrer un peu plus dans cet univers –, nous procéderons à une microanalyse d'un ensemble de textes choisis. BOILLAT-BAUMELER (1994) constatait qu'«il n'existe aucune différence de croyances entre les Franches-Montagnes et Saint-Ursanne, et cette identité de vues concerne aussi bien les conceptions sataniques des accusées que la perception des maléfices rapportés par le peuple». Pour des raisons qu'il s'agira encore d'approfondir, nous ne parvenons pas à déceler, dans ces documents, les conceptions «des accusées». De même, une dichotomie entre l'hérésie et la sorcellerie, voire entre une démoniologie savante et des croyances magiques populaires (MONTER 1976) ne nous semble pas directement applicable à nos textes. Dans toutes les confessions que nous avons analysées, on trouve une

3 Ainsi, dans le cas de Johanne Richard de Lamboing, le procès-verbal est contenu dans *Les procès des sorciers et des sorcières de la Montagne de Diesse au xvii^e siècle*, CD des carnets originaux produit par Mémoires d'Ici, Centre de recherche et de documentation du Jura bernois ; une deuxième version, identique à peu de détails près et signée Jean François Bosset, notaire, se trouve aux AAEB, Porrentruy, B 284/22, Criminalia, II.

combinaison, voire une fusion de trois types de « crimes » : le commerce avec le diable, la participation à la secte, ainsi que les maléfices⁴. Il est, certes, possible que les origines de ces ensembles remontent à une démonologie savante pour les deux premiers, et à des superstitions populaires pour le dernier. Pourtant, dans les confessions, ils se fondent dans un schéma cohérent. Il y a sans doute des pondérations différentes selon les procès, et on semble deviner une accentuation de la dimension « maléfices » au détriment de la « secte » dans les procès plus tardifs. Ce ne sont toutefois que des tendances à l'intérieur d'un même modèle général.

On trouve au centre des confessions, souvent située à leur début, la nomination du diable. Le diable représente un cas particulièrement intéressant du fait qu'il relève d'un imaginaire collectif qui n'a, en principe, jamais pu être appréhendé autrement qu'à travers des discours (et des images). Il est frappant de voir qu'il porte pour ainsi dire toujours un nom : Josaphat, Robin, Frigollet, Philibert, Benjamin, Griffet, Pierasset, etc. Donner un nom au diable, c'est l'ancrer comme objet dans l'univers de discours en construction ; lui conférer une réalité, non seulement verbale, mais aussi matérielle et sociale. Sa description, son portrait, font partie de ce même effort. La couleur dominante qui le caractérise est le noir, combinée parfois avec le gris et le brun : « un grand homme noir » (JR, RC)⁵, « un homme brun » (JR), « un homme vêtu de noir » (PV, MalGen, MadGrif), « un homme de petite stature vêtu tout de noir » (JM), « un homme habillé de gris noir un chapeau bleu » (ER), « un homme grand, habillé de vert brun, les manches retroussées de jaune » (AB). S'il porte barbe, elle est noire (« un gros homme ayant une barbe noire et étant habillé tout de noir » chez TG) ; s'il se transforme en animal (loup, ours, mouton, chien, oiseau), celui-ci est souvent noir aussi (RC) ; noir est l'argent qu'il distribue (« argent noir avec la grande croix » chez MalGen, « argent noir comme tacon de chaudière » chez JM), de même que le blé dont il récompense ses disciples (JM) et le poussat qu'il donne à ses adhérents (MalGen, JM, TG). Parfois, il a « les pieds comme un âne » (PV) ou « comme un boeuf » (JM,

4 Selon MONTER (1976 : 17), cette triade remonterait à trois traditions séculaires : celle des « night flying female cannibals or *strigae* », celle des « *malefica* who could harm man and beast through magical herbs and spells » et celle des hérétiques « who habitually met after dark in secret groups to engage in orgies and, reputedly, to worship the devil ».

5 Voir note 1 pour les abréviations des différentes re-confessions.

AB), «le derrière velu» (PV) et il parle «ha la manyaraz de gens de Gesseney» (TERRIER 2001 : 48).

Mobiliser des mots pour décrire le diable, c'est mobiliser une représentation de rapports expérientiels à son propos. Or, il ne s'agit manifestement pas, dans ce mouvement, d'expériences personnelles, mais d'une «praxis» collective, qui relève de tout un ensemble de discours, de prédications, d'interactions verbales quotidiennes, de documents d'archives, etc. On peut y voir une trace de la «machine de l'interaction et la conversation» de BERGER/LUCKMANN (1986 [1967]) qui produit la réalité sociale. On citera pour preuve un détail. Normalement, le rituel de l'hommage au diable passe, pour les femmes, par des relations sexuelles. Or, indépendamment les unes des autres, elles évoquent la «nature froide», voire la «semence froide» du diable, qui le distingue d'autres hommes. Comment expliquer cette «expérience» fréquemment relatée dans les procès des Franches-Montagnes et de Saint-Ursanne (MalGen, JM, JC, JV, CS) sinon par une transmission verbale ? On citera comme deuxième exemple que le diable promet de rendre ses adeptes riches, mais qu'il est foncièrement tricheur, l'argent qu'il donne se transformant en feuilles de chêne, feuilles de bois de fous ou plus généralement en feuilles d'arbre.

Deux autres domaines retiendront notre attention : le rituel de la rencontre ainsi que celui de la secte ou de la synagogue d'une part, et tout ce qui a trait aux maléfices de l'autre. Ce qui caractérise les deux domaines, c'est une combinaison entre des concepts clés très généraux, récurrents à travers toutes les confessions, et une extrême localisation, dans le temps et dans l'espace, pour chacun des procès.

La première rencontre est le plus souvent fortuite, plus rarement organisée par un/e complice. Citons deux exemples typiques :

Premierement a dit et confessé qu'il y a environ 21 ans qu'ayant vendu des boeufs a Courgemont au vaulx saint Immier, du payement desquels apres plusieurs allees et venues il n'avoit peu rien avoir et avoit tout cela perdu, un jour s'en revenant dudit Courgemont tout triste et fâché, et estant au lieu appelle Pierre feu, il trouva un homme vestu de noir et ayant les pieds comme un asne, qui luy demanda qu'il avoit, auquel il declara comme il ne pouvoit estre payé de certains boeufs qu'il avoit vendus a Courgemont et qu'il estoit tout desconforté de perdre ainsi son bien. Alors cest homme luy dit que s'il se vouloit bailler a luy qu'il luy feroit bien ravoir ses boeufs et lui donneroit beaucoup d'argent. (PV)

Premierement a dit et confesse qu'il y a environ 17 a 18 ans, qu'ayant esté à Diesse pour des nouvelles qu'elle avout entendue que sa mere estoit soupçonnée pour fait

de crime, allast en la maison de feu Pierre Mureset son oncle pour sçavoir des nouvelles d'auant que sa mere y estoit. S'entournant depuis Diesse contre Lamboing fort dollante, pleurant et lamentant, se regrettant de ce que sadite mere estoit soupçonnée, dans ce triste estat rencontra à son semblant un homme vestu de [espace vide] luy disant qu'elle ne se devoit deconforter, si elle le vouloit croire et se donner à luy qu'il luy tendroit main que sadite mere seroit dellivrée des accusations qu'elle estoit soupçonnée. Ayant invoqué le nom de Dieu fut incontinant desparti.

Item a dit et confessé qu'elle a heu de grands regrets dans son coeur causant la procedure que les parens de son mary avoient contre elle, pour n'avoir voulu qu'elle s'alliast en mariage avec luy, ayant long temps estez dedans icelle procedure jusqu'à estre renvoyez par devant leurs excellences de Berne; certain jour allant avec feu le secretaire Pierre P. Bosset son assistant contre ledit Berne estant passé de la au Lac, ledit feu Rosset ayant deja fait quelque peu de chemin avec grande tristesse et apprehension s'apparut en mesme temps un home à son semblant vestu de [blanc dans le texte] luy disant qu'elle estoit bien triste, que si elle le vouloit croire et se donner à luy qu'il lui ayderoit à sa cause et qu'elle la gagneroit. Demanda qui es tu? Respondit qu'il estoit Satan. Dont sur la promesse qu'il luy faisoit se donna à luy, reniant Dieu son createur prenant ledit Satan pour son maitre. (JR)

La rencontre avec le diable est racontée de façon très personnelle. On y trouve des détails de la vie privée des accusé(e)s qui dépassent de loin le stéréotype «pauvre, triste, affligé» (MOREROD 2003: 1). De plus, la rencontre est très précisément située dans le temps (*il y a 21 ans, 17 à 18 ans*) et dans l'espace (*revenant de Courgemont, s'entournant depuis Diesse contre Lamboing, sur le chemin de Berne, en bordant le lac de Biemme*). Les autres personnes sont identifiables même là où leurs noms ne sont pas mentionnés (p.ex. Pierre Carrel, le mari de Jeanne, et sa famille). Les formules pour le reniement sont très stéréotypées: *renia Dieu, la foi catholique, les sacrements de l'église, lui baisa le derrière en signe d'hommage; s'adonna à lui, eut sa compagnie; se bailla à luy, renonça Dieu son créateur et prit le diable pour maître, mit genoux à terre, prêta serment de la main gauche*, etc. Il reste pourtant un peu de place pour de la personnalisation: «[le diable] l'emporta dessous une roche où elle fut perdue deux ou trois jours, et lui fit renier Dieu le Créateur, chrême et baptême, lui promettant grande quantité d'argent, et eut sa compagnie par plusieurs fois, étant sa nature froide comme glace» (MalGen). Comme on peut s'imaginer, les «marques» sont aussi individuelles que les accidents qui peuvent survenir le long d'une vie: un petit doigt ou un ongle perdus, une marque de griffe sur la cuisse gauche, des taches à différents endroits.

Un tel mélange de stéréotypes et d'éléments localisables peut être observé dans les récits des maléfices. Le champ lexical des instruments – tous fournis par le diable – est pourtant réduit : (boîte de) graisse, poussat, herbes, bâton (blanc) et épingle. De plus, la liste des méfaits est courte : des animaux domestiques ou des personnes tombent malades et meurent, des vents, des pluies ou de la grêle surgissent, une invasion de chenilles dévore les forêts. Au contraire, les événements sont soigneusement localisés. D'abord, le bestiaire est impressionnant : des chats, des coqs, des chèvres, des vaches, des boeufs, des chevaux, des génisses, des poulains, des porceaux, des truies et même une fourmière font partie des victimes. La plupart du temps, les propriétaires sont nommés comme dans l'exemple suivant, tiré des confessions de Pierre Villier :

Item a dit et confessé qu'il y a certain temps que le diable son maistre luy bailla un certain petit baston blanc, engraisié, afin d'en fayre mourir des bestes qu'il rencontreroit, duquel baston il frappa un porceau appartenant a Jacques Lombard dudit Presles, lequel porceau mourut tost apres.

Item qu'il y a certain temps qu'ayant touché une certaine chevre appartenant a Jehan Guignard dudit lieu de Presles, icelle estoit morte peu apres. (PV)

Notons que la description des méfaits n'est pas toujours aussi stéréotypée. Dans les confessions de Malberte Genevois et Jeannette Meusat (Saint Ursanne, 1571), il n'est pas seulement question de rendre les personnes malades, mais aussi de les guérir :

Item connaît qu'elle portait une fois du sisoit, duquel Pierrat, le fils de Jeantat Bassain, en prit et en fut malade. Et depuis, elle et Jeannette Meusat le guérèrent, tant par prières qu'autrement. (MalGen)

Item confesse que Malberte, femme de Guenin Dietry, est une genauche. Laquelle fit malade Pierrat, l'enfant de Jeantat Bassain, maire dudit Saint-Ursamme, et depuis, ladite Jeannette déposante et ladite Malberte, le lundi ensuivant, le guérèrent. (JM)

C'est le seul cas dans notre corpus où les accusées semblent aussi avoir pratiqué comme guérisseuses et sages-femmes et ne pas avoir appliqué aveuglément les poudres et onguents que le diable leur a fournis⁶.

6 On se rappellera, à cet endroit, la conclusion de MOREROD (2003 : 10) : « Suspect devenu accusé malcommode, Rolet Bourguignon est un véritable sorcier, le détenteur d'un savoir secret, la science des bières, un savoir que l'Inquisiteur parviendra à diaboliser, avant que son accusé ne se refuse à d'autres concessions. Au moins à Neuchâtel, au moins en 1481, les sorciers étaient des sorciers ».

On observe généralement que les méfaits sont systématiquement localisés et leurs victimes nommées – et cela s’explique facilement. En effet, la mort d’animaux est évidemment monnaie courante au village. Pressés par les accusations⁷ et la torture, les inculpés n’avaient qu’à mettre en relation un stéréotype – tuer un animal en le touchant d’un bâton engraissé – avec des faits-divers réels. Une certaine prise de conscience de la possibilité d’abus existait déjà auprès des contemporains⁸. Mais nous disposons aussi de témoignages directs. Ainsi, nous lisons dans un document de 1620 (STAPPERT 1620: 5):

So fragte der Pastor ihn: Wie kommt es dann, daß euer Bekenntnis mit eurem Geständnis und der Wirklichkeit übereinstimmt? Darauf antwortete der arme Mann, indem er sein Geständnis wiederholte: Ich habe gesagt, daß die Frau, als sie noch lebte, im Ruf der Zauberei stand und mich gelehrt hat. Doch sie hat mich tatsächlich nicht die Zauberei gelehrt. So mußte ich auch sagen, welchen Schaden ich angerichtet habe durch Zauberei. Also habe ich von allen, bei denen ich wußte, daß ihnen Vieh gestorben ist, behauptet, daß ich es umgebracht hätte. Drittens habe ich sagen müssen, ich sei ein Werwolf gewesen und hätte Schafe gefressen. Und von den Schafen, die mir selbst die Wölfe genommen hatten, habe ich auch behauptet, ich hätte sie gefressen. Das aber war alles gelogen und auf dieses Geständnis will ich leben und sterben und am Jüngsten Tage wieder auferstehen.

- 7 Celles-ci proviennent souvent de propriétaires d’animaux décédés de maladies qui en donnent la responsabilité à des voisins malveillants.
- 8 «Die Carolina hält im Gegensatz zu einigen Prozessleitfäden aus der orthodoxen Hexenliteratur (3. *Buch Malleus maleficarum* 1486; Hermann Goehausen, *Tractatus novus de processu iudirico* 1629/30) an dem Reinigungszweck (purgatio) der Tortur fest. Die geständnislose Folterung eines Inquisiten muss nach einer Anzahl zulässiger, jedoch nicht exakt festgelegter Wiederholungen (Artikel 58 CCC) aus Mangel an Beweisen zum Freispruch ab instantia führen. Die latente Gefahr einer missbräuchlichen Anwendung der Peinlichen Frage ist den Verfassern der Carolina durchaus bewusst und soll durch eine Reihe von Schutzregeln für die Untersuchungshäftlinge reduziert werden: Neben der Protokollierungspflicht des Gerichtsschreibers, alle während der Tortur gemachten Aussagen lückenlos festzuhalten (Artikel 46 CCC) und vom Inquisiten einige Tage nach dessen Marterung noch einmal bestätigen oder widerrufen zu lassen (Artikel 56 CCC), ist das Tribunal verpflichtet, erfolgte confessiones durch erneute Zeugenbefragungen auf ihren Wahrheitsgehalt hin zu überprüfen (Artikel 52-54 CCC). Vor dem Hintergrund der zeitgenössischen Vorstellung konspirativer Hexenversammlungen, aus der in der Ermittlungs- und Folterpraxis des 17. Jahrhunderts intensive Besagungen, die den Hexenrichtern immer neue Namen von vermeintlichen Mitgliedern der Teufelssekte präsentierte, verdient das carolinische Verbot von Suggestivfragen (Artikel 56 CCC) zumindest in rechtstheoretischer Hinsicht besondere Beachtung» (STRÖHMER 2003).

Ce témoignage lève le voile sur un aspect irritant de la construction des confessions criminelles. Il est vrai que ce sont souvent les accusés eux-mêmes qui fournissent les détails et la localisation de leurs crimes. Mais la contextualisation de ces faits dans la trame du procès, leur identification comme preuves de sorcellerie, n'est pas la leur, sinon résulte d'une production discursive collective. Ainsi, une querelle matrimoniale, le décès d'un enfant, une fausse-couche, la mort d'un mouton, sont décontextualisés par rapport à la vie quotidienne villageoise et sont recontextualisés comme faits de sorcellerie. Contraints d'avouer leurs méfaits, les accusés se trouvent, pour ainsi dire, dans un contexte d'étayage de la part des interrogateurs, qui leur fournissent le cadre discursif, y compris l'orientation argumentative, dans lequel il ne leur reste plus qu'à insérer des informations de détail. L'exemple allemand cité est très significatif à ce propos : la perte d'un mouton est réinterprétée et avancée comme preuve de l'existence d'un loup garou. Nous aurons à revenir sur ce fait.

A l'exception des confessions du xv^e siècle, la description de la *secte*, qui fait traditionnellement partie des confessions, ne semble pas avoir particulièrement retenu l'attention des enquêteurs. Sa description repose, elle aussi, sur un réseau lexical assez fermé⁹.

Plus a dit et confessé qu'il avoit esté souvent en la synagogue ou danse avec ses complices, notamment en quels lieux distincts tous lesquels il a specifiez ascavoir es Eschelettes, derrier chez Lombard, vers la fontaine Geson, en la praye, vers le ruz au bois de Barn, es hayes, aupres du rieux vers le pont de la Duane, ou ils dansoient, beuvoient, mangeoient et faiseoient grand cher, mais que les viandes et breuvage ne luy sembloient pas bon et que toutes les fois ils baisoient ledit Satan au derriere, lequel estoit velu et leur commandoit de fayre du mal et leur bailloit de l'argent lequel ne se trouvoit pas bon.

Item a dit et confessé qu'ayant une fois besoin de douze escus, le diable les luy compta mais ce ne furent que feuilles de fouteau. (PV)

On s'y déplace parfois à l'aide de bâtons ou de balais engraisés ou, plus simplement, en oignant ses cuisses de graisse ; on y chante, danse,

9 Cf. MONTER (1976 : 57) : « Both the maleficia to which Jeanette Clerc and her fellow Genevan witches confesses, and the description they gave of their syngogues, can easily be duplicated in other confessions from the Jura region. [...] The details of her synagogue, such as the greenish fire, the dancing to music, the ritualistic sex, the Devil's gift of a magic stick and some grease or powder, are typical not only of other Genevan confessions, but also of those in neighboring states ».

mange et boit, mais, dit Pierre Villier, «les viandes et breuvage ne luy sembloient pas bons». Dans le cas des confessions de Neuchâtel au xv^e siècle, on mangeait de la chair d'enfants. Ce genre de pratique était cependant toujours le fait des autres, et jamais de celui qui confessait. Comme pour les rencontres avec le diable, les lieux où se tient la secte sont nommés très précisément. Il s'agit en général de lieux éloignés de chacun des villages, comme dans le cas cité de Pierre Villier. Mais ces lieux sont toujours liés à un seul village; même s'il s'agit de villages voisins, ces lieux ne sont jamais les mêmes. Les personnes qu'on y rencontre sont en général celles qui ont déjà été condamnées ou accusées pour faits de sorcellerie.

D'où proviennent tous ces détails? Le témoin allemand avoue avoir menti. Mais il ne faut pas nécessairement aller aussi loin. Nous partirons de l'existence des champs lexicaux mentionnés – autour des concepts clés «diable», «maléfices», «secte» – comme structures multidimensionnelles, qui représentent, avec les mots d'EVA FEDER KITTAY (1976), des «*experiential gestalts*, which are ways of organizing experiences into structured wholes». Structurer l'expérience en termes de tels «gestalts» la rend cohérente dans la mesure où ces réseaux lexicaux se cristallisent sous forme de modèles mentaux, c'est-à-dire de formes de savoir qui permettent de réduire la complexité de la réalité et d'agir dans la réalité sociale (voir DREWIER 2003 : 53). Partager ces modèles mentaux représente une dimension importante de la culture, comprise comme savoir partagé (HOLLAND/QUINN 1987) ou réalité sociale d'une communauté. Nous partons de la thèse qu'enquêteurs et témoins, juges et accusés participent à la même culture et partagent par conséquent ces «gestalts», qui structurent non pas d'abord l'expérience individuelle, mais bien l'expérience collective.

Ajoutons que l'univers religieux à l'envers, cité par de nombreux spécialistes (MOREROD 2003 parle d'une «inversion généralisée»), peut être compris comme une extension de tels «gestalts». De nombreux modèles mentaux collectifs sont métaphoriques, c'est-à-dire proviennent de la projection de l'organisation d'un domaine sous forme de réseau lexical sur un autre domaine (WEINRICH 1958, LAKOFF/JOHNSON 1980). On a souvent analysé le passage d'une représentation individuelle à des théories quotidiennes communes à toute une communauté, voire à des théories scientifiques intersubjectivement vérifiables. Il serait intéressant de soumettre, par exemple, le *Formicarius* à une telle analyse, ne

serait-ce que pour mesurer la distance qui existe entre ce que certains ont appelé la «démoniologie savante» et les «croyances populaires».

Or, selon les théories récentes de la cognition partagée, il n'est plus permis de concevoir les champs lexicaux, métaphoriques ou non, comme des entités abstraites, comme des grilles décontextualisées qui détermineraient notre expérience en fonction de la langue que nous aurions apprise. Les conceptions actuelles sont beaucoup plus dynamiques. Citons, pour raccourcir, les conclusions de PEKAREK (2006: 39). A propos de la compétence linguistique en général (mais ces conclusions sont aussi applicables à la compétence lexicale), elle affirme que

la compétence est *située, contextualisée* dans la mesure où elle est structurée (tant dans son développement que dans sa mobilisation) en réponse à l'accomplissement local des activités, leur articulation aux activités d'autrui et la mobilisation de méthodes – façons systématiques de faire, acquises à travers les processus de socialisation; la compétence a un côté *collectif* dans la mesure où elle est mise en opération et s'organise en fonction des activités d'autrui, et des échelles de valorisation collectivement élaborées.

Si l'on part de l'idée que les champs lexicaux mentionnés sont des ressources pour agir, pour organiser les activités sociales et pour rendre cette organisation mutuellement accessible, que le savoir linguistique est, en d'autres termes, profondément enraciné dans l'action sociale, un procès de sorcellerie peut être considéré comme un ballet où les différents acteurs, baignant dans le même univers de croyances, exécutent des mouvements complémentaires. C'est le moment de parler du format des confessions qui se présente un peu comme (une partie de) la partition de ce ballet.

2. Un genre textuel avec des «formats» différents

Une des premières choses qui frappe celui qui parcourt un grand nombre de confessions, est, nous le disions déjà plus haut, les récurrences, aussi bien sur le plan de la forme que sur celui du contenu. La forme rituelle de chaque paragraphe est la suivante: «*Item confesse/connâit/dit que...* ». Nous avons cité le propos de MOREROD (2003) selon lequel l'ordre des paragraphes semble suivre à son tour un schéma préexistant, un ordre assez prévisible et avec peu de variantes d'une affaire à l'autre.

Ce schéma permet, bien sûr, quelques libertés. Tous les éléments ne sont pas obligatoires et l'ordre peut être légèrement différent, mais la « ressemblance de famille » est évidente. Nous ne sommes, de toute évidence, pas en présence de simples procès-verbaux des aveux des accusés. Nous pensons que les confessions représentent un *genre textuel*, et nous faisons l'hypothèse que ce sont les inquisiteurs, juges, greffiers, notaires, etc. qui maîtrisent leur forme canonique et qui l'imposent à tous les acteurs du procès et, bien sûr, aux accusé(e)s.

Qu'est-ce qu'un genre textuel ? Les genres textuels ont un caractère exemplaire ; ils servent de modèle pour la perception et l'évaluation de situations particulières. Les textes concrets (*tokens*) permettent l'orientation pour la gestion d'autres situations discursives. Ils se transforment alors en modèles (*types*), à savoir en schémas qui permettent aux membres de la communauté de produire et de recevoir d'autres textes du même type (voir FRANK-JOB 1998).

Dans ce sens, les genres textuels sont des schémas conventionnalisés, liés à des situations de communication récurrentes, qui fournissent aux producteurs et récepteurs de textes des solutions éprouvées pour des problèmes communicatifs qui se répètent. Ils déterminent la production de textes dans la mesure où ils réduisent la complexité de la réalité et suggèrent certaines formes de solutions, mais ils diminuent en même temps les efforts cognitifs des acteurs par l'institution de routines (BERGER/LUCKMANN 1986, LUCKMANN 1988).

Par rapport à l'individu, les genres textuels sont des schémas discursifs ancrés dans une cognition partagée ; dans la perspective de la communauté de discours, il s'agit de savoir collectif (SCHMIDT 1994), d'une forme d'ordre symbolique destiné à organiser la communication. Ils participent à structurer l'écologie communicative d'une société et contribuent essentiellement à la construction de la réalité sociale (LUCKMANN 1988). En reproduisant un genre textuel, l'individu – dans notre cas le scribe et les participants aux procès de sorcellerie – participe à l'appréhension collective de la réalité et à la constitution de la mémoire collective (ASSMANN/ASSMANN 1988, SCHMIDT 1994). C'est dire qu'un genre textuel n'a pas d'existence sous forme décontextualisée, mais doit toujours être situé dans un contexte sociohistorique précis, par rapport à des besoins de communication concrets et en vue de la construction d'une réalité sociale, voire d'une mémoire collective située dans le temps et dans l'espace.

Dans notre cas, on aura remarqué que les traits typiques des confessions sont suffisamment robustes dans leur originalité respective pour résister à l'évolution chronologique, aux différences régionales et aux troubles liés à la Réforme qui pèsent sur les différentes occurrences discursives d'un vaste corpus s'étalant sur plus de deux cents ans. Cela ne signifie évidemment pas, nous le disions déjà, une uniformisation totale. Nous citerons pour preuve l'existence de trois «sous-formats» différents :

2.1. Le format usuel

Le format prototypique des confessions emploie le discours indirect. Nous l'avons déjà rencontré à plusieurs reprises. En voilà encore un exemple de 1651 :

Item a confessé que en après icelle venant du village de Moiry d'où elle est sortie, de voir ses parents, icelle étant au droit du record appartenant à un nommé Abraham Anselme, ledit diable se réapparut à elle, laquelle il battit étrangement pour avoir jeté la dite boîte au dit jardin et pour ne faire plus de mal, lui rebaila une autre boîte comme dessus, la sollicita de plus fort à faire du mal. (MG)

On aura remarqué que, à l'encontre de la grammaire normative actuelle, qui requiert un imparfait dans la subordonnée à la suite d'un *verbum dicendi* au passé, le récit se fait au passé simple, comme si le passé composé était traité comme temps du discours et non pas comme temps du récit. Cette caractéristique est récurrente ; en voici un exemple précocé (1481) :

Item confessa qui avoit porté le corps de nostre Seigneur deux fois à secte la première ou cymetière des Juifz, en la présence des dessus nommés, et il y a environ quatre ans et que après qui l'eust receu à Pasque de la main du prestre, il l'osta de sa bouche et le mit en son saing et ainsy le porta à la secte, et lors l'inquisiteur luy demanda qu'il en fit quant il fut là, respondit qui le bailla à ung chien qui estoit par le commandement de son maistre et dit qu'adonc son maistre estoit invisible et toutefois il l'oyoit bien parler et que une aultrefois il le porta la mesme et son maistre luy commanda qui le bailla à ung oyseaul qui estoit là, mais l'oyseal et l'ostiel envanuyt et ne seut qui devinrent. (RC)

Nous proposons ensuite un deuxième exemple qui se situe deux cents ans plus tard en 1667 :

Item a confessé y avoir environ vingt ans, allant depuis Diesse a Lamboing, grandement triste, se lamentant au regard en premier de ce qu'on avait exécuté sa mère comme aussi de ce qu'elle ne pouvoit trouver aucune logis dans Lamboing pour avoir son habitation, que on la soubconnoit personne ne la vouloit recevoir, dans telle tristesse et lamentation arrivant proche la Malattière entre Diesse et Lamboing, s'apparut a elle un homme vestu de noir ayant les pieds comme un boeuf lui disant et parlant a elle qu'elle ne se devoit ainsi contrister, que si elle le vouloit croire et se donner a lui, lui aideroit et lui bailleroit argent tant qu'elle en voudroit afin qu'elle fust hord de ses tristesses, demanda qui il estoit, lui dit estre Satan, estant tant mal avisée s'abandonna a lui et lui fit hommage abandonna Dieu son Createur, la marqua a l'epaule droite ainsi que la marque y paroit encore, come l'espreuve en a esté faite et eu sa copulation charnelle, estoit froid comme neige et lui bailla a son semblant une noire bossette pleine d'argent qui puis apres ayant sorti ce qu'estoit dedant ne fust que feuilles de chesne hormis demi krutzle. (MB)

Cette forme est évidemment fréquente et normale après des verbes d'introduction au présent, comme dans cette citation de 1571 :

Item dépose que son amoureux lui donna du poussat noir, lui disant qu'elle usa [sic] dudit poussat entre le bétail, et qu'elle y porterait grand dommage. (MalGen)

Du point de vue énonciatif, le passé simple donne plus d'objectivité aux faits relatés et estompe la différence entre le discours auctorial du greffier et le discours rapporté des accusés: on ne sait parfois plus si c'est le scribe qui raconte une histoire ou s'il rapporte effectivement le discours des inculpés. En effet, les confessions se présentent comme une sorte de «produit final» à la charge des enquêteurs et que, pour cette version des faits, la responsabilité énonciative est définitivement bien plus du côté des enquêteurs que de celui des inculpés. Le scribe emploie d'ailleurs parfois la première personne :

Interrogée si elle veut persister à telles siennes reconfections faites, qui lui ont, tout au long, été relues par devant, de mots à autres, par moi, et si elle y voudrait ajouter ou diminuer et être constante en ce que devant (...). Répond sur ce qu'icelle ne saurait rien ajouter ni diminuer en ce que devant. (JC)

2.2. *Le format en dialogue*

Le format de ce dernier exemple est très dialogal. Nous avons déjà vu l'inquisiteur intervenir dans le cadre du format usuel chez Rolet Croschet. Or, certaines confessions sont systématiquement construites en paires

adjacentes de questions et de réponses. Pour illustrer ce procédé, nous citerons quelques passages des confessions de Jeannette Vaicle (Saint-Ursanne, 1589):

Interrogée où il [sc. le diable] eut la première fois sa compagnie, en quel lieu. Et si sa nature était comme celle d'un autre homme.

Répond que la première fois ce fut audit curtil des Sausses, lors et incontinent sur ce qu'elle eut renoncé à son Dieu, Chrême et baptême. Item qu'il n'était comme un autre homme, ainsi était sa nature froide comme glace. (JV)

On connaît ce format d'interrogatoires. Dans notre cas, le format des confessions épouse exactement celui de l'interrogatoire qui précède, au cours duquel Jeannette s'était défendue des incriminations:

Interrogée si elle a eu personne que ses père et mère, ou autres de ses parents qui aient été suspectés de genaucherie.

Répond que non.

[...]

Interrogée si elle est point souvenante qu'environ la St-Georges suivante, ladite Urselle vint malade d'une grave maladie, tellement qu'elle demeura par 13 semaines ou environ détenue de telle maladie.

Répond qu'elle ouït bien dire qu'elle fut malade, si que les uns disent que c'était de la gorre, les autres que c'était de la trop faire. Mais elle ne la fut voir en la maladie, et ne saurait comment telle maladie lui était advenue. (JV)

Il ressort de cet exemple que l'enquêteur se fonde sur des informations préalables, soit que celles-ci proviennent de l'audition de témoins («ladite Urselle»), soit qu'elles proviennent de l'imaginaire collectif («la nature froide du diable»). Souvent, il s'agit de questions fermées, auxquelles on répond par oui ou par non. Mais même les questions plus ouvertes imposent aux accusés un *topic* précis. Elles mobilisent des éléments des réseaux sémantiques collectifs dont il était question plus haut et ne laissent pour ainsi dire aucune échappatoire aux accusés.

Les «confessions» ne peuvent donc en aucun cas être comprises comme le récit d'un énonciateur autonome; elles sont bien, comme nous le suggérons, une production collective.

2.3. Un schéma préconstruit

Les confessions de Jeannette Colliat, dite la Bessate (celles où le scribe emploie la première personne) représentent un cas particulièrement intéressant pour comprendre les conditions de production des confessions. JACQUELINE BAUMELER (1984) a retrouvé deux documents de ce procès, le premier reproduisant l'*information secrète* (f° 21) et l'autre intitulé *interrogatoire et confession* (f° 24). Matériellement, le deuxième document se présente sur deux colonnes, la colonne de droite contenant les questions, qui sont manifestement établies à l'avance sur la base de l'audition de témoins, celle de gauche les réponses. Les paragraphes correspondent aux journées du procès; le passage de l'interrogatoire aux confessions est presque imperceptible. En voici un exemple, emprunté au cas de Jeannette Colliat, en 1589:

Répond et dit être souvenante d'avoir eu question avec la femme dudit Grillon pour deux porcs que ledit Thibaud Grillon et Abraham Perret avient fait venir depuis la montagne de Montmelonl Et les ayant chassés devant ladite Bessatte comme bergère, demeurant par deux distinctes fois hors de la ville par deux nuitées, de quoi ladite question s'esmut. Nie qu'elle ait jamais usé de menaces à l'endroit dudit Thibaud ni de sadite femme. Bien vrai qu'elle déclara audit Thibaud, quand la vache fut tuée. s'en étant fermé à elle, et lui dit: «Que veux-tu dire». A quoi lui répond pour lors ledit Thibaud qu'elle n'avait que faire à elle et qu'elle devait passer son chemin. A quoi elle lui répond derechef: «Penses-tu que je t'aie fait tuer ta vache. Si tu le voulais dire, je voudrais que tu aies le col rompu aussi bien que ta vache», et ne lui dit autre propos. Quant à tout le reste, dit ne rien savoir.

Item si elle n'est point souvenante qu'il y a un an passé qu'elle a eu querelle et dissension avec la femme de Thibaud Grillon pour un porc que la femme dudit Thibaud avait chassé en la proie.

Qu'elle, ladite Bessatte, doit dire pour lors à icelle femme, en la menaçant: «Tu veux que je te garde ton porc, mais je t'assure que tu n'y gagneras rien».

Si elle ne sait point que tôt après la vache dudit Thibaud, qui était aux champs es roches proches du château, se trouva tuée.

Item qu'elle ne rencontra point, proche de la maison de Bendy Wourp ledit Thibaud, et après qu'il eut dit à ladite Bessatte que sa vache était tuée, qu'elle lui dut dire qu'elle voudrait qu'il se soit tordu le col comme comme sa vache, et qu'elle en était bien aise. Et qu'elle dut dire en outre aux voisins qu'elle était bien aise de la vache de Thibaud Grillon qui s'était tuée.

A ce moment du procès l'accusée se défend encore. Quelques jours plus tard, elle craquera. Dans les notes du scribe, on lit (des propos qui lui ont sans doute été communiqués): «Car vu qu'elle est marquée de tant de taches et marques de vraie et toute évidente genaucherie, lesquelles sont toutes prouvées [!]. Qu'à cette occasion la justice ne se peut aucu-

nement contenter des réponses qu'elle a faites. Et par ainsi qu'elle s'advise de confesser rondement la vérité car on veut la savoir d'elle». Et elle ne se limitera pas à avouer les méfaits dont l'accusent ses délateurs, elle y ajoute encore du sien, p. ex. en avouant avoir jeté du poussat à un porc appartenant à un tel Billoux. Or, ce méfait n'avait manifestement pas été mentionné, car le scribe ajoute en marge: «Nota que par informations prises dudit Billoux, le mardi après dîner, le 20 juin, se retrouve ledit article être véritable parce qu'il atteste qu'il perdit ledit porc, lequel il n'eut baillé pour trois écus sans toutefois avoir suspicion sur personne».

Conclusions

Quelles conclusions, toutes provisoires (car les lacunes dans nos connaissances historiques et documentaires sont manifestes), pouvons-nous tirer de ces observations? Nous nous étions fixé comme objectif de contribuer à expliquer comment l'univers de discours de la sorcellerie est construit avec une cohérence interne et une factualité telles qu'il arrive à se supplanter au vécu des protagonistes, accusateurs ou victimes. Nous nous fondons sur la conviction que la réalité n'est pas donnée, mais construite à l'aide de pratiques langagières situées, nous nous intéressons, en d'autres termes, à ce que GOODMAN (1978) appelait «ways of worldmaking», c'est-à-dire la production de «versions» du monde, voire de «mondes possibles». Comme le formulait BEISSNER (2003: 5), percevoir et donner du sens à la réalité ne résultent pas de processus de construction mentale individuels, mais d'une négociation communicative en vue de la création d'intersubjectivité.

Nous sommes partis de deux types d'observables: l'existence de *réseaux lexicaux*, souvent avec une base métaphorique, et celle du *genre textuel* que représentent les confessions criminelles.

Pour ce qui est des champs lexicaux, nous nous sommes tenu à une perspective socio-cognitive de la sémantique qui considère que tout mot, voire tout énoncé se réfère non au monde réel mais au monde épistémique, c'est-à-dire à une version socialement partagée du monde expérimenté par et représenté mentalement chez l'individu. La pensée

métaphorique y joue un rôle fondamental comme l'affirment LAKOFF/JOHNSON (1980: 22 et 156): «the most fundamental values in culture will be coherent with the metaphorical structure of the most fundamental concepts in the culture. [...] Metaphors may create realities for us, especially social realities. A metaphor may thus be a guide for future action. Such actions will, of course, fit the metaphor. This will, in turn, reinforce the power of the metaphor to make experience coherent». Mais nous y avons associé la théorie de la cognition partagée. Dans cette veine, on peut faire l'hypothèse que l'emploi fréquent de réseaux sémantiques relatifs à la sorcellerie participe à la formation de croyances populaires, donc à la construction d'une réalité sociale commune. Ces croyances trouvent un pendant dans une culture savante, transmise – de la même manière discursive! – à travers des traités démoniologiques, les deux traditions se fondant, pensons-nous, dans l'idéologie partagée de la sorcellerie. La notion de «vrai», «vérité» telle que nous l'avons rencontrée doit être comprise de façon phénoménologique: «We understand a statement as being true in a given situation when our understanding of the statement fits our understanding of the situation closely enough for our purposes» (LAKOFF/JOHNSON 1980: 179).

Le genre textuel des confessions se trouve, pour ainsi dire, au croisement de ces deux courants: il médiatise la culture démonologique savante et il reprend des éléments des croyances populaires. Il représente un schéma discursif collectivement partagé qui va servir d'échafaudage pour insérer les éléments lexicaux mentionnés et créer ainsi une réalité sociale cohérente et partagée. Dans la perspective de théories récentes, qui relie la cognition partagée à des pratiques langagières en contexte, on peut distinguer, dans les confessions, deux formes de contexte: le microcontexte de l'interaction *in situ*, de l'actualisation située de concepts clés par les acteurs, et le macrocontexte d'un formatage socio-discursif de la mise en œuvre de la compétence linguistique que représente le genre textuel. D'une manière semblable de ce que nous disions des réseaux lexicaux, les genres textuels participent de la cognition partagée dont ils représentent, pour ainsi dire, le volet discursif.

La sorcellerie comme phénomène «factuel» est-elle condamnée à disparaître totalement derrière autant de constructivisme? La référence aux guérisseuses ou au spécialiste de la bière semble indiquer que des phénomènes de sorcellerie ont réellement existé. Mais les objets de référence sont nettement relégués dans un second plan. Cela rappelle des

procédés analogues dans le domaine des arts visuels. Dans une conférence récente, Andreas Beyer, historien de l'art à l'Université de Bâle, commentait un ensemble de portraits de la même époque. Il démontre qu'ils recourent les uns aux autres, que l'individualité ne procède pas de l'«objet», mais est engendrée par la différence iconique, que l'objet de référence, à savoir la personne dont le peintre fait le portrait, n'est pour ainsi dire qu'un prétexte. On pourrait sans doute dire quelque chose de très semblable de nos textes. Les différentes confessions se font mutuellement écho à travers les régions et les siècles; tout en étant différentes les unes des autres, elles semblent réaliser un seul et même prototype. Les sorciers et sorcières sont bien partiellement individualisés, comme nous l'avons vu, mais la plupart des éléments d'ancrage dans le réel (noms des victimes, noms de lieux, précisions dans le temps) sont en quelque sorte interchangeable, et révèlent des différences sémiotiques et déictiques. Les personnes dépeintes ne représentent, disait Beyer, qu'un prétexte. On pourrait avancer une hypothèse analogue pour une grande partie de nos procès de sorcellerie, qui équivalent au final à un instrument de domination et de violence de la part de ceux qui sont au pouvoir par rapport aux marginaux. Contrairement à la conclusion de MOREROD (2003) pour Neuchâtel en 1481, j'aurais tendance à dire que beaucoup de condamnés n'étaient pas des sorcières et des sorciers, en tout cas pas dans le sens que l'accusation donnait à ce terme, mais furent constitués comme tels par les procès pour consolider le pouvoir des groupes sociaux dominants et/ou pour se débarrasser de concitoyens gênants, les exceptions confirmant la règle.

Références bibliographiques

Documents d'archives

- Archives de l'Ancien Evêché de Bâle, *Criminalia in sortilegiis, veneficiis et maleficiis*: B 168.14 et Montagne de Diesse: B 284.10/.16/.18/.22.
Archives de l'Etat de Neuchâtel: B 23.18/.19/.23 (RC).
Mémoires d'Ici, Centre de recherche et de documentation du Jura bernois: *Les procès des sorciers et des sorcières de la Montagne de Diesse au XVII^e siècle*, CD des carnets originaux.

Documents concernant les procès de sorcellerie à l'Isle mis en ligne sur le site de lisle.ch :
<http://www.lisle.ch/historique/sorcjura.html> (Madeleine Griffon)
<http://www.lisle.ch/historique/sorcbrassan.html> (Andreanne Braissan)

Littérature secondaire

- ASSMANN, Aleida/ ASSMANN, Jan (1988), «Schrift, Tradition und Kultur», in: W. RAIBLE (ed.), *Zwischen Festtag und Alltag*. Zehn Beiträge zum Thema «Mündlichkeit und Schriftlichkeit», Tübingen: Gunter Narr, 25-49.
- BAUMELER, Jacqueline (1984), *Aspects de la sorcellerie dans les Franches-Montagnes et à St.-Ursanne au XVI^e siècle*, mémoire de licence non publié, Université de Neuchâtel.
- BEISSNER, Kirsten (2003), «*I see what you mean*». Metaphorische Konzepte in der (fremdsprachlichen) Bedeutungskonstitution, Frankfurt am Main: Peter Lang.
- BERGER, Peter L./LUCKMANN, Thomas (1986 [1967]), *La construction sociale de la réalité*, Paris: Klicksieck.
- BOILLAT-BAUMELER, Jacqueline (1994), «Procès de sorcellerie aux Franches-Montagnes et à Saint-Ursanne au XVI^e siècle», *HÔTÂ 18 (revue publiée par l'Association pour la sauvegarde du patrimoine rural jurassien)*, cité d'après URL: <http://membres.lycos.fr/ursanne/aspruj.html>.
- DREWER, Petra (2003), *Die kognitive Metapher als Werkzeug des Denkens*. Zur Rolle der Analogie bei der Gewinnung und Vermittlung wissenschaftlicher Erkenntnisse, Tübingen: Narr.
- FOUCAULT, Michel (1969), *L'archéologie du savoir*, Paris: Gallimard.
- FRANK-JOB, Barbara (1998), *Untersuchungen zum schriftkulturellen Ausbau des Französischen (9.-13. Jahrhundert)*, Habilitationsschrift Albert-Ludwigs-Universität Freiburg (version abrégée sous http://www.barbara-job.de/forsch/schrift/habil/tex_habil.htm, consultée le 29 janvier 2008).
- GEERTZ, Clifford (1973), *The Interpretation of Cultures*, New York: Basic Books.
- GOODMAN, Nelson (1978), *Ways of Worldmaking*, Indianapolis: Hackett Publishing Company.
- HOLLAND, Dorothy/QUINN, Naomi (ed.) (1987), *Cultural Models in Language and Thought*, Cambridge: Cambridge University Press.
- KITTAY, Eva Feder (1987), *Metaphor. Its Cognitive Force and Linguistic Structure*, Oxford: Clarendon Press.
- LAKOFF, George/JOHNSON, Mark (1980), *Metaphors We Live By*. Chicago/London: The University of Chicago Press.
- LEUTENBAUER, Siegfried (1972), *Hexerei- und Zaubereidelikt in der Literatur von 1450 bis 1550*. Mit Hinweisen auf die Praxis im Herzogtum Bayern, Berlin 1972 (Münchener Universitätsschriften, Juristische Fakultät, Abhandlungen zur rechtswissenschaftlichen Grundlagenforschung 3).
- LUCKMANN, Thomas (1988), «Kommunikative Gattungen im kommunikativen Haushalt einer Gesellschaft», in: G. SMOLKA-KOERDT/P. SPANGENBERG/D. TILLMANN-BARTYLLA (ed.), *Der Ursprung von Literatur*, München: Wilhelm Fink, 279-288.

- LÜDI, Georges (2006), «La sorcellerie dans la Montagne de Diesse au XVII^e siècle comme construction sociale : une approche discursive de documents d'archives», *Vox Romanica* 65, 108-31.
- MONTER, E. William (1976), *Witchcraft in France and Switzerland. The Borderlands during the Reformation*, Ithaca : Cornell University Press.
- MOREROD, Jean-Daniel (2003), «Neuchâtel et les débuts de la chasse aux sorcières en Europe : les enseignements d'une documentation», URL : http://www2.unine.ch/webdav/site/manifsacademiques/shared/documents/li03-04_morerod.pdf, consulté le 24 janvier 2008.
- PEKAREK DOEHLER, Simona (2006), «Compétence et langage en action», *Bulletin suisse de linguistique appliquée* 84, 9-45.
- RENARD-GOTTRAUX, Danièle (1976), *Les procès des sorciers et des sorcières de la Montagne de Diesse au XVII^e siècle*, Porrentruy : Société jurasienne d'émulation.
- RUSSELL, Jeffrey (1972), *Witchcraft in the Middle Ages*, Ithaca : Cornell University Press.
- SCHMIDT, Siegfried J. (1994), *Kognitive Autonomie und soziale Orientierung. Konstruktivistische Bemerkungen zum Zusammenhang von Kognition, Kommunikation, Meiden und Kultur*. Frankfurt : Suhrkamp.
- STAPPERT, Michael (env. 1620), *Tractatus Conspicillum*, in : *Webdokumentation. Die Hexenprozesse/Dokumente* : Brillentraktat (Rek.), copyright D. Nix 1997, cité d'après <http://histor.ws/hexen/txt/stapbrille.pdf>, consulté le 27 janvier 2008.
- STRÖHMER, Michael (2003) : *Carolina (Constitutio Criminalis Carolina, CCC)*. Die Peinliche Halsgerichtsordnung Kaiser Karls V. im Kontext der frühneuzeitlichen Hexenprozesse, URL : http://www.historicum.net/no_cache/persistent/artikel/1586, consulté le 29 janvier 2008.
- TERRIER, Isabelle (2001), *Le travail de l'inquisiteur : procès de sorcellerie à Neuchâtel au XV^e siècle*, mémoire de licence non publié, Université de Neuchâtel.
- WEINRICH, Harald (1958), «Münze und Wort – Untersuchungen zu einem Bildfeld», in : H. LAUSBERG/H. WEINRICH (ed.), *Romanica*. Festschrift für Gerhard Rohlf, Halle : M. Niemeyer, 508-521.

Anthony LODGE

La sociolinguistique historique et le problème des données

1. Introduction

Placée longtemps sous l'emprise d'un structuralisme saussurien qui privilégie l'étude de la *langue* aux dépens de la *parole*, la linguistique française a été lente à reconnaître la valeur d'une sociolinguistique qui prend comme axiématique la variabilité des langues. Parmi les plus réticents étaient les historiens de la langue, fortement attachés à la langue standard et à l'usage littéraire. Tout ceci est aujourd'hui en train de changer: les progrès marqués par la sociolinguistique dans l'analyse des rapports entre la variation et le changement font que les historiens du français ne peuvent plus les ignorer. L'équipe de chercheurs réunie à Neuchâtel par Andres Kristol est à féliciter vivement d'avoir eu l'idée, pour la première fois, de joindre les deux bouts de la chaîne, et de prendre comme thématique d'un colloque la sociolinguistique historique en domaine gallo-roman. Notre modeste contribution débutera par une brève discussion de la portée et des méthodes de la sociolinguistique historique, avant de considérer ce qui constitue peut-être le problème central de cette discipline, celui des données. La discussion portera, plus spécifiquement, sur la valeur de certaines données semi-littéraires du XVII^e siècle.

2. La sociolinguistique historique : remarques épistémologiques

Les sociolinguistes ne peuvent se vanter d'être les premiers à s'intéresser aux rapports entre la langue et la société. On trouve cet intérêt chez Humboldt, chez Sapir et Whorf, et, surtout, chez les dialectologues. Mais c'est William Labov qui a le premier étudié cette question d'une manière systématique. Il a su montrer que la variation linguistique n'est pas aléatoire, qu'elle se corrèle à des variables extra-linguistiques, notamment à des facteurs relevant de la biographie des locuteurs (âge, sexe, origines sociale et géographique) ainsi qu'à des facteurs relevant du contexte de situation. Il a trouvé dans la langue un système, formé par la société, qui est à la fois hétérogène, sujet à changement et structuré. Chemin faisant, il a su montrer le lien inextricable qui existe entre la variation et le changement. La sociolinguistique s'est ramifiée considérablement depuis les années 1960. Un premier volet, que l'on pourrait appeler la *macro*-sociolinguistique, côtoie, dans le sillage de Joshua Fishman, la sociologie du langage. Il s'occupe des problèmes posés par le multilinguisme et le multi-dialectalisme (*code-switching*, diglossie, standardisation, planification des langues, etc.) et correspond à ce que FASOLD (1984) appelle «the sociolinguistics of society». Un deuxième volet, que l'on pourrait appeler la *micro*-sociolinguistique, s'occupe avant tout de la variabilité des langues (variation socio-stylistique, analyse conversationnelle, analyse de discours) et correspond à ce que FASOLD (1990) appelle «the sociolinguistics of language». On notera que tous les éléments constituant la sociolinguistique que nous venons d'énumérer ont leur pendant historique.

La sociolinguistique historique est un développement récent, et sa base épistémologique est encore assez fragile. TRASK (1997: 313) la définit comme suit :

[une] branche de la linguistique qui utilise les concepts et les techniques de la sociolinguistique pour élucider les états de langue passés. Elle part du principe que les propriétés observables dans les communautés linguistiques du monde actuel – variation, stratification, évaluation sociale des variantes – étaient également présentes dans les communautés du passé. (notre traduction)

Ainsi, pour Trask, la sociolinguistique historique a pour objectif de créer une image *multidimensionnelle* des états passés d'une langue, en explorant la variation linguistique. Elle cherche à déterminer la valeur sociale des diverses variétés en présence et à corrélérer l'hétérogénéité de la langue à la diversité existant dans la société en question. Pour valider sa reconstruction du passé, elle pose comme principe que les langues fonctionnent plus ou moins de la même façon dans toutes les sociétés. La définition de Trask, tout en étant utile, n'en reste pas moins trop étroite: d'une part, elle ne fait pas de place à ce que nous avons appelé la macrosociolinguistique, et, d'autre part, elle ignore la problématique qui se trouve au coeur de la micro-sociolinguistique, l'analyse du changement linguistique.

Nul ne doit sous-estimer les obstacles qui surgissent devant un tel programme, le premier en ligne étant celui de l'interdisciplinarité: être en même temps bon linguiste et bon historien de la société est loin d'être facile. Le second concerne la validation des hypothèses: comme tout historien, nous sommes obligés de faire des hypothèses, mais comment choisir entre plusieurs hypothèses plausibles? Labov nous propose l'«uniformitarian principle», d'après lequel les langues fonctionnent selon plus ou moins les mêmes principes dans toutes les sociétés (LABOV 1994-2001: t.1, 14). «L'emploi du présent pour expliquer le passé» nous évite de postuler, pour les états de langue passés, des situations impossibles, mais il ne nous aide aucunement à reconnaître ce qui est véritablement différent dans les langues du passé. Reste enfin le problème le plus intraitable de tous, celui des données. En matière de données, la situation du sociolinguiste historique est invariablement mauvaise. Les données linguistiques parvenues jusqu'à nous des époques révolues sont rarement celles que le linguiste aurait choisies, laissé à lui-même: elles survivent de manière fortuite, elles sont fragmentaires et loin d'être représentatives de tous les registres de la langue, et, surtout, elles sont écrites et non orales. La langue est essentiellement un phénomène *parlé*, et le propre de la langue parlée est d'être éphémère, de ne laisser dans les documents que les traces les plus fugaces.

Le problème incontournable des preuves fait que la sociolinguistique historique ne pourra jamais se faire selon les mêmes méthodes que la sociolinguistique synchronique. Elle pourra se baser, toutefois, sur les mêmes principes. Le sociolinguiste historien prendra comme

objet central de ses investigations le vernaculaire et non la langue standard. Il partira du principe que le changement linguistique consiste essentiellement en des modifications quantitatives dans la distribution de variantes sociolinguistiques clés. Pour construire une image multidimensionnelle de la langue du passé, il sera constamment à la recherche de documents écrits susceptibles d'élargir la gamme des variétés, sur les plans géographique (diatopique), social (diastratique) et stylistique (diaphasique). Il sera ainsi amené à proposer une hiérarchisation entièrement nouvelle des données linguistiques parvenues jusqu'à nous : certains documents restés quelque peu en marge de l'historiographie conventionnelle, peuvent revêtir une grande importance dans la sociolinguistique historique. Encore faut-il les trouver. C'est à un corpus de textes du XVII^e siècle, quelque peu négligés jusqu'ici, que nous allons consacrer le reste de cette étude.

3. Les *Mazarinades*

Les chercheurs qui se penchent sur le vernaculaire parisien sous l'Ancien Régime disposent, *grosso modo*, de quatre types de données :

- 1° textes écrits par des peu-lettrés (BRANCA-ROSOFF/SCHNEIDER 1994, ERNST/WOLF 2001) ;
- 2° différentes formes de français exportées vers cette époque au Nouveau Monde (MARTINEAU/MOUGEON 2003) ;
- 3° commentaires métalinguistiques de grammairiens et lexicographes (THUROT 1881-1883, AYRES-BENNETT 2004) ;
- 4° représentations littéraires du parler vernaculaire (LODGE 1995, 1996).

Les données appartenant à cette dernière catégorie nous offrent une mine de renseignements sociolinguistiques, mais il convient de les exploiter avec la plus grande précaution.

La deuxième moitié du XV^e siècle vit des auteurs littéraires chercher pour la première fois à caractériser dans leurs textes le « mauvais parler » de personnes situées vers le bas de l'échelle sociale, d'abord dans des farces (LEWICKA 1974), plus tard dans des poèmes comiques (LODGE 2006), enfin dans des romans (BÉCHADE 1981). Cette tradition atteint

son apogée au cours du deuxième tiers du XVII^e siècle avec les célèbres paysans des comédies de Cyrano de Bergerac, de Brécourt et, surtout, de Molière (LODGE 1991). Elle se prolonge au XVIII^e siècle dans la littérature dite «poissarde» (MOORE 1935). A côté de ces textes, appartenant, si l'on veut, à la «bonne» littérature, s'installe au cours de la première moitié du XVII^e siècle une autre tradition, moins respectable, qui prête à des personnages prolétaires les formes vernaculaires les plus stigmatisées, dans le but, cette fois, non pas de ridiculiser les petits, mais plutôt de satiriser les grands. Il s'agit ici de pamphlets polémiques qui atteignent leur plus haut point de notoriété au moment de la Fronde dans certaines «Mazarinades» (CARRIER 1982), dont l'exemple le plus célèbre est *Les Agréables Conférences de deux paysans de Saint Ouen et de Montmorency sur les affaires du temps (1649-1651)* (DELOFFRE 1999).

La décennie qui suivit la mort de Richelieu en 1642 fut marquée à Paris par la plus grande incertitude sur les plans politique et social, la guerre civile en Angleterre, terminée par l'exécution du roi Charles en 1649, ne faisant rien pour calmer les esprits en France. Les moments de conflits sociaux intenses font souvent naître une conscience accrue des différences de parler entre les divers groupes en présence. Ce n'est sans doute pas par hasard que cette période si conflictuelle a vu la parution des *Remarques sur la langue françoise* de VAUGELAS (1971 [1647]). La langue des *Agréables Conférences* (DELOFFRE 1999), qui a été analysée en détail par son éditeur, comporte tant de richesses qu'elle a détourné le regard des chercheurs de toute une collection de textes analogues conservés à la Bibliothèque Mazarine à Paris. Si CHARLES NISARD (1872) a été le premier à attirer l'attention du monde savant sur cet ensemble de textes, la seule étude linguistique qui lui a été consacrée est celle de THÉODORE ROSSET (1911). Cette étude est maintenant vieille de presque un siècle, et il est temps d'y revenir à la lumière de ce qui se fait actuellement en sociolinguistique historique. Pour montrer l'intérêt que peuvent nous offrir ces textes, nous allons en examiner deux, imprimés à Paris, que nous confronterons ensuite à des textes analogues imprimés en province.

Texte 1 (1644)

Nouveaux Complimens de la place Maubert, des halles, cimetièrre S.-Jean, Marché neuf, et autres places publiques. Ensemble la réjouissance des harengères et poissonnières faite ces jours passés au gasteau de leurs Reines, Paris, 1644.

LA RENCONTRE ET COMPLIMENTS DE DEUX FRUICTIÈRES.

La Première : Bon vespre, dame Quienette ! Hé ! qu'est-ce, comme va la santé ? Comment se porte st homme et vos enfants ? Je n'ay pas velu passé dans ce quarqué-ci sans avoir le bonheur de vous vouer !

La Deuxième : Je nous portons bien, Guieu merci ! tretou cheu nou, à vot sarvice ; mais que bien vou sçait, vou voyé la plus malade. Queule bonne affaires ou queu bon van vous amène en ces quarquiez ?

La Première : C'est que je vien de la halle, faire marché à note garnetièrre de tras ou quatre sequiez de pouas. Ce n'est pas que n'en ayains faite notre bonne fournication dez le mouas d'oux ; mais j'avons peur que je n'en avain pas assé, et je tramblon d'apprehendation qu'on ne nou les rancherisse. Et pis après ne dit en pas *beati-geniti* vau bien pus mieus que *beati auorum*.

La Deuxième : C'est pourquoy je vous scay bon gré d'avoir fait le voyage que vous vené de faire. Je pance, pour moy, que j'en auron assé : car nous n'en vendon qu'à des pauve personnes, et je les faisons cuire à la grosse mode, en pleine yau : je bouton tras sciaux d'yau dans un grand chaudron, puis j'y metton environ demy boiciau de pouas, et quant y sont un peu trop clairs, j'y laissons les escales et meslons avec cela des chapelures de pain salé, cela les fait senty un peu de sé, et pi j'y bouton un petit tantinet de faines harbes. Mamie, y trouvon cela si bon qu'i en lichen leur doigts, encore trop heureux à qui en aira.

La Première : Je n'oseraiin faire cela à note quarqué, y sont trop friandes, et si faineman madrées, seulement quan ti trouvon queuque gra vous croquez sous lieus dans, y nous faisons de grosses repluches dans note bouticle, soit qu'en lieu donne des colles : y s'en von tou grondans en nou donnans des fièvre quartaine. Mais pour les espinars, j'y on fait un peu note petit comte, et si j'y hachiaïn des fueilles de poirée, m'amie, je n'en on pas a demy.

La Deuxième : Aguiou ! C'est trop babillé. En vous remerciant.

La Première : Et attendez, en ira au vin.

La Deuxième : Nennin, je ne boiray pas davantage. C'est la mode de Paris : quand on est à la porte on prie de boire. Et aguiou ; je me recommande.

Vostre très-humble et affectionné serviteur.

Le Boiteux,

Dit le Beau Chanteur

(ed. E. FOURNIER 1859 : 229-39)

Texte 2 (1649)

La Gazette de la Place Maubert. ou suite de la Gazette des Halles touchant les affaires du temps

SECONDE NOUVELLE

Chez Michel Mettayer, Imprimeur ordinaire du Roy, demeurant en l'Isle Nostre-Dame sur le Pont Marie, au Cigne, M. DC. XLIX

[...] D. DENISE

Mamy tout les jours à tout heure
Jamais on un lieu ne demeure.
Il passe les nuicts à cheva
Par ma foy il a bian du ma 4
Parguiou je ne suis qu'une fame,
Mais je vous jure par mon ame
Que le jour qu'on nous vint querir
Que nous allisioos secourir 8
G'y coru comme une perduë
J'u casi la teste fenduë
Car ces giuebles de Mazarins
Ne visions pas où ils frappins. 12
Je pary de ma hallabard
Demandez à dame Filbarde
A me servira de tesmoing
Par ma foy je ne vous m'en point 16
Insi moy qui estoit en furie
Je fandy la cavallerie,
Mais je ne faisois pas trois pas
Que je ne tombisse par bas. 20
Car nous estions tous pelle melle,
Les mousqués plus drus que la gresle
Petiens la de touales costes.
Guien don les autres espouvantez, 24
Prindre comme tu dis la fuitte.
Dieu sçait si on alioit en fuitte
C'estoit merveille de les voir
Ses animaux se laissant choir. 28
On les tuoit à toute outrance
C'est la ou je vis la vaillance
De mon bon Monsieur de Biaufort
Y lan frappy luy seul à mort 32
Bien plus d'une demy douzaine.
Enfin il estoit hors d'haleine
Cy tu sçavois quand je le vi
Je failly de m'esvanouy 36

Qui n'ut pleuré a chaude larme ?
 Per ma foy n'en faut point manty,
 Jamais je ne m'en put teni.
 De le voir la luy mesme en arme 40

D. BARBE

On dit que l'armée estoit belle,
 C'on n'en vit jamais une telle,
 Car tout nos bon Praince & Seigneurs
 I fure avec tout leurs Messieurs 44

Ma foy je voudroi pour grand chore
 Avoir veu cela & pour caure
 Et je voudroi pour un teston,
 Avoir esté à Chalenton 48

Où se fit la si grand carnage.
 C'est par ma foy pourtant damage
 Il ly mourut bien des Signeurs
 Qui auriens bien sarvy ailleurs 52

Tant de soldat que capitaine
 La campagne estoit toute plaine.
 On dit c'on n'y voyoit que feu.
 Las ce bon Monsieu de Clanleu 56

Ne fit-il pas bien la paraistre
 Qui n'avoit jamais esté traistre,
 Car on avoit biau luy crié
 Ren toy Clanleu, point de carquié, 60

Respondy t'il comme home sage
 Car y montry la son courage.
 Apres Monsieur de Chastillon
 Qui estoit plus vayant qu'un Lion 64

Ne perdit-il pas la la vie
 Rohan à sa belle sortie
 Et tant d'autre qu'on ne sçait pas,
 Mais vramen y ne m'ennui pas. 68

Je cause ly a plus d'un heure.

D. DENISE

Demeuse come se demeuse.

(Bibliothèque Mazarine, MS 12965/MS 21013)

Des textes de ce genre sont à aborder avec la plus grande précaution. On ne peut pas douter que les traits de la langue parlée qu'on y trouve soient authentiques: la plupart est attestée, soit dans les atlas linguistiques, soit dans les textes métalinguistiques de l'époque (dictionnaires, grammaires, collections de remarques). Mais cela ne fait pas de ces textes un corpus

représentatif de données vernaculaires. Ce ne sont pas des textes « populaires ». Ils n'ont pas été composés par des peu-lettrés, et ils n'étaient pas destinés à un public prolétarien. Il ne s'agit aucunement de données orales tirées sur le vif. Nous avons affaire à des textes écrits, planifiés, sur lesquels les auteurs ont tout simplement collé des traits appartenant à la langue parlée. Les traits vernaculaires qu'on y trouve sont là pour des raisons diamétralement opposées à celles qui les fait entrer dans les écrits des peu-lettrés : les peu-lettrés sortent, par définition, d'un milieu peu cultivé, et les formes vernaculaires présentes dans leurs écrits sont là par inattention ou par ignorance ; les auteurs de ces *Mazarinades* sortent d'un milieu cultivé et les formes vernaculaires présentes sont là à la suite de choix totalement conscients. A la différence des romanciers « réalistes » du XIX^e siècle, les auteurs de textes comme ceux-ci ne recherchaient aucunement l'authenticité. Ils jouaient un jeu d'incongruité stylistique : puisqu'on s'adresse normalement aux grands en empruntant le style noble, dans les textes satiriques on va le faire en style bas. La langue de ces textes est donc une création factice, une caricature comportant, dans des tranches de discours courtes, des concentrations excessives de traits stigmatisés (de « stéréotypes » dans le sens labovien). Est-ce que cet aspect caricatural, exagéré, détruit l'intérêt que peuvent avoir pour nous des documents de ce type ? Dressons d'abord un inventaire des formes vernaculaires présentes dans ces textes.

4. Les formes vernaculaires

4.1 Phonétique

Les auteurs de ces *Mazarinades* représentent les prononciations vernaculaires à l'aide d'un système de graphies non-conventionnelles. Les textes étaient sans doute faits pour la lecture à haute voix, les graphies signalant au réciteur qu'il devait adopter un accent « vulgaire » en articulant tel ou tel mot. Le système utilisé est loin des orthographes scientifiques créées par un Meigret au XVI^e siècle ou par un Vauvelin au XVIII^e siècle (MARTINET 1969). Il s'agit tout simplement pour nos auteurs d'adapter légèrement l'orthographe conventionnelle pour représenter un peu

phonétiquement les formes vernaculaires. L'aspect fruste du texte est accentué par la présence de nombreuses coquilles, surtout dans le texte 2 (*on* (2) = *en*, *allisioos* (8) = *allisions*, *men* (16) = *m'en*, *toua* (23) = *tous*, *ses* (28) = *ces*). Voici une liste des principaux traits phonétiques.

(1) [ɛr] ~ [ar]

Estienne (1582): «Plebs [...] praesertim Parisina hanc literam a pro e in multis vocibus pronuntiat, dicens Piarre [...] guarre [...] at vero aulici [...] caterrhe pronuntiant» (cité par THUROT, 1881-3, t. I: 18-19). Voir aussi BRUNOT (1966, t. X/1: 94-95), JOSEPH (1987: 135 et 148-49), AYRES-BENNETT (1990: 154-15).

1644	1649
<i>marci</i> (4), <i>sarvice</i> (4), <i>remarciant</i> (24)	<i>marveille</i> (27), <i>sarvi</i> (52) Cf. <i>per</i> (38) = par

(2) Distribution de [e], [wɛ], [wa]

Bèze (1584): «Pour voirre ou, comme d'autres l'écrivent, verre, on prononce vulgairement à Paris et on écrit très mal voarre» (cité par THUROT, 1881-3, t. I: 356-59, 362, 375, 394, 411-13). Voir aussi BRUNOT (1966, t. X/1: 95-96), JOSEPH (1987: 136-37, 150-51) et AYRES-BENNETT (1990: 155-56).

1644	1649
<i>vouer</i> (3) <i>sçait</i> (5) <i>tras</i> (7, 14) <i>pouas</i> (8, 15), <i>mouas</i> (8)	—

(3) [o] ~ [jo]

Péletier (1549): «Les Parisiens ... au lieu d'un séau d'eau diset un sio d'io» (cité par THUROT, 1881-3, t. I: 439-40).

1644	1649
<i>sciaux</i> (14), <i>yau</i> (14), <i>boiciau</i> (15)	<i>Biaufort</i> (31), <i>biau</i> (59)

(4) [ɔ] ~ [œ] en syllabe initiale

Vaugelas (1647): «Plusieurs Parisiens doivent prendre garde à une mauvaise prononciation de ce verbe, que j’ay remarquée mesme en des personnes celebres à la chaire et au barreau [...] ils prononcent *commencer* tout de mesme que si l’on escrivoit *quemencer*» (cité par THUROT, 1881-3, t. I: 268). Voir aussi BRUNOT (1966, t. X/1: 90-91).

1644	1649
<i>velu</i> (2)	—

(5) Ouverture de voyelles nasales

Tabourot (1587): «Les Parisiens prononcent ... un a lieu d’un *e*, surtout quand il suit un *i*»; et que «*ient* est de <molle prononciation> [...]» (cité par THUROT, 1881-3, t. II: 438).

1644	1649
<i>van</i> (4), <i>tramblon</i> (9), <i>rancherisse</i> (10), <i>pance</i> (13), <i>faineman</i> (19), <i>dans</i> (20)	<i>bian</i> (4)

(6) Ouverture de [i] + consonne nasale > [ɛ]

1644	1649
<i>faines</i> (17), <i>faineman</i> (19)	—

(7) Réduction de [ɥi] > [i]

1644	1649
<i>pis</i> (10), <i>pi</i> (17) <i>cf. puis</i> (15)	<i>ly</i> (69)

(8) Rhotacisme

Erasme (1528): «Idem faciunt hodie mulierculae Parisinae, pro Maria sonantes Masia, pro ma mere, ma mese» (cité par THUROT, 1881-3, t. II: 270-74). Voir aussi JOSEPH (1987: 155- 56) et AYRES-BENNETT (1990: 157).

1644	1649
—	<i>demeuse</i> (70). <i>Cf. chore</i> (45), <i>caure</i> (46)

(9) Vélarisation de [dj] et [tj]

Cette évolution ne figure pas dans THUROT (1881-3), mais elle est bien attestée dans les patois d'Ile-de-France (par ex. *ALF*, cartes 403, 404, 846).

1644	1649
<i>Guieu</i> (4), <i>aguieu</i> (24, 28) <i>quarqué</i> (2, 19), <i>quarquiez</i> (6), <i>sequiez</i> (8)	<i>Parguie</i> (5), <i>guiebles</i> (11), <i>guie</i> (24), <i>carquié</i> (60)

(10) Réduction du groupe consonne + [rə]

1644	1649
<i>vot</i> (4), <i>note</i> (7, 19, 21, 22), <i>pauve</i> (13) <i>Cf. bouticle</i> (21)	—

(11) Chute de [r] post-vocalique

Duez (1639): «Le petit peuple de Paris prononce cueillié [...]. Les honnestes bourgeois y disent cueillère [...]. Nous disons cueillèr en Anjou: et cette prononciation est la véritable» (cité par THUROT 1881-3, t. I: 198, 270, t. II: 5, 150, 171). Voir aussi AYRES-BENNETT (1990: 156-57).

1644	1649
<i>senty</i> (17) <i>Cf. sé</i> (17)	<i>esvanouy</i> (36), <i>manty</i> (38), <i>teni</i> (39) <i>Cf. ma</i> (4), <i>cheva</i> (3)

(12) Traitement de [l] antéconsonantique

Richelet (1680): «(kécun et kéque) tous les Parisiens qui parlent bien les prononcent en faisant sentir la lettre l».

1644	1649
<i>queueque</i> (20) <i>Cf. queule</i> (5), <i>queu</i> (5)	—

4.2 Morphologie

(1) Pronoms personnels	1644	1649
<i>elle</i>	—	– <i>a</i> (15)
<i>nous</i>	– <i>je</i> + <i>-ons</i> (4, 8, 9, 11, 14, 15, 16, 17, 22, 23)	—
<i>on</i>	– <i>en</i> (10, 21, 25) Cf. <i>on</i> (9)	—
<i>leur</i>	– <i>lieu</i> (21)	—
(2) Adjectifs démonstratifs	1644	1649
<i>cet</i>	– <i>st</i> (2)	—
(3) Désinences	1644	1649
Présent 6 ^e p. en <i>-ont</i>	– <i>trouvon</i> (18, 20), <i>lichon</i> (18), <i>faison</i> (20)	
Imparfait/conditionnel/présent du subjonctif 4 p. en <i>-ain</i>	– <i>ayains</i> (8), <i>avains</i> (9), <i>hachiaïn</i> (23)	
Imparfait/conditionnel 6 ^e p. en <i>-ain</i>	– <i>oseriaïn</i> (19)	– <i>visions</i> (12), <i>frappins</i> (12), <i>laissings</i> (28), <i>petiens</i> (23), <i>auriens</i> (52).
Passé simple/imparfait du subjonctif en <i>-i</i>	—	– <i>frappy</i> (32), <i>montry</i> (62). <i>allisioos</i> (8), <i>tombisse</i> (20)
(4) Verbes individuels	1644	1649
<i>avons</i> (ind. prés. 4 ^e p. d' <i>avoir</i>)	– <i>on</i> (22)	—

4.3 Lexique

	1644	1649
Jurons	—	—
Termes archaïques	<i>vespre</i> (1), <i>tretou</i> (4), <i>escales</i> (16), <i>bouton</i> (17), <i>fièvre quartaine</i> (22), <i>nennin</i> (27)	—
Termes familiers	<i>tantinet</i> (17), <i>colles</i> (21)	—
Déformations de mots savants	<i>fournication</i> (8), <i>apprehendation</i> (9)	—
Locutions traditionnelles	<i>beati-geniti vau bien pus mieux que beati auorum</i> (10-11) <i>C'est la mode de Paris : quand on est à la porte on prie de boire</i> (27-28)	—

Voilà donc les principales variantes vernaculaires choisies par nos deux auteurs pour caractériser le parler du peuple parisien. Ce qui frappe, c'est d'abord l'absence dans les deux textes de variantes syntaxiques. Une autre chose retient ensuite l'attention : les différences d'approche adoptées par les deux auteurs, le premier incorporant dans son texte une quantité beaucoup plus élevée de formes vernaculaires.

5. La valeur linguistique de ces textes

Les textes de ce type ont souvent été rejetés comme étant de faible valeur linguistique : les auteurs n'auraient exercé aucun choix concernant les traits appelés à caractériser le parler vernaculaire ; tout aurait été dicté par une vieille convention littéraire. Il est vrai que les écrivains sont très influencés par leurs prédécesseurs et que les conventions littéraires peuvent être très contraignantes. Il est vrai aussi que la tradition du paysan de Paris remonte loin dans le temps, et qu'il existe de grandes ressemblances entre les différentes manifestations de ce personnage. Néanmoins, il serait bien trop facile de tout ramener à un petit jeu d'intertextualité. On peut se demander, en effet, si l'application mécanique de quelque convention fossilisée n'aurait pas enlevé à ces textes toute leur efficacité satirique. Le succès de ces textes exigeait que les variantes utilisées aient un sens que le public contemporain soit en mesure de reconnaître.

En réalité, la caricature du parler vernaculaire sous l'Ancien Régime est très élastique. Ses diverses manifestations varient d'un auteur à l'autre, comme nous venons de le voir, et elles changent avec le temps : le paysan des *Mazarinades* ne parle pas de la même façon que celui des *Sarcelades* du siècle suivant (Lodge 2007). En plus, le paysan de Paris n'est pas du tout le même que le paysan de province : bien que la plupart des *Mazarinades* ait été destinée à un public parisien, il existe plusieurs spécimens du même genre qui ont été rédigés pour différents publics de province. Le lecteur trouvera en annexe trois exemples de *Mazarinades* où le dialecte qui fait l'objet de la caricature n'est pas celui de Paris (textes 3 à 5). Les traits dialectaux qu'on y trouve sont ceux de la région en question, non ceux de quelque stéréotype littéraire dénué de toute référence empirique.

Les auteurs de *Mazarinades* semblent avoir agi un peu comme les acteurs anglais à qui on demande d'imiter un accent américain : la présence de nombreux Américains dans notre pays et dans les médias leur interdit d'employer des formes invraisemblables, mais ils adoptent seulement les traits de l'accent américain qui sont les plus reconnaissables, les plus « saillants ». Dans son ouvrage sur la koinéisation et les dialectes en contact, TRUDGILL (1986), souligne l'importance de la notion de « saillance » – le niveau de conscience associé par les locuteurs à des variables particulières. La saillance d'une variante comporte plusieurs éléments – degré de stigmatisation, distance phonétique, neutralisation de contrastes phonologiques, etc. Cette façon de définir la « saillance » contient une part de circularité (voir KERSWILL/WILLIAMS 2002), mais la notion reste néanmoins utile lorsqu'on est confronté au problème de la diffusion de différentes variantes sociolinguistiques à travers la société (« the implementation problem » de WEINREICH/LABOV/HERZOG 1968).

Nos deux auteurs de *Mazarinades* ne visaient pas une représentation réaliste du parler vernaculaire. Ils s'intéressaient d'abord à la valeur *sociale* des variantes. Ils incorporaient en priorité les variantes les plus saillantes, les variantes dont le public était le plus conscient – souvent des « stéréotypes » dans le sens labovien. Si ces portraits du paysan de Paris ont un air de parenté, ce n'est pas nécessairement parce que les auteurs s'imitaient, c'est parce qu'ils partageaient les mêmes attitudes subjectives envers le langage que la société plus large. Labov nous a montré qu'il existe derrière l'hétérogénéité linguistique des villes une grande uniformité dans les évaluations sociales des variantes. Il définit la communauté linguistique comme un groupe de locuteurs qui parlent différemment, mais qui partagent les mêmes normes évaluatives. Les attitudes linguistiques évoluent lentement et sont toujours à la traîne des changements linguistiques réels, mais elles jouent un rôle central dans la diffusion de changements linguistiques à travers la communauté de locuteurs. Des renseignements sociaux portant sur l'évolution de la saillance des variantes sont de première importance pour les historiens d'une langue.

6. Conclusions

Quelle est donc la valeur linguistique de documents comme les *Mazarinades*? Le rôle important joué dans la construction de la langue des *Mazarinades* par la saillance et par les évaluations subjectives des locuteurs fait de textes de ce genre une source précieuse pour l'imaginaire linguistique des Parisiens du XVII^e siècle. Celui-ci semble avoir été dominé par deux prototypes culturels antithétiques – celui de l'Honnête Homme et celui du Paysan de Ville. On trouve le premier derrière toute la belle littérature de l'époque, derrière toute la grammaire normative. Le second, le Paysan de Ville, se manifeste, en revanche, dans la littérature comique et burlesque et dans nos textes polémiques. Ces deux prototypes représentent deux types de norme : la norme prestigieuse de la langue standard (le beau langage) et les normes « communautaires » du vernaculaire (le mauvais langage).

Des textes de ce genre nous renseignent donc sur l'imaginaire linguistique de l'époque, mais que peuvent-ils dire sur l'usage réel? A cet égard, leur intérêt principal est qu'ils nous fournissent un répertoire très riche des formes vernaculaires circulant dans la ville sous l'Ancien Régime, formes qui autrement auraient disparu complètement. Ce qui manque évidemment dans ces représentations caricaturales du parler vernaculaire, c'est une idée exacte de la fréquence de ces variantes dans la bouche des Parisiens, et une vision fiable de leur distribution socio-stylistique. Il est légitime de penser que la masse de la population parisienne se trouvait tiraillée, linguistiquement, entre les normes prestigieuses et les normes vernaculaires. On n'a cependant aucun moyen de savoir où l'usage de chacun se plaçait dans le spectre socio-stylistique. Les écrits des peu-lettrés portent sans doute plus directement sur les comportements réels, et il faut se garder d'ajouter trop de poids au témoignage de textes comme les *Mazarinades*. Mais il importe de ne pas les sous-estimer non plus. Le vernaculaire fuit normalement comme une bête sauvage, laissant peu de traces derrière lui. Lorsqu'il nous en tombe sous la main, il faut faire ce qu'on peut avec ce qu'on a.

Références bibliographiques

- ALF (1901-1911): GILLIÉRON, Jules/EDMONT, Edmond, *Atlas linguistique de la France*, Paris: Champion.
- ANONYME (1649), *Les Maltotiers ou les Pescheurs en eau trouble*. En vers burlesques, langue Normande, Paris: sans nom d'éditeur.
- AYRES-BENNETT, Wendy (1990), «Variation and change in the pronunciation of French in the seventeenth century», in: J. N. GREEN/W. AYRES-BENNETT (ed.), *Variation and Change in French*, London: Routledge, 151-79.
- (2004), *Sociolinguistic Variation in Seventeenth-Century France*, Cambridge: Cambridge University Press.
- BÉCHADE, Hervé D. (1981), *Les romans comiques de Charles Sorel*, Genève: Droz.
- BRANCA-ROSOFF, Sonia/SCHNEIDER, Nathalie (1994), *L'écriture des citoyens*, Paris: Klincksieck.
- BRUNOT, Ferdinand (1966), *Histoire de la langue française*, Paris: A. Colin.
- CARRIER, Hubert (1982), *La Fronde*. Contestation démocratique et misère paysanne. 52 mazarinades, Paris: EDHIS.
- CHAUVEAU, Jean-Paul (sous presse), «Dialectes et français dans la formation des français expatriés en Amérique», *Romanistik in Geschichte und Gegenwart*.
- DELOFFRE, Frédéric (ed.) (1999), *Agréables Conférences en patois parisien (1649-1651)*, Genève: Slatkine.
- ERNST, Gerhard/WOLF, Barbara (ed.) (2001), *Textes français privés des XVII^e et XVIII^e siècles*, Tübingen: Niemeyer.
- FASOLD, Ralph (1984), *The Sociolinguistics of Society*, Oxford: Blackwell.
- (1990), *The Sociolinguistics of Language*, Oxford: Blackwell.
- FOURNIER, Edouard (1859), *Variétés historiques et littéraires*, Paris: Jannet.
- JOSEPH, John Earl (1987), *Eloquence and Power*. The rise of language standards and standard languages, London: Frances Pinter.
- KERSWILL, Paul/WILLIAMS, Ann (2002), ««Saliency» as an explanatory factor in language change: evidence from dialect levelling in urban England», in: M. C. JONES (ed.), *Language Change*. The interplay of internal, external and extra-linguistic factors, Berlin: Mouton de Gruyter, 81-110.
- LABOV, William (1994-2001), *Principles of Linguistic Change*, t. 1: *Internal Factors* et t. 2: *Social Factors*, Oxford: Blackwell.
- LEWICKA, Halina (1974), *Etudes sur l'ancienne farce française*, Paris: Klincksieck.
- LODGE, R. Anthony (1991), «Molière's peasants and the norms of spoken French», *Neu-philologische Mitteilungen* 92, 485-99.
- (1995), «Les *Lettres de Montmartre* et l'idéologie normative», *Revue de linguistique romane* 59, 439-65.
- (1996), «Stereotypes of vernacular pronunciation in 17th-18th century Paris», *Zeitschrift für Romanische Philologie* 112, 205-31.
- (2006), «*L'Epistre du biau fys de Pazy* et une lettre de Mlle de la Touche (1548)», in: S. PRÉVOST/C. GUILLOT/S. HEIDEN (ed.), *A la quête du sens*, Paris: ENS Editions, 199-214.

- (2007), «Les *Sarcelades* de Nicolas Jouin (1684-1757)», *Langage et société*, 121-22, 113-28.
- MARTINEAU, Françoise/MOUGEON, Raymond (2003), «A sociolinguistic study of the origins of *ne* deletion in European and Quebec French», *Langage* 79, 118-52.
- MARTINET, André (1969), *Le français sans fard*, Paris : Presses Universitaires de France.
- MOORE, Alexander Parks (1935), *The «Genre Poissard» and the French Stage in the Eighteenth Century*, New York : Columbia University.
- MOREAU, Célestin (ed.) (1853), *Choix de Mazarinades*, Paris : Société d'Histoire de France, 2 tomes.
- NISARD, Charles (1872), *Etude sur le langage populaire ou patois de Paris et de sa banlieue*, Paris : Franck.
- ROSSET, Théodore (1911), *Les origines de la prononciation moderne étudiées au XVII^e siècle*, Paris : Colin.
- THUROT, Charles (1881-1883), *De la prononciation française depuis le commencement du XVI^e siècle*, 2 vol., Paris : Imprimerie nationale.
- TRASK, R. Larry (1997), *A Student's Dictionary of Language and Linguistics*, London : Arnold.
- TRUDGILL, Peter (1986), *Dialects in Contact*, Oxford : Blackwell.
- VAUGELAS, Claude Favre de (1971 [1647]), *Remarques sur la langue française. Utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris : Hachette.
- WEINREICH, Ulrich/LABOV, William/HERZOG, Marvin I. (1968), «Empirical foundations for a theory of language change», in : W.P. LEHMANN/Y. MALKIEL (ed.), *Directions for Historical Linguistics*, Austin : University of Texas Press, 95-195.

Annexes

Texte 3 (Maine)

Dialogue de trois vigneronns du pays du Maine sur les misères de ce temps par Jean Sousnor, sieur de la Nichilière, 1624.

Renault. [...] Siaeux la qui se sont faicts Prestres par devotion, ne portant point ces grands collets empeatrez de farine: y scavant ben que Dieu en est marry. J'ay ouy dire a mes grands peres qui lont veu autrefois le bié froment a deaux sols le boisseau & maintenant y vaut ben trente sols, voire davantaige: qui est cause de cela? Pourquay est-il si cher; Dieu est fasché, Dieu est fasché ô nous: Je ne valon rain de profanez ainhin la fiour du froment si precieuse que l'en en fait le pain pour consacrez a l'Autel, & je l'employon en usaiges de peché: quere

I'empais n'est point nécessaire, en ne le porte point par devotion: oussi n'en portaint-il point au temps passé.

Matelin. Optimum quidem esset ut Episcopi, quisque eorum in sua diocesi, prohiberent sacerdotibus hae farinae glutinamenta.

Renault. Je voudras que le Latin fust ben defendu sus paine d'une bonne graeusse amende & que je ne parlission tretous que Manseau. O que je vous en conteras de desalées. Je seras ma fay pus sçavant que vous. Mais quand je pense dire quiaeuque chaeuse vous en riez & me faites failliz. Je voudras ben encore que le bon Dieu eust arraché dou coeur des gens d'Eguiese toutes ces vernilleries mondaines pour y peantez la devotion. Mais dite-may mon un poy, mes gars, vous ne craignez point que Messieurs les courtisans, qui vayant naus Prestres ainhin ben habillez à la courtisane comme eux, ay-jant oussi envie de s'habillez en Prestres.

Tiennot. Ne craignez point cela Renault: Les courtisans auroient honte de s'habiller en Prestres, quoy que les Prestres n'ayent honte de s'habiller en courtisans.

(voir CHAUVEAU sous presse)

Texte 4 (Orléanais)

Dialogue de deux Guépeins sur les affaires du temps (11 janvier 1649)

Louet: Ha, ha, Hé Dieu te gare, mon cousin Brase.

Brase: Ho, Ho, bon ior don mon cousin Louet.

- Mordié, que ie te voy le vesage chagrigneux et maussade.
- Assezément que tu as quoique dafficusté dans ton intesieur.
- Iarnidié, ie le cray bian; car tot est perdu.
- Testedié, tu es tréjours aussi affaizant que de coustume.
- Là, là, i'ay bian raison de m'affaizé. Si tu auas ouy de tes proupress ozillles cela que i'ay entendu, tu n'en fezais pas mins.
- Ie ne sçay pas quelque tu veux dize; mais en m'a dit que i'azin diminution, stannée, du qu'art de nos Tailles.
- Est-ce là ce que tu sçay? Y nia bien d'autres nouvelles; c'est qu'in nommé Margazin veut tot demanché et dapsé ce que nos bons Messieurs du Parlement auint prin grand peine à faize.

- Et qu'est donc cet ourrais-là ?
 - C'est in qui est venu de l'Estallye.
 - De l'Estallye ! tan pis. Ces Estallians n'ant fait que des trébouille-
mens dans la France. I'ay bean mémoize d'iune qu'on appelet la Roene
Catelene. I'aatas encoze ieune verdlouzio ; mais iarnidié, a fit bean du
mau. Pis après auons eu Mazie, la mèze du défunct Roe. A l'attet assé
bonne fanne ; mais a lamenit le Marquis d'Ancre. Y velet estre le maistre.
Y chassit et accartit tot nos bons Princes, comme sticy veut faize.
 - Mais que ly dit donc noutre Roene ?
 - A n'en dit rean ; a ly lasche tot faize.
 - Y veut rebailler encoze les Tailles aux Maltoutiers et faize reuenir
Bar::::
- (MOREAU 1853, t. 1 : 88-89)

Texte 5 (Normandie)

Les Maltotiers ou les Pescheurs en eau trouble. En vers burlesques,
langue Normande.

Les Pesqueux en yau trouble.

A Paris, M. DC. XLIX

Pierrot, Jaquet, Thibaut, Clement
Allons bouter la velle o vent ;
La Barque est toute préparée,
J'allons zaver bonne marée,
Cha vite apporte no filets,
No tire avant crampons & rets,
Je ferons une bonne queste,
En su temps chy de la tempeste,
Chest où se prend dessous leziaux,
Marsoüins, Melans, Marqueriaux,
Qui n'ayment rien que la tourmente
Et si trompez de nostre atente,
Je vayons l'air, troublé & yeupais.
Je pequeron du haren frais,
Que sallerons pour le Caresme :

Mais que t'as loq la fache blesme ;
Qu'astu, dis lay vitte Jaquet,
O dieble fet le foutiquet,
Qu'as-tu ? dis lay vite & t'avise :
Quand je fezon queuque entreprise,
Tu as tousjours à controler,
En de lieu de no consoler,
Et tousjours queuque chose à dire,
Dans ta diantre de tirelire,
Te vla loque tout hariplay,
Viens-tu qui loq, es-tu troublay,
Ou si tu fais du quatemite :
Pierrot, le haut temps ne m'epite,
Car j'ay tousjours le pied marin,
Dans notte barque, mais, soutin,
J'endeue que dans nos misereres,
Je souffron pu que des forceres,
Pendant qu'un nombre de tigneux,
Sans saver l'an de l'amaneux,
Ny su mer aver fait leucourse,
Pu que nou font enfler leur bourse :
Helas ! m'en bon Pierrot, tu sçais,
Qu'ayant souvent l'onglée o dais,
Les pieds frais, o nez la roupie,
Je deteste presque ma vie
D'en vair qui pesquent tant de bien,
Et si ces faineans, ne font rien,
Y ne pesquent rien que pistoles
Dans le reflux des Monopoles,
Sans engendrer du cal en main
Pendant que je maurons de faim :
Et chen qui pû m'en mal redouble,
Chest qui pesquent tous en yau trouble :

(ANONYME 1649)

France MARTINEAU

A distance de Paris: usages linguistiques en France et en Nouvelle France à l'époque classique¹

A la façon d'un album de photos anciennes et jaunies que l'on feuillette et qui, au fil des pages, rappelle des pans de vie disparus, le linguiste historien reconstruit des états anciens de la langue à partir de fragments. Ce sont de ces fragments, de ces instantanés d'histoire, dont traite cet article et de ce qu'ils peuvent nous apprendre sur la langue des locuteurs dans leur espace social.

Contrairement au français médiéval et même, dans une certaine mesure, au français du XVI^e siècle, le français classique a fait l'objet de plusieurs remarques et commentaires de grammairiens de l'époque. Ceux-ci nous permettent de mesurer la norme qui avait cours à l'époque et de connaître certains usages qui étaient sentis par les grammairiens comme n'appartenant pas au bon usage. Ces commentaires ne nous donnent toutefois qu'une vision fragmentaire de la dynamique sociale de l'époque et ne permettent pas d'avoir une vision globale de l'usage des locuteurs, qu'ils soient de l'élite ou de classes sociales plus modestes. De plus, les grammairiens font peu de commentaires sur les usages en province, hors de Paris, sinon pour les dénoncer. Pourtant, la connaissance de ces usages en périphérie de Paris et de la relation des locuteurs avec les usages à Paris et la norme prescrite sont des outils précieux pour comprendre la

1 Cet article a bénéficié de l'appui financier de subventions de recherche du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (*GTRC Modéliser le changement: les voies du français*, directrice F. Martineau; *Evolution et variation en français du Québec du XVII^e siècle au XIX^e siècle*, directrice F. Martineau, co-chercheurs: A. Desrochers et Y. C. Morin). Je remercie chaleureusement les organisateurs du Colloque international de sociolinguistique historique (Neuchâtel, juin 2007) et les participants à ce colloque pour leurs suggestions et commentaires qui ont contribué à enrichir ma réflexion. Mes remerciements à Yves Charles Morin pour sa générosité intellectuelle et ses suggestions. Un merci spécial à mon équipe d'assistantes pour leur aide ponctuelle (Marie-Pier Bleau, Nathalie Brunette et Caroline Fauchon).

dynamique sociale telle qu'elle a pu exister à la période classique et telle qu'elle a pu migrer vers les colonies françaises de l'époque.

Cette communication porte sur la dynamique sociolinguistique qui a pu exister aux XVII^e et XVIII^e siècles en France au moment de la colonisation de la Nouvelle-France et qui expliquerait la formation du français canadien. Je présenterai d'abord brièvement deux projets que je dirige et dans lesquels j'ai établi des corpus permettant d'avoir une vue plus globale des usages en cours, en particulier des usages de la petite bourgeoisie et de l'élite, la classe des artisans demeurant difficile à saisir pour cette période. Je rappellerai ensuite brièvement le contexte de la colonisation de la Nouvelle-France et les hypothèses sur l'émergence de la variété du français canadien. Cette brève introduction permettra de situer notre analyse sur les usages en France et en Nouvelle-France à partir d'une série de variables morphologiques. Cette étude s'insère dans la question du changement linguistique et des langues migrantes.

1. Des corpus structurés sociolinguistiquement

Notre analyse se fonde sur deux corpus, le corpus *Voies du français*², mais surtout le *Corpus de français familier ancien* (MARTINEAU 1995-2007)³. Les deux corpus ont été conçus de façon à aborder le changement linguistique dans ses aspects internes et externes.

Le premier corpus a été élaboré dans le cadre du projet *Modéliser le changement: les voies du français*, un projet quinquennal – 2005-2009 – regroupant une équipe internationale et interdisciplinaire (29 universités participantes). L'objectif premier du projet est de comprendre les grands mouvements sous-tendant les changements morphosyntaxiques du français. Le *Corpus* couvre la période qui s'étend du Moyen Âge à la fin de la Nouvelle-France au XVIII^e siècle. Il est majoritairement constitué de textes provenant de documents publiés, littéraires et non littéraires. Les documents sont transcrits en suivant le standard d'annotation de la

2 Ce corpus a été établi dans le projet *Modéliser le changement: les voies du français* (www.voies.uottawa.ca).

3 *Laboratoire de français familier ancien*: www.uottawa.ca/academic/arts/lettres/nf/accueil.html.

TEI (Text Encoding Initiative⁴). Ils sont ensuite codés pour la morphologie et la syntaxe. Dans le cadre de ce projet, nous avons commencé à mettre des textes en ligne à travers différents modules d'interrogation (*Philologic*, entre autres) et à travers des expositions virtuelles ponctuelles (voir l'exposition *Les Canadas vus pas les Canadiens*, exposition virtuelle que nous avons menée en partenariat avec la Division des archives de l'Université de Montréal)⁵.

Le second corpus provient de notre Laboratoire de français familier ancien. Ce Laboratoire comprend 3 grands corpus : *Corpus de français familier ancien*, *Contes et chansons d'Amérique française*, *Théâtre et textes parodiques de France et d'Amérique française* ainsi qu'une *Base de remarques grammaticales sur le français classique et moderne*. Le *Corpus de français familier ancien* prend comme point de départ le XVII^e siècle et s'étend jusqu'aux premières sources orales, dans la première moitié du XX^e siècle. Il est majoritairement constitué de documents d'archives inédits et compte plus de 5 000 lettres.

Le *Corpus de français familier ancien* est structuré du point de vue social (élite et milieu modeste) et dialectal (régions du Nord-Ouest de la France; Acadie, Québec, Ontario, Ouest canadien, Louisiane), et il est tenu compte du genre (sources orales/écrites; lettres entre parents, lettres officielles, annales, journaux, livres de comptes, etc. MARTINEAU 2005). Chaque scripteur est identifié selon le lieu d'origine, sa mobilité géographique, sa date de naissance et son métier. Ce type de corpus nous donne la possibilité d'étudier l'évolution de la langue dans son contexte social, mais aussi l'évolution des identités linguistiques. En (1), nous trouvons un extrait du journal tenu par un marchand lors d'un voyage de traite de fourrures :

- (1) jeme contantés de ramasé Lagréne aian
 merqué Landroit pour Levé Laraisine
 sepraitant jetue sejourLa un nourre [...]
 ont failut pour tétous nostres
 Charge jusque an ja pe Chimont Les pas e deune demie
 Lieux et nous cou chame a nostres bagage avan Lesé
 nostres piroge au bas de La dit Baiturre.

(BARTHES 1765 ; édition critique à paraître, BÉNÉTEAU ET MARTINEAU, Presses de l'Université Laval ; voir aussi BÉNÉTEAU ET MARTINEAU 2006)

4 <http://www.tei-c.org/>.

5 www.collectionbaby.uottawa.ca.

Pour cet article, nous avons sélectionné une série de scripteurs, nés en France ou en Nouvelle-France, et ayant laissé des documents écrits (lettres ou journaux) au XVIII^e siècle. Nous avons utilisé 74 lettres et 5 journaux de 15 Canadiens et 76 lettres et 6 journaux de 20 Français de Paris et du Nord-Ouest de la France. Les scripteurs proviennent de différents milieux sociaux. Malgré notre désir de tendre à la meilleure représentativité linguistique, la représentativité sociale n'est pas toujours atteinte, étant donné la difficulté de trouver des écrits de scripteurs de milieu modeste. Ainsi pour ce groupe social, nous avons parfois eu recours à des écrits comme ceux de Ménétra, qui, par certains aspects, sont à la frontière du genre littéraire.

Nous avons aussi organisé les scripteurs selon leur date et leur lieu de naissance plutôt que selon la date et le lieu de rédaction, afin de suivre la méthodologie des études sociolinguistiques modernes. Ce critère nous a parfois conduit à ne pas utiliser certains corpus d'artisans français extrêmement intéressants, en attendant de pouvoir situer ces scripteurs de façon dialectale ; il ne suffit pas qu'ils écrivent à Paris ou y habitent, encore faut-il savoir où ils sont nés. Comme nous nous intéressions au contact de dialectes et à l'émergence du français canadien, nous avons donné la préférence aux scripteurs français qui avaient séjourné au Canada.

Nous avons aussi privilégié l'utilisation de documents manuscrits plutôt que publiés, pour limiter l'effet de l'intervention de l'éditeur. C'est particulièrement le cas lorsque nous étudions des variables orthographiques. Lorsque nous soupçonnions l'intervention d'un copiste, écrivant sous la dictée d'un personnage important, comme c'est souvent le cas pour les documents administratifs ou militaires, nous n'avons pas intégré ces documents.

Enfin, il faut le souligner, ces documents appartiennent d'abord au code écrit. Même si nous y trouvons des maladroites orthographiques, les scripteurs n'écrivent pas au son. Dans un article à paraître, nous nous interrogeons sur ce que ces traces écrites peuvent nous révéler de la langue orale (MARTINEAU 2007). L'écart entre les codes écrit et oral a pu être moins prononcé qu'il ne l'est depuis le XIX^e siècle mais, tout comme les textes littéraires ou les parodies de la langue orale, ces documents ne sont pas des témoins fidèles de la langue orale. Même si ces documents ne nous permettent que de brèves échappées sur la langue orale, ils peuvent toutefois nous révéler la relation qu'entretenaient les scripteurs avec la norme alors prescrite par les grammaires ou les dic-

tionnaires, ou la relation des scripteurs de la province face à des usages ayant cours dans les milieux de l'élite à Paris.

2. La situation linguistique en Nouvelle-France

Les origines géographiques des premiers habitants français qui ont peuplé la colonie laurentienne sont bien connues (CHARBONNEAU/GUILLETTE 1994; CHARBONNEAU *et al.* 1987; CHOQUETTE 2001). Selon Choquette, les colons proviennent principalement des régions suivantes, si l'on tient compte, en plus des immigrants fondateurs comme le font Charbonneau et Guillette, d'immigrants qui ne se sont pas établis de façon permanente en Nouvelle-France: Nord-Ouest (38,6%), Centre-Ouest (19%), Sud-Ouest (10,9%), Est (9%), région parisienne (8,5%), le reste provenant de régions diverses.

À l'époque de la Nouvelle-France, il y a un va-et-vient entre la colonie et la France, comme le laissent entendre les lettres de marchands, de militaires et d'administrateurs, et la colonie, du point de vue linguistique, était constituée de Canadiens et de Français. C'est donc beaucoup plus que de la composition des premiers 10000 habitants de la colonie dont il faut tenir compte mais aussi de la dynamique d'une population en mouvement et avec des liens soutenus avec la France. Dans cette perspective plus englobante, la fréquence d'immigrants d'origine parisienne est moins grande. En outre, CHOQUETTE (2001) montre que les immigrants sont des gens relativement éduqués, d'origine urbaine pour la plupart.

Si donc la question de la composition géographique et sociale des premiers groupes d'immigrants semble être résolue, plusieurs questions demeurent quant à la formation même du français canadien. Ces questions sont communes aux langues migrantes, en particulier aux français et aux créoles issus des colonies françaises à l'époque classique. Comment peut-on ainsi expliquer l'émergence du français canadien à partir de l'origine dialectale différente des colons? Des auteurs ont proposé que le français canadien s'est uniformisé très rapidement. L'idée d'un français relativement homogène, sans trace prononcée des dialectes d'origine, tient en partie aux commentaires des voyageurs en sol canadien qui font état d'un français pur, sans accent (CARON-LECLERC 1998). Cette absence

d'accent doit-elle toutefois être interprétée comme un français uniforme et plus encore, comme un français parisien ? On peut bien sûr avoir des réserves sur ce que l'on peut tirer comme renseignements sur l'état de la grammaire du français canadien à partir de commentaires linguistiques provenant de voyageurs, d'autant plus que ces remarques portent sur le lexique ou la prononciation et ne touchent pas la grammaire (MARTINEAU 2005). Ainsi, avec à peine cinquante ans d'écart, on peut trouver deux commentaires aussi différents sur le français du Canada. Franquet, militaire d'origine picarde, écrit en 1752 au sujet des femmes de la colonie laurentienne et du français qu'elles parlent : « Les femmes y sont de figures plus jolies que belles, y sont d'une constitution forte, ont la jambe bien faite, peu de gorge, marchant bien et ont dans leur port bonne grâce ; elles l'emportent sur les hommes pour l'esprit ; généralement elles en ont toutes beaucoup, parlant un français épuré, n'ont pas le moindre accent [...] ». Cinquante ans plus tard, à l'aube du XIX^e siècle en 1804, un marchand de fourrures, d'origine canadienne, fait la remarque suivante à propos de son français : « C'est plutôt des notes qu'un journal. Il ne s'est rien passé dans le cours de mon voyage qu'aussitôt je l'ai barbouillé tant bien que mal ; tantôt en mauvais français, tantôt en patois Canadien ».

Il n'empêche que l'influence du français parisien des couches sociales supérieures a pu être plus importante que son poids statistique migratoire peu élevé en comparaison d'autres régions. A l'époque classique, même si les parlers régionaux étaient encore très vivants en France, l'élite des régions, surtout dans les milieux urbains et éduqués, connaissait aussi – et utilisait sans doute – un français issu de l'élite parisienne, qui était en train de s'imposer comme norme (LODGE 2004). On pourrait donc supposer que très tôt, c'est ce français fortement imprégné de français de Paris qui a pu servir de base à la grammaire du français canadien, étant donné la composition d'origine fortement urbaine des colons.

Est-ce à dire que le français canadien à l'époque de la Nouvelle-France correspond essentiellement aux usages qui avaient cours à Paris à l'époque ? Dans quelle mesure ce français parisien des milieux éduqués était-il différent de celui des élites en périphérie ? Pour répondre à ces questions, il faut comprendre les usages linguistiques des différentes couches sociales, à Paris et en périphérie, au moment de la colonisation. En plus d'éclairer la situation linguistique en France, les résultats pourront peut-être expliquer la fréquence importante de certaines variantes familières en français canadien moderne (voir MARTINEAU/MOUGEON 2003 pour l'ef-

facement de *ne* ; MARTINEAU/MOUGEON 2005 pour l'emploi de *je vas*). Ces variantes familières étaient-elles déjà bien implantées dans les usages régionaux à l'époque et se sont simplement maintenues après la Conquête, ou ont-elles connu une progression importante après la Conquête ?

Nous avons examiné une série de variables, en comparant les usages de scripteurs en France et en Nouvelle-France au XVIII^e siècle afin de situer dans la variation alors existante en France, les usages des scripteurs canadiens. De cette variation, nous avons cherché à isoler les facteurs diachronique, social et dialectal. Ce travail est évidemment exploratoire mais, à plus grande échelle sur des corpus beaucoup plus larges, cette méthodologie permettrait de confirmer des tendances qui se dégagent déjà de cet article.

3. Des usages en variation

3.1. Une variation temporelle

L'examen des données pour des variables, sans répartition régionale ou sociale connue, devrait montrer une similarité entre les groupes canadiens et français, les facteurs d'importance étant des facteurs internes qui agissent sur le système grammatical. C'est semble-t-il le cas de la montée du pronom clitique objet de l'infinitif, comme en (2).

- (2a) Montée du pronom clitique objet
 quille **an** varemétte une party aumagasin
 (*Corpus de français familier ancien*, MARTINEAU 1996-2007)
- (2b) Non montée du pronom clitique objet
 ou ja lés **me** trouvée
 (*Corpus de français familier ancien*, MARTINEAU 1996-2007)

Dès le moyen français, le pronom clitique objet, qui montait s'attacher au verbe conjugué, commence à pouvoir demeurer en place, attaché au verbe infinitif dont il est l'argument. En français classique, les verbes modaux comme *devoir*, *pouvoir*, *aller* et *vouloir* présentent encore une variation (GALET 1971, FOURNIER 1998) mais la fréquence de l'ancienne structure est en forte baisse.

Lorsqu'on examine les résultats pour les fréquences d'emploi de l'une ou l'autre structure chez les scripteurs de France et de Nouvelle-France, on voit qu'il y a une certaine tendance, de part et d'autre de l'Atlantique, vers une régression de la montée du pronom clitique objet, sans qu'il y ait, semble-t-il, d'influence de la région ou de la classe sociale (tableaux 1 et 2)⁶.

	Paris				Normandie
Métier	Religieuse	Mil.	Adm.	Artisan	Religieuse
Date de naissance des scripteurs	1687	1689	1709	1738	1708
% montée du clitique objet	28,7% (39/136)	33,3% (6/18)	9,3% (5/54)	24,1% (26/108)	42,6% (20/47)

	Picardie	Orléans			
Métier	Militaire	Erudit		Artisan	
Date de naissance des scripteurs	1697	1618	1629		1721
% montée du clitique objet	5,3% (2/38)	81,8% (9/11)	57,7% (15/26)		40% (2/5)

	Ouest				
Métier	Marchand	Artisan	Militaire		Administrateur
Date de naissance des scripteurs	Vers 1650	1570	1643	1699	1758
% montée du clitique objet	56,3% (18/32)	76,9% (20/26)	62,5% (15/24)	5,6% (1/18)	0% (0/7)

Tableau 1 : Fréquence d'emploi de la montée du pronom clitique objet avec les verbes régimes *devoir*, *pouvoir*, *vouloir* et *aller* chez des scripteurs français écrivant au XVIII^e siècle, classés par région et par groupe social.

	Religieuse	Femme de militaire/ d'administrateur		
Date de naissance des scripteurs	1649	1696 ⁷	1704	1730
% montée du clitique objet	71,4% (30/42)	29,4 % (35/119)	0% (0/5)	14,3% (1/7)

	Militaire		Marchand
Date de naissance des scripteurs	1705		1736
% montée du clitique objet	11,1% (2/18)		7,7% (1/13)

Tableau 2 : Fréquence d'emploi de la montée du pronom clitique objet avec les verbes régimes *devoir*, *pouvoir*, *vouloir* et *aller* chez des scripteurs canadiens écrivant au XVIII^e siècle, classés par groupe social.

- 6 Seuls les scripteurs avec plus de cinq occurrences ont été retenus dans les tableaux 1-3.
- 7 Les données pour la montée du clitique objet de la scripteure née en 1696 proviennent de TAILLEUR (2006).

En fait, lorsqu'on réorganise la présentation des données, non pas par région ou par groupe social mais par date de naissance, comme dans le tableau 3, les scripteurs qui présentent des taux très élevés sont nés au tout début du XVIII^e siècle. La structure avec montée du pronom clitique objet régresse peu à peu et l'analyse des facteurs grammaticaux internes indiquerait sans doute une influence lexicale du verbe. Le facteur temporel semble donc être le principal facteur externe. Dans le tableau 3, à la fin du XVIII^e siècle, deux scripteurs français d'origine modeste présentent des taux plus élevés d'emploi de la structure avec montée du clitique objet, ce qui pourrait suggérer l'émergence d'une stratification sociale, mais il faudrait plus de données pour le vérifier.

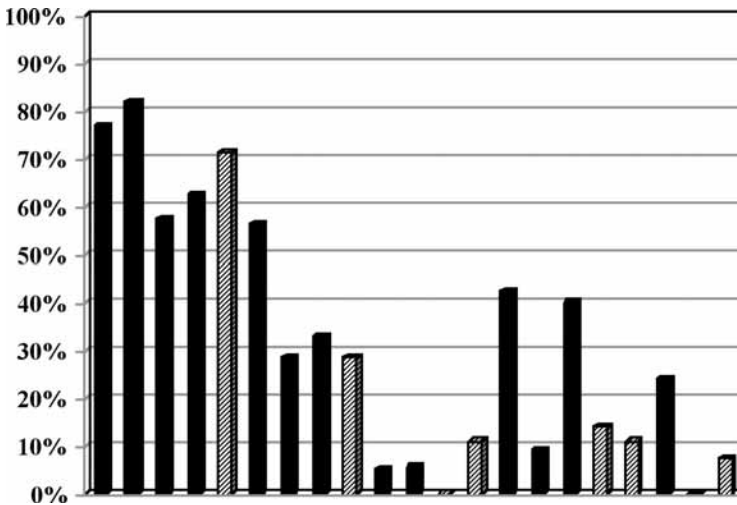


Tableau 3 : Fréquence d'emploi de la montée du pronom clitique objet avec les verbes régimes *devoir*, *pouvoir*, *vouloir* et *aller* chez des scripteurs français et canadiens écrivant au XVIII^e siècle, classés chronologiquement par date de naissance.

3.2. Variation sociale

Si l'on se fie aux données de la montée du pronom clitique objet, les deux variétés de français auraient évolué sensiblement au même rythme. Pourtant, le français canadien du XIX^e siècle présente, pour certaines variantes familières, une fréquence plus élevée que le français hexagonal de la même époque ; c'est le cas, comme l'ont montré MARTINEAU

et MOUGEON (2003) pour l'effacement de *ne*, MARTINEAU et MOUGEON (2005) pour l'alternance *je vas/je vais* et KING, MARTINEAU et MOUGEON (2005) pour l'alternance entre *on* et *nous*. On peut se demander d'où cette différence entre les deux variétés de français tire sa source et si, déjà, à date ancienne, un écart se creusait entre les deux variétés.

A première vue, c'est ce que laissent supposer les écrits de Marie Morin, première religieuse canadienne née à la fin du XVII^e siècle (BERNIER, DBC en ligne). Comme le montre le tableau 4, on y voit un emploi élevé de variantes associées aujourd'hui à un français familier: *je vas* au lieu de *je vais* pour la première personne du verbe *aller*, *avoir* au lieu de *être* pour les verbes intransitifs *partir* et *sortir*. Quant à l'emploi de *on* au lieu de *nous*, en contexte restreint et en contexte non restreint Marie Morin présente un taux élevé, en contraste avec son époque (voir section 3.2.2.). Dans le cas des variantes orthographiques *oi/e/ai*, l'emploi de la variante conservatrice (*oi* comme dans *j'avois* ou *e* comme dans *j'avés*), au lieu de la variante novatrice *ai* comme dans *j'avais*, est presque catégorique chez Marie Morin. Selon DUBOIS (2003), qui a examiné l'alternance *oi/ai* dans les écrits de scripteurs français immigrés en Louisiane, l'emploi de *oi* serait associé à une classe sociale moins haute que l'emploi de la variante novatrice *ai* chez des locuteurs français nés à la même époque que Marie Morin.

Variable	<i>Je vas</i> (vs <i>je vais</i>)	<i>Avoir</i> (vs <i>être</i>) avec <i>partir</i>	<i>Avoir</i> (vs <i>être</i>) avec <i>sortir</i>
%	100% (3/3)	100% (2/2)	42,9% (6/14)
Variable	<i>On</i> (vs <i>nous</i>) en contexte restreint	<i>On</i> (vs <i>nous</i>) en contexte non restreint	<i>oi/e</i> (vs <i>ai</i>)
%	65,9% (85/129)	92,1% (117/127)	99% (102/103)

Tableau 4: Fréquence d'emploi de diverses variables chez Marie Morin (née en 1649)

Pour confirmer un effet social et distinguer ce facteur d'une influence dialectale ou d'un effet de distance dans le temps, il faut pouvoir comparer cette scripteure à d'autres scripteurs, de France et de Nouvelle-France, et de différentes conditions sociales. Reprenons deux de ces variables, l'alternance *je vas/je vais* et l'alternance *on/nous* (voir MARTINEAU 2007 pour l'alternance *oi/e/ai*)⁸.

8 La variable *avoir/être* génère peu d'occurrences, étant donné la prédominance du passé simple par rapport au passé composé à cette époque.

3.2.1 *Je vas/je vais*

Les commentaires de la part des grammairiens des XVII^e et XVIII^e siècles sont de précieux témoignages pour mesurer la stigmatisation de variantes. La forme du verbe *aller* à la première personne du singulier du présent de l'indicatif a ainsi connu un renversement de valeurs durant le XVII^e siècle. En français classique, deux variantes sont possibles : la variante *je vais* et la variante *je vas* (voir MARTINEAU/MOUGEON 2005 pour une analyse diachronique de ces variantes), à la fois pour le verbe de mouvement (ex. *je vais à Paris*) et pour l'auxiliaire du futur (ex. *je vais travailler ce soir*). A l'époque classique, *je vas*, qui avait été considéré par Vaugelas en 1647 comme appartenant au parler de la Cour, n'est déjà plus à la fin du XVII^e siècle un emploi recommandé. Le grammairien Ménage écrira : «Messieurs de Port Royal qui disoient autrefois je vas trompez par la remarque de M. de Vaugelas lui-même qui veut qu'on dise va a dit le plus souvent vais» (cité dans FOUCHÉ 1967 : 426).

La stratification sociale de la variante *je vas* est également apparente dans les données provenant de scribeurs français dans le tableau 5⁹. Les classes éduquées auxquelles appartiennent les religieuses et les érudits emploient *je vais*. L'emploi de *je vas* se trouve dans les écrits de scribeurs de milieux plus modestes : un cultivateur, un artisan, un modeste administrateur et un marchand.

	Paris		
Scripteurs	Religieuse	Administrateur	Artisan
Date de nais.	1687	1709	1738
% <i>je vas</i>	0% (0/3)	100% (2/2)	43% (43/100)

	Orléans	Normandie		Ouest
Scripteurs	Érudit	Cultivateur	Religieuse	Marchand
Date de nais.	1629	Entre 1700 et 1750		Vers 1650
% <i>je vas</i>	0% (0/1)	100% (1/1)	0% (0/2)	100% (1/1)

Tableau 5 : Fréquence d'emploi de *je vas* (vs *je vais*) chez des scribeurs français, classés par région et par groupe social.

9 Les données pour *je vas* sont peu nombreuses, en grande partie à cause de la concurrence du futur simple qui réduit le nombre d'emploi de *aller* comme auxiliaire du futur.

Si l'on examine les données pour la Nouvelle-France dans le tableau 6, on remarque que chez Marie Morin, mère supérieure de l'Hôtel-Dieu de Montréal, et appartenant donc à l'élite de la Nouvelle-France, *je vas* est le seul usage. Cet emploi ne semble donc pas être lié à une stratification sociale en Nouvelle-France, si on en juge d'après le statut social de Marie Morin; en France, toutefois, à l'époque de la rédaction des *Annales* de Marie Morin (1697-1725), l'emploi de *je vas* est déjà controversé. Néanmoins, le changement de valeur de *je vas* observé en France au milieu du XVII^e siècle se transporte en Nouvelle-France au XVIII^e siècle. Madame Bégon, la scripteure née en 1696 et écrivant entre 1749 et 1753, n'emploie jamais *je vas* malgré un nombre important d'occurrences (voir DUPRÉ, *DBC* en ligne, pour une notice biographique sur Elizabeth Bégon). Le marchand, né un an plus tard que Madame Bégon, qui n'emploie que *je vas*, est un marchand de fourrures de condition beaucoup plus modeste et sensiblement moins éduqué, si on se fie à sa maîtrise de l'orthographe.

Il semble clair que vers le milieu du XVIII^e siècle, l'emploi de *je vais* correspond à l'usage écrit, dans des milieux éduqués, en France et en Nouvelle-France. Comment dès lors expliquer qu'en français canadien moderne, la variante *je vas* est d'un emploi plus neutre et moins étroitement associée au français familier qu'en France (MOUGEON/BÉNIAC 1994)? Il est possible que le décalage observé entre la France et la Nouvelle-France, et qui se manifeste par un emploi de *je vas* chez Marie Morin alors que les scripteurs français de même milieu social emploient déjà *je vais*, ait persisté au-delà du XVIII^e siècle mais se soit estompé de l'écrit surveillé. A l'oral, les locuteurs canadiens auraient continué à utiliser *je vas* de façon plus neutre que les locuteurs français, sans doute parce qu'une autre variante, plus populaire, *m'as*, comme dans *m'as partir*, était employée au Canada. Cette hypothèse implique que l'emploi de *je vas* chez Marie Morin a dû refléter, pour cette période des débuts de la colonie laurentienne, à la fois un emploi de l'élite laurentienne et un emploi hexagonal, tout au moins en province. Les données dont nous disposons pour l'instant ne sont pas assez nombreuses. Il manque, pour la période de Marie Morin, de sources dans les provinces d'origine et en Nouvelle-France. Si *je vas* y était bien implanté, et mieux implanté qu'à Paris, on pourrait y voir le début d'une réponse à son parcours en terre canadienne.

Variable	Femme de militaires/d'administrateurs				
Date de naissance	Marie Morin 1649	1696	1700	1730	
% <i>je vas</i>	100% (3/3)	0% (0/44)	0% (0/1)	0% (0/1)	

Variable	Militaire			Marchand	
Date de naissance	1699	1736	1705	1697	1776
% <i>je vas</i>	0% (0/1)	50% (2/4)	0% (0/2)	100% (2/2)	0% (0/1)

Tableau 6: Fréquence d'emploi de *je vas* (vs *je vais*) chez des scripteurs canadiens, classés par groupe social.

3.2.2. *On/Nous*

Alors qu'on perd un peu la trace de la variante *je vas* dans l'écrit surveillé à partir du milieu du XVIII^e siècle, à cause de la stigmatisation plus grande que subit cette variante, l'alternance entre *on* et *nous* pour exprimer la première personne du pluriel demeure bien présente à l'écrit.

En français classique, le pronom de quatrième personne peut être exprimé par *nous*, par *on* ou par *j'avons* (AYRES-BENNETT 2004, LODGE 2004, KING/MARTINEAU/MOUGEON 2005).

(3) (De KING/MARTINEAU/MOUGEON 2005)

- (a) [...] et **nous** nous voyons obligés, mon frère et moi, à tenir la campagne [...].
(*Dom Juan*)
- (b) Quement veux-tu donc qu'**on** fasse? (*Dom Juan*)
- (c) [...] moi et le gros Lucas, et **je** nous amusions à bâtifoler avec des mottes [...].
(*Dom Juan*)

La forme *j'avons* est très marquée socialement à l'époque (cf. COT-GRAVE 1611). On la retrouve dans des satires et des pièces de théâtre mettant en scène le peuple. A cause de cette stigmatisation sociale, elle est presque totalement absente des lettres et des annales et nous ne l'examinerons pas¹⁰.

10 Dans KING/MARTINEAU/MOUGEON (2005), nous avons trouvé quelques cas de *j'avons* dans les lettres à date ancienne; à partir du XIX^e siècle, dans les lettres examinées, les occurrences sont plus nombreuses mais exclusivement en français acadien.

Reste donc l'alternance entre *on* et *nous*. La progression de *on* – par rapport à *nous* – remonte au moins à l'époque classique (voir le débat entourant les origines de cette alternance dans COVENEY 2000, AYRES-BENNETT 2004). AYRES-BENNETT conclut (2004: 45) «There is clearly evidence that *on* for *nous* was possible in the seventeenth century. The key question is how generalized its usage in spoken French was [...]». Si donc cette alternance entre *on* et *nous* est bien attestée en français classique, il est malaisé de déterminer sa valeur sociale.

Comme l'ont montré KING, MARTINEAU et MOUGEON (2005), il est essentiel, dans l'étude de cette évolution, de distinguer la référence des pronoms de quatrième personne qui peuvent renvoyer soit à un groupe restreint dans lequel s'inclut le locuteur et dont les membres sont connus par le locuteur (ex. 4a) soit à un groupe non restreint dans lequel s'inclut aussi le locuteur mais dont tous les membres ne sont pas connus par le locuteur (ex. 4b).

(4a) Contexte de référence restreinte :

ma femme et moi, mes amis et moi, les gens du village et moi, etc.

(4b) Contexte de référence non restreinte :

les Québécois, les habitants d'une grande ville, les fumeurs, les femmes, etc.

KING, MARTINEAU et MOUGEON (2005, 2007) montrent, à partir d'études sur de larges corpus littéraires, que le changement de l'emploi de *nous* vers *on* a commencé par la référence non restreinte et s'est ensuite propagé à la référence restreinte. Cette progression de *on* par rapport à *nous* est telle qu'en français canadien moderne, à l'oral familier, l'emploi de *on* est majoritaire en contexte restreint et en contexte non restreint dans les parlers de la vallée du Saint-Laurent ou qui y sont apparentés (NADASDI 2005, LABERGE 1977).

Qu'en est-il dans les usages anciens de scripteurs canadiens et français ? Trouve-t-on, comme pour l'alternance *je vas/je vais*, un léger décalage, vers un emploi plus élevé de la variante familière au début de la colonie de la Nouvelle-France, décalage qui disparaîtrait progressivement ?

Si l'on se limite simplement à l'analyse de la référence restreinte, on remarque dans le tableau 7 que l'emploi de *on*, que l'on trouve sous la plume d'un érudit français (né en 1629), semble peu à peu perdre sa

place dans l'écrit de gens éduqués, et même, si l'on se fie au journal de Ménétra (né en 1738), dans l'écrit moins surveillé¹¹.

Cette restriction d'usage de *on* à l'écrit chez l'élite peut être mise en parallèle avec les résultats de KING, MARTINEAU et MOUGEON (2005, 2007), à partir de pièces de théâtre françaises: le XVIII^e siècle montre un lent recul de *on* chez l'élite, alors que cette même variante progresse chez les classes basses.

Scripteurs	Artisan	Erudit	Religieuse		
Origine	F	F	NF	F	NF
Date de nais.	1570	1629	1649	1687	1696
% <i>on</i> restreint	20,7% (6/29)	37% (10/27)	65,9% (85/129)	10% (8/80)	16,7% (72/430)

Scripteurs	Marchand	Militaire	Femme de Militaire/ d'Administrateur		Militaire
Origine	NF	NF	NF	NF	NF
Date de nais.	1697	1699	?1700	1704	?1704
% <i>on</i> restreint	100% (2/2)	7,7% (1/13)	66,7% (2/3)	42,9% (3/7)	100% (1/1)

Scripteurs	Militaire	Cultivateur	Religieuse	Marchand
Origine	NF	F	F	NF
Date de nais.	1705	?1705	1708	1722
% <i>on</i> restreint	14,3% (4/28)	50% (1/2)	3,8% (13/345)	4% (2/50)

Scripteur	Militaire	Femme de Militaire/ Administrateur	Militaire	Artisan
Origine	NF	NF	NF	F
Date de nais.	1723	?1730	1736	1738
% <i>on</i> restreint	0% (0/3)	18,2% (2/11)	0% (0/6)	3% (3/100)

Tableau 7: Fréquence d'emploi de la variante *on* (vs *nous*) en contexte de référence restreinte chez des scripteurs français (F) et canadiens (NF) écrivant au XVIII^e siècle, classés par groupe social et par région.

Le tableau 7 montre également que la fréquence d'emploi de la variante *on* semble un peu plus élevée chez les scripteurs canadiens que chez les scripteurs français. Marie Morin, née en 1649, a une fréquence plus élevée

11 On pourrait voir dans l'emploi très faible de *on* dans le journal de Ménétra un indice d'un texte construit plutôt que d'un journal de nature d'abord personnelle. Mais ce serait sans doute simplifier le problème; le journal de Barthes, qui est de nature personnelle, présente aussi très peu d'emplois de *on*. Le genre du journal ou de l'annale encourage certainement l'usage de *nous*.

que ses contemporains français nés quelques années plus tôt ou quelques années plus tard. De plus, si certains scripteurs canadiens ont des usages semblables aux scripteurs français de leur époque, d'autres s'en écartent fortement, comme les scripteures canadiennes nées en 1704 et en 1730.

La comparaison entre le français canadien et le français hexagonal de la même époque semble donc montrer une stigmatisation sociale de variantes comme *je vas* et *on* plus rapide en France qu'en Nouvelle-France.

3.3 Variation régionale

Ni les commentaires des grammairiens ni les données ne permettent d'attester une répartition régionale pour les variables examinées plus haut. L'alternance entre *pas* et *point*, adverbess de négation, selon les commentaires de voyageurs au Canada au XIX^e siècle, aurait toutefois été associée à une variation régionale. Pierre de Coubertin, de passage au Canada au XIX^e siècle, ne dit-il pas de *point* qu'il sonne normand? Cet emploi de *point* serait donc un candidat pour un héritage régional.

Pourtant, au XVII^e siècle, si on se fie aux remarques des grammairiens, l'alternance est d'abord contextuelle comme le suggère la remarque de Maupas (BRUNOT 1966: 621): «Beaucoup de personnes confondent *pas* et *point*, mais il y a pourtant de la différence; car *point* se rapporte aux choses qui portent quantité; et *pas* conclut une négation simple, ou de qualité».

En effet, jusqu'en français classique, en contexte de négation du verbe, *pas* est l'adverbe privilégié (5a). Toutefois, en contexte partitif, lorsque l'adverbe de négation porte sur le nom, c'est *point* qui est privilégié (5b) (voir PRICE 1997 qui fait une analyse de ces adverbess à partir de textes littéraires). Dans ce dernier contexte, *pas* concurrence de plus en plus *point*.

(5a) Mais ceux qui leur ont succédé n'ont *pas* suivy leurs traces (Marie Morin, *Annales; Corpus de français familier ancien*, MARTINEAU 1996-2007).

(5b) l'hopital n'avoit *point* de rantes (Marie Morin, *Annales; Corpus de français familier ancien*, MARTINEAU 1996-2007).

Si la différence n'était que contextuelle, on s'attendrait à une progression régulière et semblable en France et en Nouvelle-France, pour des périodes identiques, comme on a vu avec la montée du pronom clitique objet. MARTINEAU (2005) montre qu'en effet, il y a très peu de différences

entre les deux groupes de scribes lorsqu'on considère l'emploi partitif de *point*. La répartition régionale, si elle a existé, se serait effacée, puisque sur la carte 89 de l'*Atlas linguistique de la France* (GILLIÉRON/EDMONT 1902-1910), l'emploi de *point* en contexte partitif (*y a point de*) est bien diffusé dans toutes les régions.

Ce n'est toutefois pas le cas de l'emploi non partitif qui présentait encore une certaine répartition régionale au moment des enquêtes de l'*ALF* à la fin du XIX^e siècle. MORIN (2002: 46) montre que «la négation *point* n'était pratiquement plus utilisée, sauf en Picardie d'une part et dans la région Vendée-Charente (Poitou, Aunis, Saintonge et Angoumois sur la carte 1) d'autre part (*ALF*, carte 12)». La carte 12 de l'*ALF* montre une zone diffuse qui s'étend de la Manche et sur les côtes de l'Atlantique.

Cette distinction régionale, dont l'*ALF* a gardé des traces, devrait se manifester dans les fréquences d'emploi de *point* chez les scribes français de l'époque classique, selon leur région d'origine. En effet, un emploi régional de *point* en contexte non partitif à l'époque classique, pourrait expliquer l'emploi plus fréquent de *point* chez certains scribes français provenant de la province par rapport à ceux provenant de Paris, comme le montre le tableau 8.

		Paris					Normandie				
Scripteurs	Religieuse	Administrateur	Militaire		Artisan	Religieuse					
Date de nais.	1687	1709	Vers 1711	1716	1708	1738					
% <i>point</i>	26,3% (89/338)	27,4% (66/241)	26,4% (39/148)	0% (0/2)	14,1% (18/128)	29,5% (164/555)					
Normandie											
Artisan/Cultivateur											
Entre 1700 et 1750											
0%	0%	100%	50%	0%	28,6%	10%	0%	50%	75%		
(0/4)	(0/1)	(1/1)	(1/2)	(0/1)	(2/7)	(1/10)	(0/4)	(2/4)	(9/12)		
Orléans		Picardie		Grenoble		Ouest					
Erudit		Artisan		Militaire		Administrateur		Artisan			
1629		1618		1721		1697		1766		1570	
33,3% (8/24)		33,3% (3/8)		0% (0/5)		50% (21/42)		50% (9/18)		34,5% (10/29)	
Cultivateur		Militaire		Marchand							
Vers 1636		Vers 1644		1699		1758		1643		vers 1650	
100% (1/1)		0% (0/1)		16,1% (5/31)		21,4% (3/14)		4,7% (2/43)		38,6% (32/83)	

Tableau 8 : Fréquence d'emploi de *point* (par rapport à *pas*) en contexte non partitif chez des scribes français écrivant au XVIII^e siècle, classés par région et par groupe social.

Comme en province, certains groupes de scripteurs canadiens présentent une fréquence d'emploi de *point* plus élevée : la religieuse, les femmes de marchands et de militaires et les militaires peu élevés dans la hiérarchie. Cette répartition pourrait être en partie liée au degré de contact moins intense avec les usages novateurs provenant de Paris¹².

	Marchand / explorateur				Religieuse	
Date de nais.	1645	1697	1722	1776	1649	
% <i>point</i>	17,2% (5/29)	50% (2/4)	100% (4/4)	14,1% (9/64)	31,7% (157/495)	

	Femme de militaire / d'administrateur			
Date de nais.	1696	1699	1704	1722
% <i>point</i>	42,8% (198/463)	37,5% (3/8)	28,6% (14/49)	25% (7/28)

	Militaire					
Date de nais.	1699	1720	1696	1705	1723	1736
% <i>point</i>	54,5% (6/11)	50% (1/2)	14,3% (1/7)	19,2% (15/78)	7,7% (1/13)	29,4% (5/17)

Tableau 9 : Fréquence d'emploi de *point* (par rapport à *pas*) non partitif chez des scripteurs canadiens écrivant au XVIII^e siècle, classés par groupe social.

Il n'est pas exclu que d'autres différences régionales, qui ont pu migrer avec les colons, aient été nivelées par l'écrit. Ainsi le verbe *aider* présente une alternance entre argument datif et argument accusatif en français classique. Le Dictionnaire de l'Académie, dans la quatrième édition de 1762, précise qu'« **Aider** se met aussi avec la préposition à devant la personne ; & alors il signifie ordinairement, Secourir un homme trop chargé. *Aidez un peu à ce pauvre homme* ». Il faut attendre la huitième édition de 1932-35 pour qu'on précise que le tour est vieilli. Cette alternance existe encore en français canadien moderne, avec un argument nominal ou pronominal, comme en (6).

12 Si les sources régionales et sociales des colons ont donné l'impulsion au français du Canada, le maintien de variantes dans des langues migrantes n'est pourtant pas uniquement tributaire des sources. Ainsi, pour comprendre le maintien tardif de *point* dans la région du Détroit ou son maintien actuel en Acadie, il faut également tenir compte de l'isolement de ces régions à un moment de leur histoire en sol canadien.

(6a) Pierre aide à Marie à soulever les boîtes/*lui* aide à soulever les boîtes.

(6b) Pierre aide Marie à soulever les boîtes/*l'*aide à soulever les boîtes.

Lorsqu'on compare les scripteurs de France et de Nouvelle-France à l'époque classique, il y a très peu de différences dans leur fréquence d'usage, les deux groupes utilisant la forme dative du complément avec le verbe *aider* à une fréquence semblable (70% pour le groupe français par rapport à 77% pour le groupe canadien). Le tour datif s'est bien maintenu au Canada alors qu'il a régressé en France, tout au moins dans l'usage normé. L'explication de ce maintien en Nouvelle-France pourrait provenir d'une répartition régionale, que ne montrent pas les écrits des scripteurs mais que laisse supposer la carte 12 de l'*ALF* qui présente une répartition régionale.

Conclusion

Le français de la Nouvelle-France partage avec le français hexagonal de l'époque classique une même situation linguistique, celle d'une élite qui doit composer avec un usage central qui tend à s'imposer de plus en plus au détriment d'usages périphériques. Bien que la question des origines dialectales se surimpose à cette problématique pour le Canada, il semble essentiel, pour comprendre la complexité du français tel qu'il était en usage au temps de la colonie laurentienne, de se pencher sur la relation que les élites dans les régions en France ont pu entretenir avec l'usage des élites parisiennes et plus encore, sur la relation qui a pu s'installer entre le français des élites françaises et celui des élites de la vallée du Saint-Laurent.

Dans cette reconstruction d'états anciens de la langue, le changement interne est le plus aisé à documenter, étant donné la richesse des sources littéraires et non littéraires. Le rythme du changement peut être suivi, de façon diachronique, de l'ancien français jusqu'en français moderne. Pour les études sur le changement interne du système, les grands corpus littéraires et non littéraires permettent donc de mesurer le changement.

La recherche en sociolinguistique historique, qui s'intéresse aux facteurs externes comme celui de la classe sociale ou de l'origine dialectale,

ne peut toutefois se contenter de sources littéraires traditionnelles, tout au moins pour l'étude du changement morphologique. Les écrits personnels, lorsqu'ils sont sélectionnés en fonction d'une répartition régionale et sociale, peuvent combler des lacunes. Ainsi une variable avec une stratification sociale peu polarisée, comme l'alternance entre *nous* et *on* en contexte de référence restreinte, permet de saisir la dynamique linguistique de groupes sociaux. Toutefois, les variantes sociales hautement stigmatisées comme *j'avons* disparaissent des écrits personnels, même peu surveillés, et l'on doit alors se tourner vers des textes parodiques pour tout au moins en trouver des attestations. Ces derniers textes peuvent servir de témoins mais peuvent difficilement servir de bases pour des études statistiques variationnistes étant donné leur visée caricaturale. On connaît alors l'usage et la valeur sociale des variantes, mais pas leur fréquence. Dès que ces variantes apparaissent de façon systématique dans les textes parodiques, elles tendent à disparaître de l'écrit surveillé, alors qu'il faudrait au linguiste cette complémentarité des sources pour bien cerner l'usage social de la variante. Le parent pauvre de la morphologie sociohistorique semble toutefois être la variation régionale. Bien que les commentaires de voyageurs font état de différences régionales notables, qui engendrent parfois même des problèmes d'intercompréhension, l'écrit tend à lisser ces différences. Les textes parodiques qui mettent en scène des personnages régionaux du Nord-Ouest de la France ne sont pas très nombreux et les auteurs jouent surtout sur l'accent, beaucoup moins sur la morphologie. Il est alors essentiel d'établir des recoupements serrés entre les différentes sources disponibles : parodies, écrits personnels, atlas linguistiques modernes, commentaires de voyageurs et de grammairiens. C'est par ce recouplement des sources et par l'étude de ces fragments d'états anciens de la langue que nous pouvons atteindre une meilleure compréhension de la langue ancienne, dans ses aspects internes et externes.

Références bibliographiques

- AYRES-BENNETT, Wendy (2004), *Sociolinguistic Variation in Seventeenth-Century French*, Cambridge: Cambridge University Press.
- BÉNÉTEAU, Marcel/MARTINEAU, France (2006), «Le <Journaille> de Barthe: incursion dans le français du Détroit sous le régime anglais», in: P. BERTHIAUME/C. VANDENDORPE (ed.), *La passion des lettres*, Ottawa: Editions David, 157-72.
- BERNIER, Hélène (2006), «Marie Morin», *Dictionnaire biographique en ligne*, url: <http://www.biographi.ca/fr/index.html>, site consulté le 22 novembre 2006.
- BRUNOT, Ferdinand (1966), *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, vol. 3: *La formation de la langue classique 1600-1660*, Paris: Armand Colin.
- CARON-LECLERC, Marie-France (1998), *Les témoignages anciens sur le français du Canada (du XVII^e au XIX^e siècle)*. Edition critique et analyse, thèse de Ph. D., Université Laval.
- CHARBONNEAU, Hubert/GUILLEMETTE, André/LÉGARÉ, Jacques *et al.* (1987), *Naissance d'une population. Les Français établis au Canada au XVII^e siècle*, Montréal: Institut national d'études démographiques/Presses de l'Université de Montréal.
- CHARBONNEAU, Hubert/GUILLEMETTE, André (1994), «Les Pionniers du Canada au XVII^e s.», in: R. MOUGEON/E. BÉNIAC (ed.), *Les origines du français québécois*, Québec: Presses de l'Université Laval, 59-78.
- CHOQUETTE, Leslie (2001), *De Français à paysans. Modernité et tradition dans le peuplement du Canada français*, Québec/Paris: Septentrion/Presses de l'Université de Paris-Sorbonne (traduction de CHOQUETTE 1997: *Frenchmen into Peasants. Modernity and Tradition in the Peopling of French Canada*, Londres/Cambridge: Harvard University Press).
- COVENEY, Aidan (2000), «Vestiges of *nous* and the 1st person plural verb in informal spoken French», *Language Sciences* 22, 447-81.
- DUBOIS, Sylvie (2003), «Letter-writing in French Louisiana: Interpreting variable spelling conventions, 1685-1840», *Written Language & Literacy* 6 (1), 31-70.
- DUPRÉ, Céline (2006), «Rocbert de la Morandière, Marie-Elizabeth», *Dictionnaire biographique en ligne*, url: <http://www.biographi.ca/fr/index.html>, site consulté le 22 novembre 2006.
- FOUCHÉ, Pierre (1967), *Le verbe français. Etude morphologique*, Paris: Klincksieck.
- FOURNIER, Nathalie (1998), *Grammaire du français classique*, Paris: Belin.
- GALET, Yvette (1971), *L'évolution de l'ordre des mots dans la phrase française de 1600 à 1700*, Paris: Presses Universitaires de France.
- GILLIÉRON, Jules/EDMONT, Edmond (1968) [1902-1910], *Atlas linguistique de la France*, Bologne: Forni [Paris: Champion].
- KING, Ruth/MARTINEAU, France/MOUGEON, Raymond (2005), «*J'allons/nous allons/on va*: l'emploi du pronom de la première personne du pluriel en français diachronique», *Colloque Les variétés des français parlées en Amérique du Nord*, Université de Moncton: Moncton.
- (2007), «*On for je, on for nous*: A sociohistorical analysis of variation and change in first person plural pronominal usage in French», communication à *Canadian Variation and Change*, mai 2007, Université de Toronto.

- LABERGE, Suzanne (1977), *Etude de la variation des pronoms définis et indéfinis dans le français parlé à Montréal*, Thèse de Ph.D., Université de Montréal.
- LODGE, Anthony (2004), *A Sociolinguistic History of Parisian French*, Cambridge: Cambridge University Press.
- MARTINEAU, France (1995-2007), *Corpus de français familier ancien*, Université d'Ottawa.
- (2005), « Perspectives sur le changement linguistique : aux sources du français canadien », *Revue canadienne de linguistique* 50, 1-4, 173-213.
- (2007), « Variation in Canadian French usage from the 18th to the 19th century », *Multilingua* (26), 203-25.
- MARTINEAU, France/MOUGEON, Raymond (2003), « Sociolinguistic research on the origins of *ne* deletion in European and Quebec French », *Language* 79 (1), 118-52.
- (2005), « *Vais, vas, m'as* in spoken French: A diachronic and dialectal perspective », *Linguistic Symposium on Romance Languages*, Austin, février 2005.
- MORIN, Yves Charles (2002), « Les premiers immigrants et la prononciation du français au Québec », *Revue québécoise de linguistique* 31(1), 39-78.
- MOUGEON, Raymond/BÉNIAC, Edouard (1994), *Les origines du français québécois*, Québec: Presses de l'Université Laval.
- NADASDI, Terry (2005), « Le français en Ontario », in: A. VALDMAN/J. AUGER/D. PISTON-HALLER (ed.), *Le français en Amérique du Nord. Etat présent*, Québec: Presses de l'Université Laval, 99-115.
- PRICE, Glanville (1997), « Negative particles in French », in: S. GREGORY/D. A. TROTTER (ed.), *De mot en mot. Aspects of medieval linguistics*, Cardiff: University of Wales Press, 173-90.
- TAILLEUR, Sandrine (2006), « La position des clitiques compléments d'infinitif régimes chez Mme Bégon en 1748-49 », manuscrit, Université d'Ottawa.

Yana GRINSHPUN

La structure [\hat{O} +GN] à l'épreuve des pratiques socio-discursives du XVII^e siècle

Au départ, cette recherche ne portait pas sur des problèmes de sociolinguistique, mais sur une forme linguistique, \hat{O} , employée devant un groupe nominal. L'analyse du fonctionnement de cette structure nous a amenée à rencontrer fréquemment des problèmes qui relèvent de la sociolinguistique, en particulier en ce qui concerne la graphie ou le plurilinguisme. Nous voudrions ici nous arrêter sur un de ces moments où nous nous sommes trouvée confrontée à ce type de questionnement, et qu'il nous a semblé intéressant de détailler un peu pour cette publication. Il s'agit d'un problème qui a surgi quand nous avons comparé l'emploi de [\hat{O} +GN] dans des genres de discours relevant de types distincts: le sermon et la tragédie au XVII^e siècle. Notre intention, en faisant cette comparaison, était en effet d'observer dans quelle mesure le genre de discours contraint l'emploi de [\hat{O} +GN].

1. Les caractéristiques linguistiques de \hat{O}

\hat{O} constitue une unité *graphique*, qui, en fonction de paramètres divers, peut avoir tantôt un fonctionnement de *oh* (« \hat{O} que ce geste est noble!»), tantôt un fonctionnement de [\hat{O} +GN] (« \hat{O} temps, suspends ton vol!»). Dans ce dernier cas, il se présente comme une sorte d'opérateur facultatif qui porte sur un constituant de type nominal placé à sa droite, la plupart du temps un GN à déterminant zéro ou un pronom de 2^e personne.

1.1. Les emplois de [\hat{O} +GN]

On peut répartir schématiquement les emplois de [\hat{O} +GN] en français en deux grands types: «autonomes» et «dépendants». Ces derniers peuvent se subdiviser à leur tour en quatre sous-types, que nous nommerons «interjectifs», «évocatifs», «invocatifs» et «prédicatifs». Cette *autonomie* ou cette *dépendance* sont liées à la présence ou non, dans le contexte, d'un support pour le constituant sur lequel porte \hat{O} , et, s'il existe un support, à la nature de ce dernier, qui peut se trouver soit dans le contexte situationnel, soit dans le contexte linguistique. S'il existe un support, l'emploi de [\hat{O} +GN] est dit *dépendant*; en l'absence de support, l'emploi est dit *autonome*.

1.1.1. Les emplois avec support contextuel

Emploi invocatif

Il y a emploi «invocatif» quand la séquence a pour support un élément de 2^e personne. Cette relation peut se faire indirectement, par renvoi au pronom déictique, ou directement, quand \hat{O} porte sur le pronom de 2^e personne à la forme tonique. Nous n'utilisons pas ici le terme de «vocatif», car il ne s'agit pas d'un vocatif au sens grammatical, où, dans une langue à déclinaison, un cas spécifique marque les termes d'adresse.

Venez et voyez, *ô mortels*, venez contempler le spectacle des choses mortelles;
ô hommes, venez apprendre ce que c'est que l'homme.

(Bossuet, *Sermon sur la mort et brièveté de la vie*)

Emploi prédicatif

A la différence des précédentes, les séquences en emploi prédicatif n'ont pas pour support un constituant de 2^e personne. On peut distinguer deux grands cas de figure: celui où le support de la prédication se trouve dans le contexte situationnel (repérage extra-linguistique), et celui où le support implicite est dans le cotexte (repérage cotextuel).

VALÈRE: [...] Il semblait présenter sa gorge au coup mortel:
Aussi le reçoit-il, peu s'en faut, sans défense,
Et son trépas de Rome établit la puissance.

LE VIEIL HORACE: *Ô mon fils! Ô ma joie! Ô l'honneur de nos jours!*
Ô d'un état penchant l'inespéré secours!

(Corneille, *Horace*, Acte IV, 2)

Le support de «ô d'un état penchant l'inespéré secours!» est ici un élément du cotexte. Il s'agit du fils d'Horace auquel est attribuée une série de prédicats introduits par [\hat{O} +GN].

1.1.2. Les emplois sans supports contextuels

Les emplois «autonomes» n'ont pas de support, ni cotextuel ni situationnel. Il existe forcément quelque chose qui tient lieu de support, mais ce n'est pas du tout sur le même mode que les emplois prédicatifs et invocatifs. A la différence des emplois prédicatifs, qui amènent le locuteur à construire une relation intratextuelle, à la différence des emplois invocatifs, qui s'appuient sur un allocutaire, ces emplois ont avant tout une valeur expressive, ils montrent un locuteur dominé par des émotions.

Emploi interjectif

Dans le cas des emplois interjectifs, la séquence vient interrompre le fil du discours. Le locuteur place son discours sous le patronage d'un garant qu'il prend à témoin comme deuxième allocutaire, sur un plan différent de l'allocutaire réel à qui s'adresse le discours.

ROXANE : S'il m'aime, dès ce jour il me doit épouser.
ATALIDE : Vous épouser ? *Ô ciel!* Que prétendez-vous faire ?

(J. Racine, *Bajazet*, I, 3)

Emploi évocatif

Les emplois «évocatifs» sont également «autonomes». Ils correspondent à des représentations sans support cotextuel ni situationnel et qui sont données comme surgissant brutalement dans la conscience du locuteur, comme s'imposant à lui.

ANDROMAQUE : Hé bien ! Va l'assurer...
CÉPHISE : De quoi ? De votre foi ?
ANDROMAQUE : Hélas ! Pour la promette est-elle encore à moi ?
Ô cendres d'un époux ! ô Troyens ! ô mon père !
Ô mon fils, que tes jours coûtent cher à ta mère !
Allons.

(Racine, *Andromaque*, III, 8)

Les représentations qu'explicitent ces trois premières séquences en [\hat{O} +GN] ne s'appuient ni sur le cotexte ni sur l'environnement situa-

tionnel. S'il y a support ici, c'est la représentation mentale elle-même, le locuteur montrant par son énonciation sa perte de maîtrise sur le monde.

2. Deux modèles d'exploitation des séquences en *Ô*

2.1. *Le corpus*

Notre intention était d'analyser l'influence du genre de discours sur l'emploi de *Ô*. Nous nous sommes particulièrement intéressée à la seconde moitié du XVII^e siècle. La forme *Ô* entretient *a priori* une affinité avec certains genres «nobles», en particulier avec certains genres littéraires et religieux. Nous avons travaillé sur des genres dramatiques (tragédie et comédie) et un genre religieux (sermon). Il est apparu que la présence de *Ô* est obligatoire dans la tragédie, *a priori* exclue de la comédie (sauf marginalement, et uniquement dans les comédies en vers), et privilégiée dans le sermon, sans être obligatoire.

2.2. *Deux couples: Bossuet, Corneille et Racine, Massillon*

Nous avons constitué un corpus constitué de sermons de Bossuet et de Massillon, de tragédies de Corneille et de Racine. Nous nous attendions à ce que l'usage de *Ô* soit contraint avant tout par le type et le genre du discours: il semblait normal que Bossuet et Massillon d'un côté et Racine, Corneille de l'autre aient des propriétés comparables.

Or, les choses se sont présentées différemment. Après avoir repris les divers critères d'analyse que nous avons utilisés, nous étions amenée à associer d'une part les sermons de Bossuet et les tragédies de Corneille, d'autre part les textes de Massillon et de Racine. Cela ressort d'un tableau comparatif d'où se dégagent des régularités intéressantes.

Critère	Bossuet	Corneille	Massillon	Racine
Invocatif	68,5%	41,4%	93,5%	17,9%
Interjectif	5,7%	14,7%	3,25%	43,5%
Prédicatif	25,8%	39%	3,25%	10,3%
Evocatif	0%	4,9%	0%	28,2%
Noms expansés	47,5%	56,3%	15%	18,9%
Diversité lexicale (têtes nominales)	68,6%	78%	32,2%	43,5%
Les deux noms les plus fréquents	29,4% (Homme/Dieu)	17% (Ciel/dieux)	71% (Homme/Dieu)	56,4% (Ciel/dieux)

Tableau 1 : Emplois de [Ô+GN] chez quatre auteurs du XVII^e siècle.

2.2.1. Synthèse des résultats

Contraintes liées au genre

Certaines données du tableau s'expliquent par des contraintes liées au genre :

- Ainsi, le sermon fait un très grand usage de l'emploi invocatif, ce qui explique que les chiffres correspondants soient plus élevés chez Bossuet que chez Corneille. Massillon en fait un usage quasiment exclusif.
- On constate l'absence des emplois évocatifs dans les textes de Bossuet et de Massillon. Le prédicateur ne parle pas en son nom. Comme il représente la Parole Sainte et qu'il est en position de maîtrise, il ne peut se montrer comme soudainement envahi par les images ou les souvenirs incontrôlables, comme cela est souvent le cas des personnages de théâtre.
- Ce phénomène de maîtrise discursive est confirmé par le nombre très peu élevé d'emplois interjectifs dans le discours religieux. Cela s'explique par le fait que l'interjection se traduit par l'absence de maîtrise du locuteur du monde qui l'entoure. Or, le prédicateur maîtrise son discours car à travers lui parle la voix de Dieu.
- Une autre caractéristique liée au genre est le fait que les deux noms les plus fréquents soient justement imposés par le genre : *homme* et *Dieu* pour Massillon et Bossuet, *ciel/dieux* chez Racine et Corneille. A l'oral, cet emploi du pluriel « dieux » permet de faire un compromis entre les tragédies païennes et l'univers chrétien, lorsque l'on énonce « ô dieux » il y a en effet homophonie entre le pluriel païen et le singulier chrétien.

D'autres contraintes

En revanche, d'autres données ne semblent pas être conditionnées par le genre du discours, mais permettent de définir deux couples inattendus, transversaux aux genres. Si on prend en compte les emplois prédicatifs, la diversité lexicale, ou encore les expansions des groupes nominaux, on constate que dans l'ensemble, les critères sont convergents: Corneille est à Bossuet ce que Racine est à Massillon.

- C'est l'emploi prédicatif qui se révèle le trait le plus discriminant: d'une part Massillon et Racine le marginalisent, et d'autre part Corneille et Bossuet en font un usage important.
- Ce trait est à l'évidence corrélé avec la diversité lexicale. Il est remarquable que cette diversité soit indépendante du genre: 68,6% pour Bossuet contre 32,2% pour Massillon. On comprend que la fréquence des emplois prédicatifs implique une plus grande diversité lexicale.
- Lorsque l'on observe l'expansion nominale, on voit que le GN chez Racine et Massillon est réduit au strict noyau, alors que chez Bossuet et Corneille les compléments nominaux sont très fréquents.

Si on associe le critère de la diversité lexicale à celui des types d'emploi, invocatif et interjectif, la convergence entre Bossuet et Corneille, d'une part, et entre Massillon et Racine, d'autre part, en sort renforcée. En effet, aussi bien chez Massillon que chez Racine, même les énoncés qui entretiennent des relations privilégiées avec la deuxième personne ne sont pas préférentiellement dirigés vers des destinataires d'ordre humain: il y a 43,5% d'emplois interjectifs chez Racine, et parmi les 93,5% d'invocatifs chez Massillon la plupart est adressée à Dieu.

Une fois ces données synthétisées, il est intéressant d'essayer de comprendre s'il y a une explication à ces deux fonctionnements, qui ne sont manifestement pas liés aux genres du discours.

3. La question du modèle rhétorique

3.1. Les collèges de Jésuites

On peut mettre ce phénomène en relation avec la formation des auteurs étudiés. En effet, Corneille et Bossuet ont été tous les deux élèves dans des collèges de Jésuites. Tous les deux ont donc suivi le même type de formation où l'on prêtait une attention particulière à la rhétorique de Cicéron et de Quintilien. Le cursus complet proposé par ces collèges, fixé en 1538, comprenait six classes d'humanités et trois classes de philosophie (COMPÈRE 2002 : 368). La *Ratio Studiorum* stipulait l'objectif des études littéraires de l'enseignement : atteindre la parfaite éloquence.

[...] Trois ans jetaient de solides bases de grammaire. Une quatrième année, la classe de poésie ou d'humanités, préparait ensuite les matériaux nécessaires pour la rhétorique : langue élégante, vocabulaire de choix, première étude de la composition. La rhétorique couronnait la formation littéraire. Son objectif propre était de former à la parfaite éloquence latine, *ad perfectam eloquentiam informare*, qui comprenait avant tout, l'art oratoire, secondairement, l'art poétique. (DAINVILLE 1978 : 173)

La formation rhétorique à cette époque va bien au-delà d'un simple apprentissage de techniques d'expression :

La rhétorique a été pour la France d'Ancien régime, comme elle l'avait été dans l'Antiquité grecque et romaine, un système de valeurs formelles qui, inculqué à beaucoup par l'éducation des collèges, a constitué une commune mesure, un dénominateur commun entre les esprits. Qu'il relise les œuvres des écrivains formés dans les collèges jésuites de la fin du seizième siècle ou du début du dix-septième siècle. Richeome, François de Sales, Binet, Pierre Fourier, Guez de Balzac, d'Urfé, Descartes, Corneille, Bossuet [...], qu'il parcoure celle de leurs cadets en l'art d'écrire ou feuillette les pièces de procédure, les remontrances, éloges ou travaux littéraires inédits conservés dans nos archives et nos bibliothèques, l'historien est frappé par l'air de ressemblance [...] Chez tous, même chez les plus indépendants se trahit l'emprise des Latins : ils ont pensé en latin, adopté inconsciemment la tournure d'esprit de leurs modèles en voulant sciemment adopter leurs tournures de phrases. (DAINVILLE 1978 : 204-205)

Les Jésuites accordaient une place importante au théâtre dans cette formation rhétorique. Non seulement les auteurs grecs et latins étaient lus et traduits par les élèves des collèges, mais les élèves eux-mêmes étaient également censés déclamer du théâtre. Cette formation, profondément

ancrée dans la tradition humaniste, a donné à ceux qui la recevaient une sorte de «boîte à outils», un ensemble partagé de ressources langagières. Par exemple, l'emploi prédicatif de *Ô* auquel recourent massivement Corneille et Bossuet est caractéristique de tirades destinées à un vaste auditoire et où se déploie de manière ostentatoire une parole traitant d'enjeux collectifs.

3.2. *Les Petites Ecoles*

Il n'en va pas de même pour Massillon et Racine. Il est bien connu que Racine (1639-1699) a été formé dans les «Petites Ecoles» fondées par les Jansénistes :

Autant que les documents connus nous permettent de suivre son itinéraire, le jeune Racine vit d'abord, entre 1650 et 1653, au cul-de-sac Saint Dominique. Après la fermeture de cette école, il est envoyé à Beauvais, où il suit les classes d'humanités et de rhétorique du mois d'octobre 1653 jusqu'à l'été 1655. Il revient ensuite aux Petites Ecoles aux Granges de Port-Royal des Champs, au château de Vaumurier chez le Duc de Luynes. (LESAULNIER/MCKENNA 2004 : 854)

La liste des auteurs étudiés dans les Petites Ecoles n'était pas si différente de celle qu'on pouvait trouver chez les Jésuites. Ce qui était différent, c'était l'attitude à l'égard de la rhétorique humaniste et de l'art, que l'on suspectait de susciter la concupiscence.

Le terme idéal de l'éducation, ce sera un chrétien intégral, sans aucune compromission avec le mal. Sous ce rapport, le grand ennemi, c'est le monde, au sens évangélique du terme : avec lui nulle composition possible ; tout contact est dangereux. (COGNET 1953 : 20)

Eviter le faste, préserver la simplicité dans la vie ainsi que dans le discours était le principe actif de l'enseignement dans les Petites Ecoles. Il est évident que ce type d'enseignement n'avait rien en commun avec la recherche de l'élégance qui caractérisait la rhétorique des Jésuites.

Les port-royalistes ont beaucoup écrit, mais en évitant toujours la tentation vaine de peser longuement les mots : rien d'ailleurs, estimaient-ils, ne ralentit autant le mouvement de l'Esprit-Saint. L'écriture comme la peinture ou la musique, doit traduire non les raffinements de goût, mais le vrai... [...]. Il convient de fuir d'une façon particulière la comédie, expression pernicieuse du divertissement et de la falsification. (TAVENAU 1973 : 169)

3.3. Les collèges des Oratoriens

Quant à Massillon, prêtre de l'Oratoire et évêque de Clermont (1663-1742), il a fait ses études au collège des Oratoriens à Hyères. La congrégation de l'Oratoire de Jésus, créée en 1611 à l'initiative du Cardinal de Bérulle, assignait aux prêtres de l'Oratoire pour « premier et principal dessein de tendre totalement à la perfection de l'état sacerdotal » ; ensuite « d'avoir une dévotion spéciale et particulière à Jésus-Christ » (VACANT/MANGENOT 1905 : 1106). Les collèges de l'Oratoire rivalisaient à l'époque avec les collèges des Jésuites. La différence essentielle concernait l'enseignement du latin et de la rhétorique. Le latin était interdit chez les Oratoriens jusqu'à la quatrième, l'enseignement se faisait en français et l'accent était plutôt mis sur l'enseignement de l'histoire et de la géographie. Ce type d'enseignement ressemblait beaucoup à celui dispensé par Port-Royal, de par sa méfiance à l'égard de la rhétorique. Or Massillon n'a pas été seulement un élève, il a été professeur de belles-lettres en province, dans trois collèges différents et directeur du séminaire de Saint-Magloire à Paris.

Ces « formats » divergents pourraient expliquer les similitudes entre Racine et Massillon dans l'emploi de *Ô*. On peut penser que ces similitudes découlent d'une opposition au modèle dominant, qui est alors celui des collèges de Jésuites. C'est une question largement ouverte que de savoir si l'on peut distinguer plusieurs « compétences rhétoriques » bien différenciées dans la seconde moitié du XVII^e siècle ou seulement une opposition entre une compétence rhétorique dominante, celle enseignée chez les Jésuites, et un ensemble instable de ressources rhétoriques qui s'y opposent. Il faudrait reprendre ce problème en prenant en compte à la fois des phénomènes institutionnels et les faits de langue, au-delà des intuitions des historiens. Une chose est sûre : ces ressources sont transverses aux types et aux genres de textes.

Cette divergence que nous avons repérée à partir de *Ô* va bien au-delà des procédés d'expression. À l'évidence, le rapport privilégié qu'entretiennent Bossuet ou Corneille avec les emplois prédicatifs de *Ô* ou les expansions nominales engage une vision de l'homme et du langage très différente de celle d'un Racine ou d'un Massillon¹. Il suffit d'ailleurs

1 Cette différence n'avait pas échappé aux contemporains ; Vauvenargues s'en est fait l'écho au siècle suivant : « Les héros de Corneille disent souvent de grandes choses

de se rappeler que le conflit entre Jésuites et Jansénistes traverse toutes les zones idéologiques de l'époque. Corneille et Bossuet assument pleinement l'héritage rhétorique, mettent en évidence un corps textuel donné en spectacle à la collectivité. Quant à Racine et Massillon, ils ont naturellement tendance à reléguer au second plan ce qu'on pourrait appeler ce corps textuel et à limiter au maximum tout ce qui s'interpose entre l'homme et la transcendance, seul point d'ancrage. Dieu est un point de repère stable, dont on ne travaille pas la notion dans le discours : de là l'absence d'expansions nominales.

4. Compétence rhétorique

Nous allons plutôt nous intéresser au statut de ce que nous avons appelé, en passant, tantôt des *ressources* et tantôt une *compétence rhétorique*. Est-il légitime de parler de « formation discursive » pour ce type de phénomène ?

4.1. Formation discursive et positionnement

Les analystes du discours utilisent traditionnellement la notion de « formation discursive », héritée à la fois de M. Foucault et de M. Pêcheux. Si l'on en croit le *Dictionnaire d'analyse du discours* (MAINGUENEAU / CHARAUDEAU 2002), elle permet de « désigner tout ensemble d'énoncés socio-historiquement circonscrit que l'on peut rapporter à une identité énonciative ». Mais cette notion assez floue a tendance aujourd'hui à être remplacée par d'autres, plus précises, en particulier celles de « type », de « genre de discours » ou celle de « positionnement »².

sans les inspirer : ceux de Racine les inspirent sans les dire. Les uns parlent, et toujours trop, afin de se faire connaître : les autres se font connaître parce qu'ils parlent » (VAUVENARGUES 1875 : 240).

- 2 Dans un champ discursif, le « positionnement » définit une identité énonciative forte, un lieu de production discursive bien spécifié. Ce terme désigne à la fois les opérations par lesquelles cette identité énonciative se pose et se maintient dans un champ discursif et *cette identité même* (MAINGUENEAU / CHARAUDEAU 2002 : 453).

Les notions de «genre» ou de «type de discours» n'ont ici aucune pertinence comme on l'a vu; mais qu'en est-il de celle de «positionnement»? Il paraît difficile d'attribuer les tragédies de Racine à un positionnement janséniste, du moins au sens habituel du terme «positionnement». En effet, il s'agit de littérature et non de discours religieux et, qui plus est, la tragédie païenne n'est pas un genre investi par les Jansénistes, qui au contraire l'ont constamment condamnée. Plus largement, la notion de positionnement est liée à l'existence de champs spécifiques (religieux, littéraire, politique, ...) où il y a lutte pour l'autorité énonciative.

Le problème est que la notion de positionnement a surtout été utilisée en analyse du discours pour des conflits d'ordre immédiatement idéologique, des doctrines liées à des groupes. Or ce à quoi nous avons affaire ici, c'est à des conflits au niveau des ressources rhétoriques, donc à un niveau distinct, moins immédiatement idéologique. Il faudrait donc retravailler cette notion de positionnement pour l'adapter au phénomène qui nous intéresse ici.

4.2. Communautés socio-rhétoriques

On pourrait aussi recourir à une catégorie que l'on trouve dans la littérature anglo-saxonne, celle de «communautés socio-rhétoriques», particulièrement utilisée par un auteur comme J. M. SWALES (1990). Ce terme a été forgé notamment pour désigner en particulier les communautés professionnelles qui investissent les mêmes types et les mêmes genres du discours, qui sont reconnaissables à leur habitus sociolinguistique commun. Est-elle pertinente pour notre problème?

SWALES propose six caractéristiques de ces communautés socio-rhétoriques (1990: 26-27)

1. A discourse community has a broadly agreed set of common public goals.
2. A discourse community has mechanisms of intercommunication among its members.
3. A discourse community uses its participatory mechanisms primarily to provide information and feedback.
4. A discourse community utilizes and hence possesses one or more genres in the communicative furtherance of its aims.
5. In addition to owning genres, a discourse community has acquired some specific lexis.

6. A discourse community has a threshold level of members with a suitable degree of relevant context and discursal expertise. Discourse communities have changing memberships; individuals enter as apprentices and leave by death or in other less involuntary ways. However, survival of the community depends on a reasonable ratio between novices and experts.

A côté des communautés académiques, Swales étudie le cas de groupes unis par des liens non-professionnels. Il donne l'exemple du cercle de Hong-Kong dont les membres sont réunis uniquement par leur intérêt pour l'impression des timbres de Hong-Kong. Les 320 membres de cette communauté habitent des pays différents, le tiers n'est pas anglophone. Ils sont liés par une revue bi-mensuelle. SWALES (1990: 29) explique qu'il existe les codes lexicaux particuliers propres à ces philatélistes qu'un membre de la communauté est censé maîtriser.

Malgré certains recouvrements intéressants, cette notion de communauté socio-rhétorique ne convient pas pour décrire les phénomènes qui nous intéressent. Ce qui est pertinent dans notre perspective, c'est le lien entre communauté sociale et partage des mêmes ressources rhétoriques. Mais la donnée première pour Swales est l'existence d'une communauté bien identifiée et qui travaille activement à se maintenir. En revanche, nous partons de ressources rhétoriques qui ne sont pas référées de manière directe à des communautés fortes et qui font l'objet de conflits plus ou moins ouverts.

4.3. *Registre*

Du côté de la sociolinguistique, on trouve la notion de «registre», qui peut s'avérer intéressante pour notre propos. Elle permet en effet de désigner n'importe quel ensemble de traits linguistiques associés à un certain type de communication et qui ne se laissent pas enfermer dans les limites d'un genre de discours. Autant dire que cette notion est susceptible de recouvrir des choses très diverses. Par exemple HALLIDAY (1978: 32) en propose la définition suivante :

The notion of register is at once very simple and very powerful. It refers to the fact that the language we speak or write varies according to the type of situation. This in itself is no more than stating the obvious. What the theory of register does is to attempt to uncover the general principles which govern the variation, so that we can begin to understand *what* situational factors determine *what* linguistic features. It is

a fundamental property of all the languages that they display variation according to use. [...] The question is not what peculiarities of vocabulary, or grammar or pronunciation, can be directly accounted for by reference to the situation. It is *which* kind of situational factor determines which kind of selection in the linguistic system. The notion of register is thus a form of prediction: given that we know the situation, the social context of language use, we can predict a great deal about the language that will occur, with reasonable probability of being right. The important theoretical question is: what exactly do we need to know about the social context in order to make such prediction?

Pour cet auteur, on le voit, la notion de registre implique trois paramètres essentiels: type de situation, type de locuteur et rôle du langage dans l'échange social. Le but de la théorie du registre est de trouver les principes généraux qui permettent de prédire les types de variation linguistique dans des situations particulières.

Pour notre propos, cette notion n'est pas satisfaisante non plus car, on l'a vu, les ressources rhétoriques ne sont pas liées de manière stable à des situations de communication: le théâtre implique l'échange entre les acteurs, le sermon exclut l'interaction. De plus, pour un même genre, plusieurs modèles rhétoriques concurrents sont disponibles.

4.4. Patrons rhétoriques

On trouve également la notion de «patron rhétorique», développée en particulier par HENRY WIDDOWSON (1979). Il s'agit de patrons imposés à tous les membres de la communauté sans qu'il s'agisse nécessairement de la même langue.

Scientific exposition is structured according to certain patterns of rhetorical organization which, with some tolerance for individual stylistic variation, imposes a conformity on members of the scientific community no matter what language they happen to use. (WIDDOWSON 1979: 61)

Dans la pratique, on retrouve les communautés socio-rhétoriques de Swales.

4.5. *Styles intellectuels*

Cette référence à une rhétorique qui traverserait les langues nous amène à une problématique voisine, plus proche de nos préoccupations, celle des rhétoriques concurrentes dans la production académique. JOHAN GALTUNG (1981) distingue ainsi quatre grands «*styles intellectuels*» («saxonique», «teutonique», «gallique», «nipponique»). Ces styles ne sont pas enfermés dans les frontières d'un pays ou d'un groupe de pays :

What we have called the saxon, teutonic and gallic styles will not be tied to particular groups in particular countries but can be seen as something on the move, changing geographical and social position as history moves on; one more reason for using those terms rather than national labels. (GALTUNG 1981 : 848)

Ils engagent en effet bien autre chose qu'une couche rhétorique superficielle, ils définissent des attitudes épistémologiques différentes qui sont facteurs de créativité.

Ce qui rapproche la problématique de Galtung et la nôtre est l'existence de positionnements : il insiste sur le fait que, bien souvent, les chercheurs ont le choix entre ces divers «*styles*». Mais la difficulté est toujours la même : les communautés dont parlent Widdowson et Galtung sont homogènes, il s'agit de professionnels unis par le même objectif de transmission et d'échange de savoir. Or, ce n'est pas le cas des ressources rhétoriques qui nous intéressent.

4.6. *Code*

Changeant totalement de perspective, nous pouvons aussi chercher du côté de la notion de «code» proposée par BASIL BERNSTEIN (1975). La distinction entre «code restreint» et «code élaboré» tente «de lier le social au logique et au psychologique en montrant comment les formes de langage, que l'analyse relie toujours plus profondément aux situations, constituent des modes différents d'appréhension des relations logiques et d'expression du moi, de représentations et d'intériorisation de l'ordre social» (CHAMBOREDON 1975 : 23). Ce qui nous intéresse dans l'usage qu'il fait de cette notion de «code» est qu'elle se situe à un niveau relativement profond, qu'elle n'est pas liée à des situations de communication particulières mais qu'elle engage des options fonda-

mentales dans le rapport du sujet social au monde. Il s'agit cependant d'une notion qui est liée aux modes d'existence des groupes sociaux. Nous sommes donc loin des ressources rhétoriques, même s'il est clair qu'il existe nécessairement des relations entre les options idéologiques, les appartenances sociales et le type d'éducation reçue.

Conclusion

Finalement, dans la littérature nous n'avons pas trouvé de catégorie qui nous permette de caractériser les systèmes de contraintes rhétoriques qui nous intéressent ici. Ceux-ci posent deux grandes séries de problèmes :

1. En premier lieu, on rencontre des problèmes d'ordre socio-historique sur les conditions dans lesquelles sont apparus et se sont maintenus ces grands « patrons rhétoriques ». Il faudrait prendre en compte les institutions scolaires et les conflits sociaux et religieux qui traversent l'époque. Les Jansénistes et les Oratoriens préconisent une nouvelle politique chrétienne, épurée des références païennes, où prime le théocentrisme. Ces gens sont majoritairement issus de la bourgeoisie. Les origines sociales de Racine et de Massillon en sont révélatrices. Les Jésuites continuent à se définir par rapport à l'humanisme du XVI^e siècle. Cela converge avec divers choix linguistiques : l'attachement au latin comme langue de l'église officielle par les Jésuites, la préférence du français par les Oratoriens et les Port-Royalistes. On a affaire ici à des ensembles de contraintes qui associent certaines options doctrinales d'ordre religieux assez diffuses avec des manières de dire, des styles collectifs liés à la formation des auteurs. Ces styles collectifs que nous avons repérés à travers l'emploi divergent d'un minuscule fait de langue, [Ô+ GN], sont étroitement liés aux communautés qui partagent les mêmes compétences socio-rhétoriques acquises par la fréquentation des mêmes lieux de formation et qui sont stabilisées par la position qu'ils occupent dans les conflits d'ordre idéologique.

2. On rencontre ensuite des problèmes d'ordre discursif. Il faudrait en effet caractériser précisément ces « patrons » qui sont en concurrence et les inscrire dans un cadre plus large, celui de ces styles collectifs qui, pour une époque donnée, sont sous-jacents à des textes très divers. Pour

prendre un exemple dans la France contemporaine, on entend ainsi souvent parler de « style énarque » ou de « style sciences-po » pour des phénomènes du même ordre.

Références bibliographiques

Littérature secondaire

- BERNSTEIN, Basil (1975), *Langage et classes sociales*, Paris: Minuit.
- CARRÉ, Irénée (1971 [1887]), *Les pédagogues de Port-Royal*, Genève: Slatkine.
- COGNET, Louis (1951), « Les petites écoles de Port-Royal », *Cahiers de l'Association internationale des Etudes françaises* 3-5, 19-29.
- COMPÈRE, Marie-Madeleine (1988), *Les Collèges français (xvi^e-xviii^e siècles)*. Répertoire, t. 2, « France du Nord et de l'Ouest », Paris: C.N.R.S.-I.N.R.P.
- DAGENS, Jean (1951), « Le xvii^e siècle, siècle de Saint-Augustin », *Cahiers de l'Association internationale des Etudes françaises* 3-5, 31-38.
- DAINVILLE, François de (1978), *L'éducation des Jésuites (xvi-xviii^e siècles)*, Paris: Flammarion.
- GALTUNG, Johan (1981), « Structure, culture, and intellectual style: An essay comparing saxonic, teutonic, gallic and nipponic approaches », *Social Science Information* 20 (6), 817-56.
- GRINSHPUN, Yana (2005), « Ô/oh entre graphie et genres de discours », *Marges linguistiques* 8, 242-55.
- (2007), *Ô: entre langue(s), discours et graphies*, Paris: Ophrys.
- FOUCAULT, Michel (1969), *L'archéologie du savoir*, Paris: Gallimard.
- HALLIDAY, Michael A.K. (1978), *Language as social semiotics*, London: Edward Arnolds.
- LALLEMAND, Paul (1976 [1888]), *Histoire de l'éducation dans l'Ancien Oratoire de France*, Genève, Slatkine.
- LESAULNIER, Jean/MCKENNA, Anthony (ed.) (2004), *Dictionnaire de Port-Royal*, Paris: Honoré Champion.
- MAINGUENEAU, Daniel/CHARAUDEAU, Patrick (ed.) (2002), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris: Seuil.
- SWALES, John M. (1990), *Genre analysis*, Cambridge: Cambridge University Press.
- TAVENAU, René (1973), *La vie quotidienne des Jansénistes*, Paris: Hachette Littérature.
- VACANT, Alfred/MANGENOT, Eugène (dir.) (1905), *Dictionnaire de théologie catholique*, Paris: Letouzey et Ané.
- VAUVENARGUES, Luc de Clapiers de (1875), *Œuvres*. Edition nouvelle précédée de l'éloge de Vauvenargues [...] et accompagnée de notes et de commentaires par D.-L. Gilbert. Paris: Furne.
- WIDDOWSON, Henry (1979), *Explorations in Applied Linguistics*, Oxford: Oxford University Press.

Corpus

Théâtre

- CORNEILLE, Pierre (1641), *Horace*, Paris : A. Courbé.
— (1643), *Polyeucte*, Paris : A. de Sommaville/A. Courbé.
— (1647), *Rodogune*, Paris : T. Quinet.
RACINE, Jean (1668), *Andromaque*, Paris : T. Girard.
— (1673), *Mithridate*, Paris : C. Barbin.
— (1677), *Phèdre*, Paris : C. Barbin.

Discours religieux

- BOSSUET, Jacques-Bénigne (1644-1704), *Œuvres Oratoires*, Ch. URBAIN et E. LEVESQUE (ed.), Paris : Desclée et Cie (« Sermon du mauvais riche », « Sermon sur l'ambition », « Sermon sur la providence »).
MASSILLON, Jean-Baptiste (1663-1742), *Œuvres complètes de Massillon, évêque de Clermont, tomes II-V* (« Carêmes »), Paris : Raymond (« Sermon sur le bonheur des justes », « Sermon sur la vérité de la religion », « Sermon sur la vérité d'un avenir »).

Dorothee AQUINO-WEBER

Les *Mémoires d'un forban philosophe* (1829): une source pour la sociolinguistique historique?¹

Les questions soulevées dans cet article ont trouvé leur point de départ dans la découverte d'un petit récit littéraire du début du XIX^e siècle: Les *Mémoires d'un forban philosophe*. Publié en 1829, cet ouvrage paraît au moment de l'apogée d'une vague de littérature souvent appelée «criminelle»² dont les figures incontournables sont Vidocq et ses *Mémoires* (1827) et le jeune Victor Hugo, celui du *Dernier jour d'un condamné* (1829). Cette littérature «de la peur et des sanglots» (LACASSIN 1998: II) met en scène des criminels et des bagnards et se plaît à décrire en détail leur existence en insistant sur des scènes d'intérieur de prisons et sur la souffrance des hommes qui y vivent. Pour dépeindre ces thématiques de la manière la plus réaliste possible, ses auteurs usent de différents stratagèmes comme le motif récurrent de l'avancée de la chaîne des forçats ou diverses stratégies langagières comme l'insertion de lexèmes

- 1 Les hypothèses présentées dans cet article sont à la base d'une thèse de doctorat en cours intitulée «*Les Mémoires d'un forban philosophe* (1829): témoignage littéraire des représentations linguistiques au début du XIX^e siècle» menée sous la direction du professeur A. Kristol à l'Université de Neuchâtel (Suisse). Toutes les analyses n'ayant pas encore été effectuées, ce ne sont souvent que des hypothèses de travail qui sont proposées ici.
- 2 A Paris, après la Révolution française et durant toute la première partie du XIX^e siècle, les «classes dangereuses» acquièrent dans la société une importance sans précédent et la manière dont la population les perçoit évolue considérablement: «Criminel, ce Paris l'est surtout par la place du crime dans les préoccupations quotidiennes des gens» (CHEVALIER 1984: v). Ce sentiment est également manifeste dans la plupart des formes de la culture populaire du temps; le crime et ses représentations y sont perceptibles à travers les idées, les images, les croyances mais également à travers le langage. Cela se traduit par exemple par le développement d'une certaine presse que symbolise bien *La Gazette des tribunaux* qui voit le jour en 1825 et qui servira de source à bon nombre d'écrivains. La littérature n'est bien évidemment pas en reste et joue largement sur ce registre.

spéciaux (argotique, populaire ou poissard, exotique) dans leurs textes. Ainsi, si les *Mémoires d'un forban philosophe* ont d'abord retenu notre attention pour le grand nombre d'expressions argotiques qui figurent dans leurs pages, rapidement, une autre de leurs particularités, plus rare, nous a définitivement convaincue de leur intérêt à la fois littéraire et linguistique. Les *Mémoires d'un forban philosophe* présentent en effet l'avantage de réunir dans un corpus unique la représentation de plusieurs registres linguistiques différents – une «langue littéraire»³, de l'argot, du vernaculaire parisien et une lettre de peu-lettrée. La présence concomitante de ces différentes variétés de langue dans un texte littéraire nous a amenée à réviser et à remettre en cause le regard porté généralement sur ce type de corpus et à reconsidérer leur contenu à la lumière des méthodes de la sociolinguistique historique actuelle. Il s'agit en fait de poser un questionnement global sur la manière d'exploiter au mieux toutes les facettes de ce type de «source» pour obtenir différentes informations. Nous cherchons plus particulièrement à recueillir des renseignements sur les représentations linguistiques – souhaitées ou réelles – véhiculées par la littérature à une période et dans un champ culturel donnés – dans le cas qui nous occupe, le premier tiers du XIX^e siècle qui voit se mettre en place les «normes triomphantes de la bourgeoisie» (BANNIARD 2006: 191) – et, inversement, sur le rôle majeur que joue la littérature à ce niveau.

1. Les *Mémoires d'un forban philosophe* (1829)

1.1. La fortune des *Mémoires d'un forban philosophe*

La fortune éditoriale et littéraire des *Mémoires d'un forban philosophe* est assez singulière. Ce récit de 331 pages a été publié dans le courant du mois de mai de l'année 1829 à Paris par le libraire Pierre A. Moutardier dont le commerce se trouvait au numéro 4 de la rue Gît-le-Cœur dans le quartier de la librairie traditionnelle et sérieuse.

3 Nous utilisons la notion de «langue littéraire» avec le sens que lui donnent FRANÇOISE BERLAN et GILLES SIOUFFI (2006: 9-22).

La grande sévérité de la censure de la fin des années 1820⁴ explique en partie que l'ouvrage soit si peu connu. Son auteur – un certain R. Buchez⁵ – a, en effet, choisi de faire paraître son récit de manière anonyme; l'histoire lui donnera raison puisque «dès son apparition»⁶, le texte fut censuré et les exemplaires saisis mis au pillon. Dans son incontournable *Anthologie de la littérature argotique*, JACQUES CELLARD avance que le délai entre la parution du récit et sa destruction aurait été très court – «sitôt paru, il est saisi et détruit par la police de Charles X» (1985: 103) – ce qui expliquerait la diffusion moindre de l'ouvrage⁷. Les raisons de cette décision semblent, toujours selon Cellard, tenir plus à la présence dans la narration d'un nombre important de propos républicains qu'au récit et à la présence d'argot dans le texte. Les *MF*⁸ adoptent souvent le ton du pamphlet; ils sont parsemés de réflexions philosophiques sur la pénalité, la liberté de l'individu, sur les religions, etc.

Néanmoins, malgré leur destruction presque immédiate, les *MF* ne tombent pas totalement dans l'oubli puisque nous en retrouvons la trace chez quelques érudits. En effet, de 1829 à nos jours, ils réapparaissent en filigrane dans des ouvrages de nature extrêmement différente; ils

- 4 «A partir de 1814, il n'existe plus de censure préalable [...]. Désormais, ce que l'on nommera <censure> [...], est un système de surveillance après publication, s'appuyant sur des textes législatifs et réglementaires définissant les limites de la liberté d'expression et donnant aux tribunaux la charge de décider de la sanction. C'est donc la fin d'une certaine forme d'arbitraire. Ce n'est évidemment pas celle des condamnations» (PARINET 2004: 278-79).
- 5 Cet auteur dont l'identité reste encore incertaine est par ailleurs inconnu. En 1879, Victor Hugo demanda à Julie Chenay de réaliser, entre autres, un inventaire des ouvrages présents dans sa maison de Guernesey. Sur l'une des fiches apparaît un exemplaire des *Mémoires d'un forban philosophe*; il est précisé que l'ouvrage est «[non signé]» mais donne tout de même le nom de R. Buchez. Ces inventaires font partie des documents mis en ligne par le groupe Hugo de l'Université de Paris 7: http://grougo.div.jussieu.fr/biblioth%E8que_Hugo/les_livres_de_Hauteville-House/bouv-bz.htm.
- 6 C'est du moins ce qu'écrit R. YVE-PLESSIS (1901: 90) dans la notice qu'il consacre à l'ouvrage: «120. Mémoires d'un forban philosophe. Paris, Moutardier, libraire, rue Gît-le-Cœur, n° 4, 1829; 1 vol in-8 de 2 ff. n. chiff. (faux-titre et titre) et (iii-) 331 pp. Cet ouvrage fut supprimé dès son apparition. [...]».
- 7 Jusqu'à aujourd'hui, les *MF* n'ont jamais été réédités même s'ils le méritent à plus d'un titre; c'est pourquoi un tel projet est actuellement en cours.
- 8 Dès maintenant, nous abrègerons le titre des *Mémoires d'un forban philosophe* en *MF*.

sont toutefois généralement utilisés ou cités uniquement pour leur important corpus de mots et d'expressions argotiques.

En littérature, par exemple, nous savons que Victor Hugo les a utilisés pour rédiger certaines parties des *Misérables* parus en 1862, notamment pour les chapitres mettant en scène du vocabulaire argotique ou traitant de l'argot. Plusieurs recoupements que nous avons effectués sur ces différents passages montrent des similitudes qui ne peuvent pas être dues au hasard⁹ et qui confirment cette affirmation de GASTON ESNAULT : « Pour ses *Misérables* (1862), Hugo [...] reconnaît que deux « puissants romanciers », les vidocquiens Sue et Balzac, ont succédé à son *Dernier Jour d'un condamné*, mais il en tait deux autres, qui sont ses sources, le *Forban* de 1829 et Féval, dont *Le Fils du diable* (1847) [...] » (1965 : XI).

Les *MF* réapparaissent ensuite au tournant du siècle lorsqu'ils sont recensés dans la précieuse *Bibliographie de l'argot* de ROBERT YVE-PLESSIS¹⁰ en 1901. Plus tard, le lexicographe GASTON ESNAULT s'intéressera aussi à leur vocabulaire argotique ; il a en effet procédé à leur dépouillement minutieux pour constituer son *Dictionnaire historique des argots français* (1965). Quant à JACQUES CELLARD, il leur accorde une place de choix dans son *Anthologie de la littérature argotique* (1985 : 103-15), tout comme CLAUDINE NÉDÉLEC qui leur consacre un sous-chapitre de sa thèse de 1992. Ainsi, si la trace des *MF* ne se perd jamais totalement, il demeure impossible de dire dans quelle mesure ce texte a été connu et quelle fut sa réception en 1829. De plus, force est de constater que, jusqu'à aujourd'hui, il n'a jamais fait l'objet d'une étude d'ensemble, qu'elle soit littéraire ou linguistique.

1.2. Le contenu du texte

Le récit des *MF* se déroule dans les premières années du XIX^e siècle, « à cette époque où la France portait à la fois les fers du trône et les chaînes de la liberté » (7)¹¹. Il retrace le parcours rocambolesque d'un jeune

9 Nous avons, par exemple, relevé chez Victor Hugo un grand nombre de lexèmes argotiques dont la première et seule attestation avant 1862 remonte au *MF* et qui sont utilisés dans des contextes phrastiques similaires.

10 Cf. N6.

11 Les chiffres donnés entre parenthèses sans autre indication renvoient aux pages du texte des *MF*.

homme, le «forban philosophe», de son adolescence en partie passée en pension à Nantes – il a quinze ans lorsque le récit débute –, jusqu'à sa mort par pendaison dans une prison anglaise. Entre ces deux moments, le forban se trouve entraîné dans de multiples intrigues – militaires, religieuses, amoureuses, judiciaires, etc. Ces aventures le conduiront à «voyager», par choix ou par obligation, dans une grande partie du nord de la France, en Belgique et en Grande-Bretagne où le récit prend fin.

Le nom de «forban philosophe» qui figure dans le titre de l'ouvrage, mais qui n'apparaît à aucun moment du récit¹², révèle d'emblée la dualité de sa personnalité; en effet, il oscille constamment entre le bien et le mal et exerce tour à tour des «professions» aussi différentes que soldat, maquereau, prêtre, voleur ou pirate. Parallèlement à ces activités, le héros mène des réflexions et s'interroge – il «philosophe» – sur les différentes périodes de sa vie et sur la société dans laquelle il évolue.

Ainsi, si le «héros» des *MF* a clairement un caractère protéiforme, son environnement est également extrêmement varié. Il passe aisément d'une classe sociale à une autre et rencontre des personnages hauts en couleurs. Afin de montrer avec quelle aisance le «forban» s'adapte aux différents univers qu'il côtoie et pour donner au récit fictionnel une tournure authentique, l'auteur use de plusieurs stratégies. La plus intéressante, dans l'optique qui nous concerne, est le changement ou l'adaptation du niveau de langue du narrateur en fonction des différentes situations communicationnelles auxquelles il se trouve confronté au cours de ses pérégrinations. Le narrateur maîtrise en effet tous les registres de la langue française et sait en jouer selon les situations; de ce fait, il acquiert un statut particulier et devient le guide mais aussi l'interprète du lecteur. Il lui fait découvrir, au fil des pages et «au hasard» des rencontres non seulement différents univers sociaux mais aussi différentes manières de s'exprimer.

12 La dissimulation de l'identité du héros fait partie des stratégies mises en place par l'auteur pour affirmer le caractère réaliste du texte.

2. Le corpus

Le texte des *MF* se présente sous la forme d'un récit littéraire de facture classique dans lequel un narrateur retrace ses aventures sous forme de mémoires. Dès l'«Introduction» (5-13), l'auteur permet au lecteur de situer socialement le personnage. Le narrateur précise en effet d'emblée qu'il est né à Paris dans une famille bourgeoise vivant «dans une grande maison située au beau milieu de Paris» (12), et, qu'assez tôt, suite au départ de sa mère qui était royaliste et s'est enfuie avec un émigré après la Révolution, il a été envoyé par son père en pension à Nantes où il a reçu une éducation de noble vendéen. Au cours du récit, le «forban» va être amené à côtoyer des individus issus de milieux sociaux variés – bien souvent éloignés du sien – avec une nette prédilection pour ceux qui constituent les marges de la société. Lors de ces confrontations, le narrateur adapte son niveau de langue à celui de ses interlocuteurs en modifiant sa façon de s'exprimer et en optant pour différents types de discours : dans l'ordre d'apparition dans le récit, nous découvrons : un ensemble important de lexèmes argotiques, plusieurs dialogues en vernaculaire parisien dont un entre le narrateur et une marchande des Halles, et une lettre de peu-lettrée.

La délicate question de l'utilisation des textes littéraires comme sources pour des recherches en sociolinguistique historique a déjà fait l'objet de nombreuses théorisations – notamment par WENDY AYRES-BENNET 2001 et 2004 et par ANTHONY LODGE 1995 et 2004, mais également dans plusieurs contributions du présent volume¹³ – et de non moins nombreuses mises en garde¹⁴; pour cette raison, nous ne nous y arrêterons que brièvement. Les documents littéraires contenant des représentations de parler vernaculaire ne sont généralement pas considérés comme des documents fiables puisqu'ils intègrent consciemment des traits de la langue populaire; ils présentent ainsi une difficulté supplémentaire pour étudier la variation linguistique. Ces représentations volontaires reproduisent généralement des stéréotypes.

13 Cf. plus particulièrement les contributions d'ANDRES KRISTOL et d'ANTHONY LODGE.

14 SCHAFROTH (2005 : 421) : «L'exploitation des représentations littéraires d'usages non normatifs est dangereuse [...]».

Il est donc indispensable d'admettre que le lien entre un texte littéraire et les usages réels des locuteurs n'est jamais direct. Toutefois, et en cela nous adhérons entièrement aux hypothèses d'Anthony Lodge, cela ne peut en aucun cas nous permettre de conclure qu'il n'existe pas de rapport du tout et que les représentations proposées par l'auteur des *MF* soient en tout point invraisemblables. Par ailleurs, l'utilisation adéquate de sources littéraires dépend beaucoup du type d'interrogation auquel il s'agit de répondre. Dans le cas qui nous occupe, nous ne cherchons pas à reconstituer des états de langue du passé à partir de textes littéraires, mais bien à comprendre dans quelle mesure la littérature peut servir de véhicule à des représentations linguistiques et de quelle manière elle participe à leur mise en place; de ce point de vue là, «une telle représentation peut [...] nous fournir des renseignements précieux, surtout d'ordre social» (LODGE 1995 : 443).

2.1. Organisation des registres linguistiques dans le texte

La manière dont l'auteur a mis en scène les différents registres linguistiques des *MF* n'a pas été laissée au hasard et permet de soulever de nombreuses questions et hypothèses. La narration du texte est exclusivement faite de ce que nous appellerons ici à dessein une «langue littéraire»¹⁵. Elle joue le rôle de point de repère en symbolisant la langue neutre ou supposée telle dans le sens où elle devait correspondre à la fois à la langue du narrateur et à celle du destinataire idéal, le bourgeois parisien¹⁶. Cette

15 Cf. N3.

16 Au début du XIX^e siècle, le public qui lisait des romans et des mémoires comme celui dont il est question ici «était dominé par la bourgeoisie, mais il s'est étendu par le recrutement de nouveaux lecteurs, qui provenaient d'abord de la petite bourgeoisie urbaine» (LYONS 1987 : 103). Par ailleurs, dans l'«Introduction» des *MF*, le narrateur énumère les personnes susceptibles de lire l'ouvrage en ces termes : «Monarques, dépositaires des lois et du bonheur des peuples, ne craignez pas d'ouvrir mon livre et d'en feuilleter les pages : vous y trouverez des sujets de méditation ! Ministres, ne fermez pas l'oreille à ma voix ! Législateurs, mandataires des libertés publiques, je m'adresse à vous ! je vais vous dénoncer des crimes et des horreurs cachés. Préfets, lisez-moi ! peut-être deviendrez-vous moins despotes et serez-vous moins sévères. Prêtres, dignitaires, nobles, roturiers, écoutez ce que je vais vous dire ! Et vous, reines des salons et des boudoirs, vous dont les cœurs se plaisent à palpiter aux récits des amours malheureux, lisez-moi, lisez-moi ! » (5).

langue littéraire ne contient donc aucune trace d'argot ni de parler populaire; elle se réfère exclusivement à la norme.

Les registres linguistiques argotique et populaire n'apparaissent que lorsque le «forban» rencontre un interlocuteur d'une classe sociale différente de la sienne et dans des situations textuelles très précises. Deux cas de figure se présentent: soit le narrateur et une tierce personne dialoguent et nous avons alors affaire à du discours direct, soit la tierce personne s'adresse directement au narrateur. Ce sont les seules situations discursives dans lesquelles apparaissent l'argot et le vernaculaire parisien. La lettre de la peu-lettrée entre aussi dans le même type de schéma puisqu'elle est relatée de manière indirecte dans le texte et marquée par une mise en page spéciale.

Ainsi il est possible de schématiser la représentation des registres linguistiques dans les *MF* de la manière suivante: l'auteur représente d'une part le français de la bourgeoisie éduquée – dont est certainement issue la majorité du lectorat – et, de l'autre, la langue des classes laborieuses et dangereuses; les parlers fonctionnant somme toute encore de manière assez classique comme révélateurs des distinctions sociales et culturelles.

2.2. *Les registres linguistiques dans les Mémoires d'un forban philosophe*

2.2.1. *L'argot*

Le corpus argotique relevé dans les *MF*, qui est presque inexistant dans la première partie du texte, se développe dès le dixième chapitre, devient très dense à partir de la centième page et tend à disparaître presque totalement après la fin du chapitre XXIII. Ce corpus se compose de près de 240 occurrences dont 196 différentes. Ces lexies simples ou composées sont aisément repérables dans le texte puisque l'auteur a choisi de les mettre en évidence par un procédé formel simple: l'utilisation de l'italique¹⁷. Cette manière de faire n'est pas nouvelle, ni même originale puisque, d'après CLAUDINE NÉDÉLEC, elle est déjà mise en œuvre

17 Notons toutefois que certaines occurrences parmi les plus courantes apparaissent parfois sans italiques, surtout lorsqu'elles ont déjà été expliquées, et que d'autres, plutôt rares, semblent avoir échappé à l'auteur et/ou à l'éditeur.

chez Louvet dans *Six semaines de la vie de Faublas* (1788) pour marquer «l'insertion d'un discours citationnel, non assumé par le narrateur, d'un discours autre, étrange, étranger, maintenu à distance» (1999: 130). Louvet ne restreint pas ce procédé à l'argot mais l'utilise aussi pour marquer des mots qui peuvent être nouveaux, exotiques, burlesques ou techniques. L'auteur anonyme du texte de 1790 intitulé *Le Rat du Châtelet*, l'emploiera, lui, pour marquer exclusivement des mots ou des expressions argotiques «ou pris dans un sens argotique» (NÉDÉLEC 1996: 271); ce procédé sera largement réutilisé par la suite, notamment dans les *Mémoires* de Vidocq et dans *Le Dernier Jour d'un condamné*.

Il est ainsi raisonnable d'envisager que l'auteur des *MF*, par les procédés de marquage de l'argot qu'il met en place dans son texte, a pleinement conscience de l'impact que ce type de lexique «sulfureux» pouvait avoir sur son lectorat. Toutefois, il sait aussi que ce vocabulaire qui exerce un grand pouvoir de fascination sur le public de son époque, demeure encore relativement incompris de la majorité des lecteurs. C'est pourquoi, dans les *MF*, l'auteur, qui se plaît à jouer sur l'hermétisme de ce langage en proposant plusieurs passages très denses – à l'image de cette phrase: «J'ai *morphillé* tout mon *larton*; je *cannerai* la *morgane* à la *sorgue*» (92) –, choisit, à l'aide d'une stratégie qui reste plutôt marginale dans les écrits de même type¹⁸, d'en donner la traduction et parfois l'explication au moyen de commentaires dans des notes de bas de page. La longueur de ces notes est variable; elles peuvent n'être constituées que de deux mots ou s'étendre sur plusieurs lignes. Généralement, elles contiennent une traduction mot à mot:

- *Couleurs*, fourberies (90).
- *Loffe* de se faire *emballer*, sot de se faire arrêter ou empoigner (92).
- *Rifauder*, brûler (149).

18 Dans les textes antérieurs les plus significatifs, les auteurs procèdent de la manière suivante:

- PÉCHON DE RUBY (1596): lexique français-blesquin en fin d'ouvrage. Par ailleurs, Péchon de Ruby fait systématiquement de la paraphrase dans le texte même.
- CHÉREAU (1628): dictionnaire argotique en fin d'ouvrage.
- *Le Rat du Châtelet* (1790): aucune traduction.
- *Les Mémoires* de Vidocq (1828): les lexèmes argotiques sont signalés dans le texte par l'utilisation de l'italique. Lorsque le sens est facilement déductible du contexte, ils apparaissent sans précisions mais dans les cas les plus difficiles, une parenthèse en propose la traduction.

Dans certains cas plus rares, les traductions, très simples, sont complétées de précisions de type dictionnaire :

- *Gerbé*, jugé, condamné. On dit aussi pour condamné, il est mort, et pour arrêté, il est malade (92).
- *Maron*, c'est être pris. *Maron dans l'escalier*, c'est être pris sur le fait (94)¹⁹.
- *Merlousière*, de *merlou*, malin, maligne (131).

Quelquefois, le narrateur nous donne une explication plus détaillée du mot ou de l'expression :

- Le *cadet* est une pince en pied de biche, qui sert aux voleurs pour forcer les portes des maisons ou des armoires (94).

Il lui arrive aussi de livrer au lecteur un commentaire très complet de type encyclopédique à la manière de ceux que l'on retrouvera dans le *Dictionnaire argot-français* de Vidocq (1836) :

- La *carre* ou les *carreurs* sont d'autres escamoteurs adroits, ordinairement bien vêtus ; ils s'introduisent chez les orfèvres et leur font étaler le plus de bijoux qu'ils peuvent ; alors ils les font disparaître avec une subtilité étonnante, et au moyen d'un jonc bien flexible caché dans leurs pantalons, ils les font couler dans leurs bottes (93).

Ainsi le narrateur se pose en détenteur du savoir argotique sans que le lecteur ne parvienne à savoir précisément de quelle manière il y a été initié²⁰.

2.2.2. *La lettre de la peu-lettrée*

La lettre de la peu-lettrée est intégrée dans le récit lors de l'incarcération du narrateur (129-30). Un jour, alors qu'il a l'occasion de visiter le quartier des femmes, le «forban» rencontre Louise Perigaut, une détenue qui lui remet une lettre pour son fiancé, Martin Duhout, emprisonné dans le quartier des hommes. Le lecteur est amené à en prendre connaissance parce que Martin, illettré, demande au narrateur de lui en faire la lecture. Selon l'économie du roman, le texte qui n'appartient

19 L'expression «*maron dans l'escalier*» ne figure pas dans le texte.

20 Comme le signale justement CLAUDINE NÉDÉLEC (1992 : 647) à propos du «forban» : «Rien n'est dit sur son degré de compréhension» et à aucun moment le texte n'explique comment il fait l'apprentissage de l'argot.

pas à la variété de référence est formellement stigmatisé, marqué par une mise en page distincte – ce passage est notamment présenté entre guillemets – et introduit par cette formule: «Et je lus ce qui suit [...]» (129). Cette lettre relativement brève tient sur deux pages et permet à Louise Perigaut de donner rendez-vous à son amant à leur sortie de prison; elle revêt donc un caractère privé.

Le terme de «peu-lettré» que nous adoptons ici renvoie évidemment à la définition qu'en donnent SONIA BRANCA-ROSOFF et NATHALIE SCHNEIDER (1994). Pour elles, *peu-lettrés* désigne les producteurs des lettres qui constituent leur corpus. Cette dénomination est totalement indépendante de l'origine sociale de la personne qui tient la plume, «il s'agit de la minorité capable d'écrire qui émerge parfois de l'anonymat pour s'adresser à la bureaucratie ou pour encadrer la communauté villageoise» (BRANCA/SCHNEIDER 1994: 6); tous s'inscrivent dans une relation au pouvoir. Cette définition ne s'applique pas totalement à la lettre présente dans les *MF*. C'est malgré tout le terme qui s'en rapproche le plus dans la mesure où «peu-lettrés» qualifie des individus qui se situent quelque part entre les *lettrés* et les *illettrés*, désignant ainsi une frange de la population qui emploie une graphie non conventionnelle. Comme le précise SONIA BRANCA-ROSOFF dans sa contribution à ce volume, nous ne sommes pas face à «une division binaire mais [à] une gradation».

Généralement les lettres de peu-lettrés comme celles qui constituent le corpus de Branca-Rosoff et Schneider sont des données authentiques, dans le sens où elles sont produites par des personnes contraintes d'écrire pour des raisons administratives ou juridiques. Ces scripteurs n'ignorent pas totalement les normes en vigueur et tentent par nécessité d'aligner au mieux leur langage aux règles de l'écrit. Par conséquent, leur discours ne peut pas être qualifié de simple transcription directe de l'oral.

Le cas qui nous occupe dans les *MF* est différent; nous assistons à une double mise à distance de la lettre de Louise Perigaut. Appartenant en effet à une tradition livresque, elle est la représentation littéraire d'une transcription de l'oral; elle ne peut donc pas être traitée de la même manière que les «vraies» lettres de peu-lettrés. De plus elle ne s'apparente en rien à un discours public puisqu'il s'agit d'une lettre à caractère intime, personnel. Nous nous trouvons donc face à un mouvement inverse à celui des lettres authentiques dans la mesure où un auteur lettré s'évertue à reproduire un écrit de peu-lettrée, à recréer de manière stéréotypée un discours.

2.2.3. *Le vernaculaire parisien*

Le dernier registre présenté dans les *MF* est étroitement lié aux classes laborieuses et peut être étiqueté comme du «vernaculaire parisien»²¹. Le texte propose deux cas de figure : dans le premier, l'auteur recrée, toujours dans du discours direct, du parler populaire reproduisant des tours oraux. Il est intéressant de constater que ce parler n'est pas mis dans la bouche de tous les personnages et qu'il n'est pas utilisé de manière systématique dans le récit. Les premières répliques apparaissent en même temps que l'argot dans la bouche des prisonniers – la présence de lexique argotique n'exclut d'ailleurs pas l'utilisation du parler populaire même s'ils ne vont pas toujours de pair. Si le «forban» mêle facilement de l'argot à son vocabulaire, il semble plus réticent à l'égard du parler populaire ; ce sont souvent ses interlocuteurs qui en usent.

L'autre utilisation de «vernaculaire parisien» a lieu lors de la rencontre du narrateur avec une poissarde, une des marchandes des Halles, personnage littéraire populaire par excellence et emblématique du genre poissard. A ce moment du récit, le narrateur travaille comme mouchard pour Vidocq et il est sur la trace d'une délinquante, Marie Gribaudier. Pour trouver des renseignements, il se déguise en charretier et part interroger les poissardes de la Halle (204-205). Pour cette mission, le narrateur est accompagné d'un camarade qu'il charge de s'adresser aux marchandes ; ainsi, à aucun moment il ne s'exprime lui-même dans ce registre.

3. Analyses prévues

Afin de répondre aux questions posées en préambule – quelles représentations linguistiques sont susceptibles d'être véhiculées par un texte littéraire comme les *MF* ? comment l'usage littéraire de la langue peut-il influencer sur ces représentations ? quel est le rôle de la littérature dans la construction de ces représentations ? –, le corpus présenté ci-dessus sera

21 Pour la définition de «vernaculaire», voir LODGE (1995 : 441-42), ainsi que le chapitre 1 de l'article de MICHAËL ABECASSIS dans ce volume : «Vernaculaire ou français populaire : vers une analyse terminologique».

soumis à des analyses dont il est possible de distinguer deux phases distinctes. Ces deux étapes sont interdépendantes et difficilement dissociables l'une de l'autre puisqu'elles combinent à la fois des analyses de type synchronique et de type diachronique.

Dans un premier temps, notre travail consistera à nous intéresser systématiquement aux données présentes dans le texte, à en fournir une étude linguistique approfondie; il s'agira de relever et d'analyser, pour chaque registre présent dans les *MF*, l'ensemble des traits spécifiques utilisés par l'auteur pour présenter les différentes dimensions de la variation linguistique qui caractérisent, selon lui, le français de son époque. Concrètement, nous examinerons en détail l'ensemble des lexèmes argotiques présents dans le texte, les traits du parler populaire identifiables ainsi que les traits caractéristiques de la lettre de la «peu-lettrée». Au vu de la spécificité du corpus choisi – un texte littéraire – et de l'aspect réduit de chaque registre représenté – 196 lexèmes argotiques, quelques dialogues «vernaculaires» et une brève lettre de «peu-lettrée» – les résultats obtenus ne sauraient servir de base à une étude statistique sur un état de langue donné mais pourront servir de témoin et nous permettre d'identifier ou de confirmer l'existence de «variables clef» (LODGE 1995: 442) propres aux variétés linguistiques en question. De plus, les résultats recueillis seront confrontés avec des études similaires déjà réalisées portant sur le lien entre une réalité linguistique observable et sa construction discursive.

Dans un second temps, nous élargirons notre angle de vue pour replacer les *MF* dans la diachronie. Pour chacun des registres linguistiques présents dans le texte, nous délimiterons un ensemble de sources susceptibles de constituer une tradition discursive – tradition de la représentation littéraire de l'argot, celle du vernaculaire parisien, confrontation des lettres de peu-lettrés «authentiques» et «littéraires» – afin de procéder à un travail de comparaison. Cette approche nous permettra de comprendre de quelle manière se sont construites les représentations des différentes catégories sociales avant les *MF*, comment se positionne ce texte par rapport à chacune de ces traditions discursives, ce que leur auteur puise dans cet héritage et ce qu'il lui apporte et de quelle manière lui aussi participe à la construction des représentations des catégories sociales qu'il met en scène.

3.1. Les dimensions de l'analyse

Les premières analyses partielles effectuées sur le corpus des *MF* nous permettent d'affirmer que ce texte, même s'il appartient évidemment au genre littéraire, présente un intérêt considérable pour la sociolinguistique historique et se prête à une analyse sous différents angles.

3.1.1. L'argot

Le lexique argotique qui figure dans les *MF* se révèle très caractéristique de notre point de vue. En effet, il est assez peu tributaire de l'argot qui était donné dans les textes antérieurs de même nature – comme par exemple *La vie génèreuse...*, *le Rat du Châtelet* ou *les Mémoires* de Vidocq. Proportionnellement, le texte ne contient que peu d'argot attesté avant la Révolution mais fait place à de nombreux lexèmes dont la première attestation se situe entre 1790 et 1829, soit de l'argot contemporain déjà attesté. L'intérêt de ce corpus croît encore avec l'apparition de plusieurs mots ou locutions pour lesquels il s'agit de la première attestation écrite²²:

- «brâser des faffes» (185): laver l'écriture des passeports, en conservant les sceaux et en refortifiant le papier.
- «billier» (126, 182): payer.
- «tiquante de jonc» (179): épingle à cravate en or²³.

Si le vocabulaire argotique que contiennent les *MF* est particulièrement riche, par sa quantité et par sa qualité, le texte présente en outre la particularité d'avoir été édité en 1829, soit plusieurs années avant *Les Voleurs* de Vidocq qui sont, comme le souligne justement CLAUDINE NÉDÉLEC, l'«un des premiers dictionnaires spécifiquement consacré à l'argot, en tant que langue qui mérite en elle-même intérêt et recherches» (2005: 56). LAZARE SAINÉAN considérait d'ailleurs *Les Voleurs* comme «le dernier aboutissement de l'argot ancien et le point de départ d'une nouvelle évolution» (1907: 6-7). Les *MF* nous proposent donc un ensemble de lexies argotiques attestées antérieurement à celles mention-

22 Les *MF* nous offrent aussi des premières attestations pour des sens secondaires.

23 Cette expression n'a jamais été attestée à nouveau hormis dans les *Misérables*. Grâce à ce type de rapprochement, il est possible d'établir une parenté directe entre les deux textes.

nées par Vidocq dans son dictionnaire et dont une part importante ne figure dans aucun dictionnaire ni répertoire antérieur à 1829. Par ailleurs, la plupart des commentateurs et chercheurs postérieurs les ont également ignorées.

Ainsi nous espérons que l'analyse détaillée des occurrences argotiques du texte et que la confrontation des *MF* à la tradition des textes littéraires contenant de l'argot confirmera le double mouvement entrevu après ce premier survol rapide. Nous nous attendons à trouver, d'une part, une accumulation de procédés anciens contribuant à ancrer le texte dans une tradition établie – notamment dans la manière de marquer le vocabulaire ou dans le choix des lexèmes – et, de l'autre, la mise en place d'un certain nombre de nouveautés – notamment lexicales – qui s'éloigneraient de ce que LAZARE SAINÉAN (1907) décrit comme de l'argot «ancien»²⁴. De manière plus globale, l'utilisation de mots argotiques par des classes sociales qui n'ont rien de «dangereux» devrait permettre de nous renseigner sur l'évolution de la représentation sociale de l'argot à cette époque.

3.1.2. *La lettre de la peu-lettrée*

L'analyse de la lettre des *MF* nous permettra de situer celle-ci par rapport à deux traditions parallèles et partiellement indépendantes : les lettres de peu-lettrés authentiques et la tradition littéraire de lettres fictives de «peu-lettrés».

Pour ce faire, nous nous pencherons en premier lieu sur des corpus constitués de sources premières regroupant des lettres réelles, qu'elles soient publiques comme les lettres réunies par SONIA BRANCA-ROSOFF et NATHALIE SCHNEIDER (1994) ou privées comme on en trouve dans les corpus réunis par FRANCE MARTINEAU²⁵ ou ARIANE BRUNETON-GOVERNATORI et BERNARD MOREUX (1977). Bien que «par certains aspects [...] à la frontière du genre littéraire» (MARTINEAU, dans ce même volume), nous prendrons également en compte dans cette catégorie

24 Ultérieurement, il serait évidemment aussi intéressant de déterminer comment ces nouveautés se répercutent dans les ouvrages postérieurs et quelle en a été l'importance.

25 Notamment les corpus disponibles sur Internet comme ceux de la collection Baby (<http://www.collectionbaby.umontreal.ca/>). Voir également dans ce volume l'article de F. MARTINEAU.

regroupant des écrits authentiques tels que des journaux intimes, comme le *Journal de ma vie* de Ménétra²⁶, rédigé dans la seconde moitié du XVIII^e siècle par un auteur issu d'un milieu modeste. Par ailleurs, nous nous attacherons à analyser des documents littéraires comme par exemple les *Lettres de la Grenouillère* de Vadé qui, même si elles contiennent des traits poissards inexistant dans la lettre des *MF*, présentent de nombreuses similitudes formelles.

Dans une première approche, la lettre des *MF* ne semble pas s'apparenter aux écrits de peu-lettrés authentiques comme celui de Ménétra ni d'ailleurs aux lettres proposées par SONIA BRANCA-ROSOFF et NATHALIE SCHNEIDER; le texte n'occasionne pas de grandes difficultés pour le lecteur non averti. Sa syntaxe ne comporte pas les traces d'oral si caractéristiques des écrits des peu-lettrés mais s'apparente totalement à une syntaxe écrite. L'auteur ne prend pas non plus de liberté avec l'ordre des mots comme c'est le cas chez MÉNETRA mais construit son texte avec des phrases relativement courtes alors que « beaucoup de textes, surtout lorsqu'ils sont argumentatifs donnent à lire une argumentation d'un seul tenant » (BRANCA-ROSOFF, dans ce même volume). Dans un même ordre d'idées, la lettre des *MF* témoigne d'un usage régulier de la ponctuation qui fait défaut chez Ménétra et qui n'est pas une spécificité des auteurs peu-lettrés.

Par ailleurs, si la proportion d'erreurs orthographiques et morphologiques par rapport au nombre de mots en présence est relativement importante – plus d'un mot sur deux présente une irrégularité – elle n'est en fin de compte pas si éloignée des proportions relevées dans le *Journal de ma vie* de Ménétra. Nous avons également relevé de nombreuses similarités entre les deux textes quant aux traits utilisés. Ces traits déviants peuvent être regroupés en quelques types principaux : absence de majuscule, absence d'accents, erreurs orthographiques et/ou d'accords souvent dues à des hypercorrections, agglutinations. Ces types correspondent à des traits que l'on pourrait rencontrer dans une lettre authentique ou qui sont déjà bien attestés. Des analyses plus approfondies devraient permettre de déterminer avec précision comment l'auteur a choisi les éléments constitutifs de sa lettre et de quel type de source il s'est inspiré.

26 L'édition sur CD-Rom du *Journal de ma vie* de Ménétra de G. ERNST ET B. WOLF (2005) a grandement facilité notre travail.

Cette double démarche devrait permettre d'expliquer la présence de cette lettre dans les *MF*, mais également de comprendre son rôle. Le rapprochement formel recherché par l'auteur avec les lettres de peu-lettrés – comme celles que l'on trouvait entre autres à la période révolutionnaire – n'a-t-il pour fonction que de donner une touche de réalisme au texte ? Quelle image la littérature renvoie-t-elle des peu-lettrés et de leur rapport à la langue à une époque qui connaît les conséquences des vigoureux débats sur la langue hérités de la Révolution ?

3.1.3. *Le vernaculaire parisien*

Ce registre diastratique du français est, parmi ceux qui figurent dans les *MF*, celui qui a le plus été traité par la sociolinguistique historique (ABECASSIS 2005, AYRES-BENNET 2004, LODGE 2004). Il est aussi celui qui a été le mieux représenté dans la littérature primaire. L'analyse de ses traits distinctifs et leur comparaison avec ceux de textes de même nature permettra de déterminer comment l'auteur a sélectionné les éléments qui lui semblaient caractéristiques du français populaire et du poissard de son époque et peut-être d'identifier ses propres sources. Ces constructions littéraires de parler vernaculaire nous permettront aussi d'aborder en détail les questions de l'authenticité des traits de l'oral mis en scène dans ce type de source et de leurs représentations littéraires, d'autant plus qu'il est surprenant de trouver un passage en style poissard dans un texte de 1829. En effet, si l'usage du poissard est très fréquent dans la littérature depuis le XVII^e siècle, son usage est en diminution après les années 1820 (MOORE 1935, NISARD 1872, WÜEST 1985).

Conclusion

Dans les *MF*, le lecteur découvre, au fil du récit, plusieurs registres linguistiques différents. Ces variétés de langue, l'auteur les a reconstituées à dessein, les a façonnées pour les faire entrer dans les normes de la scripturalité par un processus de création littéraire. Pour ce type de procédés BRIGITTE SCHLIEBEN-LANGE (2004 [1998]: 157) parle de «scripturalité forcée, affichée, voyante, exagérée». De ce point de vue, le texte

nous apporte indéniablement plus de renseignements sur les représentations linguistiques de l'auteur et, indirectement sur celles de son public, que sur la manière dont s'exprimaient les différentes classes sociales au début du XIX^e siècle.

Pourtant, au-delà de l'effet contrastif, de « caractérisation », d'utilisation des différentes variétés linguistiques selon un modèle clairement stratifié propre à l'Ancien Régime – notamment par la manière dont elles sont mises en scène –, la présence dans les *MF* d'un narrateur omniscient – du moins au niveau langagier – témoigne de la perméabilité du système linguistique. Tous les groupes sociaux de l'époque ont évidemment conscience que le français est caractérisé par la variation diastratique et, dans une certaine mesure, chaque individu est capable de changer de registre selon la situation. Cependant, les *MF* ne mettent en scène qu'un seul personnage capable de passer aisément d'un registre à l'autre et cet état de fait permet de s'interroger sur le degré de stigmatisation des variétés « basses » dans cette société post-révolutionnaire qui cherche idéalement à « retrouver un confortable et imprescriptible clivage au profit d'une nouvelle minorité » (BANNIARD 2006 : 201). Ainsi, l'apparition de différents registres linguistiques dans le texte semble avoir des fonctions qui tendent à diverger par rapport à ce que l'on trouvait couramment dans les ouvrages antérieurs de même type. D'un côté, si les *MF* s'inscrivent sans doute volontairement dans cette vague de littérature dite criminelle qui utilise volontiers l'argot et qui joue sur le sensationnel pour fasciner le public, les enfermer dans cette seule catégorie serait réducteur. Ce récit, tout en jouant avec des cadres de référence prédéfinis, ne nous propose pas une mise en scène des variétés linguistiques des classes sociales « basses » pour les stigmatiser ni d'ailleurs pour « amuser » le destinataire. Les *MF* se rapprochent plutôt d'une forme de récit que l'on pourrait qualifier de « protoréaliste » dans le sens d'une certaine recherche du vrai, dans laquelle la reproduction de différents registres linguistiques ferait alors sens – plusieurs stratégies littéraires choisies par l'auteur semblent aller dans cette même direction comme l'affiliation du texte au genre des mémoires ou la mise en place d'une stratégie du manuscrit trouvé. Pour autant, nous ne nous trouvons pas encore face à un texte qui sentimentalise la vie et le langage du Paris pauvre comme ce sera la mode plus tard dans le siècle.

Par ailleurs, si nous prenons en compte le fait que les *MF* ont été censurés pour leurs passages contenant des propos républicains, il est

possible que l'utilisation des différents registres linguistiques ait servi, au-delà d'une simple dédramatisation face à la peur que pouvaient provoquer les masses populaires, à soutenir une idéologie.

Ainsi, il nous semble désormais indéniable que les *Mémoires d'un forban philosophe* – mais également d'autres textes littéraires de même nature sous certaines conditions bien précises – aient un rôle majeur à jouer dans notre discipline, notamment lorsqu'il s'agit d'analyser et de comprendre comment se construisent et évoluent les représentations sociales.

Références bibliographiques

Littérature primaire

AN. (1790), *Le Rat du Châtelet*, S.l. : S.n.

AN. (1829), *Mémoires d'un forban philosophe*, Paris : Moutardier.

CHÉREAU, Olivier (1982 [1628]), *Le jargon ou Le langage de l'argot réformé : comme il est à présent en usage parmi les bons pauvres : tiré & recueilly des plus fameux argotiers de ce temps/composé par un pillier de boutanche, qui maquille en molanche en la vergne de Tours*, in : R. CHARTIER, *Figures de la Gueuserie*, Paris : Montalba, 133-80.

HUGO, Victor (1989 [1829]), *Le Dernier jour d'un condamné*, Paris : Le Livre de Poche.
— (1963 [1862]), *Les Misérables*, Paris : Garnier.

LOUVET DE COUVRAY, Jean-Baptiste (1788), *Six semaines de la vie du chevalier de Faublas*.

MÉNÉTRA, Jacques-Louis (1982), *Journal de ma vie*, présenté et édité par D. ROCHE, Paris : Montalba.

MÉNÉTRA, Jacques-Louis (2002), *Journal de ma vie*, in : G. ERNST/B. WOLF (ed.) *Textes français privés des XVIIe et XVIIIe siècles*, Tübingen : Niemeyer [ressource électronique].

PÉCHON DE RUBY (1982 [1596]), «La vie généreuse des matois, gueux, boémiens & cagouz : contenant leurs façons de vivre, subtilitez & gergon : avec un dictionnaire en langage blesquin, avec l'explication vulgaire, mieux qu'il n'a esté aux précédentes impressions/mis en lumière par M. Pechon de Ruby, gentilhomme breton, ayant esté avec eux en ses ieunes ans, où il a exercé ce beau mestier», in : R. CHARTIER, *Figures de la Gueuserie*, Paris : Montalba, 107-31.

VADÉ, Jean-Joseph (1998), *Lettres de la Grenouillère*, Paris : Flammarion.

VIDOCQ, Eugène François (1998 [1828]), *Mémoires*, Paris : Laffont.

— (1998 [1837]), *Les Voleurs*. Physiologie de leurs mœurs et de leur langage, Paris : Laffont.

Littérature secondaire

- ABECASSIS, Michaël (2005), *The Representation of Parisian Speech in the Cinema of the 1930s.*, Berne: Peter Lang.
- AYRES-BENNET, Wendy (2001), « Socio-historical linguistics and the history of French », *French Language Studies* 11, 159-77.
- (2004), *Sociolinguistic Variation in Seventeenth-Century France*. Methodology and Case Studies, Cambridge: Cambridge University Press.
- BANNIARD, Michel (2006), « La construction du passé langagier : invention du clivage de la parole. Normes bourgeoises et pensée linguistique », in : S. BERNARD-GRIFFITHS / P. GLAUDES / B. VIHERT (ed.), *La Fabrique du Moyen Age dans la culture et la littérature françaises du XIX^e siècle*, Paris: Champion, 191-203.
- BERLAN, Françoise / SIOUFFI, Gilles (2006), « Introduction », in : F. BERLAN (ed.), *Langue littéraire et changements linguistiques*, Paris: PUPS, 9-22.
- BRANCA-ROSOFF, Sonia / SCHNEIDER, Nathalie (1994), *L'écriture des citoyens*. Une analyse linguistique de l'écriture des peu-lettrés pendant la période révolutionnaire, Paris: Klincksieck.
- BRUNETON-GVERNATORI, Ariane / MOREUX, Bernard (1977), « Un modèle épistolaire populaire. Les lettres d'émigrés béarnais », in : D. FABRE (ed.), *Par écrit*. Ethnologie des écritures quotidiennes, Paris: Maison des Sciences de l'Homme, 79-103.
- CELLARD, Jacques (1985), *Anthologie de la littérature argotique des origines à nos jours*, Paris: Mazarine.
- CHEVALIER, Louis (1984), *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX^e siècle*, Paris: Hachette.
- ESNAULT, Gaston (1965), *Dictionnaire historique des argots français*, Paris: Larousse.
- LACASSIN, Francis (1998), « Vidocq, bagnard, policier et mythe littéraire », Préface aux *Mémoires de VIDOCQ*, Paris: Laffont, I-XIII.
- LODGE, Anthony R. (1995), « Les *Lettres de Montmartre* et l'idéologie normative », *RLR* 59: 439-63.
- (2004), *A Sociolinguistic History of Parisian French*, Cambridge: Cambridge University Press.
- LYONS, Martyn (1987), *Le triomphe du livre*. Une histoire sociologique de la lecture dans la France du XIX^e siècle, Paris: Promodis.
- MOORE, Alexander Parks (1935), *The « genre poissard » and the French Stage in the Eighteenth Century*, New-York: Columbia University.
- NÉDÉLEC, Claudine (1992), *Le langage de l'argot de la « Vie généreuse des mercelots, gueus et bohémien » aux « Mystères de Paris » (1596-1842)*, thèse de doctorat soutenue à l'Université d'Aix en Provence (non publiée).
- (1999), « Faublas et les enfants perdus: quelques figures du peuple et de son langage » in : P. HARTMAN, *Entre libertinage & Révolution*. Jean-Baptiste Louvet (1760-1797), Strasbourg, 6-7 février 1997, colloque du bicentenaire de la mort de Jean-Baptiste Louvet, Strasbourg: PUF, 129-36.
- (2005), « Les mystères de l'argot », *Nord*. Revue de critique et de création littéraires du nord/Pas-de-Calais 46: 39-61.

- NISARD, Charles (1872), *Etude sur le langage populaire ou patois de Paris et sa banlieue*, Paris.
- PARINET, Elisabeth (2004), *Une histoire de l'édition à l'époque contemporaine (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris: Seuil.
- SAINÉAN, Lazare (1907), *L'argot ancien (1450-1850)*, Paris: Honoré Champion.
- SCHAFROTH, Elmar (2005), « Pour une diachronie du français parlé », in: B. HORIOT / E. SCHAFROTH / M.-R. SIMONI-AUREMBOU (ed.), *Mélanges offerts au professeur Lothar Wolf*. « Je parle, donc je suis ... de quelque part », Lyon: Centre d'études linguistiques Jacques Goudet, 418-45.
- SCHLIEBEN-LANGE, Brigitte (2004 [1998]), « Les hypercorrectismes de la scripturalité », in: R. VAN DEYCK / R. SORNICOLA / J. KABATEK (ed.), *La variabilité en langue*. Langue parlée et langue écrite dans le présent et dans le passé, Ghent: Communication et Cognition, 157-76.
- WÜEST, Jakob (1985), « Le < patois de Paris > et l'histoire du français », *Vox Romanica* 44, 234-58.
- YVE-PLESSIS, Robert (1901), *Bibliographie raisonnée de l'argot et de la langue verte en France du XV^e au XX^e siècle*, Paris: Daragon.

Michaël ABECASSIS

La représentativité du français parisien dans le cinéma des années 30-40

Une étude lexicale des films: *Les Enfants du Paradis* (1945),
Boudu sauvé des eaux (1932) et *La Chienne* (1931)

Introduction

Le corpus que nous nous proposons d'analyser comprend les dialogues de trois films français des années 30-40: *Les Enfants du Paradis* (1945), *Boudu sauvé des eaux* (1932) et *La Chienne* (1931). Nous chercherons à établir les traits marquants du discours des personnages prolétaires en étudiant tables de fréquence, occurrences de mots non-standard, pourcentages d'adjectifs, d'adverbes, de noms et de verbes, et enfin de mots-outils. Comme il n'existe pas à ce jour de corpus reconnu des années 30-40, nous dresserons un parallèle avec un corpus de français écrit. Nous ne nous contenterons pas dans cette étude de faire un catalogue qui serait loin d'être exhaustif de traits linguistiques que nous jugeons populaires du point de vue de la phonétique, de la syntaxe ou du lexique. Il s'agit plutôt de déterminer à travers une analyse lexicale des dialogues les traits marquants de la caricature sociale dans chacun des trois films étudiés.

Les études linguistiques et les enregistrements qui témoignent de l'existence d'un vernaculaire parisien au xx^e siècle sont rares. Outre quelques chansons de music-hall de cette époque (ABECASSIS 2005c) et autres archives conservées à la Phonothèque de Paris de cris de marchands (MASSIN 1978), d'enregistrements de Ferdinand Brunot et autres transcriptions de Paul Passy¹, le cinéma des années 20 à 40 nous donne

1 La phonothèque nationale de Paris possède quelques enregistrements recueillis dans les années 1910 mettant en scène d'authentiques locuteurs populaires parisiens, et

des informations inestimables concernant ce que l'on appelait communément, de manière péjorative, «le patois de Paris»². Il a particulièrement servi d'inspiration aux comédies de cette époque qui, en grossissant les traits saillants par accumulation de formes non-standard, comme dans les films *Fric-frac* et *Circonstances Atténuantes* (1939) directement issus du théâtre de boulevard, a entretenu le genre «populaire». Le plus souvent, ce sont les traits phonétiques qui sont mis en valeur comme, par exemple, l'allongement de la pénultième (on se souvient de la tirade d'Arletty «atmosphère, atmosphère» dans le film *Hôtel du Nord*), les traînaillements et la gouaille de Carette dans *La Grande illusion*, et la rareté des liaisons facultatives³. On ne gomme pas l'accent⁴, mais on l'utilise pour la comédie, que ce soit l'accent méridional de Fernandel dans *Le Schpountz*, l'histoire de ce Marseillais qui monte à Paris et qui se retrouve dans la haute société parisienne, ou l'accent parisien de Jean Gabin et de Pierre Brasseur. Le phonéticien FERNAND CARTON remarque en effet chez Gabin «un léger phonétisme faubourien (avec allongements pénultièmes), mais dans certains rôles parisiens seulement» (communication personnelle, 2007). Jules Berry avait, pour sa part, une prononciation standardisée. Michel Simon était suisse et prenait, quand il fallait, l'accent de Genève plutôt que celui du Paris populaire. Dans *Sous les toits de Paris* (René Clair, 1930), on trouve l'accent populaire de Paris chez Albert Préjeant, ou encore chez Henri Garat né à Paris en 1906, dans le film *Un mauvais garçon*, avec comme caractéristiques

d'authentiques camelots-bonimenteurs (FRANÇOIS 1999 : 299, ABECASSIS 2005b). Il existe des enregistrements plus anciens, comme ceux sur cylindres de la famille Eiffel. Ils sont toujours en traitement ; car il est difficile voire impossible d'identifier certains intervenants. Il s'agit d'enregistrements privés de la famille Eiffel et de ses amis, réalisés sur des cylindres vierges qui leur avaient été donnés par Edison (les plus anciens remontent à 1892).

- 2 NISARD (1872) utilise cette formulation.
- 3 Renoir explique dans *Ma vie et mes films* que pour rendre prolétaire l'«accent trop distingué» de l'actrice Jeanne Marèse dans *La Chienne*, il l'avait encouragée à ne pas réaliser les liaisons à la manière de Maurice Chevalier (MARIE/MORLEY 1980 : 229).
- 4 MARIE/MORLEY ont montré, en s'appuyant sur des films comme *La Marseillaise* avec Andrex, *Toni* avec Charles Blavette, *La Grande Illusion* avec Von Stroheim ou encore *La Règle du jeu* avec Carette et Nora Grégor que clairement «ce que le cinéma de Renoir rejette à partir de 1931, c'est un accent <neutre>, le degré zéro du français parlé» (1980 : 220).

principales deux A bien distincts, les E ouverts, une prononciation du R roulé inspirée des chansons d'opérette (CARTON 1995: 36), des allongements non finaux.

Les faits lexicaux sont aussi particulièrement marquants avec la redondance de lexèmes non-standard (« fric », « cave », « pote ») ou d'idiotismes (« avoir les crocs », « casser la croûte », « avoir les foies ») qui sont un des phénomènes les plus marquants dans la représentation du vernaculaire parisien (ABECASSIS 2005c). Le lexique est, comme l'a indiqué GADET (2003: 4) « un plan saillant au point que pour beaucoup de francophones c'est à travers lui qu'est conçu le sens de l'expression <français populaire> ».

1. Vernaculaire ou français populaire: vers une analyse terminologique

Il est difficile de parvenir à une définition satisfaisante du terme « vernaculaire » qui, même si elle est plus neutre que la notion péjorative de *français populaire*, demeure sujette à des valeurs subjectives et intuitives « [qui créent] leurs propres normes communicatives, plus ou moins transgressives par rapport à la norme prescriptive » (PODHORNÁ 2007: 10). Par vernaculaire, nous entendons les variétés de français utilisées par les couches inférieures de la population. Issue à l'origine « des parlers des masses ouvrières et paysannes » (VALDMAN 1982: 226), il s'agissait d'une variété langagière distincte et stigmatisée par la société, « associée au sous-prolétariat parisien » (VALDMAN 2000: 1180). L'origine d'une variété vernaculaire remonterait au XIX^e siècle (GADET 2003: 5) où on l'utilisait pour qualifier le parler des petits malfrats de Paris dans les quartiers de Belleville et de Montmartre. Toutefois, l'appellation *français populaire* est quant à elle beaucoup plus récente et daterait des années 30 (ABECASSIS 2003). Avant le XIX^e siècle, les variétés non-standard apparaissent, à en juger par les entrées des dictionnaires de l'époque, comme des variétés stylistiques plutôt que sociales. A partir du XIX^e siècle et jusqu'aux années 40, le label *pop.*, abréviation de « populaire », utilisé par les dictionnaires fait état de différences sociales. Après la deuxième guerre mondiale, on remarque que la désignation

sociale a presque complètement disparu avec les brassages sociaux (très peu de mots ont l'étiquette *populaire* dans les entrées des dictionnaires généraux vu la difficulté de pouvoir caractériser ou de donner une existence au «peuple») et que la notion de variété non-standard renvoie davantage à un jugement d'ordre stylistique. Comme l'a montré GADET (2003: 11), «les formes langagières porteuses de nouvelles identités exprimées à travers des métissages, de styles et de langues» ont fait que la notion de «français populaire» a éclaté pour s'étendre à l'ensemble de la communauté francophone et est devenue inclassable. *Le français populaire*, comme d'ailleurs le *français standard* auquel il est généralement opposé ne constitue plus qu'une «fiction», en d'autres termes une dénomination «essentiellement idéologique» (VALDMAN 1982: 219) qui ne recouvre aucune réalité propre.

Les études effectuées sur les traits linguistiques populaires au XIX^e et XX^e siècles sont très rares et souvent basées sur des préjugés et des remarques prescriptives qui condamnent plutôt que décrivent ce que leurs auteurs considèrent comme fautif. Les descriptions ultérieures de BAUCHE (1929), FREI (1971 [1929]) et GUIRAUD (1965) sont une réserve inestimable d'informations, mais elles nous donnent une vision d'ensemble de traits qualifiés de «populaires» qui ne sont pas non plus dénués de préjugés.

2. Cinéma, langue et société

Il est à noter que pour accentuer l'effet de contraste, les films de l'avant-guerre proposaient souvent une représentation sociale simplifiée: classe prolétaire et classe bourgeoise. Le «réalisme poétique»⁵ des années 20 et 30, bien que souvent caricatural, mériterait une analyse linguistique approfondie. Parmi les classiques de la satire sociale, on peut citer des films de Renoir *La Grande Illusion* (1937), *La Bête humaine* (1938) ou *La Règle du jeu* (1939) et de Carné *Drôle de drame* (1937), *Quai des brumes* (1938), ceux de Jean Grémillon *Lumière d'été* (1942) et *Le Ciel*

5 La formule provient à l'origine du critique Michel Morel qui s'était exprimé sur le film de Pierre Chenal *La Rue sans nom* (1933) (FERRARI 2006: 2002).

est à vous (1943), psychodrames opposant la solidarité ouvrière à un monde d'oisifs corrompus et d'Henri-Georges Clouzot comme *Le Corbeau*, virulente satire sociale. Les nombreux textes littéraires (Balzac, Céline ou Queneau par exemple) et les écrits populaires⁶ (FRANÇOIS 1985) qui témoignent de variétés vernaculaires demeurent, en l'absence de données orales, de précieux compléments pour la connaissance du français et de son évolution, même si la langue y a souvent été stylisée et standardisée aux normes de l'époque. En effet, les traits non-standard ont souvent été figés par la littérature qui a créé et entretenu un imaginaire populaire. Il en va de même pour le cinéma comme en témoignent les films des années 60-70 d'Audiard ou de Melville dont la représentation linguistique du parler des truands parisiens se caractérise par la multiplication de créations lexicales et autres usages poético-ludiques du langage. Dans les films plus anciens, les créations lexicales se font beaucoup plus rares, mais les formules des scénaristes-dialoguistes comme Jeanson ou Prévert associées à l'exagération de traits non-standard (BERNET 1995: 201-03) participent à la caricature sociale. Il faut donc être très prudent lorsqu'on étudie le langage populaire parisien, car aucun document écrit ou cinématographique ne nous fournit de données sûres. Comme le remarque justement DUMONT (2008: 5): «Le cinéma français des années 30-40 est très marqué par ses origines littéraires, plus spécifiquement théâtrales. Les producteurs font appel à des dramaturges pour adapter des œuvres théâtrales ou pour écrire sur commande de très nombreux dialogues». Les écrits que nous possédons comme les scénarios de films ont ensuite subi de nombreux re-maniements littéraires, et qui plus est, comme l'indique FRANÇOIS (1999: 321), le filtre de la langue normalisée alimente les stéréotypes au point de susciter «une sorte d'aliénation linguistique» des classes prolétaires qui en viennent à utiliser des traits linguistiques qu'on leur attribue mais qui ne leur sont pas forcément propres.

6 L'étude de cartes postales et de correspondances permet de glaner quelques informations d'ordre orthographique et lexical (FRANÇOIS 1999: 301, KYROU 1996). Parmi les autres documents susceptibles de nous renseigner sur les traits (souvent lexicaux) du langage populaire, FRANÇOIS cite, entre autres, la presse, les bandes dessinées et les almanachs (1999: 305-7). Avec la mise en ligne sur Internet par l'INA d'une partie du patrimoine audiovisuel français (extraits radiophoniques et télévisés), de nouveaux documents représentatifs du vernaculaire parisien seront désormais à notre disposition pour évaluer la représentativité de nos données.

3. Corpus de films

Dans cette étude, nous avons choisi d'analyser trois films français des années 30 et 40, *Les Enfants du Paradis* (1945) de Carné, *La Chienne* (1931) et *Boudu sauvé des eaux* (1932) de Renoir, en partie pour leur popularité, mais surtout parce qu'ils brossent à travers le jeu des acteurs, la gestuelle, les costumes et leur discours un portrait social de la société. Bien que les textes aient été écrits pour être lus et présentent des situations souvent totalement artificielles pour créer des comiques de situation où les acteurs sont soumis à des contraintes, ils demeurent une importante source de documentation pour une analyse linguistique. Ils nous donnent à voir, même souvent de manière caricaturale à travers l'interaction entre les personnages éduqués et les locuteurs issus du milieu prolétaire, ce que le metteur en scène, le scénariste et les acteurs considéraient comme les traits saillants du vernaculaire de l'époque. Il y a lieu de croire que des metteurs en scène et des scénaristes comme Carné et Renoir non seulement fréquentaient le milieu populaire, mais en étaient d'attentifs observateurs.

Le film *Les Enfants du Paradis* se passe en 1840 du temps de Louis-Philippe, soit chronologiquement à peu près un siècle avant *Boudu* et *La Chienne*. On ne peut certes associer trois films qui se déroulent à deux époques différentes, l'un au XIX^e siècle, les autres dans les années 30. Toutefois, c'est justement notre dessein de chercher à évaluer comment le cinéma a représenté les différences sociolinguistiques de ces deux époques distinctes vu la rareté des documents que nous possédons en la matière.

Les Enfants du Paradis dont les dialogues ont été écrits par le tandem Carné-Prévert est l'un des grands classiques du cinéma français. On reconnaît sans aucun doute le style de Carné et de Prévert qui ont créé une trame imaginaire, mais ces textes sont loin d'être fictifs. Elaborés à partir de sources historiques, ils nous offrent une représentation sociale de la société du XIX^e siècle. *Les Enfants du Paradis* dépeint les amours tumultueuses de Garance et du mime Baptiste. Sur le Boulevard du crime à Paris se croisent le jeune acteur de théâtre Frédérick Lemaître, le Comte Edouard de Montray et le dandy criminel Lacenaire, tous les trois épris de la courtisane. Peu de films proposent une vision aussi complexe de la société, c'est-à-dire qui ne soit pas dichotomique,

partagée entre classe dominante (la bourgeoisie) et classe dominée (le prolétariat), comme dans bon nombre de films des années 30. Le principal intérêt linguistique du film *Les Enfants du Paradis* réside dans la multiplicité de ces personnages issus de différentes classes sociales. Parmi les nombreux personnages qui composent cette histoire en deux époques que six ans séparent, nous en avons choisi cinq pour notre analyse : Garance (Arletty), la petite courtisane de Ménilmontant, Frédéric Lemaître (Pierre Brasseur), jeune acteur prometteur, le comte Edouard de Montray (Louis Salou), aristocrate parisien, Lacenaire (Marcel Herrand), le malfrat devenu dandy de la haute société parisienne, et le marchand d'habits Jéricho (Pierre Renoir). Nous avons exclu de cette analyse l'un des personnages principaux du film, Baptiste (interprété par Jean-Louis Barrault), qui, bien que mime, a un nombre important de répliques. Toutefois, comme il ne correspondait pas à une catégorie sociale bien marquée, il nous a semblé préférable de ne pas l'inclure dans cette étude. Il est vrai que pour établir l'appartenance à une classe sociale, on utilise très fréquemment les critères de l'INSEE, mais la catégorisation en classes sociales est plus difficile à exploiter, lorsque comme dans nos films les personnages tombent dans différents sous-groupes qui dépassent toute classification.

Boudu sauvé des eaux est une adaptation d'une pièce de théâtre de 1925 avec Michel Simon dans le rôle de Boudu, un clochard parisien qui décide de mettre fin à ses jours en se jetant dans la Seine. Secouru par le libraire Lestingois (Charles Granval), Boudu apprend à vivre avec la petite bourgeoisie parisienne, mais sème le désordre chez son bien-faiteur. Tantôt drôle, tantôt poétique et déchirant, le personnage de Boudu est à l'image d'un Paris populaire et miséreux tant prisé par le monde du cinéma.

La Chienne est le premier film parlant de Jean Renoir ; il met en scène trois personnages principaux. Monsieur Legrand (Michel Simon) travaille comme caissier dans une bonneterie de Paris et est passionné de peinture. Il s'éprend d'une prostituée du nom de Lulu (Janie Marelle) qui est exploitée par un odieux souteneur, Dédé (Georges Flamant⁷). Lulu expose les toiles de Legrand en se les attribuant et connaît

7 Georges Flamant, le protagoniste de *La Chienne*, n'était pas lors du tournage comédien, mais un véritable amateur, réellement issu de la petite mafia parisienne (MARIE/MORLEY 1980 : 227).

le succès. Lorsque Legrand comprend que Lulu ne cherche qu'à le voler et l'exploiter, il la tue sauvagement.

Pour l'analyse de notre corpus électronique, nous avons utilisé un concordancier⁸ qui nous a permis d'obtenir des tables de fréquence pour chaque personnage. Par la suite, pour catégoriser le texte en verbes, noms, adverbes et adjectifs ou classer les mots par registre de style, il nous a fallu indexer manuellement les dialogues. On peut repérer, grâce à la quantification des unités lexicales, un certain genre textuel ou une certaine attitude à l'égard du langage comme l'ont montré les travaux de CHARAUDEAU (1983, 1992) et de GHIGLIONE/MATALON (1985).

4. Variété lexicale

Les analyses de textes et de lexiques sur la base d'études statistiques sont nombreuses depuis l'élaboration du *Dictionnaire des fréquences* (1971) par MULLER et de nombreux travaux s'en sont suivis (BUTLER 1995, OAKES 1998). BRUNET, dans son étude quantitative du lexique (1995), a regroupé des milliers de textes, ce qui donne à ses résultats une plus grande représentativité. Le corpus que nous utilisons pour chaque personnage n'a rien de comparable avec celui de Brunet et ne s'élève qu'à une centaine de lemmes par personnage. La question de la pertinence statistique doit donc être posée, dès lors que l'on analyse des variables et que l'on cherche à les quantifier. BIRDWHISTELL (1961), qui observe le comportement humain, suggère qu'un échantillon de 20 secondes est suffisant pour mettre en lumière les variables sous-jacentes du discours. MILROY (1987) estime pour sa part qu'un minimum de 30 occurrences par contexte est un chiffre acceptable (1987: 134-36). Par ailleurs, d'après GUY (1980), un chiffre inférieur à dix se situerait en dessous de la pertinence scientifique. Dans les résultats que nous présentons, un pourcentage de 0.6% de mots non-standard pour un corpus de 3100 mots équivaut à une vingtaine d'occurrences, ce qui reste dans

8 Le logiciel *Lexico3*, réalisé par l'équipe universitaire SYLED-CLA2T à l'Université de Paris III, est disponible en ligne à titre gratuit : <http://www.cavi.univ-paris3.fr/ilpga/ilpga/tal/lexicoWWW/lexico3.htm>.

les limites de la pertinence scientifique. Le test du chi-carré est généralement utilisé pour évaluer la signification statistique de certaines données et consiste à comparer «the difference between the actual frequencies which have been observed in the corpus (the observed frequencies) and those one would expect if no factor other than chance had been operating to affect the frequencies (the expected frequencies)» (MCENERY/WILSON 1996:70). La fiabilité de ce test est cependant souvent controversée lorsque les fréquences d'occurrences sur lesquelles il s'appuie sont faibles (MILROY 1987:137-38, KILGARRIFF 1996). LABOV (1976) constate également que les tests statistiques, tels qu'ils sont utilisés dans les sciences sociales, négligent souvent des résultats pertinents du fait de leur non significativité alors qu'un faisceau d'indices convergents est suffisant pour dégager une tendance générale :

Un statisticien expérimenté verra aussitôt qu'il est dépourvu de pertinence de vérifier que de tels résultats diffèrent significativement entre eux. La présentation des données permet au besoin une analyse statistique, mais il est clair que, même si l'on reste en dessous du niveau de différence significative dans un cas particulier, une telle convergence de tant d'évènements indépendants suffit à nous porter à un degré de sûreté que la plupart des recherches sociales ou psychologiques continuent d'ignorer (304-05).

Nous chercherons pour notre part à mettre par exemple en perspective le taux d'occurrences de mots non-standard avec le nombre total de mots standard en établissant de façon quantitative leur répartition parmi les différents personnages de nos films. De nombreux problèmes méthodologiques rendent la quantification des variables de notre corpus et l'interprétation des chiffres particulièrement complexes. La relative petitesse du corpus, le nombre limité de personnages et la multiplicité des situations socio-stylistiques font que les conditions ne sont pas réunies pour calculer la significativité statistique de nos résultats. Les statistiques que nous entreprenons dans cette étude de corpus sont purement descriptives et se veulent qualitatives. Il s'agit d'une approche exploratoire globale qui cherchera à déterminer la place accordée à la valeur stylistique dans nos films. Notre but est de comprendre si la fréquence d'emploi d'une forme linguistique permet de mettre en lumière des comportements différentiels entre les personnages éduqués et non-éduqués de notre corpus ou si au contraire elle révèle un comportement langagier non-spécifique. Lorsque l'on étudie un corpus de textes, on est

souvent forcé de constater que les mots les moins fréquents qui souvent échappent aux analyses statistiques sont ceux qui « véhiculent le plus d'information » (PICOCHÉ 1977: 49).

C'est pour cette raison que nous avons porté notre intérêt sur ces mots afin de donner un premier aperçu sur l'usage et la circulation du lexique dans les dialogues de films des années 30 et 40.

Il est à noter que le corpus que nous avons constitué à partir des dialogues de trois films est relativement limité et ne s'élève qu'à un total de 17227 mots. Dans un premier temps, il s'agira de déterminer si le vocabulaire d'un des personnages étudiés est plus varié que les autres, en calculant le ratio des *lemmes* ou *types* (nombre de mots différents utilisés) par rapport à celui des *occurrences*, ou *tokens* (nombre total de mots que comporte chaque discours).

	Lemmes	Occurrences	Pourcentages
Garance	778	3441	22.6%
Frédéric	772	4020	19.2%
Lacenaire	896	3252	27.5%
Le Comte	304	729	41.7%
Marchand d'habits	242	842	28.7%

Tableau 1: Rapport lemmes/occurrences dans *Les Enfants du Paradis*.

Comme l'indiquent clairement ces statistiques, le pourcentage le plus élevé est celui du personnage le plus haut placé dans la hiérarchie sociale à savoir le Comte, puis par ordre croissant celui du marchand d'habits, de Garance, de Lacenaire et enfin de Frédéric. On se serait attendu à ce que l'acteur Frédéric, qui présente la gouaille la plus marquante de tous les personnages, ait l'un des vocabulaires les plus variés. Toutefois, s'il est vrai que le nombre de lexèmes qu'il utilise dans le film est le plus élevé, le rapport lemmes/occurrences de ses tirades ne représente que 19.2%.

	Lemmes	Occurrences	Pourcentages
Boudu	396	1275	31.0%
Lestingois	539	2029	26.6%

Tableau 2: Rapport lemmes/occurrences dans *Boudu sauvé des eaux*.

Les statistiques menées sur les dialogues des deux personnages de *Bou-du sauvé des eaux* ne permettent pas de les distinguer socialement. Il apparaît toutefois que le personnage de Boudu utilise une plus grande variété de vocabulaire que Lestingois.

	Lemmes	Occurrences	Pourcentages
Legrand	538	2358	23%
Lulu	363	1765	20.5%
Dédé	472	1754	27%

Tableau 3 : Rapport lemmes/occurrences dans *La Chienne*.

On ne voit pas dans ces statistiques de différences marquantes. Le pourcentage de Dédé est légèrement plus élevé que celui des deux autres protagonistes.

4.1. Fréquence lexicale

Le tableau 4 (voir ci-dessous) montre par ordre de fréquence les trente premiers mots les plus utilisés par les cinq protagonistes que nous nous proposons d'étudier. Le chiffre indiqué entre parenthèses correspond au nombre d'occurrences de chaque lexème énoncé par Garance, Frédérick, Lacenaire, Le Comte et le marchand d'habits. Nous chercherons à établir si le vocabulaire employé par les personnages principaux des *Enfants du Paradis* permet de les différencier socialement.

Au-delà des trente mots les plus fréquents, on tombe très vite dans des lexèmes dont le nombre d'occurrences est inférieur à 4 pour les personnages les moins importants. Le vocabulaire se compose presque essentiellement de mots-outils (pronoms, prépositions, articles, auxiliaires, etc.).

La table de fréquence ne montre pas de différences marquantes entre les personnages des *Enfants du Paradis*. Ce sont les formes de la première personne du singulier («je», «moi», «me») qui prévalent, de même que l'utilisation de la forme de vouvoiement. Les discours des personnages éduqués des *Enfants du Paradis* comme Frédérick et Le Comte traduisent une tendance au descriptif, à l'évaluatif tout comme au subjectif, et sont davantage tournés vers le monologue que le dialogue.

Le prénom de Garance est récurrent dans le discours de Lancenaire et du Comte, ce qui témoigne du jeu qui se joue entre les trois personnages principaux.

	Garance	Frédéric	Lancenaire	Le Comte	Marchand d'habits
1	je (177)	je (126)	vous (99)	vous (40)	de (37)
2	vous (144)	vous (100)	de (89)	je (34)	que (25)
3	que (100)	et (96)	je (82)	que (26)	dit (19)
4	ne (91)	que (86)	que (67)	est (23)	est (19)
5	est (86)	est (86)	ne (61)	ce (16)	des (16)
6	de (64)	de (84)	est (81)	Garance (15)	je (15)
7	pas (63)	le (62)	et (70)	et (14)	la (15)
8	et (62)	ne (60)	la (52)	ne (12)	pas (14)
9	me (57)	la (56)	un (47)	de (11)	et (12)
10	la (43)	un (55)	le (45)	a (10)	me (13)
11	le (43)	à (55)	pas (43)	pas (10)	ne (13)
12	a (41)	pas (54)	à (41)	pour (9)	à (12)
13	tout (39)	tu (51)	une (34)	la (9)	vous (11)
14	mais (37)	ce (40)	les (34)	plus (8)	les (10)
15	ce (37)	en (37)	moi (29)	qui (8)	tu (9)
16	ai (37)	mais (36)	mon (28)	en (8)	un (9)
17	un (35)	a (34)	il (26)	le (7)	tout (9)
18	l' (35)	les (33)	ce (26)	moi (8)	ce (9)
19	il (35)	qui (33)	en (24)	monsieur (7)	mais (8)
20	suis (32)	des (29)	des (24)	mais (6)	comme (6)
21	a (32)	moi (26)	ai (24)	me (5)	elle (6)
22	moi (28)	une (25)	pour (23)	oui (4)	ça (6)
23	en (26)	mon (22)	oui (23)	bien (4)	voilà (5)
24	si (25)	pour (22)	pour (23)	des (4)	bon (5)
25	comme (23)	dans (21)	qui (22)	passé (4)	en (5)
26	tu (23)	ai (21)	me (20)	rien (4)	ici (5)
27	oui (23)	me (19)	tout (18)	tout (4)	on (5)
28	tu (23)	du (19)	tu (18)	si (4)	tous (5)
29	les (23)	oh (18)	si (16)	vous (4)	moi (5)
30	une (22)	oui (17)	Garance (16)	ai (4)	me (5)

Tableau 4a: Table de fréquence dans *Les Enfants du Paradis*.

Le vocabulaire de *Boudu* est orienté vers le dialogue, avec une utilisation prédominante des pronoms personnels «je», «vous», «tu». Les jurons et les phatèmes du type «hein», «euh», «ah» ou «sapristi» sont généralement utilisés pour marquer l'appartenance populaire des per-

sonnages. Dans *Boudu*, paradoxalement, c'est Lestingois qui utilise le plus d'interjections («ben», «oh»).

Boudu				Lestingois							
1	je	(71)	16	elle	(13)	1	je	(61)	16	pas	(23)
2	que	(57)	17	moi	(13)	2	le	(56)	17	a	(22)
3	est	(52)	18	a	(13)	3	de	(55)	18	ah	(22)
4	mé	(35)	19	la	(12)	4	que	(54)	19	en	(21)
5	vous	(33)	20	pourquoi	(11)	5	est	(46)	20	c'est	(21)
6	il	(30)	21	ai	(11)	6	vous	(44)	21	non	(20)
7	c'est	(29)	22	ah	(11)	7	la	(42)	22	ce	(18)
8	pas	(28)	23	les	(11)	8	tu	(41)	23	me	(17)
9	le	(27)	24	du	(9)	9	ben	(38)	24	va	(16)
10	un	(19)	25	bien	(9)	10	oui	(37)	25	oh	(16)
11	de	(18)	26	veux	(8)	11	il	(32)	26	les	(16)
12	ça	(18)	27	tu	(8)	12	ne	(29)	27	a	(15)
13	a	(14)	28	qui	(8)	13	et	(26)	28	moi	(14)
14	ce	(14)	29	et	(8)	14	le	(24)	29	une	(14)
15	oui	(14)	30	dis	(6)	15	un	(23)	30	ça	(13)

Tableau 4b: Table de fréquence dans *Boudu sauvé des eaux*.

La Chienne montre des similarités avec les deux précédents dialogues. On note que le discours s'oriente une nouvelle fois autour des relations qu'entretiennent les personnages entre eux, ce qui est suggéré par la triangulaire «je», «tu»/«vous» et le pronom anaphorique «il». La table de fréquence nous donne des indications sur le degré de familiarité entre les personnages (forme de tutoiement ou de vouvoiement, honorifiques). Le prénom «Dédé» est récurrent dans le discours de Lulu et réciproquement. Il est à noter que le discours de Legrand est assez négatif, avec la présence de nombreuses négations («ne» et «non»). La récurrence du pronom personnel «il», utilisé souvent par Legrand pour faire référence à Dédé, témoigne d'une mise à distance du personnage prolétaire.

	Legrand	Lulu	Dédé
1	je (83)	que (68)	que (86)
2	le (42)	je (52)	je (76)
3	que (40)	tu (45)	est (64)
4	ne (40)	il (41)	de (53)
5	de (39)	te (35)	le (51)
6	vous (33)	le (34)	me (45)
7	est (27)	est (32)	c'est (45)
8	pas (27)	pas (32)	pas (42)
9	est (27)	me (29)	ça (37)
10	la (26)	a (23)	vous (31)
11	tu (26)	de (23)	te (34)
12	ai (23)	ça (23)	tu (31)
13	mais (19)	et (23)	a (29)
14	c'est (18)	mon (22)	ce ((28)
15	pour (18)	Dédé (20)	il (26)
16	un (17)	les (20)	une (25)
17	une (16)	c'est (19)	moi (24)
18	en (16)	à (19)	qui (23)
19	te (15)	puis (16)	ai (22)
20	avec (13)	ai (15)	hein (21)
21	non (12)	un (15)	en (21)
22	me (13)	mais (13)	des (21)
23	moi (12)	on (11)	et (20)
24	il (11)	qui (11)	a (18)
25	qui (10)	oh (11)	mais (18)
26	a (10)	toi (11)	les (16)
27	tout (10)	vous (10)	pour (15)
28	et (10)	oui (10)	se (15)
29	oh (10)	fait (10)	fait (14)
30	suis (9)	pour (10)	Lulu (14)

Tableau 4b: Tableau des fréquences dans *La Chienne*.

4.2. Proportion de termes standard et non-standard

Nous chercherons à déterminer le pourcentage de mots standard et non-standard dans le discours des protagonistes de chaque film, afin d'établir des différences sociales. Le vocabulaire non-standard est selon PODHORNÁ «souvent synonymique par rapport au vocabulaire <standard> et utilisé <à des fins conniventielles et ludiques>, <économiques> et <crypto-identitaires>» (2007: 10). On peut relever un vocabulaire informel commun à tous les locuteurs, mais la connivence au sein d'un groupe se fait par l'utilisation de formes linguistiques différentes de celles du reste de la communauté, comme l'utilisation d'un lexique parallèle et connoté. BOURDIEU a montré que «les usages sociaux de la langue doivent leur valeur [...] sociale au fait qu'ils tendent à s'organiser en systèmes de différences» (1982: 41). Certains champs sémantiques se créent autour des thèmes classiques de l'argent, de la femme et de la police par exemple, donnant lieu à de longues séries de synonymes du type «fric», «pèze», «flouze», «oseille» qui sont employés fréquemment par les classes sociales les moins éduquées sans être pour autant exclus du stock de lexèmes utilisé par le reste de la population. Pour ne pas se fier uniquement à notre intuition, nous utiliserons le filtrage de deux dictionnaires, seule source réellement objective, qui permettra de catégoriser le niveau de langue utilisé par les personnages de nos films: une édition contemporaine à nos films du *Petit Larousse illustré* (1940) et une édition récente (2003), les dictionnaires du début du xx^e siècle étant pour la plupart prescriptifs plutôt que descriptifs. Ces dictionnaires proposent un certain nombre d'indicateurs de style pour les termes non-standard beaucoup moins élaboré dans la version de 1940 (voir tableau 3). Les mots ne rentrant pas dans cette catégorie et auxquels aucun indicateur de style n'est attribué par *Le Petit Larousse* seront considérés comme standard. Si un mot ne figure pas dans le dictionnaire, nous le désignerons par le label *absent*.

Abréviations	Signification
Arg.	Langue spéciale aux gueux, aux malfaiteurs ; langage adopté dans certaines professions
Fam.	Style simple, sans ornements
Pop.	Qui a rapport au peuple

Tableau 5: Table des indicateurs de style dans *Le Petit Larousse illustré* (1940).

Abréviations	Signification
Arg.	Argot, argotique : vocabulaire particulier à un groupe social, à une profession ; langage des malfaiteurs, du milieu
Fam.	Familier ; familièrement : se dit d'un mot, d'une expression employés couramment, mais pouvant être ressentis comme incongrus dans certaines relations sociales ou dans les écrits de style sérieux ou soutenus
Pop.	Populaire (qui relève, sans être grossier ni vulgaire, du parler utilisé par des personnes d'un milieu social peu cultivé et, au-delà, de la reprise d'éléments de ce parler par volonté de paraître spontané et sans façon dans la communication courante)
Sout.	Soutenu (mot employé dans des relations sociales réglées par des conventions et produisant un effet de sérieux ou d'élégance)
Vieilli	Vieilli (mot qui tend à sortir de l'usage, mais qui reste compris de la plupart des locuteurs)
Vulg.	Vulgaire ; vulgairement (signale un mot renvoyant à une réalité frappée de tabou, le plus souvent d'ordre sexuel ou excrémental)
Vx.	Vieux (mot qui n'est généralement plus compris ni employé)

Tableau 6 : Table des indicateurs de style dans *Le Petit Larousse illustré* (2003).

Les chiffres ci-dessous (tables 7 à 9) indiquent la proportion de mots non-standard (répertoriés dans notre glossaire) pour chaque personnage, en prenant en compte le nombre total d'occurrences.

La proportion de mots non-standard dans *Les Enfants du paradis* est relativement faible et ne montre pas de significations sociales nettes. Quelques mots peuvent suffire à révéler l'appartenance sociale des personnages, comme dans le cas du marchand d'habits : le mot «putain», absent de l'édition de 1940, et l'adjectif «fichu», indiqué comme «populaire», sont non-standard. Quant aux termes «soûl» et «tourtereaux» qu'il emploie, ils sont jugés standard par l'édition de 1940 et désignés comme familiers dans l'édition de 2003. Dans les discours du Comte ou de Garance, on ne décompte aucun mot non-standard. Les occurrences non-standard dans le discours de Frédérick ou dans celui de Lacenaire, comme à nouveau cet usage de l'adjectif «soûl», sont également rarissimes. Lacenaire, le voleur devenu dandy, utilise un langage standard dans lequel on peut noter l'utilisation d'un seul mot au registre soutenu «ignominieusement». Le faible taux de mots familiers ne saurait trahir son milieu social d'origine.

	Garance	Frédéric	Lacenaire	Le comte	Marchand d'habits
Absent	0%	0.1%	0%	0%	0.6%
Arg.	0%	0%	0%	0%	0%
Fam.	0%	0%	0%	0%	0%
Pop.	0%	0%	0%	0%	0.1%
Standard	100%	99.9%	100%	100%	99.3%

Tableau 7 : Proportion de mots standard et non-standard dans *Les Enfants du Paradis*.

Le pourcentage de termes non-standard dans les tirades de Boudu s'élève seulement à 0.8%. Une proportion même minime de vocabulaire non-standard suffit à donner au dialogue une coloration familière. Lestingois, quant à lui, utilise quelques mots familiers mais en général son discours reste standard.

	Boudu	Lestingois
Absent	0.5%	0%
Arg.	0%	0%
Fam.	0.2%	0%
Pop.	0.1%	0.1%
Standard	99.2%	99.9%

Tableau 8 : Proportion de mots standard et non-standard dans *Boudu sauvé des eaux*.

Dédé est le personnage qui utilise le plus de mots non-standard, mais le pourcentage reste relativement faible avec seulement 4.5%. Ces quelques mots donnent à son discours une «couleur» populaire. Au fond, que le lexème soit marqué lexicographiquement comme «vulgaire», «populaire» ou «familier», ce qui demeure le plus important, c'est «sa force expressive» (PODHORNÁ 2007 : 13) qui en fait un élément identitaire au sein du groupe. On ne décèle dans notre corpus aucun mot d'argot.

	Legrand	Lulu	Dédé
Absent	0.5%	0.3%	3.0%
Arg.	0.1%	0%	0.2%
Fam.	0.1%	0.2%	0.8%
Pop.	0.1%	0.1%	0.5%
Standard	99.2%	99.4%	95.5%

Tableau 9 : Proportion de mots standard et non-standard dans *La Chienne*.

Si l'on compare les usages non-standard de notre corpus, dans l'édition 1940 de notre dictionnaire de référence avec celle de 2003, on note que les mots qui n'apparaissaient pas dans la première édition très prescriptive du *Larousse* se stabilisent dans le lexique et portent désormais la marque lexicographique «familier». Au fil des siècles, les mots perdent leur connotation sociale, leur expressivité s'érode et se banalise si bien que le lexique non-standard s'innove constamment. La tendance inverse, c'est-à-dire leur chute de statut sur l'échelle des niveaux de langue, est rare, mais un faible pourcentage de mots comme «soûl», «brigand» ou «bagnole» non marqués en 1940 sont aujourd'hui devenus «familiers». Le nombre de mots devenus obsolètes («vieilli» dans le dictionnaire) est presque insignifiant. Le vocabulaire de notre corpus de films est donc toujours aussi usité.

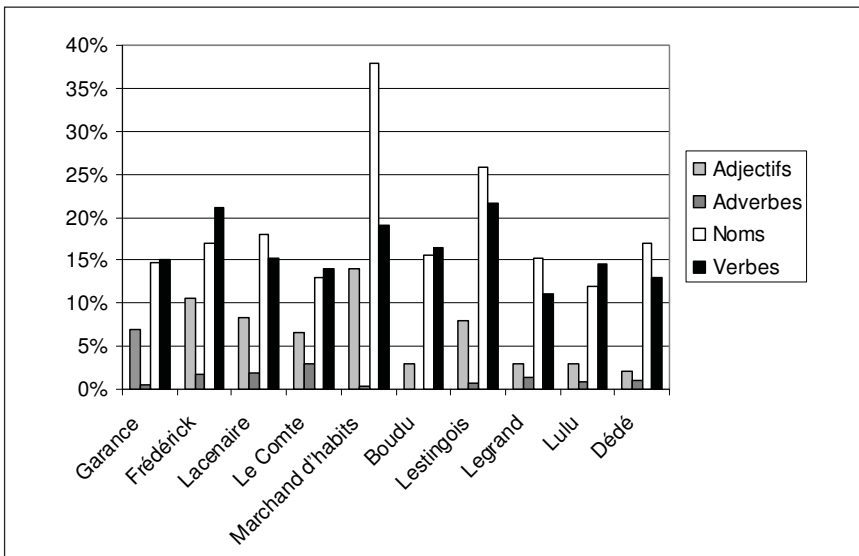
4.3. Unités lexicales dans les trois films étudiés

Dans cette section, nous nous proposons de quantifier la proportion de mots lexicaux pleins. Selon BLACHE, GUÉNOT et PORTES, «les mots lexicaux (noms, verbes, adjectifs, adverbes) sont plus variés et moins fréquents à l'écrit, et plus fréquents mais moins variés à l'oral» (2007 : 5). Le tableau suivant montre la proportion d'adjectifs, d'adverbes en *-ment* comme «absolument» ou «suffisamment», de noms et de verbes dans le discours de nos protagonistes, en signalant premièrement le pourcentage de lemmes et entre parenthèses le pourcentage d'occurrences dans chaque discours par rapport au nombre total de lexèmes dans les dialogues de chaque protagoniste. Nous avons inclus, dans notre décompte des noms, l'utilisation de noms propres, et exclus, dans le calcul du nombre de verbes, l'utilisation des auxiliaires «être» et «avoir» qui appartiennent plus à la catégorie des mots-outils.

	Adjectifs		Adverbes		Noms		Verbes	
Garance	7%	(4%)	0.6%	(0.2%)	14.8%	(9%)	15%	(12.6%)
Frédéric	10.6%	(3.9%)	1.8%	(0.7%)	17%	(12.5%)	21.2%	(11.9%)
Lacenaire	8.3%	(4%)	1.9%	(1%)	18%	(11.7%)	15.2%	(10.2%)
Le Comte	6.6%	(3.7%)	3%	(1.2%)	13%	(10.5%)	14%	(14%)
Marchand d'habits	14%	(6%)	0.3%	(0.1%)	38%	(15%)	19%	(10%)
Boudu	3%	(2%)	0%	(0%)	15.6%	(7.5%)	16.5%	(12.3%)
Lestingois	8%	(4%)	0.7%	(0.2%)	25.8%	(11%)	21.7%	(15%)
Legrand	3%	(2%)	1.3%	(0.3%)	15.2%	(11.3%)	11%	(11%)
Lulu	3%	(2.5%)	0.8%	(0.3%)	12%	(7%)	14.5%	(14%)
Dédé	2%	(4%)	1%	(0.5%)	17%	(7.8%)	13%	(11.5%)

Tableau 10: Proportion d'adjectifs, d'adverbes, de noms et de verbes (pourcentages).

Le graphique 1 cherchera à mettre en lumière des différences entre les personnages selon la proportion d'adjectifs, d'adverbes, de noms et de verbes utilisée dans chaque discours et à établir lesquels utilisent le vocabulaire le plus varié. Nous prendrons en compte pour cette quantification le pourcentage de lemmes.



Graphique 1: Proportions d'adjectifs, d'adverbes, de noms et de verbes (types).

Les statistiques montrent des différences assez nettes dans les deux films. Le marchand d'habits utilise en majorité des noms, même si la proportion de verbes et d'adjectifs reste relativement élevée. Le cri de marchand peut être spontané, mais il est le plus souvent codifié et régulé (car appris par cœur) et témoigne d'une appartenance sociale: «Les personnages doivent apprendre à contrôler un espace sonore, manipuler un espace vocal plus ou moins concurrentiel» (LETT/OFFENSTADT 2003: 19). Le lexique, introduit à haute voix par Jéricho est par ses rimes et jeux de mots inspiré des dictons d'antan et des formules d'almanach: «Avez-vous rêvé de chats? Avez-vous rêvé de chiens? Avez-vous vu de l'eau trouble? Voilà l'explication de tous vos rêves: un volume broché avec des figures». Les noms et les adjectifs récurrents dans le discours du marchand ambulant, sont associés caractéristiquement à la vente à la criée et aux denrées (ABECASSIS 2005b), et fonctionnent comme par procédés mnémotechniques. Les pourcentages pour Garance, Frédérick et Le Comte montrent un langage moins statique avec une prédominance de formes verbales, alors que c'est le nombre de noms qui prévaut dans le discours de Lacenaire. Comme l'a souligné BRUNET, la langue du théâtre, «est plus favorable au verbe comme la langue parlée» (1995: 117). Les verbes orientés vers le dialogue sont le plus souvent conjugués à la première personne du singulier. Garance, Frédérick et le Comte utilisent de surcroît un fort pourcentage d'adjectifs. Il s'agit le plus souvent d'adjectifs «subjectifs» qui indiquent une appréciation de quelqu'un ou de quelque chose. On notera également la fréquence d'adverbes comme «absolument» ou «naturellement» dans les discours du Comte, de Frédérick et de Lacenaire.

Lestingois préfère les noms, alors que le discours de Boudu est beaucoup plus dynamique avec une plus grande utilisation de verbes. Le nombre d'adjectifs et d'adverbes est nettement plus élevé chez Lestingois que chez Boudu.

On trouve une majorité de noms dans le discours de Dédé et celui de Lestingois. Le pourcentage d'adjectifs est uniforme entre les trois personnages. C'est encore une fois le personnage le plus éduqué qui utilise le plus grand nombre d'adverbes.

4.4. Quantification des adjectifs

Nous nous proposons de classer les adjectifs utilisés par nos protagonistes en trois catégories (1^{er}, 2^e et 3^e degré) : à partir des données établies par l'*Institut Pédagogique National* pour l'élaboration du projet «le français fondamental» (GOUGENHEIM 1964). Les données recueillies à la fin des années 50 distinguent deux catégories qui constituent le noyau du *français fondamental*. Le premier ensemble fondé sur la langue parlée est constitué de 1500 mots environ et a ensuite été enrichi par le deuxième degré de 1700 mots, cette fois-ci issus de la langue écrite⁹. Il était nécessaire pour notre étude de créer une troisième catégorie pour signaler les adjectifs qui ne figuraient pas dans les deux premières. Des adjectifs comme «folâtre» ou «ignominieux» rentrent dans cette catégorie dont nous avons exclu tout mot non-standard. Le tableau 11, ci-dessous, indique la proportion d'adjectifs du 1^{er}, 2^e et 3^e degré en prenant en considération leur nombre d'occurrences.

	1 ^{er} degré	2 ^e degré	3 ^e degré
Garance	86%	10%	4%
Frédéric	64%	16%	20%
Lacenaire	62%	14%	24%
Le Comte	44%	16%	40%
Marchand d'habits	80%	5%	15%
Boudu	92%	0%	8%
Lestingois	57%	19%	24%
Legrand	60%	6%	34%
Lulu	75%	20%	5%
Dédé	80%	10%	10%

Tableau 11 : Proportion des adjectifs classés par degrés.

- 9 Le *français fondamental* (1^{er} degré) a été constitué à partir d'indices de fréquence effectués sur le dépouillement de plus de 63 conversations : «La liste compte 1445 articles sous lesquels sont rangés 1176 mots lexicaux et 269 mots grammaticaux» (*Le français fondamental* (1^{er} degré) : 10) et constitue le vocabulaire minimum utilisé par les locuteurs. Pour l'élaboration de la liste du 1^{er} degré on a pris en compte les «mots dont la fréquence était égale ou supérieure à 29». Pour constituer la liste du 2^e degré ont été inclus «les mots d'une fréquence égale ou supérieure à 13» (*Le français fondamental* (2^e degré) : 7).

Les personnages prolétaires, Garance, la courtisane des *Enfants du paradis*, Boudu, Lulu et Dédé utilisent en majorité des adjectifs du premier degré. On voit clairement dans ces statistiques une nette utilisation d'adjectifs du troisième degré dans le discours des personnages les plus éduqués. Par ailleurs, les adjectifs du premier degré employés par Boudu, Loulou et Dédé n'excèdent pas le plus souvent une ou deux syllabes («beau», «bas», «joli»).

4.5. Proportion de mots-outils

Les statistiques signalées dans le tableau 12 se proposent d'établir la proportion de mots-outils ou «mots grammaticaux» (BRUNET 1995: 114) présents dans le discours de chaque personnage. Par mots-outils, nous entendons, les prépositions, pronoms, adverbes, articles et autres particules qui sont généralement très nombreux. Nous ne prendrons pas en compte dans ce décompte les multiples occurrences d'un même mot pour dénombrer seulement le nombre de lemmes.

Le pourcentage de mots-outils est élevé dans les dialogues de Garance, du marchand d'habits, et de Lacenaire. En revanche, il apparaît que Frédéric, l'acteur-poète, est le personnage qui utilise le moins de mots-outils. Le Comte, personnage lui aussi éduqué, en utilise seulement 43%.

Dans *La Chienne*, la proportion de mots-outils est la moins élevée chez Dédé.

	Mots outils
Garance	63%
Frédéric	40.3%
Lacenaire	49%
Le Comte	43%
Marchand d'habits	50.7%
Boudu	49%
Lestingois	42.3%
Legrand	40.5%
Lulu	43%
Dédé	33%

Tableau 12: Proportion de mots-outils.

Dans *Boudu sauvé des eaux*, les résultats montrent un nombre plus important de mots-outils dans le discours du clochard que dans celui du libraire. Les résultats obtenus par Lulu et Legrand sont assez proches et ne permettent pas de distinguer socialement les deux personnages.

Les personnages prolétaires des *Enfants du Paradis* et de *Boudu sauvé des eaux* utilisent plus de mots-outils que ceux issus d'un milieu plus éduqué, mais les résultats obtenus pour *La Chienne* montre au contraire un nombre moins élevé de mots-outils dans le discours du personnage prolétaire Dédé. Les auteurs du film ont cherché à privilégier la fréquence des mots non-standard, souvent par accumulation, donnant à son discours une «couleur populaire». Les mots-outils utilisés par les personnages, quelle que soit leur appartenance sociale, sont le plus souvent soit de type «affirmatif» («oui», «d'accord»), d'intensité («assez», «trop) ou de type interrogatif («est-ce que»). De plus, l'utilisation générale des connecteurs «mais» et «pour» présents dans le discours de tous les locuteurs traduisent la même volonté de cohérence.

5. Comparaison avec le Corpus Esch¹⁰

Dans cette dernière partie, nous nous proposons de mettre nos données en corrélation avec un corpus écrit: la correspondance rédigée par Pierre Esch de 1916 à 1991 à laquelle ses filles nous ont donné accès. Cette comparaison est, il est vrai, critiquable, le genre épistolaire étant souvent soumis à des règles et à des contraintes qui n'ont rien à voir avec la forme écrite d'un scénario de film. Toutefois, faute de corpus existant sur le français des années 30 et 40, le corpus de Pierre Esch possède une valeur inestimable. Ses carnets sont composés de lettres qu'il a écrites de l'âge de 9 ans, lorsqu'il vivait à Nancy (Lorraine) jusqu'à sa mort en 1991 (ESCH 2002: 112). Edith Esch a montré que

10 Nous tenons à remercier les filles de Pierre Esch: Edith et Francine qui nous ont donné accès à la correspondance de leur père.

le style conversationnel¹¹ utilisé par son père dans ses lettres, avec de nombreuses occurrences de termes non-standard, était représentatif de la manière dont les gens parlaient (2002: 118). Les lettres sont regroupées en cinq périodes et permettent de suivre l'évolution linguistique de Pierre Esch :

1916-1923: Pierre vit seul avec sa mère à Nancy. Son père est soldat et mourra en 1925. Les lettres permettent de suivre sa correspondance de l'Ecole Primaire Supérieure jusqu'à son admission à l'Ecole des Arts et Métiers de Châlons-sur-Marne.

1923-1926: Pierre Esch écrit quotidiennement à sa mère de l'Ecole des Arts et Métiers de Châlons-sur-Marne. C'est à cette époque qu'il acquiert un certain nombre de mots d'argot des écoles.

1926-1927: Pierre Esch écrit à sa mère de Poitiers où il suit une formation pour devenir officier.

1940-1942: La correspondance de Pierre Esch est écrite de trois camps différents en Allemagne où il a été fait prisonnier.

1986-1991: Pierre Esch a quatre-vingt ans et écrit une série de lettres de Vaucouleurs (Meuse). Cette partie de sa correspondance permet de voir si le vocabulaire non-standard qu'il a acquis pendant son adolescence s'est stabilisé dans son lexique ou si au contraire il s'est effacé sous la pression du français standard.

Les statistiques montrent en premier lieu que le vocabulaire de nos films est loin d'être fictif: 56% des lexèmes non-standard qui composent notre corpus de films sont présents dans la totalité du corpus de Pierre Esch.

11 Le corpus est constitué de carnets (1916-1923, 1940-1942, 1987-1991) et de correspondances: lettres à ses parents (1923-1925), puis à sa mère après la mort de son père (1925-1927); lettres à sa femme et à divers amis ou cousins pendant la captivité (1940-1942). Les sujets entretenus dans cette correspondance varient selon les destinataires, mais les écarts de style et de ton ne sont guère perceptibles, outre quelques expressions du genre « ne te fais pas de mousse », à l'intention de sa mère ou encore « et Ginette, ça astique toujours ? » destiné à une cousine, bonne ménagère.

<i>Lexèmes</i>	<i>Equivalents standard</i>	<i>1916-1923 (Ecole primaire supérieure)</i>	<i>1923-1926 (Ecole des Arts et métiers)</i>
une bagnole	une voiture	0 (0%)	2 (66.7%)
balles	francs	1 (2%)	33 (61%)
barboter	voler	0 (0%)	6 (75%)
causer	parler	22 (9%)	102 (42.5%)
un copain	un ami	17 (6%)	154 (54%)
se débîner	partir	0 (0%)	0 (0%)
foutre	faire, mettre	4 (3%)	95 (72%)
un juteux	un adjudant	1 (7.7%)	1 (7.7%)
rigoler	rire	3 (10.3%)	24 (82.7%)
un pipelet	un concierge	0 (0%)	21 (87.5%)

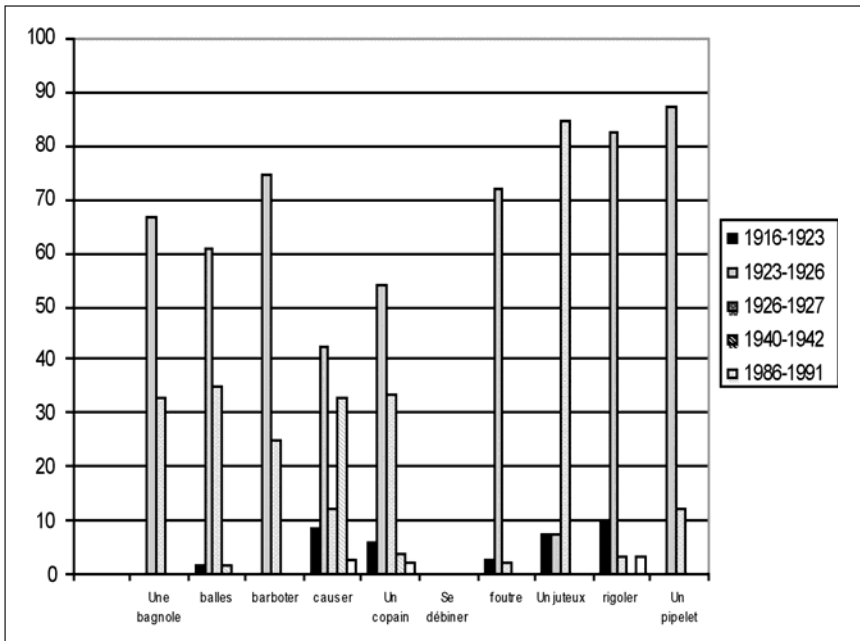
<i>Lexèmes</i>	<i>1926-1927 (Formation d'officier)</i>	<i>1940-1942 (Camps de guerre)</i>	<i>1986-1991 (Vaucouleurs)</i>
une bagnole	1 (33.3%)	0 (0%)	0 (0%)
balles	19 (35%)	1 (2%)	0 (0%)
barboter	2 (25%)	0 (0%)	0 (0%)
causer	30 (12.5%)	79 (33%)	7 (3%)
un copain	96 (33.7%)	11 (3.9%)	7 (2.4%)
se débîner	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)
foutre	33 (2.5%)	0 (0%)	0 (0%)
un juteux	11 (84.6%)	0 (0%)	0 (0%)
rigoler	1 (3.5%)	0 (0%)	1 (3.5%)
un pipelet	3 (12.5%)	0 (0%)	0 (0%)

Tableau 13 : Fréquence de dix termes non-standard dans la correspondance de Pierre Esch.

Nous avons ensuite sélectionné un échantillon de dix mots communs à notre corpus et à celui de Pierre Esch, afin d'établir leur fréquence aux différents stades de la correspondance. Les tableaux ci-dessus indiquent

le nombre total d'occurrences de chaque lexème et présentent entre parenthèses le pourcentage de fréquence calculé par rapport à leur nombre total d'occurrences dans le corpus de Pierre Esch. Il est vrai que les correspondances ne sont pas de longueur égale, ce qui fausse nos données. Toutefois, ces statistiques nous permettent d'établir à quelle période de sa vie ces mots ont été les plus fréquents et s'ils ont par la suite perduré dans ses écrits.

Le graphique suivant (2) montre que les termes que nous avons choisis pour notre analyse sont les plus fréquents dans la correspondance entretenue par Pierre Esch de 1923 à 1926, période à laquelle il se trouvait à l'École des Arts et Métiers de Châlons à 165 kilomètres environ de Paris.



Graphique 2 : Fréquence de dix termes non-standard dans la correspondance de Pierre Esch.

L'usage de ces mots est avant tout générationnel, associé à des jeunes de 20 à 25 ans. L'origine sociale des élèves de l'École des Arts et Métiers de Châlons était massivement urbaine, ils étaient des fils de petits commerçants ou employés. Les parents de Pierre Esch étaient pour leur part buralistes. Ils utilisaient entre eux «le français populaire» agrémenté du vocabulaire *gadz'arts* propre aux élèves de l'École des Arts et Métiers.

Le mot *pipelet* alterne dans le corpus Pierre Esch avec sa forme abrégée *pip's* en langage *gadz'arts*. Il y a bien sûr des explications qui rendent évidente l'évolution de certains mots : «foutre» est très grossier, il est normal que l'auteur ne l'ait plus utilisé une fois intégré socialement, comme cadre et père de famille. Il est normal aussi que le terme «causer» soit fréquent dans les écrits de guerre : en camp, on ne faisait pas grand-chose d'autre. Pour ce qui est de la vitalité des termes que nous avons recherchés dans les périodes qui suivent ses années d'école, leur fréquence décline ou se réduit à zéro comme c'est clairement le cas du verbe «foutre». Le verbe «barboter» est utilisé dans les années 90 dans un tout autre contexte (celui de «nager»), alors que «barboter» au sens de «voler» n'est plus usité.

Conclusion

Une analyse lexicale d'un échantillon de films des années 1930 et 40 nous donne des indications sur le vernaculaire parisien. Il est difficile d'en établir la représentativité étant donné le manque de données que nous possédons en la matière. Les personnages des films ont recours à un vocabulaire relativement identique. Le nombre de mots non standard est faible, mais malgré tout permet d'identifier les personnages prolétaires. Dans *La Chienne* notamment, le discours de Dédé montre l'emploi préférentiel de mots «familiers» ou «populaires». Il y a plus d'adjectifs et d'adverbes dans le discours des personnages éduqués, mais la proportion de verbes, de noms ou de mots-outils ne permet pas de les distinguer clairement socialement. Un film comme *Les Enfants du Paradis* est essentiellement littéraire et beaucoup trop stylisé pour être représentatif ; l'actrice Arletty y adopte un langage standardisé contrairement aux films comme *Hôtel du Nord* qui en ont fait le symbole de «la gouaille parisienne». Ce qui caractérise le discours de Garance comme de Boudu dans nos statistiques, c'est surtout l'utilisation d'adjectifs du premier degré. Si nous devons effectuer une comparaison avec des films plus récents, il nous faudrait étudier des films de gangsters comme *Les Ripoux*, *Doberman*, *36 Quai des orfèvres* ou *A la petite semaine*. Les dialogues y présentent une accumulation de mots d'argot ou de mots

vulgaires qui remplacent le français populaire. Cet argot, comme le dit justement CALVET (1994: 115), représente «une façon de situer, une façon de revendiquer son appartenance à un groupe social, à un lieu ou à une classe d'âge». L'argot s'entend dans la police dont les représentants sont issus de milieux métissés, tout comme chez les petits malfrats. On assiste à une véritable diffusion des usages familiers à toutes les couches de la société.

Références bibliographique

- ABECASSIS, Michaël (2003), «Le français populaire: A valid concept?», *Marges Linguistiques* 6 (URL: <http://marges.linguistiques.free.fr/>).
- (2005a), «French of the present and the past: The representation of the Parisian vernacular in Maurice Chevalier's songs», *Linguistik online* 25(4) (URL: www.linguistik-online.de/25-05/index.html).
- (2005b), «Etude sociolinguistique du vernaculaire parisien à travers le cinéma, la chanson et les cris de la rue», *DiversCités* (URL: <http://www.teluq.quebec.ca/diverscite/entree.htm>).
- (2005c), *The Representation of Parisian Speech in the Cinema of the 1930s*, Bern: Peter Lang.
- BAUCHE, Henri (1929), *Le langage populaire*. Grammaire, syntaxe et dictionnaire du français tel qu'on le parle dans le peuple de Paris, avec tous les termes d'argot usuel, Paris: Payot.
- BERNET, Charles (1995), «Le français familier et populaire à la radio et au cinéma», in: G. ANTOINE/R. MARTIN (ed.), *Histoire de la langue française (1914-1945)*, Paris: CNRS, 191-206.
- BIRDWHISTEL, R. L., (1961), «Paralanguage twenty-five years after Sapir» in: J. LAVER/S. HUTCHESON (ed.), *Face-to-face Communication*, Harmondsworth: Penguin, 82-100.
- BLACHE, Philippe/GUÉNOT, Marie-Laure/PORTES, Cristel (2007), «Une plateforme d'analyse lexicale pour le développement du Français Fondamental», disponible sur le site Internet de Philippe Blache (URL: www.lpl.univ-aix.fr/~blache/papers/2005/RésuméFrançaisFondamental_v2.pdf).
- BOURDIEU, Pierre (1982), *Ce que parler veut dire*. Economie des échanges linguistiques, Paris: Fayard.
- BRUNET, Etienne (1995), «L'évolution du lexique: approche statistique», in: G. ANTOINE/R. MARTIN (ed.), *Histoire de la langue française (1914-1945)*, Paris: CNRS, 95-124.
- BUTLER, Christopher (1985), *Statistics in Linguistics*, London: Blackwells Publisher.
- CALVET, Louis-Jean (1994), *L'argot*, Paris: Presses Universitaires de France.

- CARTON, Fernand (1995), «La prononciation du français», in: G. ANTOINE/R. MARTIN (ed.), *Histoire de la langue française (1914-1945)*, Paris: CNRS, 27-52.
- CHARAUDEAU, Patrick (1983), *Langage et discours*. Eléments de sémiolinguistique (théorie et pratique), Paris: Hachette.
- (1992), *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris: Hachette.
- DUMONT, Renaud (2008), «De la littérature au cinéma, itinéraire d'une médiation didactique», *Glottopol*. Revue de sociolinguistique en ligne 12, 1-11 (URL: <http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol/>).
- ESCH, Edith (2002), «My dad's auxiliaries», in: M. JONES/E. ESCH (ed.). *Language Change. The Interplay of Internal, External and Extra-Linguistic Factors*, Berlin: Mouton de Gruyter, 111-39.
- FERRARI, Alain (2006), *Le poing dans la vitre*. Scénaristes et dialoguistes du cinéma français (1930-1960), Actes des colloques SACD Lyon, Arles: Institut Lumières/ Actes Sud.
- FRANÇOIS, Denise (1985), «Le langage populaire», in: G. ANTOINE/R. MARTIN (ed.), *Histoire de la langue française de 1880 à 1914*, Paris: CNRS, 295-327.
- (1999), «Les argots», in: A. GÉRALD/M. ROBERT, *Histoire de la langue française de 1880 à 1914*, Paris: CNRS, 329-338.
- FREI, Henri (1971 [1929]), *La grammaire des fautes*. Introduction à la linguistique fonctionnelle, assimilation et différenciation, brièveté et invariabilité, expressivité, Genève: Slatkine Reprints.
- GADET, Françoise (2003), «<Français populaire>: un classificateur déclassant?», *Marges Linguistiques* 6 (URL: <http://marges.linguistiques.free.fr/>).
- GOUGENHEIM, Georges/MICHEA, René/RIVENC, Paul/SAUVAGEOT, Aurélien (1964 [1956]), *L'élaboration du français élémentaire*. Etude sur l'établissement d'un vocabulaire et d'une grammaire de base, Paris: Didier.
- GHIGLIONE, Rodolphe/MATALON, Benjamin (1985), *Les enquêtes sociologiques*, Paris: Armand Colin
- GUIRAUD, Pierre (1965), *Le français populaire*, Paris: PUF.
- KILGARRIFF, Adam (1996), «Comparing word frequencies across corpora: Why Chi-square doesn't work, and an improved LOB-Brown comparison», in: *The Association for Literary and Linguistic Computing, the Association for Computers and the Humanities, the 1996 Joint International Conference*, University of Bergen, June 1996, 25-29.
- KYROU, Ado (1966), *L'âge d'or de la carte postale*, Paris: Balland.
- LABOV, William (1976), *Sociolinguistique*, Paris: Editions de Minuit.
- Le Petit Larousse illustré* (1940), Paris: Larousse.
- Le Petit Larousse illustré* (2003), Paris: Larousse.
- LETT, Didier/OFFENSTADT, Nicolas (2003), *Oyé! Haro! Noël! Pratiques du cri au Moyen Age*, Paris: Publications de la Sorbonne.
- MCENERY, Tony/WILSON, Andrew (1996), *Corpus Linguistics*, Edinburgh: Edinburgh University Press.
- MARIE, Michel/MORLEY, Marguerite (1980), «The poacher's aged mother: On speech in *La Chienne* by Jean Renoir», *Yale French Studies* 60, 219-32.
- MASSIN, Robert (1978), *Les cris de la ville*, Paris: Gallimard.

- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (sans date), *Le français fondamental*. 1^{er} degré, Paris: Institut pédagogique national (contient 1300 mots).
- (sans date) *Le français fondamental*. 2^e degré, Paris: Institut pédagogique national (contient 1000 mots).
- NISARD, Charles (1872), *Etude sur le langage populaire ou patois de Paris et de sa banlieue*, Paris: Franck.
- OAKES, Michael (1998), *Statistics for Corpus Linguistics*, Edinburgh: Edinburgh University Press.
- PICOCHÉ, Jaqueline (1977), *Précis de lexicologie française: L'étude et l'enseignement du vocabulaire*, Paris: Nathan.
- PODHORNÁ, Alena (2007), *Peut-on parler d'un argot des jeunes? Analyse lexicale des universaux argotiques du parler de jeunes en lycées professionnels en France (Paris, Yzeure) et en République tchèque (Brno)*, thèse non publiée, soutenue à l'Université de Paris 5.
- VALDMAN, Albert (1982), «Français standard et français populaires: sociolectes ou fictions», *The French Review* 56(2), 218-27.
- (2000), «La langue des faubourgs et des banlieues: de l'argot au français populaire», *The French Review* 73(6), 1179-92.

Annexe: glossaire des lexèmes non-standard.

<i>Lexèmes non-standard utilisés par Fréderick</i>	<i>mot standard</i>	<i>occurrences</i>	<i>Le Petit Larousse (1940)</i>	<i>Le Petit Larousse (2003)</i>
un brigand	une personne mal-honnête	1	Standard	Vieilli
cochon	une personne sale	1	Abs.	Fam.
saoûl	ivre	1	Standard	Fam.

<i>Lexèmes non-standard utilisés par Lacenaire</i>	<i>mot standard</i>	<i>occurrences</i>	<i>Le Petit Larousse (1940)</i>	<i>Le Petit Larousse (2003)</i>
une babiole	une chose sans valeur	1	Standard	Fam.
un cornard	un mari trompé	1	Standard	Fam. Vieilli
ignominieusement	avec infamie	1	Standard	Litt.

<i>Lexèmes non-standard utilisés par le marchand d'habits</i>	<i>mot standard</i>	<i>occurrences</i>	<i>Le Petit Larousse (1940)</i>	<i>Le Petit Larousse (2003)</i>
fichu	perdu	1	Pop.	Fam.
un lésineur	personne qui agit avec économie	1	Standard	Littér. et vieilli
une putain	une prostituée	1	Abs.	Vulg.
salut	bonjour	3	Abs.	Fam.
saoûl	ivre	1	Standard	Fam.
des tourtereaux	des amoureux	1	Standard	Fam.

<i>Lexèmes non-standard utilisés par Dédé</i>	<i>mot standard</i>	<i>occurrences</i>	<i>Le Petit Larousse (1940)</i>	<i>Le Petit Larousse (2003)</i>
une arnaque	une escroquerie	1	Abs.	Fam.
une bagnole	une voiture	2	Standard	Fam.
des balles	des francs	1	Abs.	Fam.
un ballot	un idiot	1	Abs.	Fam. Vieilli
une bagnole	une voiture	2	standard	Fam.
bazarder	vendre	1	Pop.	Fam.
des blagues	des plaisanteries	1	Fam.	Fam.
une boniche	une bonne	1	Abs.	Fam.
bourré	riche	3	Abs.	Fam.
causer	parler	4	Standard	Fam.
un chambéry	une boisson	1	Abs.	Abs.
chialer	pleurer	2	Abs.	Fam.
chouette	interjection	1	Abs.	Fam.
cinglé	fou	1	Abs.	Fam.
des combines	des moyens habiles	1	Abs.	Fam.
un copain	un ami	2	Fam.	Fam.
des diams	un diamant	1	Abs.	Abs.
débiner	s'enfuir	2	Abs.	Fam.
débrouiller	se tirer d'affaire	2	Fam.	Fam.
de dégonfler	manquer de courage	1	Abs.	Fam.
dégotter	trouver	1	Fam.	Fam.
embringuer	engager dans une situation difficile	1	Abs.	Fam.

engueuler	disputer	1	Pop.	Fam.
filer	s'en aller	5	Fam.	
foutre	mettre	2	Abs.	Très fam.
une fraise	un visage	1	Abs.	Fam.
fringuer	s'habiller	1	Arg.	Fam.
un galure	un chapeau	1	Abs.	Fam.
une gonzesse	une femme	3	Abs.	Fam.
une gourde	une idiote	2	Abs.	Fam.
une gueule	un visage	2	Pop.	Fam.
lever	avoir une relation sexuelle	1	Abs.	Abs.
un mac	un proxénète	1	Abs.	Arg.
magner	se dépêcher	1	Abs.	Fam.
marida	mariée	1	Abs.	Abs.
marrant	amusant	2	Abs.	Fam.
en avoir marre	en avoir assez	2	Abs.	Fam.
un mec	un homme	4	Abs.	Fam.
merde	interjection	1	Standard	Très fam.
une môme	une jeune fille	3	Arg.	Fam.
une nouille	une idiote	1	Abs.	Fam.
peinard	à l'abri des risques	2	Abs.	Fam.
le pognon	l'argent	1	Abs.	Fam.
une poule	une femme	1	Abs.	Fam.
rigoler	s'amuser	2	Pop.	Fam.
une rombière	une femme d'âge mûr, prétentieuse	1	Abs.	Fam.
rouscailler	protester	1	Abs.	Fam.
une salope	une femme mal-propre	1	Pop.	Vulg.
une tarte	une gifle	1	Abs.	Fam.
un têtard	un idiot	1	Abs.	Abs.
tiquer	être étonné	1	Abs.	Fam.
se tirer	s'en aller	1	Abs.	Fam.
un truc	un moyen	1	Fam.	Fam.
un type	un individu	1	Fam.	Fam.

<i>Lexèmes non standard utilisés par Lulu</i>	<i>mot standard</i>	<i>occurrences</i>	<i>Le Petit Larousse (1940)</i>	<i>Le Petit Larousse (2003)</i>
causer	parler	2	Standard	Fam.
chic	élégant	1	Pop.	Fam. Vieilli
une cognée	une gifle	1	Abs.	Abs.
embêter	ennuyer	1	Pop.	Fam.
un gars	une personne	1	Fam.	Fam.
moche	laid	2	Abs.	Fam.
nipper	habiller	1	Fam.	Fam.
pipelet	un concierge ; une personne bavarde	1	Fam.	Fam.
radin	avare	1	Abs.	Fam.

<i>Lexèmes non standard utilisés par Legrand</i>	<i>mot standard</i>	<i>occurrences</i>	<i>Le Petit Larousse (1940)</i>	<i>Le Petit Larousse (2003)</i>
un brigand	personne mal-honnête	1	Standard	Vieilli
une chienne	une femme mal-propre	1	Abs.	Abs.
le fric	l'argent	1	Abs.	Fam.
une godasse	une chaussure	1	Abs.	Fam.
une gosse	une jeune fille	1	Pop.	Fam.
un juteux	un adjudant	1	Arg. milit.	Arg. milit.
un maquereau	un proxénète	1	Abs.	Très fam.
refiler	donner	1	Abs.	Fam.
rigolo	amusant	1	Pop.	Fam.
une saleté	une femme repous-sante	1	Pop.	Abs.
un trimardeur	un vagabond	1	Abs.	Arg. vx
un type	un individu	1	Fam.	Fam.

<i>Lexèmes non-standard utilisés par Boudu</i>	<i>mot standard</i>	<i>occurrences</i>	<i>Le Petit Larousse (1940)</i>	<i>Le Petit Larousse (2003)</i>
des balles	des francs	1	Abs.	Fam.
barboter	voler	1	Arg.	Fam.
des biffetons	des billets	1	Abs.	Abs.
une blague	une plaisanterie	2	Fam.	Fam.
un clebs	un chien	1	Abs.	Fam.
se débîner	s'en aller	1	Abs.	Fam.
foutu	fichu	1	Abs.	Fam.
une gosse	une jeune fille	1	Pop.	Fam.
marrer	rire	1	Abs.	Fam.
une noix	un idiot	1	Abs.	Fam.
piquer	voler	1	Abs.	Fam.

<i>Lexèmes non-standard utilisés par Lestingois</i>	<i>mot standard</i>	<i>occurrences</i>	<i>Le Petit Larousse (1940)</i>	<i>Le Petit Larousse (2003)</i>
un bougre	un individu	1	Pop.	Vieilli
un cochon	une personne sale	1	Abs.	Fam.
embêter	ennuyer	1	Pop.	Fam.

Fañch BROUDIC

Sociolinguistique historique d'une langue non-romane : le breton

Dans les années 1990, paraissent en France plusieurs ouvrages de réflexion de linguistes de renom sur le devenir des langues. CLAUDE HAGÈGE, dans *Le souffle de la langue*, s'interroge ainsi sur les « voies et destins des parlars d'Europe » : il récuse la domination d'un idiome unique qui serait l'anglais, et s'exprime fermement en faveur d'une « ouverture permanente à la multiplicité » linguistique (1992 : 8). Quelques années plus tard, son propos est encore plus explicite, puisqu'il opte pour un titre en forme de slogan : *Halte à la mort des langues* (HAGÈGE 2000).

LOUIS-JEAN CALVET s'est également intéressé à « la mosaïque de parlars » que représente l'Europe : lui, par contre, ne semble pas craindre que « le monde aille vers une uniformisation culturelle à base d'anglais et de Coca-Cola » (1993 : quatrième de couverture). Se proposant de situer les pratiques linguistiques dans leur environnement, il se prononce ensuite *Pour une écologie des langues du monde* (CALVET 1999) et adopte un modèle gravitationnel des langues qui n'est d'ailleurs pas sans rappeler celui de la pyramide des langues proposé dès 1967 par ANDRÉ MARTINET (2006a).

Ces différents ouvrages oscillent entre histoire et prospective, tout en consacrant bien entendu l'essentiel de leur propos aux situations présentes. DANIEL BAGGIONI est le seul à s'inscrire d'emblée dans une démarche de sociolinguistique historique. Son propos, dans le dernier livre qu'il publie avant sa disparition, *Langues et nations en Europe* (1997), est explicitement d'apporter, du point de vue du linguiste et du sociolinguiste, un éclairage complémentaire à celui des historiens et des sociologues sur la construction des identités politiques en Europe. D'après lui, la formation d'une langue nationale est intimement liée à la construction de l'Etat, quelles que soient les modalités d'émergence de cette langue. Son objectif est dès lors « de réconcilier diachronie et synchronie, théorie et études empiriques dans la construction d'un modèle théorique rendant compte de l'histoire externe des langues dans le cadre

d'une sociolinguistique historique» (BAGGIONI 1997: 349-50). Daniel Baggioni fait porter l'essentiel de sa réflexion sur l'émergence et la consolidation des langues standard ou nationales, mais n'oublie cependant pas d'évoquer celles qu'il appelle «les petites langues» ou les «langues minorées».

Tout l'intérêt de la démarche de Daniel Baggioni tient dans sa proposition de mise en œuvre d'une sociolinguistique historique, dont on ne voit effectivement pas pourquoi elle ne pourrait pas s'appliquer aussi à ces «langues minorées». La première formulation de l'intérêt d'une sociolinguistique historique pour l'analyse des situations de pluri-linguisme me paraît cependant antérieure. Elle peut être identifiée chez un chercheur berbère. ABDELLAH BOUNFOUR publie en effet en 1993 un ouvrage intitulé *Le nœud de la langue*, rassemblant différents articles antérieurs consacrés aux questions de langue, de littérature et de société au Maghreb. C'est dans l'un de ces articles, rédigé dès 1983, qu'il formule l'hypothèse «sur un plan théorique que le profil socio-linguistique d'une communauté donnée, comme le Maroc, gagnerait en intelligibilité s'il tenait compte de la dimension historique. On pourrait alors parler», écrit-il, «non seulement de la linguistique historique, mais aussi de la socio-linguistique historique» (1993: 38).

Selon lui, «le nœud de la question linguistique au Maghreb est la revendication de telle ou telle langue à l'exclusion de telle ou telle autre au nom d'une identité imaginaire. L'arabe à l'exclusion du berbère, l'arabe coranique à l'exclusion des dialectes, le berbère, parfois, à l'exclusion de l'arabe» (BOUNFOUR 1993: 13). Au Maroc, l'Etat national s'étant substitué à l'Etat colonial antérieur, l'objectif de Bounfour était d'étudier la manière dont il a récupéré «une idéologie de la langue nationale» d'après le modèle français, au détriment du berbère (BOUNFOUR 1993: 18). Même si le contexte du berbère au Maghreb diffère à bien des égards de celui qui prévaut en Europe, il importe qu'ait été exprimé sur un plan méthodologique l'intérêt pour les sociolinguistes de faire appel à l'histoire pour une meilleure compréhension de ce contexte.

Joshua Fishman propose en 1967 d'analyser les contextes multilingues sur la base du questionnement désormais classique: «qui parle quelle langue à qui et quand?». Et il n'exclut pas de faire appel à l'histoire, bien au contraire: «The appropriate designation and definition of domains of language behavior obviously calls for considerable insight into the socio-cultural dynamics of particular multilingual settings at

particular periods in their history» (FISHMAN 2006: 158). Dans ce même article, Fishman préconise d'ailleurs d'analyser sur plusieurs générations les différentes étapes de l'acculturation des immigrés en observant le fonctionnement et les chevauchements des situations bilingues.

André Martinet fait aussi partie des linguistes qui ont très tôt accordé une grande importance aux situations de multilinguisme, bien qu'il n'y ait consacré qu'une dizaine d'articles (TABOURET-KELLER 2006: 173). Pour l'étude d'une situation de «plurilinguisme collectif», il reprend à son compte la formule de Fishman et souligne la nécessité de «confronter la situation linguistique à tous les critères distinctifs dégagés par les sociologues» (MARTINET 1982: 15). Mais s'il admet que les linguistes puissent s'inspirer des méthodes de la sociologie, il ne préconise cependant pas explicitement de faire appel à une discipline comme l'histoire pour parvenir à la compréhension générale des phénomènes en cause.

Pour autant, André Martinet s'est toujours «prononcé en faveur d'une conception dynamique de la description synchronique» (MARTINET 1982: 13). Critiquant la conception saussurienne selon laquelle toute description synchronique est nécessairement statique, il regrette que soit éliminée «toute référence à quelque changement en procès» ou à des évolutions en cours: «on ne cherchait à retrouver que la variation dialectale, régionale ou sociale, ce qui rendait aveugle à toute possibilité d'une succession dans le temps» (MARTINET 2006b: 23). Martinet en appelle de la même manière à «une vision dynamique des faits» pour l'analyse des situations de plurilinguisme collectif et de diglossie. Dans son article de 1982, il commence par présenter succinctement l'évolution du plurilinguisme en France métropolitaine au cours du xx^e siècle. Il préconise dès lors, dans une terminologie aujourd'hui quelque peu datée cependant, que l'on observe si l'on va vers l'élimination graduelle du vernaculaire ou au contraire vers le recul de la «langue supérieure», ou vers la fusion des deux langues (dans le cas de langues apparentées) ou encore vers l'instauration d'un équilibre qui ne serait pas remis en question (MARTINET 1982: 13-15).

De fait, ce n'est qu'en les situant dans une perspective historique que nous pouvons espérer parvenir à la compréhension de la «dynamique» de phénomènes dont nous observons aujourd'hui l'aboutissement. Sans histoire, la sociolinguistique ne peut proposer aucune explication satisfaisante des transformations qui ont fait passer le breton,

par exemple, de la situation de langue majoritaire à celle de langue minoritaire sur son propre territoire.

Quelques précisions s'imposent sur la langue bretonne dont je vais traiter maintenant. C'est, avec le gallois, le gaélique d'Irlande et celui d'Ecosse, l'une des quatre langues celtiques qui subsistent aujourd'hui dans l'Extrême-Ouest et le Nord-Ouest de l'Europe. Sur le plan linguistique, elle présente diverses particularités, telles que :

- les mutations consonantiques à l'initiale,
- l'ordre des mots dans la phrase (le mot ou le groupe de mots le plus important étant en principe placé en tête),
- les prépositions qui se combinent à des pronoms personnels ou adjectifs possessifs pour marquer la personne,
- un vocabulaire d'origine celtique, bien qu'il ait beaucoup emprunté au latin, puis au roman, et enfin au français.

Ceci explique l'altérité du breton par rapport aux langues romanes et singulièrement par rapport au français. Les deux langues sont en effet linguistiquement différentes l'une de l'autre, et si l'on ne connaît que le français, il est impossible de comprendre le breton. En 1780 déjà, un voyageur écrit : «cette langue est si différente du français que je n'y entendais pas un mot» (BROUDIC 1995b: 255). En 1835, l'écrivain Prosper Mérimée séjourne en Bretagne pour procéder à l'inventaire des monuments historiques : il peste contre «cette langue que le diable a inventée. *Lavarèt din pèlèc'h azo unenbennak ago zéfé gâllec?* Voilà tout ce que j'ai pu apprendre à dire en m'écorchant le gosier : Dites-moi où il y a quelqu'un qui parle français» (BROUDIC 1995b: 18). Au tout début du XX^e siècle encore, un guide touristique croit devoir donner un conseil à ceux qui s'aventurent à visiter le Morbihan : «Si, dans une ville ou dans le cours d'une excursion, vous avez besoin d'un renseignement, évitez d'interroger les paysans qui souvent ne parlent que le <bas breton> sans comprendre un mot de français» (BROUDIC 2005: 228).

En réalité, on ne parle pas breton dans toute la Bretagne. La zone traditionnelle de pratique de la langue se situe depuis des siècles dans la partie ouest de la région, autrement dit la Basse-Bretagne. La frontière linguistique a surtout reculé d'est en ouest au Moyen Age. Le tracé établi par P. Sébillot en 1886 est habituellement considéré comme la limite entre la zone bretonnante à l'ouest et la Haute-Bretagne qui parle

le gallo, c'est-à-dire un dialecte roman, à l'est (BROUDIC 1995a). Ce tracé avait subi des variations avant l'enquête de Sébillot, et il a continué à en subir après (voir carte 1).



Carte 1 : L'évolution de la limite linguistique entre Haute et Basse-Bretagne du IX^e siècle à nos jours (BROUDIC 1999a: 5).

La limite reste pertinente, même si elle est devenue poreuse. D'une part, tout le monde sait désormais le français en pays bretonnant : aujourd'hui, on peut vivre en Basse-Bretagne sans connaître le moindre mot de breton. D'autre part, il existe des «réseaux» de bretonnants dans les villes de Haute-Bretagne.

Deux langues différentes, le breton et le français, se parlent donc sur un même territoire : on se trouve très clairement en présence d'une situation de plurilinguisme. L'une des langues est d'origine celtique (et comme toute langue, elle est sujette à de multiples variations, dialectales par exemple), tandis que l'autre est d'origine romane. Toutes deux coexistent et cohabitent depuis fort longtemps. Pour ne remonter qu'au

xvii^e siècle, l'archidiacre Jean Briant plaide en 1616 en faveur de l'installation des Jésuites au collège de Quimper: «bien que le parler habituel soit le breton, la plupart néanmoins en ville savent le français et en usent. Il est coutume de prêcher dans les deux langues» (BROUDIC 1995b: 256-257). En 1663, Jean-Baptiste Babin, général des finances à Nantes, signale dans un mémoire que le breton est la langue «naturelle» dans les quatre évêchés de Basse-Bretagne: mais il ajoute qu'«on parle aussi français dans les villes» (BROUDIC 1995b: 254).

Le problème est qu'au moment où j'entamais ma recherche au milieu des années 1980, on manquait, pour le passé comme pour le présent, de données fiables sur l'usage de ces langues en Basse-Bretagne. Il était communément admis qu'on ne savait pas combien il y avait de locuteurs ni combien il y en avait eu dans le passé, puisqu'en France il n'avait jamais été posé de questions concernant les pratiques linguistiques dans le cadre des recensements. Les chercheurs butaient sur ce que LAROUSI et MARCELLESI (1990) définissaient alors comme la «pénurie de chiffres». Des universitaires bretons eux-mêmes estimaient en être réduits à des «conjectures» ou à des «estimations», allant parfois jusqu'à considérer que la pratique de la langue bretonne «n'est pas mesurée et n'est peut-être pas mesurable» (DENEZ 1998: 32-33), comme si une telle réalité sociale ne pouvait donner lieu d'un point de vue scientifique ni à observation, ni à analyse.

Puisque pénurie de chiffres il y avait, la première tâche était d'en collecter, aussi bien pour le passé que pour le présent. J'ai donc entrepris une recherche au carrefour de l'histoire et de la sociolinguistique, sans avoir conscience au départ de m'impliquer formellement dans une démarche de sociolinguistique historique. Mon idée était d'établir les faits en quantifiant à chaque fois que cela était possible, de manière à proposer ensuite une périodisation, laquelle devait elle-même déboucher sur l'analyse. J'ai opté pour une recherche s'étendant sur toute la période contemporaine, depuis la fin de l'Ancien Régime jusqu'à nos jours. Le projet était incontestablement ambitieux, mais c'était, me semblait-il, la seule façon de parvenir à la compréhension des transformations qui s'étaient produites.

Méthodologiquement, il faut bien, même en sociolinguistique historique, partir d'un état des lieux. Pour le présent, quelques questions concernant la langue bretonne avaient déjà été posées depuis 1970 dans le cadre de sondages commandés par des administrations ou par des

médias audiovisuels désireux de connaître le niveau de pratique de la langue dans leur zone de diffusion. Il m'a dès lors paru intéressant de procéder de la même manière, pour aboutir à une évaluation du nombre de locuteurs en Basse-Bretagne. Les sondages antérieurs n'avaient posé qu'un nombre limité de questions relatives à la langue en rapport avec d'autres finalités. Celui que j'ai préparé à la fin de 1990 était consacré exclusivement à la langue bretonne. Il s'agissait de la première tentative d'appréhension globale et différenciée de la pratique de la langue. Le questionnaire d'une soixantaine de questions portait à la fois sur les usages (compréhension, pratiques, occurrences, mais aussi les préférences des locuteurs...) et sur l'opinion des personnes interrogées concernant leur langue. Le sondage permettait également d'aborder des problèmes tels que celui de la transmission de la langue et d'aboutir à une caractérisation fine de la population bretonnante, par sexe, par âge, profession, zone de résidence, etc.

Jamais une enquête aussi détaillée n'avait été réalisée en France sur l'usage d'une langue régionale. Depuis, j'ai piloté plusieurs autres sondages, en y ajoutant une part d'analyse qualitative, et je prépare actuellement une nouvelle enquête. En 1999, l'INSEE a également posé des questions relatives aux usages de langues à l'occasion du dernier recensement général de la population, dans le cadre d'une enquête annexe sur l'histoire familiale: c'était une première en France, et les résultats confirment globalement ceux des sondages antérieurs. Dans la mesure où ils permettent de poser un nombre beaucoup plus grand de questions diversifiées, les sondages et autres enquêtes de terrain gardent tout leur intérêt pour l'analyse détaillée d'une situation de plurilinguisme.

La réalisation d'un sondage ne demandait que de mettre au point une méthode et, ce qui n'est cependant pas négligeable, de réunir le budget nécessaire. Mais comment faire pour appréhender le niveau de pratique de la langue pour le passé? Sans doute, la documentation est-elle beaucoup plus étendue pour des langues nationales ou de grande diffusion comme le français que pour des langues «régionales». Mais pour celles-ci aussi, les documents existent, plus nombreux qu'on ne l'imagine: après tout, si la question de la pratique du breton est considérée comme un sujet important aujourd'hui, on peut penser qu'elle a déjà préoccupé un certain nombre de personnes au cours des siècles passés. Encore faut-il retrouver ces documents, les détecter et les analyser.

Pour le passé, ces documents sont de trois sortes :

- ceux qui peuvent contribuer à l'analyse qualitative: des notations d'auteurs, les récits de voyageurs, des souvenirs, des mémoires font souvent référence à la pratique de la langue bretonne, ou à la (mé)-connaissance du français. Michelet, Mérimée, Flaubert, Stendhal et bien d'autres écrivains moins connus ont, tout au long du XIX^e siècle, multiplié les observations à l'occasion de leur séjour en Bretagne bretonnante. Il peut s'agir encore de correspondances, d'articles de revue ou de presse, et même de rapports régulièrement établis à l'initiative d'une administration (comme l'Instruction Publique, dont les Inspecteurs d'Académie étaient particulièrement mis à contribution) ou d'une institution (telle que l'Eglise catholique);
- les enquêtes statistiques, qui émanent des mêmes administrations et institutions. Réalisées à des périodes différentes, parfois dans un contexte conflictuel, elles renseignent comme les sondages d'aujourd'hui sur la répartition des populations locutrices par tranches d'âges, par zones de résidence, selon le niveau d'alphabétisation, etc. L'exploitation de ces statistiques, pour le XIX^e siècle et même pour le début du XX^e siècle, réclame bien évidemment des précautions et exige que l'on procède à des recoupements. Mais il n'y a que rarement des données inexploitable. Celles qui sont collectées ne sont parfois que des estimations et elles ne peuvent jamais nous renseigner à l'unité près sur le nombre de locuteurs à telle ou telle date. Confrontées à d'autres documents, elles permettent à tout le moins de procéder à différents états des lieux successifs et de dégager des tendances. Ce n'est par ailleurs que dans la mesure où des données chiffrées peuvent être établies avec une certaine fiabilité qu'il devient possible de définir une périodisation;
- on peut enfin solliciter de nombreuses sources, archivistiques aussi bien qu'imprimées, qui n'ont pas été élaborées ou conservées dans la perspective d'une exploitation sociolinguistique, mais qui peuvent fournir des indications précieuses sur les pratiques linguistiques. Comme l'avait déjà fait l'historien brestois FAÑCH ROUDAUT (1975) pour le XVIII^e siècle, j'ai ainsi tiré parti des procédures judiciaires pour le XIX^e, dans la mesure où elles signalent si les comparants, qu'ils soient accusés ou témoins, ont eu recours à un interprète devant les tribunaux. Les visites canoniques qu'effectuent les Evêques

dans les paroisses de leur diocèse sont l'occasion de collecter divers renseignements sur la langue de la prédication et celle du catéchisme. D'autres documents, établis par des linguistes, mais aussi par des militants de la langue, peuvent également donner lieu à une nouvelle exploitation qui tienne compte des acquis de la recherche, que ce soit sur un plan méthodologique ou sur celui des résultats.

La démarche ici est celle de l'historien, mais la grille de lecture est celle du sociolinguiste. Daniel Baggioni va bien plus loin, puisqu'il estime que la sociolinguistique historique doit s'inspirer des résultats de diverses disciplines des sciences humaines, telles que la linguistique historique, la sociolinguistique, l'histoire, l'anthropologie historique ou générale, «y compris la théorie linguistique tout court» (BAGGIONI 1997: 47). La sociolinguistique historique peut-elle innover du point de vue de la méthode? Anthony Lodge observe, pour sa part, que «l'étude approfondie de données linguistiques provenant de langues parlées à l'heure actuelle a permis aux sociolinguistes de bâtir des cadres théoriques qu'il est maintenant possible de projeter dans le passé pour tenter d'élucider le caractère instable des modèles langagiers dans les temps les plus reculés» (LODGE 1997: 11). Il ne s'agit surtout pas de réduire la sociolinguistique historique à une simple diachronie. Mais celle-ci n'étant après tout qu'une succession de synchronies, elle permet de repérer et de confronter entre elles les données disponibles, et d'établir à différentes périodes un état rétrospectif des usages de langue. Il reste ensuite, pour l'analyse des situations plurilingues, à mettre ces observations en perspective: si la pratique sociale d'une langue évolue, ce ne peut être que sous l'effet de facteurs multiples et convergents, ou plus exactement en interaction avec eux. Ici encore, il s'impose de faire appel à l'histoire.

Dans le cas du breton, nous ne disposons d'aucune évaluation du nombre de locuteurs jusqu'au début du XIX^e siècle. La première enquête qui semble avoir jamais été réalisée en vue de les comptabiliser date de 1806. Elle est l'œuvre d'un statisticien du Premier Empire, Coquebert de Monbret, dont l'objectif était en réalité de «porter sur une grande carte de l'Empire les lignes délimitatives qui séparent la langue française des autres langages différents parlés dans l'Empire» (BROUDIC 1995b: 33-37). On lui doit donc un tracé de la limite linguistique entre Haute et Basse-Bretagne à cette date: quant à l'évaluation du nombre

de locuteurs, il considère tout simplement comme étant bretonnantes la totalité des personnes résidant à l'ouest de cette limite linguistique, soit le chiffre improbable de 995 558 personnes.

Les procédures judiciaires fournissent des indications plus nuancées. Sous l'Ancien Régime, les juges avaient l'obligation de faire appel à un interprète, même lorsqu'ils savaient eux-mêmes le breton. Cette disposition varie après la Révolution, les juges et les greffiers pouvant procéder à leurs interrogatoires en breton lorsqu'ils le savent eux-mêmes. S'il faut un interprète, il commence par prêter le serment voulu par la loi de «traduire fidèlement les discours à transmettre entre ceux qui parlent des langages différents» (BROUDIC 1995b: 61-64). Dans le cas où l'accusé et les témoins «ne parlent que la langue bretonne», l'interprète est nommé d'office, aussi bien à la phase de l'instruction qu'à celle du procès (BROUDIC 1995b: 59-72).

A partir des pointages que j'ai réalisés, on observe pour le XIX^e siècle une diminution sensible de l'appel à l'interprète pendant les deux premiers tiers du siècle, puisqu'on passe d'environ 70% en 1811-12 à 56% en 1863. Il y a ensuite stabilité jusqu'en 1890. L'évolution n'est cependant pas du même ordre suivant le sexe: parmi les hommes, ceux qui peuvent se passer de l'interprète sont en augmentation en début de période, alors que la progression est plus sensible chez les femmes par la suite. En ce qui concerne la zone de résidence, ce sont les ruraux qui font massivement appel à l'interprète tout au long du siècle. Paradoxalement, les comparants urbains sont plus nombreux à avoir besoin de l'interprète en fin de période, probablement en raison de l'exode rural. Mais la catégorie sociale dont la connaissance du français a le plus progressé est celle des domestiques.

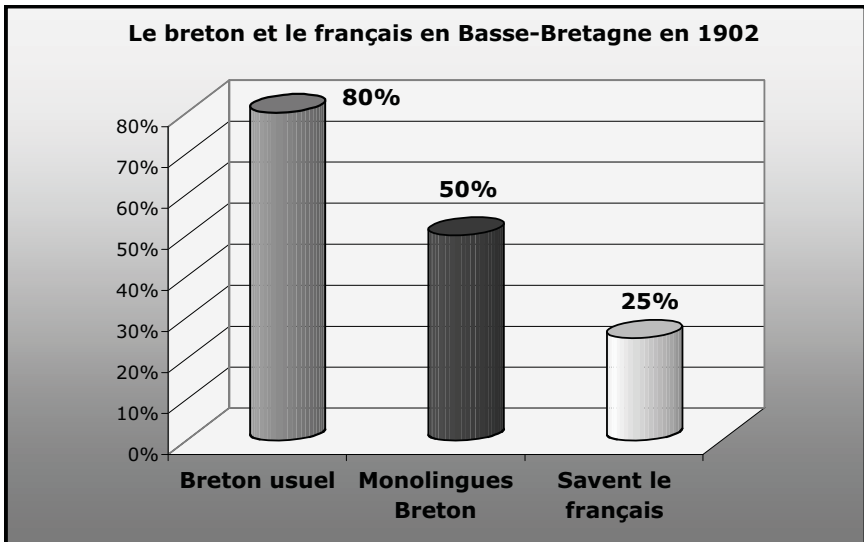
En septembre 1902, quelques semaines après les élections législatives, le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes, publie une circulaire interdisant la prédication en langue bretonne dans les églises de Basse-Bretagne et obligeant le clergé à enseigner le catéchisme en français aux enfants, sous prétexte d'un «usage abusif du breton». La décision d'Emile Combes provoque aussitôt un tollé et une avalanche de réactions, non seulement de la part de l'épiscopat et du clergé, mais également des élus. Tout le monde s'en mêle: enquêtes de la gendarmerie à pied ou à cheval dans les villages, assemblées générales des maires, polémiques dans la presse, débats au Parlement... Quand Emile Combes se demande si en Bretagne on n'est pas Breton avant d'être

Français, les Bretons lui répondent simplement qu'ils veulent «être Français et parler breton».

Ce conflit entre l'Église et l'État à propos de l'usage abusif du breton est une source de première importance pour apprécier la situation linguistique de la Basse-Bretagne au début du *xx^e* siècle. Jamais l'Église, d'une part, et les pouvoirs publics, d'autre part, n'ont autant enquêté sur les usages de langue en Basse-Bretagne. La plus grande partie de ces documents a été conservée (que ce soient ceux de l'enquête épiscopale ou ceux de la contre-enquête préfectorale), mais n'avait jamais été exploitée: ils nous renseignent aujourd'hui rétrospectivement et contradictoirement sur la répartition géographique ou sociale de la population bretonnante ainsi que sur la répartition par âge, les attitudes concernant la langue bretonne, la langue effectivement utilisée pour la prédication et le catéchisme, etc., d'autant plus que les différents protagonistes du conflit ne se sont pas contentés de transmettre des chiffres (BROUDIC 1997).

D'après les recteurs, il est impossible de faire les sermons en français dans les paroisses rurales puisque «la population ne parle que le breton, et n'est pas capable, à part quelques rares individus, de suivre et de comprendre une instruction française» (BROUDIC 1997: 41). En ville, à Brest, Quimper ou Morlaix, la prédication est assurée en français, sauf pour «les journaliers et domestiques venant de la campagne» (BROUDIC 1997: 46). Le Préfet du Finistère, H. Collignon, représentant de l'État, admet lui-même qu'il est «exact qu'un grand nombre d'enfants de la campagne ne connaissent pas suffisamment le français [...]. Quant aux hommes qui ont atteint la quarantaine, dans la grande majorité des communes du département, la langue bretonne est la seule qui soit connue d'eux» (BROUDIC 1997: 71). D'après le Sous-préfet de Brest, dans la plupart des communes, la population adulte «comprend un peu le français et montre une préférence marquée pour le breton» (BROUDIC 1997: 73).

L'analyse de ce conflit éclaire d'un jour nouveau des données méconnues: au tout début du *xx^e* siècle, le breton est la langue majoritaire en Basse-Bretagne. La moitié de la population ignore le français, et plus de 80% ne s'exprime habituellement qu'en breton.

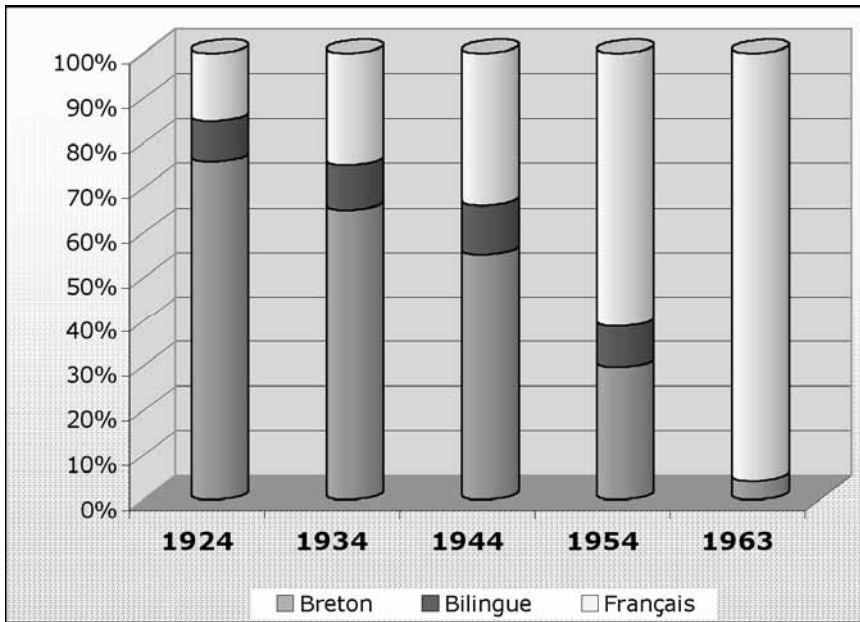


Graphique 1 : Essai de caractérisation de la population de la Basse-Bretagne au début du ^{xx}e siècle, selon les usages de langues (BROUDIC 1997).

La situation va ensuite évoluer assez rapidement au cours du ^{xx}e siècle. On peut le mesurer en observant la langue utilisée pour la prédication. Vont à l'église toutes sortes de fidèles, d'âges et de savoirs différents, mais aussi de langue différente : des monolingues ne sachant que le breton ou que le français, ou des bilingues. Il semble qu'à cet égard le clergé ait tenu compte de la composition de son auditoire. Ainsi, d'après les archives diocésaines, dans le Vannetais, les 3/4 des paroisses assurent la prédication en breton en 1924. Mais en 1944, il n'y en a plus que la moitié à le faire, et en 1963, il n'en reste que six (BROUDIC 1995b : 104-28).

En 1946, la sociolinguistique n'avait pas encore été inventée. Cette année-là pourtant, un professeur du Grand Séminaire de Quimper, le chanoine Nédélec, propose à 124 de ses étudiants, les futurs prêtres du diocèse, d'effectuer une enquête sur la pratique du breton. Elle ne porte pas seulement sur la langue de la religion, mais englobe d'autres secteurs de la vie sociale, tels que la vie familiale ou professionnelle : différentes questions visent ainsi à déterminer la proportion de foyers où seul le français serait employé, la langue que les enfants, les jeunes gens et les jeunes filles parlent entre eux, celle qui est en usage sur le

lieu de travail, etc. L'enquête souffre de quelques carences méthodologiques, mais elle est une source de documentation remarquable sur « les années décisives » (BROUDIC 1995b).



Graphique 2 : La langue de la prédication dans les paroisses de l'Evêché de Vannes (zone bretonnante) de 1924 à 1963.

Dans les communes rurales, à cette date, le breton est toujours d'usage courant : à Plougoulm comme à Landudec, « les foyers où le breton n'est pas parlé sont extrêmement rares » (BROUDIC 1995b : 147). L'usage du français au quotidien concerne peu de monde : les instituteurs, les membres du clergé, le médecin, quelques commerçants. Encore ces derniers savent-ils aussi le breton : à Plabennec, « c'est la langue de tous les paysans au travail. C'est aussi leur langue pour le commerce, aussi bien chez le garagiste que chez le médecin » (BROUDIC 1995b : 159). Mais de plus en plus, on parle français dans les centres bourgs – comme en ville – et breton uniquement à la campagne.

Pourquoi ces années de l'après-guerre sont-elles décisives ? C'est à ce moment que les parents font massivement le choix d'élever leurs enfants, non plus en breton comme ils l'avaient été eux-mêmes, mais en

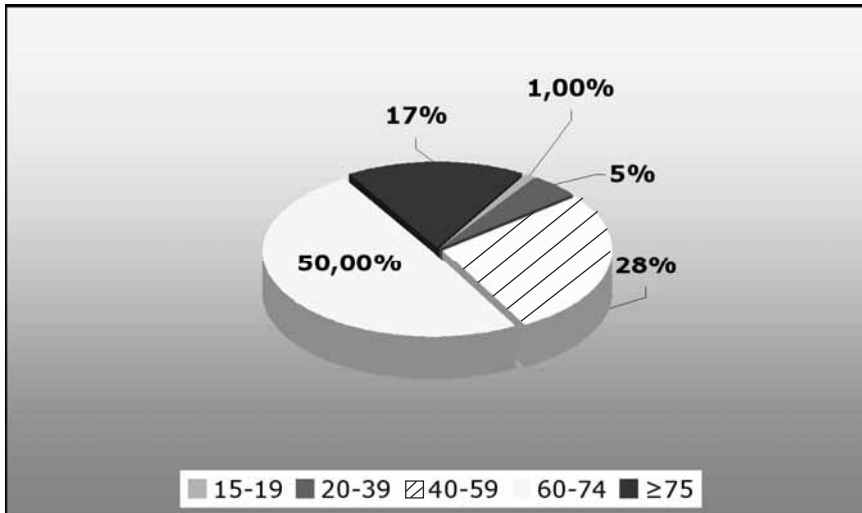
français. Il existe encore des communes comme Beuzec-Cap-Sizun où «les parents parlent uniquement le breton à leurs enfants, ceux-ci arrivant à l'école ne sachant s'exprimer qu'en breton» (BROUDIC 1995b: 149). Mais à Guipavas, il est «très mal noté de s'adresser en breton aux enfants», et à Saint-Pol-de-Léon c'est «le grand chic» de les élever en français. Les situations de diglossie se multiplient: à Goulven, «les parents s'adressent en breton à leurs enfants et ceux-ci répondent en français» (BROUDIC 1995b: 150-151). A Plouéan, «même les grands-parents essaient de parler français à leurs petits-enfants» (BROUDIC 1995b: 149). A Saint-Méen, une commune du Finistère nord, tous les enfants scolarisés avaient le breton comme langue maternelle en 1946: six ans plus tard, ce n'est plus le cas que d'un sur dix.

Quel est aujourd'hui le niveau de pratique de la langue? Le dernier sondage que j'ai fait réaliser en 1997 fournit des données précises (BROUDIC 1999b): en Basse-Bretagne, 20% des personnes interrogées (de 15 ans et plus) affirment qu'elles sont capables de le parler très bien ou assez bien¹: ce pourcentage correspond à 240 000 locuteurs dans la zone concernée. En 1999, l'INSEE évalue à 257 000 le nombre de locuteurs sur l'ensemble de la région Bretagne (LE BOËTTÉ 2003).

Ce que révèlent aussi le sondage de 1997 et l'enquête de l'INSEE, c'est que les jeunes ne savent pratiquement plus le breton et que ce sont surtout les personnes âgées qui le parlent: 2 bretonnants sur 3 se situent dans la catégorie des plus de 60 ans et sont désormais des retraités. Au-dessous de 40 ans (et en dehors de la population scolaire), on dénombre moins de 15 000 personnes pouvant s'exprimer en breton.

Tous les bretonnants sont désormais bilingues. Mais tous ne parlent pas la langue régulièrement. Près de 80% d'entre eux reconnaissent qu'ils s'expriment en breton moins souvent qu'en français. Il n'y a que le quart des locuteurs (soit 70 000 personnes) qui affirme le parler tous les jours. On parle plus le breton avec ses amis ou avec ses voisins qu'on ne le fait en famille: entre conjoints, ce sont généralement les plus âgés qui le font. L'usage du breton est le plus faible là où la population jeune est la plus nombreuse, c'est-à-dire dans les communes les plus dynamiques sur le plan démographique.

1 Sondage réalisé sur le territoire de la Basse-Bretagne en avril 1997, sur un échantillon de 2500 personnes, âgées de 15 ans et plus, représentatif de la population concernée en termes d'âges, sexes et catégories socio-professionnelles.



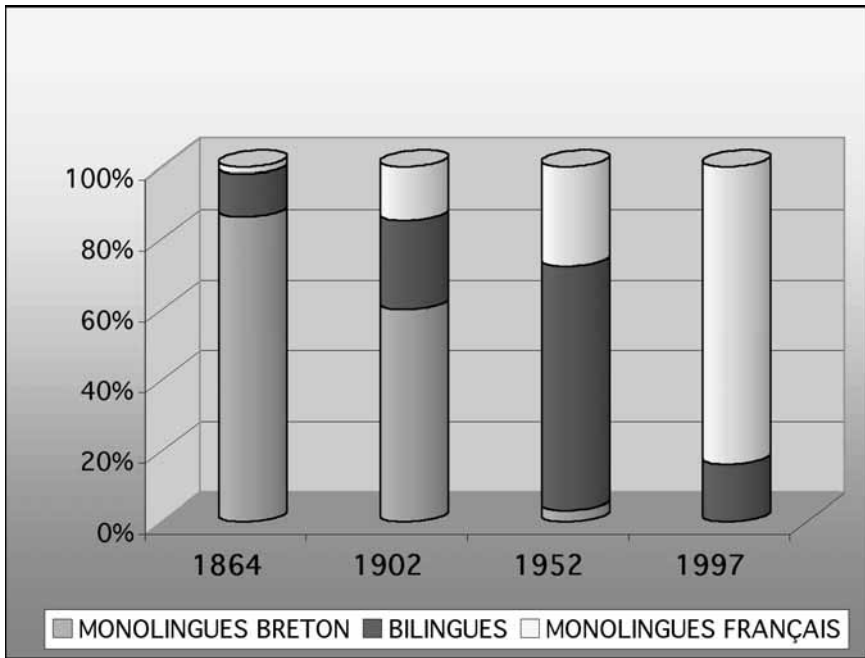
Graphique 3 : La pratique du breton en 1997. Répartition des locuteurs par tranches d'âges (BROUDIC 1999b).

A partir des données collectées à différentes dates tout au long des deux siècles écoulés, il devient possible de représenter graphiquement l'évolution du nombre de locuteurs sur une longue période.

Pour bien appréhender cette évolution, il convient de différencier les monolingues (ignorant soit le français, soit le breton) de ceux qui sont bilingues.

Dans un premier temps, l'usage du breton est général en Basse-Bretagne. Le monolinguisme de langue bretonne est massif. Le bilinguisme n'est pas très répandu. Sur la plus grande partie du XIX^e siècle, le français n'est réellement implanté que dans les villes les plus importantes, et le monolinguisme de langue française ne concerne qu'un pourcentage infime de la population. Une part importante de la population rurale se montre indifférente, voire réfractaire à l'égard de la langue nationale.

Ensuite, c'est au début du XX^e siècle, et au plus tard aux alentours de la première guerre mondiale, que le breton cesse d'être, en Basse-Bretagne, la seule langue connue de la majorité de la population : c'est alors que les monolingues bretonnants commencent à devenir la minorité. La pratique du breton reste toujours largement majoritaire au quotidien, mais la connaissance du français est elle-même désormais le fait du plus grand nombre.



Graphique 4 : Evolution de la pratique sociale du breton aux XIX^e et XX^e siècles en Basse-Bretagne (BROUDIC 1995b : 351).

Dans un troisième temps, l'aspiration à la pratique du français se généralise, au point que les bretonnants eux-mêmes en viennent, au milieu du XX^e siècle, à choisir une autre langue que celle dans laquelle ils s'expriment habituellement pour élever leurs propres enfants. Le monolinguisme de langue bretonne s'éteint. Ce tournant décisif se prolonge jusqu'aux années 1960 : à compter de ce moment, la majorité de la population de la Basse-Bretagne ignore le breton.

Au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, la pratique du breton va connaître une régression spectaculaire, puisque le nombre total de locuteurs (qui sont désormais tous bilingues) passe de 1 100 000 vers la fin de la deuxième guerre mondiale à 240 000 à l'approche de l'an 2000. Cette diminution est considérable, puisqu'elle représente un taux de près de 80% en une cinquantaine d'années.

Il a donc suffi de moins d'un siècle pour que la pratique de la langue régionale devienne minoritaire dans la zone même où on la parle, la langue nationale devenant le moyen de communication privilégié, si-

non même exclusif, de la plus grande partie de la population. Comme dans de nombreuses autres situations analogues, le processus de substitution ou de changement de langue s'est développé sur trois générations:

- les grands-parents étaient monolingues bretonnants,
- les parents étaient ou sont bilingues,
- les petits-enfants sont monolingues francophones.

Autrement dit, les 4/5 des Bas-Bretons ignorent aujourd'hui le breton, alors qu'il y a moins d'un siècle, c'est le français qu'ils ignoraient dans une proportion pour ainsi dire équivalente.

Des recherches provenant d'autres disciplines peuvent apporter un éclairage convergent. Etudiant la langue quotidienne, la langue technique et la langue littéraire d'une commune rurale du centre Bretagne en 1994, FRANCIS FAVEREAU (1994) en répartit la population en quatre catégories, dont la plus ancienne (née avant la première guerre mondiale) était proche du monolinguisme et dont la plus récente n'avait plus qu'une connaissance passive du breton, les catégories intermédiaires étant constituées de bilingues dont la compétence et la pratique concrète étaient variables. RONAN CALVEZ (2005) vient d'éditer le texte d'un opéra-comique ainsi que des contes libertins, écrits à la veille de la Révolution française par Pascal de Kerenveyer. Dans le Léon, la noblesse d'alors s'exprimait aussi en breton: «son breton est le fruit de la société qui en fait usage; ce n'est pas la langue des champs, ce n'est pas la langue de la chaire, c'est celle des salons: Kerenveyer écrit du breton mondain» (CALVEZ 2005: 46). YVES LE BERRE (2004) a, pour sa part, publié le premier roman qui ait jamais été rédigé en breton, dès 1834, mais qui était resté inédit jusqu'à présent. Il l'analyse comme étant «davantage une expérience accomplie dans une langue en voie de minorisation sociale qu'une création originale imposant une vision spécifique de l'humanité» et il y décèle le symptôme qu'à cette date «le breton cesse d'être la langue de toute une société provinciale» (LE BERRE 2004: 34).

Comme pour beaucoup d'autres langues de moindre diffusion, une idée dominante présente actuellement la langue bretonne comme étant en danger. Si l'on se réfère au nombre de ses locuteurs il y a 150 ans ou il y a tout simplement un demi-siècle (et seule la sociolinguistique historique peut le faire), il est évident qu'ils sont aujourd'hui bien moins nombreux. Par ailleurs, la compétence linguistique de ces locuteurs est

désormais variable (en fonction de leur mode d'acquisition de la langue et de différents autres paramètres) et l'usage qu'ils font du breton aussi. Si l'on considère la pyramide des âges des bretonnants aux alentours de l'an 2000, leur nombre devrait continuer à décroître. Mais alors qu'on prédit depuis longtemps sa prochaine disparition, on continue de parler le breton en ce début de XXI^e siècle.

Aujourd'hui, 12 000 élèves (représentant moins de 2% de la population scolaire de l'Académie de Rennes) sont scolarisés dans les filières bilingues, que ce soit dans le cadre des écoles Diwan (par immersion), dans celui de l'enseignement public ou de l'enseignement privé (à parité horaire). La région Bretagne vient de voter pour la première fois et à l'unanimité un plan de politique linguistique. Il existe désormais des réseaux proposant des activités diverses aux locuteurs motivés, que ce soit dans le cadre de manifestations festives ou dans celui des NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication), notamment sur Internet. L'histoire sociolinguistique du breton continue de s'écrire sous nos yeux.

Références bibliographiques

- BAGGIONI, Daniel (1997), *Langues et nations en Europe*, Paris: Bibliothèque scientifique Payot.
- BOUNFOUR, Abdellah (1993), *Le nœud de la langue*. Langue, littérature et société au Maghreb, Aix-en-Provence: Edisud.
- BROUDIC, Fañch (1995a), *A la recherche de la frontière*. La limite linguistique entre Haute et Basse-Bretagne aux XIX^e et XX^e siècles, Brest: Emgleo Breiz.
- (1995b), *La pratique du breton de l'Ancien Régime à nos jours*, Rennes: Presses Universitaires de Rennes.
- (1997), *L'interdiction du breton en 1902*. La III^e République contre les langues régionales, Spézet: Coop Breizh.
- (1999a), *Histoire de la langue bretonne*, Rennes: Ouest-France.
- (1999b), *Qui parle breton aujourd'hui? Qui le parlera demain?*, Brest: Brud Nevez.
- (2005), «Les thèses de Brug, une revue libertaire en langue bretonne à la veille de la première guerre mondiale», in: J. DIDIER/M. GIRAUD (ed.), *Emile Masson*. Prophète et rebelle, Rennes: Presses Universitaires de Rennes, 228.
- CALVET, Louis-Jean (1993), *L'Europe et ses langues*, Paris: Plon.
- (1999), *Pour une écologie des langues du monde*, Paris: Plon.

- CALVEZ, Ronan (ed.) (2005): KERENVEYER, Pascal de, *Ar farvel göapaër*. Le bouffon moqueur, Brest: Centre de Recherche Bretonne et Celtique.
- DENEZ, Per (1998), *Bretagne, une langue en quête d'avenir*, Bruxelles: Bureau européen pour les langues moins répandues.
- FAVEREAU, Francis (1984), *Langue quotidienne, langue technique et langue littéraire dans le parler et la tradition orale de Poullaouen*, Rennes: Chez l'auteur.
- FISHMAN, Joshua A. (2006), «Who speaks what language to whom and when?», in: H. WALTER/C. FEUILLARD (ed.), *Pour une linguistique des langues*, Paris: PUF, 151-72.
- HAGÈGE, Claude (1992), *Le souffle de la langue*. Voies et destin des parlers d'Europe, Paris: Ed. Odile Jacob.
- (2000), *Halte à la mort des langues*, Paris: Ed. Odile Jacob.
- LAROUSI, Foued/MARCELLESI Jean-Baptiste (1990), «Le français et les langues de France», *La Pensée*, 277, 45-61.
- LE BERRE, Yves (ed.) (2004): LAOUËNAN, Yves-Marie-Gabriel, *Kastel Ker iann Koatanskour*. Le Château de Kerjean-Coatanscour, Brest: Centre de Recherche Bretonne et Celtique.
- LE BOËTTÉ, Isabelle (2003), «Langue bretonne et autres langues: pratique et transmissions», *Octant* 92, 18-22.
- LODGE, Anthony R. (1997), *Le français*. Histoire d'un dialecte devenu langue, Paris: Fayard.
- MARTINET, André (1982), «Bilinguisme et diglossie. Appel à une vision dynamique des faits», *La linguistique* 18, 5-16.
- (2006a), «Les langues dans le monde de demain», in: H. WALTER/C. FEUILLARD (ed.), *Pour une linguistique des langues*, Paris: PUF, 197-208.
- (2006b), «La synchronie dynamique», in: H. WALTER/C. FEUILLARD (ed.), *Pour une linguistique des langues*, Paris: PUF, 21-31.
- ROUDAUT, Fañch (1975), *La prédication en langue bretonne à la fin de l'Ancien Régime*, Brest: Chez l'auteur.
- TABOURET-KELLER, Andrée (2006), «Pour une vision dynamique des situations linguistiques complexes», in: H. WALTER/C. FEUILLARD (ed.), *Pour une linguistique des langues*, Paris: PUF, 173-80.